

Université de Montréal  
Cotutelle  
Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne

Tourisme et Colonisation en Indochine 1898-1939  
Par Aline Demay

Département d'histoire  
Faculté des arts et des sciences

Juin 2011

©,Demay, 2011

Université de Montréal  
Faculté des arts et des sciences

Cette thèse intitulée  
Tourisme et colonisation en Indochine 1898-1939

Présentée par

Aline Demay

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Maria Gravari-Barbas  
Président-rapporteur

Laurence Monnais  
Directeur de recherche

Rémy Knafou  
Codirecteur de recherche

Eric Jennings  
Examineur externe

Isabelle Sacareau  
Examineur externe

Michèle Dagenais  
Représentation du doyen

## **Résumé**

Comment le tourisme s'est-il développé dans un territoire en pleine expansion coloniale ? Comment tourisme et colonisation se sont-ils conjugués ? Quel lien peut-on établir entre ces deux dynamiques ? C'est ce à quoi cette thèse tente de répondre en démontrant l'instrumentalisation du tourisme par les politiques coloniales. Elle se divise en sept chapitres abordant successivement le transfert des pratiques touristiques de l'Europe à l'Indochine, leurs implantations, leurs intégrations aux politiques de mise en valeur des années 1920, les conséquences spatiales de leurs implantations (construction de voies de communication et d'hébergements hôteliers) et la communication instaurée par l'Etat pour promouvoir l'Indochine comme une destination touristique auprès des Indochinois comme des touristes étrangers.

## **Mots clés**

Tourisme, colonisation, Indochine, pratiques touristiques, stations climatiques, propagande, état colonial.

## **Résumé en anglais**

How did tourism develop in a rapidly expanding colonial territory? How were tourism and colonization combined? What links were established between these two processes? These are the questions that this thesis addresses by demonstrating the exploitation of tourism by colonial policies. This thesis is divided into seven chapters dealing successively with the transfer of European tourism practices to Indochina, their location, their integration into the politics of territorial development in the 1920s, the spatial consequences of their implementation (construction of roads and hotel accommodation), and the attempts of the State to promote Indochina as a touristic destination for both Indochinese and foreign tourists alike.

## **Keywords**

Tourism, colonization, Indochina, tourism practices, tourist resorts, propaganda, colonial state.

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE PREMIER, LA GENESE DES PRATIQUES TOURISTIQUES INDOCHINOISES (1856-1910).....</b>	<b>15</b>
<b>I. La découverte : proto-touriste et touriste .....</b>	<b>16</b>
1. Découverte touristique et conquête du territoire .....	16
2. Des explorateurs proto-touristes aux touristes .....	19
<b>II. La genèse du repos touristique .....</b>	<b>25</b>
1. Les transferts des pratiques thérapeutiques et touristiques .....	26
2. Genèse de la pratique du repos touristique en Indochine .....	31
3. Les sanatoriums du Yokohama et du Cap Saint-Jacques .....	35
<b>III. La pratique du jeu, l'exemple de Do Son « la Trouville du Tonkin » .....</b>	<b>44</b>
1. Le transfert des attributs d'une station balnéaire européenne.....	44
2. Sociabilité et jeux.....	49
<b>CHAPITRE DEUXIEME, LES STATIONS TOURISTIQUES INDOCHINOISES, UNE NOUVELLE LECTURE DE L'ESPACE.....</b>	<b>52</b>
<b>I. Des stations : une composante de la colonisation .....</b>	<b>53</b>
1. Une nouvelle lecture du territoire .....	53
2. Réduire les coûts humains et financiers de la colonisation .....	55
3. Mise en valeur des zones hautes et des littoraux et intégration des marges .....	57
4. Une localisation au service de la communauté coloniale .....	61
5. L'intégration des stations au projet d'aménagement territorial .....	63
<b>II. Des stations : l'expression d'une projection personnelle .....</b>	<b>65</b>
1. Des créateurs de station.....	66
2. Un développement variable, fonction du statut légué par son créateur.....	70
<b>III. Stations d'altitude et balnéaires : un développement différencié.....</b>	<b>73</b>
1. Station d'altitude : un développement complexe et long.....	73
2. Station balnéaire : un développement rapide et sommaire .....	81
<b>IV. L'affirmation de la vocation touristique des stations .....</b>	<b>86</b>
1. La modernité des équipements urbains : l'action de l'Etat et des Syndicats d'initiative.....	87
2. Des équipements touristiques et de récréation .....	92
<b>CHAPITRE TROISIEME, LE TOURISME, UN INSTRUMENT DE COLONISATION ET DE PRESERVATION.....</b>	<b>100</b>
<b>I. Des politiques touristiques au service de la colonisation.....</b>	<b>101</b>
1. Le tourisme, un rouage de la mise en valeur des colonies : l'action d'Albert Sarraut (1913-1927) .....	101
2. Le tourisme, un outil de communication : l'action du Gouvernement général (1927-1939).....	109
3. Les services touristiques : reflet de l'évolution des politiques touristiques .....	112
<b>II. Les politiques de préservation au service du tourisme .....</b>	<b>116</b>
1. Préservation scientifique et touristique.....	117
2. Les sites historiques .....	119
3. Les sites naturels .....	122

4. Le tourisme cynégétique : la préservation de la faune et de la flore .....	125
<b>CHAPITRE QUATRIEME, ALLER ET VENIR EN INDOCHINE, ACCESSIBILITE ET MOBILITE TOURISTIQUES.....</b>	<b>131</b>
<b>I. Des circuits pas toujours touristiques .....</b>	<b>132</b>
1. Accessibilité touristique ou territoriale ? .....	132
2. L'axe Est-Ouest : Cochinchine et Cambodge .....	137
3. L'axe Nord-Sud : Annam et Laos.....	141
4. L'enclave tonkinoise .....	145
5. Le réseau secondaire des stations .....	148
<b>II. L'accessibilité touristique de l'Indochine en question.....</b>	<b>151</b>
1. L'intégration des ports indochinois au réseau touristique international.....	152
2. Contraintes et développement du tourisme international en Indochine .....	156
<b>CHAPITRE CINQUIEME, PALACES ET BUNGALOWS, LE PARC HOTELIER INDOCHINOIS.....</b>	<b>163</b>
<b>I. Le parc hôtelier indochinois.....</b>	<b>164</b>
1. Les concessionnaires des établissements hôteliers étatiques .....	164
a) La délivrance des concessions hôtelières .....	164
b) Concessionnaires individuels.....	171
c) Concessionnaires collectifs .....	175
2. L'aide apportée à l'hôtellerie privée.....	179
<b>II. La gestion du parc hôtelier étatique .....</b>	<b>182</b>
1. Gestion technique.....	182
2. Le service hôtelier.....	186
3. L'implication des établissements dans la vie locale.....	189
4. Le contrôle des gérances .....	193
<b>CHAPITRE SIXIEME, LA CARTE POSTALE INDOCHINOISE, UN OUTIL DE COMMUNICATION</b>	<b>196</b>
<b>I. Altérité et exotisme en Indochine.....</b>	<b>197</b>
1. Les guides touristiques : des « passeurs d'altérité » .....	197
2. Altérité forte : la découverte de l'Autre .....	200
3. Altérité faible : se recréer et se retrouver .....	204
<b>II. Promouvoir les sites touristiques.....</b>	<b>207</b>
1. La sélection des sites à promouvoir.....	207
2. Musée, exposition, artisanat : la vitrine du tourisme indochinois.....	213
<b>III. La diffusion au monde .....</b>	<b>218</b>
1. Des organismes de tourisme et de propagande .....	218
2. Les sphères de diffusion de l'OCTI.....	222
<b>CHAPITRE SEPTIEME, LA DEMOCRATISATION DU TOURISME INDOCHINOIS .....</b>	<b>227</b>
<b>I. La promotion du tourisme intérieur par l'Etat .....</b>	<b>227</b>
1. Les motivations de l'Etat en matière de tourisme intérieur .....	228
2. Le promotion touristique de l'OCTI en Indochine.....	231
<b>II. L'essor du tourisme de découverte dans la colonie .....</b>	<b>234</b>
1. Le développement des séjours touristiques.....	235
2. Une meilleure prise en compte de la mobilité touristique .....	239

<b>III. Des stations pour tous !</b> .....	<b>242</b>
1. La remise en cause de l'élitisme dans les stations d'importance .....	243
2. Des stations de second ordre délaissées, exemple de la station franco-annamite de Bach Ma.....	246
<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	<b>250</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>256</b>
<b>Instruments de travail</b> .....	<b>258</b>
<b>Sources primaires</b> .....	<b>259</b>
<i>Colonisation en Indochine (généralités)</i> .....	259
<i>Récits d'exploration</i> .....	261
<i>Stations et conditions sanitaires</i> .....	262
<i>Publications touristiques</i> .....	265
<i>Guides touristiques</i> .....	273
<i>Périodiques consultés</i> .....	276
<b>Sources secondaires</b> .....	<b>277</b>
<i>Colonisation et Indochine</i> .....	277
<i>Tourisme</i> .....	285
<b>FONDS D'ARCHIVES CONSULTES</b> .....	<b>290</b>
<b>BIBLIOTHEQUE</b> .....	<b>293</b>

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANC : Archives nationales du Cambodge à Phnom Penh  
ANOM : Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence  
ANV1 : Archives Nationales du Vietnam 1 (Hanoi)  
ANV2 : Archives Nationales du Vietnam 2 (Ho Chin Minh Ville)  
ANV4 : Archives Nationales du Vietnam 4 (Dalat)  
BOTA : Bureau officiel du tourisme en Annam  
GGI : Gouvernement Général de l'Indochine  
GC : Gouvernement de la Cochinchine  
IDEO : Imprimerie d'Extrême-Orient  
JOIF : *Journal officiel de l'Indochine*  
OCTI : Office central du tourisme de l'Indochine  
PV : Procès verbal  
TCF : Touring Club de France  
RSA : Résidence Supérieur de l'Annam  
RSC : Résidence supérieure du Cambodge  
RSL : Résidence Supérieur du Laos  
RST : Résidence Supérieur du Tonkin  
RSTNF : Résidence Supérieur du Tonkin Nouveaux Fonds  
SGHI : Société des grands hôtels indochinois  
s.d. : sans date  
s.l. : sans lieu  
s.éd : sans éditeurs

## INTRODUCTION GENERALE

Comment le tourisme s'est-il développé dans un territoire en pleine expansion coloniale ? Comment tourisme et colonisation se sont-ils conjugués ? Quel lien peut-on établir entre ces deux dynamiques ? Nous tenterons de démontrer, à travers cette étude, à quel point le tourisme s'est révélé une composante importante des politiques coloniales en Indochine.

### *Colonisation et tourisme*

Cette thèse a pour dessein d'étudier le tourisme en Indochine durant la colonisation française. Elle allie à la fois : approche historique et approche géographique en reprenant les concepts et les méthodes développées par la géographie pour analyser le tourisme. Pour ce faire, nous avons inscrit notre étude, bi-disciplinaire<sup>1</sup>, au sein de la géographie historique, définie comme « *une géographie rétrospective, qui étudie l'espace à un moment du passé ; c'est alors l'objet qui est spécifique, pas la méthode* »<sup>2</sup>. Menée aussi bien par des historiens (Fernand Braudel) que des géographes, la géographie historique connaît en France un renouveau à partir des années 1980, grâce à l'essor de la géographie culturelle qui revalorise la dimension historique dans l'analyse spatiale (Xavier de Planhol, Jean-Robert Pitte, Jean-René Trochet) et grâce au développement de la géohistoire<sup>3</sup> (Christian Grataloup). Pour mener à bien nos recherches nous avons constitué une double bibliographie : l'une se rapportant aux études coloniales (principalement axée sur l'Indochine), l'autre aux études touristiques (en focalisant notre attention sur sa branche géographique)<sup>4</sup>.

Depuis une vingtaine d'années, les études coloniales sont marquées par un renouveau. Ce dernier a été analysé et revendiqué par des auteurs comme Frederick Cooper et Georges

---

<sup>1</sup> Cette thèse est l'objet d'une direction bi-disciplinaire : direction de l'historienne Laurence Monnais et du géographe Rémy Knafou.

<sup>2</sup> Staszak J-F., « Historique (géographie) », in Levy J. et Lussault M. (dir), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, 2003, p. 931.

<sup>3</sup> « *La géohistoire consiste à mobiliser les outils du géographe pour composer une explication des événements et des périodicités, partant de l'hypothèse que la localisation des phénomènes de société est une dimension fondamentale de leur logique même* ». [Grataloup C., « Géohistoire », in Levy J. et Lussault M. (dir), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, 2003, p. 401]

<sup>4</sup> Dans le cadre, l'examen général de synthèse à l'Université de Montréal, nous avons constitué deux listes de lecture, de 10 000 pages chacune, l'une sur le tourisme et l'autre sur la colonisation française en Indochine.

Balandier<sup>5</sup>. Les années 1950-1970 sont symbolisées par l'utilisation politique des sciences sociales pour défendre la modernisation et comme relais des mouvements anticoloniaux soutenant l'indépendance des territoires colonisés, notamment durant la guerre d'Algérie. Durant les années 1980, les champs d'analyse du colonialisme se renouvellent et s'élargissent : c'est ce que l'on appelle les nouvelles tendances<sup>6</sup>. Les thématiques considérées comme périphériques telles que le sport, la médecine, et nous l'espérons le tourisme, ont affirmé leurs richesses. Les approches se sont aussi complexifiées autour de l'étude de genre<sup>7</sup>, du rapport dominant-dominé<sup>8</sup> et de l'émergence d'une culture coloniale. En France, ce renouveau est plus lent, le début des années 2000 (débat autour de la question de la torture en Algérie en 2002 et de la loi du 23 février 2005 sur la colonisation positive) s'ouvre sur une remise en cause des objets des études coloniales, invitant à s'éloigner d'une vision finalisante de l'histoire et de son discours à charge, et à privilégier l'étude des phénomènes politiques, sociaux et culturels<sup>9</sup>.

Les historiens de la colonisation s'intéressent de plus en plus au tourisme colonial, surtout les spécialistes du Maghreb<sup>10</sup>. Cependant, rappelons que la comparaison entre la colonisation en Afrique du Nord et en Indochine est problématique car les modes de

---

<sup>5</sup> Cooper Frederick, *Colonialism in Question: Theory, Knowledge, History*, Berkeley, University of California Press, 2005, 327 p., George Balandier Balandier G. « La situation coloniale : approche théorique », in *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 51, 1951, pp. 44-79, actualisé en 2002, « La situation coloniale. Ancien concept, nouvelle réalité », in *French Politics, Culture and Society*, vol.20, n°2, 2002 pp. 4-10.

<sup>6</sup> Sur la reconnaissance des sujets périphériques dans les études coloniales anglophones voir Alice Conklin, Julia Clancy-Smith, « Writing Colonial Histories », in *French Historical Studies*, vol. 27, n°3, 2004, pp. 497-505

<sup>7</sup> Sur l'étude de genre axée sur le rôle social de la femme, qu'elle soit concubine, épouse, française, métisse, ou « indigène » voir Ha Marie-Paule, « "la Femme française aux colonies : Promoting Colonial Female Emigration at the Turne of the Centery" », in *French Colonial History*, vol. 6, 2005, pp. 205-224 et Jennifer Yee, *Clichés de la femme exotique : un regard sur la littérature coloniale française entre 1871 et 1914*, Paris, Montréal : l'Harmattan, 2000, 378 p. Bien que l'étude de genre ne soit pas une priorité dans notre thèse, ces lectures nous permettent de mieux appréhender le rôle de la femme, productrice (lorsqu'elle est en charge des établissements hôteliers) et consommatrice de tourisme (notamment lorsqu'elle pratique un tourisme de repos).

<sup>8</sup> De nombreux chercheurs étudient ce thème, néanmoins nous pouvons citer l'ouvrage fondateur d'Alice Conklin, *A Mission to Civilize: the Republican Idea of Empire in France and West Africa, 1895-1930*, Stanford : Stanford University Press, 1997, 367 p. qui analyse la mission civilisatrice comme le symbole du rapport dominant-dominé.

<sup>9</sup> Voir Sibeud E., « Du postcolonialisme au questionnement postcolonial : pour un transfert critique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Vol. 54, no. 4, 2007, p. 142-155.

<sup>10</sup> Colloque international: *Tourisme et fait colonial au Maghreb (XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles)*, Toulouse, 7-8-9 décembre 2006, les actes du colloque ont été publiés Kazdaghi H., Zytnicki C. (Dir), *Le tourisme dans l'empire français : politiques, pratiques et imaginaires (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) : un outil de la domination coloniale ?*, Paris : Publication de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2009, 444 p., voir également Thomas M., *The French Empire Between the Wars : Imperialism, Politics and Society*, Manchester, New York: Manchester University Press, 2005, 408 p. L'auteur revient sur le développement du tourisme au Maghreb et en Afrique noire.

colonisation sont très différents. Pour l'Indochine, les recherches débutent seulement<sup>11</sup>. Nous pouvons citer les travaux d'Eric Jennings auteur d'un article sur le Langbian Palace à Dalat<sup>12</sup>, d'un travail sur le thermalisme dans l'empire colonial français<sup>13</sup> et, tout récemment d'un ouvrage sur Dalat<sup>14</sup>. Si ces recherches sur le thermalisme excluent le cas indochinois pour des raisons techniques (en Indochine le thermalisme est peu développé), elles sont tout de même essentielles pour notre étude car ce sont les seules, à notre connaissance, qui évoquent le tourisme sanitaire dans l'Empire français. Nous pouvons également intégrer l'apport des chercheurs anglophones sur les stations climatiques asiatiques. Le seul ouvrage de synthèse publié sur la question est l'ouvrage de Barbara Crossette<sup>15</sup> portant sur Simla et Ootacamund en Inde, Muree au Pakistan, Nuwara Eliya au Sri Lanka, Maymo en Birmanie, Cameron en Malaisie, Bukittingg en Indonésie, Dalat au Vietnam et Baguio aux Philippines. D'autres chercheurs se sont focalisés sur les stations britanniques, comme Nora Mitchell<sup>16</sup> qui, à travers l'exemple de Kodaikanal, analyse le rôle médical des stations et leur transformation en enclave de la société coloniale britannique ; Anthony King<sup>17</sup> insiste sur les trois variables principales du développement des stations climatiques, la culture, la technologie et le rapport de domination ; Dane Kennedy<sup>18</sup> étudie, suivant une approche ethnographique, l'histoire des stations climatiques britanniques dans l'Inde coloniale ; Vikram Bhatt<sup>19</sup> et Aditi Chatterji<sup>20</sup> analysent les conséquences spatiales relatives à l'installation des stations d'altitude ; enfin Graeme Westlake<sup>21</sup> propose une synthèse introductive à la question. D'autres colonies ont fait

---

<sup>11</sup> Citons le chapitre que Patrice Morlat consacre au tourisme dans son ouvrage, *Indochine années vingt : le balcon de la France sur le Pacifique*, Paris : Les Indes savantes, 2001, pp.385-401, synthèse succincte mais qui a le mérite de ne pas passer sous silence la question touristique.

<sup>12</sup> Jennings E., « From Indochine to Indochic: The Lang Bian/Dalat Palace Hotel and French Colonial Leisure, Power and Culture », in *Modern Asian Studies*, vol. 37, February 2003, pp. 159-194.

<sup>13</sup> Jennings E., *Curing the colonizers: Hydrotherapy, Climatology, and French Colonial Spas*, Durham, Duke University Press, 2006, 264 p.

<sup>14</sup> Jennings Eric Thomas, *Imperial Heights : Dalat and the Making and Undoing of French Indochina*, University of California Press, 2011, 376 p. (La concordance temporelle entre sa sortie et le dépôt final de thèse ne nous a pas permis d'intégrer cet ouvrage à notre étude)

<sup>15</sup> Crossette B., *The Great Hill Stations of Asia*, Boulder Colo : Westview Press, 1998, 259 p.

<sup>16</sup> Mitchell N., *The Indian Hill-Station : Kodaikanal*, Chicago:University of Chicago, 1972, 141 p.

<sup>17</sup> King A. D., *Colonial Urban Development: Culture, Social Power, and Environment*, London, Boston : Routledge & K.Paul, 1976, 328 p.

<sup>18</sup> Kennedy D. K., *The Magic Mountains: Hill Stations and the British Raj*, Berkeley : University of California press, 1996, 264 p.

<sup>19</sup> Bhatt V., *Resorts of the Raj: Hill Stations of India*, Middletown : Grantha Corps, Chidambaram : Mapin, 1998, 192 p.

<sup>20</sup> Chatterji A, *Landscape of Power: the Indian Hill Stations*, Oxford: School of geography, University of Oxford, 50 p.

<sup>21</sup> Westlake G. D., *An Introduction to the Hill Stations of India*, New Delhi : Indus, 1993, 243 p.

l'objet de recherches c'est le cas de la Malaisie par le biais des écrits de Robert Aiken<sup>22</sup> et des Philippines traité dans l'article de Robert Reed<sup>23</sup>. De façon générale, si les approches varient, les auteurs reviennent tous sur l'origine des stations (remédier à la fatigue et à l'usure du corps en milieu tropical), l'interventionnisme de l'Etat, l'importance des moyens de communication, la connexion aux villes à forte concentration coloniale, la transformation paysagère et architecturale, le basculement vers une pratique touristique de repos et le repli de la société coloniale. Concernant l'Indochine, voir l'Empire colonial français nos recherches sur le tourisme dans sa globalité (pratiques de découverte, repos, jeu) sont les premières à être menées à ce niveau. A ce titre elles subissent les affres des débuts : elles ne bénéficient pas d'une littérature spécialisée sur laquelle nous aurions pu nous appuyer, d'où la faiblesse des renvois bibliographiques dans notre thèse.

Les études touristiques regroupent plusieurs disciplines et approches. Géographe et historienne de formation, nous avons privilégié l'approche spatiale et temporelle, sans pour autant nous priver de l'approche d'autres disciplines comme la sociologie.

La composante sociale du tourisme a été mise en avant par les sociologues tels que MacCannell<sup>24</sup> et John Urry<sup>25</sup> qui ont développé l'idée que le tourisme est une construction culturelle, résumée dans le concept du « *tourism gaze* ». Ce constat est exacerbé dans le contexte colonial. En effet, nous partons du postulat que le tourisme tel qu'il est pratiqué durant la période coloniale n'existe pas en tant que tel avant l'arrivée des Français, preuve, non pas qu'il n'existait pas, mais que les pratiques étaient différentes de celles que les colons ont importées. La transformation des lieux permettant l'exercice de ces nouvelles pratiques touristiques atteste de ce constat. Ces aménagements sont le fruit d'un nouveau regard et d'une nouvelle utilisation du territoire, selon des modèles sociaux, culturels et économiques différents de ceux des populations habitant déjà cet espace.

Certains historiens se sont aussi intéressés à l'histoire du tourisme. L'intérêt de leur approche réside dans l'introduction de la dynamique historique. Le tourisme n'est que le produit d'une société et s'intègre à un processus historique auquel il participe : la construction d'Etat-Nation, par exemple, comme le démontre Marguerite Shaffer dans son étude sur la

---

<sup>22</sup> Aiken S. R., *Imperial Belvederes: the Hill Stations of Malaya*, Kuala Lumpur, New York : Oxford University Press, 1994, 84 p.

<sup>23</sup> Reed R., « Remarks on the Colonial Genesis of the Hill Stations in Southeast Asia, with Particular Reference to the Cities of Buitenzorg (Bogor) and Bagoio », in *Asian Profile*, n°6, 1976, pp. 545-591

<sup>24</sup> MacCannell D., *The tourist: a New Theory of the Leisure Class*, Berkeley, California Press, 1999, 231 p.

<sup>25</sup> Urry J., *The Tourist Gaze: Leisure and Travel in Contemporary Societies*, London, Sage Publications Ltd, 2002 (1990), 183 p.

nation américaine<sup>26</sup>. Cette approche trouve aussi un écho dans nos recherches, lorsque nous évoquons le rôle joué par le tourisme dans la construction d'une identité indochinoise, voire de l'identité vietnamienne, cambodgienne et laotienne.

Les géographes, quant à eux, ont une approche spatiale du tourisme. En étudiant les impacts de l'activité touristique sur un territoire, ils définissent des typologies, des modèles de développement, des logiques spatiales propres au tourisme. Le contexte colonial, où l'Etat tout puissant considère l'espace comme neuf et l'aménage en fonction de ses besoins et des ses techniques, accentue ces impacts spatiaux. Ainsi l'analyse géographique permet-elle d'appréhender les mécanismes d'implantation et de structuration du territoire colonial.

### ***Définition des termes : « tourisme colonial » ou « tourisme en situation coloniale »***

Nous défendons l'idée que l'emploi du terme « *tourisme colonial* » est tendancieux et risquerait de faire tomber son étude dans les travers qu'a connus, par exemple, l'architecture coloniale<sup>27</sup>, c'est-à-dire l'établissement d'une discipline fixe. L'expression « *tourisme en situation coloniale* »<sup>28</sup> nous paraît plus adaptée et moins réductrice, permettant de considérer l'objet, le tourisme, de façon indépendante en interaction avec un milieu et un contexte historique.

En effet, l'expression « *tourisme colonial* » tend à opposer de fait les colons et les colonisés, et à faire du tourisme un vecteur d'oppression alors même que l'espace touristique est conçu pour provoquer la rencontre et que l'altérité fait partie des moteurs de l'activité.

---

<sup>26</sup> Shaffer M. S., *See America First: Tourism and National Identity, 1880-1940*. Washington, Smithsonian Institution Press, 2001, 400 p.

<sup>27</sup> « L'expression d'architecture coloniale, porte à équivoque. Elle désigne, en effet, des productions outre mer, quasiment dupliquées à partir de modèles provenant des sociétés européennes. Elle peut aussi qualifier des foyers originaux de syncrétisme, formel ou stylistique, croisant des influences hétérogènes, ou bien encore, mais moins souvent, des compositions fondues dans une « culture locale ». Le vocable délimite en pratique le champ d'exploration qu'offrent les ambiguïtés de l'organisation de l'espace et de l'habitation, introduites par la colonisation. (...) De plus, la formule peut aisément suggérer un schéma simpliste : unité de temps, unité de structure et enchaînement de filiations dont les référents se laisseraient saisir à partir de séries et de modèles caractéristiques. Mais l'hétérogénéité semble plutôt la règle » Vacher Hélène, « Architectures et terrains coloniaux : perspectives sur l'historiographie contemporaine », *Histoire de l'art*, APAHAU, n°59, Paris, 2006, pp. 9-16, cité par Herbelin C., *Architecture et urbanisme en situation coloniale : le cas du Vietnam*, Thèse de Doctorat, Paris, 2010, p. 18

<sup>28</sup> Le terme de « situation coloniale » est défini par Georges Balandier, il conçoit la colonisation comme un ensemble de conjonctures mais non comme un état. Balandier G. « La situation coloniale : approche théorique », in *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 51, 1951, p. 44-79, actualisé en 2002, « La situation coloniale. Ancien concept, nouvelle réalité », in *French Politics, Culture and Society*, vol.20, n°2, 2002 pp. 4-10.

L'altérité peut être engendrée par une différence de classes sociales (entre colons), ou une différence de cultures (entre colons et colonisés). Le tourisme n'est pas conçu comme un outil d'oppression, même s'il contribue à lisser l'image de l'Indochine en mettant en avant la mission civilisatrice et la préservation des sites au détriment de l'exploitation et l'oppression. Il permet à une partie de la communauté indochinoise de s'épanouir dans des lieux aseptisés, sans pour autant constituer des lieux exsangues de contacts comme le prouve la présence de riches Vietnamiens à Dalat ou de Vietnamiens issus des classes-moyennes au Cap Saint-Jacques. Les installations touristiques ont aussi favorisé la circulation au sein de la colonie, encourageant le déplacement de tous les Indochinois et notamment des colonisés qui ont su exploiter ces nouveaux moyens de communication qui s'offraient à eux<sup>29</sup>. De la même façon, les colonisés se sont progressivement appropriés les pratiques touristiques. Le but de cette démonstration n'est pas de prouver qu'il n'y avait pas d'oppression dans le système colonial, mais d'alerter sur les raccourcis que cette expression peut engendrer dans les études coloniales françaises. D'autant que, dans le cas de notre étude dont la problématique porte sur l'instrumentalisation du tourisme à des fins de colonisation, la tentation de percevoir cette instrumentation comme un outil d'oppression est forte. Le tourisme a servi la colonisation, mais n'a pas été un outil de domination et d'oppression directe, comme en témoigne l'appropriation par les colonisés de cette pratique, appropriation soutenue par les autorités. Pour autant, l'utilisation faite par les colonisés est plus politique, le tourisme a servi de motif aux déplacements politiques et a contribué à l'émergence des identités nationales des pays de l'ancienne Indochine. Ces aspects sont étudiés par Erich DeWald<sup>30</sup> dont la thèse, s'inscrivant dans le courant des « *colonial subaltern studies* », accorde une attention particulière à l'« *agency* » (« capacité d'action » des colonisés) soulignant les processus de négociation et de réappropriation.

De plus, l'expression « *tourisme en situation coloniale* » est plus en adéquation avec notre approche, celle de la géographie historique. En effet, nous considérons que la particularité du tourisme en Indochine émane du contexte politique de la zone touristique (la colonie) et non des pratiques : ces dernières ne sont pas propres à l'Indochine, mais ont été importées d'Europe et adaptées à l'environnement indochinois. Nous adhérons aux thèses qui

---

<sup>29</sup> Voir Del Testa D., *Paint the Trains Red : Labor, Nationalism, and Railroads in French Colonial Indochina, 1898-1945*, thèse de doctorat, non publiée, Université de Californie, Davis, 2001

<sup>30</sup> Voir la thèse en cours « *The History of Travel in Colonial Central Vietnam, 1917-1943* » de Erich DeWald, SOAS London

situent les débuts du tourisme au Grand Tour (XVII<sup>ème</sup> siècle) et non à celles qui défendent l'idée que le tourisme remonte à l'Antiquité<sup>31</sup>. Le Grand Tour est un voyage initiatique, dont l'itinéraire conduit les gentilshommes anglo-saxons de ville en ville, ce qui leur permet d'élargir leurs connaissances sociales et scientifiques des divers Etats européens. Le XVIII<sup>ème</sup> siècle marque les véritables débuts du tourisme avec l'ajout des pratiques balnéaires et le développement des lieux de sociabilité et d'amusements. Conformément à cette prise de position, nous considérons que le tourisme, tel qu'il est pratiqué en Indochine à l'époque coloniale, n'existe pas avant l'arrivée des Français et a fait l'objet d'un transfert. Il est la résultante du lieu dans lequel il s'exerce (le territoire colonisé) et du transfert de pratiques touristiques développées à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle en Europe.

Les définitions utilisées pour analyser le tourisme sont géographiques et ont été produites par Rémy Knafou et Mathis Stock : « *système d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent de la "recréation" des individus par le déplacement et l'habiter temporaire hors des lieux du quotidien* »<sup>32</sup>. Nous laissons volontairement de côté les définitions officielles de l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme)<sup>33</sup> qui s'attachent à quantifier l'activité économique plus qu'à en comprendre les processus. Précisons que de nombreux chercheurs insatisfaits ont conçu leur propre définition, ce qui a eu pour effet de les multiplier ; ce foisonnement intellectuel est malheureusement source de confusion dans la détermination de l'objet<sup>34</sup>.

---

<sup>31</sup> Voir Mesplier A. et Bloc-Duraffour P., *Le tourisme dans le monde*, Rosny, Bréal, 2005, 335 p.

<sup>32</sup> Knafou R. et Stock M., « Tourisme », in Levy J. et Lussault M. (dir), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, 2003, p. 931.

<sup>33</sup> Pour OMT le tourisme est défini comme « *l'ensemble des activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité. L'utilisation de concept, suffisamment large, permet d'identifier aussi bien le tourisme entre différents pays qu'à l'intérieur d'un même pays. Le terme "tourisme" couvre toutes les activités des visiteurs incluant à la fois les "touristes" (visiteurs qui passent la nuit) et les "visiteurs de la journée" (excursionnistes).* » Source Organisation mondiale du tourisme, cité dans Stock M. (coord.), *Tourisme, lieux, acteurs, enjeux*, Paris : Belin, 2003, p.11

<sup>34</sup> Citons celle de Marc Boyer : « *l'ensemble des phénomènes résultant du voyage et du séjour temporaire des personnes hors de leur domicile quand les déplacements tendent à satisfaire, dans le loisir, un besoin culturel de la civilisation industrielle* » [Boyer M., *Le tourisme de l'an 2000*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, p. 20] et celle de Georges Cazes « *c'est (...) le déplacement qui apparaît comme la variable discriminante essentielle : il donne en quelque sorte la sanction touristique à des pratiques extrêmement diverses relevant tant de l'agrément individuel que de la sociabilité, voire de l'activité professionnelle. Corrélativement, c'est la durée du déplacement qui délimite et scande les déplacements touristiques : quotidien, court-séjour, vacances, jusqu'au seuil de la migration permanente* » [Cazes G., *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Rosny, Breal, 1992, p. 6]

De même, la notion de colonisation est comprise à la fois d'un point de vue historique (la période coloniale qui nous intéresse s'insère dans ce que les spécialistes ont appelé la seconde colonisation), mais aussi d'un point de vue géographique (dans le sens : s'établir sur un espace, le transformer, le structurer). Cette approche géographique nous permet de saisir les conséquences spatiales de l'implantation des équipements touristiques ainsi que leurs complémentarités avec les politiques générales d'aménagement.

### ***Problématique et hypothèses***

La problématique centrale de cette thèse est de démontrer que le tourisme est un acteur majeur et incontournable des politiques coloniales. Les savoirs, mobilisés pour le démontrer, nous permettront d'apporter un éclairage nouveau sur la colonisation indochinoise et sur les mécanismes de mise en tourisme en général. Cette problématique repose sur quatre hypothèses :

Premièrement, le tourisme participe à la fabrication identitaire d'un pays et à sa communication. Il permet d'évoquer la colonie de façon ludique et divertissante et de légitimer le nouveau régime politique : l'Union indochinoise française. Deuxièmement, le tourisme œuvre à la maîtrise spatiale du territoire. L'Etat colonial divise l'espace pour le rendre accessible et faciliter une possible intervention, mais aussi pour mieux l'habiter et mieux l'exploiter. Le tourisme va contribuer, grâce aux sommes qui lui sont allouées, à la construction de voies de communication et d'hébergement, à l'édification de stations touristiques *ex nihilo*, symbole de l'implantation territoriale, de l'appropriation du lieu et de la maîtrise des contraintes environnementales. Troisièmement, le tourisme contribue à l'épanouissement d'une société. L'aménagement des stations, la mise en place d'équipements pour la pratique du jeu dans les grandes villes permettent de recréer l'environnement et le mode de vie métropolitains. De plus, la mise en tourisme de certains sites favorise l'appropriation, par la découverte, du territoire indochinois. Cet enjeu est primordial, une colonie n'est effective que si elle atteint un nombre minimal de colons, développe des liens sociaux et des valeurs communes. La naissance d'une société coloniale est donc indispensable pour maintenir la cohésion du groupe et faire perdurer son autorité. Enfin, dernière hypothèse, le tourisme est une composante de l'activité économique d'un territoire. Les colonies doivent, théoriquement, être autonomes vis-à-vis de leurs métropoles, voire l'enrichir. Le tourisme est

perçu comme une source de devises pour la colonie<sup>35</sup>. Les potentialités sont importantes : en 1913, les autorités estiment que 20 000 touristes américains seraient passés au large de l'Indochine pour aller visiter Manille ou Java, et seulement 250 auraient fait escale en Indochine<sup>36</sup>.

Nous analyserons le fait touristique indochinois à travers les acteurs, les pratiques et les lieux, conformément à la définition du tourisme retenue pour notre étude.

Les acteurs occupent une place centrale dans notre thèse. Nous avons focalisé notre attention sur l'Etat à tous les échelons administratifs (le Ministère des colonies, les Gouvernements généraux, les administrations locales). Cet intérêt se justifie par le contexte politique. En situation coloniale, l'Etat est tout puissant, il est chargé de l'aménagement, de l'exploitation économique, du bien-être de ses populations et de l'affirmation identitaire de la colonie face aux autres Etats. Nous nous sommes également intéressés aux promoteurs (hôteliers, agences de voyages) lorsque ceux-ci ont été intégrés aux politiques étatiques. Troisième acteur sur lequel notre attention s'est focalisée, les touristes. Nous les avons scindés en quatre groupes afin de prendre en compte leurs particularités économiques, leurs cultures et leurs attentes. Une première division, classique dans les études touristiques, différencie les touristes étrangers des touristes nationaux. Une deuxième division, héritée des divisions classiques de l'histoire coloniale, oppose les colons et les colonisés, et, de façon moins marquée, les métropolitains aux colons. Ainsi, nous avons établi le groupe des touristes étrangers, celui des touristes métropolitains, des touristes coloniaux et des touristes issus de la communauté colonisée. Notons qu'ils ne s'opposent pas, mais que cette distinction a pour but de mieux cerner leurs pratiques, les lieux qu'ils fréquentent, mais aussi d'évaluer l'impact des politiques coloniales qui s'exercent sur eux. Nous accorderons une place importante aux touristes étrangers, métropolitains et coloniaux, car ils concentrent l'attention des politiques touristiques étatiques, tandis que les touristes appartenant à la population colonisée ne sont que tardivement (à partir de 1935) ciblés par les politiques étatiques au cœur de notre problématique. L'étude des touristes étrangers, métropolitains et coloniaux permet aussi d'évoquer les transferts de pratiques dont ils sont à l'origine, ainsi que les conséquences en termes d'aménagement.

---

<sup>35</sup> En 1923, le Gouverneur général Martial Merlin considère que « *le tourisme est (...) la meilleure œuvre de propagande, mais quand il est bien conçu il devient aussi une excellente affaire* » [ANOM, Sup 27, PV, 1923.7.3, Section du tourisme]

<sup>36</sup> ANOM, Sup 27, PV, 1925.12.28, Section du tourisme

Les pratiques touristiques qui seront utilisées dans notre thèse ont été définies par le MIT. « *Les pratiques touristiques sont ce que fait un touriste pendant son déplacement, combinaison de la mise en acte de ses intentions et des réponses qu'il apporte aux suggestions du lieu* »<sup>37</sup>. Elles peuvent être réunies en trois entités : la découverte, initiée par le Grand Tour, le repos et le jeu. Ces deux dernières sont le résultat de la libération des corps et de la valorisation du bien-être. Cette évolution s'est déroulée sur le long terme, de l'invention des bains de mer au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle (en 1720 à Brighton en Angleterre) jusqu'à l'affirmation, durant la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, de la fonction ludique au détriment de la fonction thérapeutique. Cette démedicalisation a favorisé la valorisation de l'eau chaude (les plages du nord de l'Europe perdent de leur attrait au profit des plages du sud de la France), et l'épanouissement de la sociabilité et du divertissement. Le transfert et l'adaptation de ces pratiques en Indochine provoquent la mise en tourisme des lieux<sup>38</sup>.

Le tourisme est considéré comme une activité créatrice de lieux. Les sites ont été aménagés ou construits pour permettre le développement de l'activité touristique. Soit le lieu existait pleinement avant le développement touristique et disposait d'une population et d'activités économiques qui assuraient la survie et le développement de la société en place, soit le tourisme a créé des lieux *ex nihilo*, c'est-à-dire qu'il a développé des endroits très peu ou pas mis en valeur jusqu'alors par les sociétés. Cela ne signifie pas qu'il n'existait pas d'établissements humains, d'usages et de pratiques, mais que l'arrivée du tourisme a produit une sorte de « mise au monde » du lieu<sup>39</sup>. La mise en tourisme implique une nouvelle lecture des caractéristiques géographiques et culturelles : paysage, montagne, mer, plage et monuments. De façon générale, l'Etat colonial a équipé les lieux afin de les conformer aux besoins de ses colons, rendant ce thème particulièrement prégnant.

### ***Plan de la thèse***

Notre thèse couvre une période qui s'étend de 1898 à 1939. Elle débute sous le Gouvernement général de Paul Doumer<sup>40</sup> qui pérennise et renforce la colonisation en impulsant un programme de grands travaux dans lequel il intègre l'installation de stations

---

<sup>37</sup> Equipe MIT *Tourismes 1. Lieux communs*, Paris : Belin, 2002, p. 300

<sup>38</sup> Mise en tourisme, « *processus de création d'un lieu touristique ou de subversion d'un lieu ancien par le tourisme qui aboutit à un état : le lieu touristique. L'expression mise en tourisme (...) présente l'avantage de souligner le caractère dynamique et humain de l'action* » [Equipe MIT *Tourismes 1. Lieux communs*, Paris : Belin, 2002, p.300]

<sup>39</sup> Stock M. (coord.), *Tourisme, lieux, acteurs, enjeux*, Paris : Belin, 2003, p.41

<sup>40</sup> Gouverneur général de l'Indochine de 1897 à 1902

climatiques. La date de 1898 est symbolique, elle correspond à la promulgation d'un arrêté (16 avril 1898) par Paul Doumer ouvrant un crédit de 30 000 piastres pour la construction d'une route entre Dalat à la côte annamite. Notre étude s'arrête à la Seconde Guerre mondiale. L'invasion japonaise, l'adhésion de l'Indochine au gouvernement de Vichy et la montée des revendications indépendantistes font que cette période est trop particulière pour être intégrée à nos travaux. Durant ces quarante années, trois temps forts émergent : 1898 à 1920 (transfert des pratiques touristiques et construction des stations climatiques), 1920 à 1930 (aménagement touristique de l'Indochine), 1930 à 1940 (promotion du tourisme à l'étranger et à l'intérieur de la colonie). Notre thèse porte sur l'ensemble de l'Indochine (exception faite du territoire de Kouang Tcheou) et souligne, du point de vue de l'organisation touristique, les différences de considération entre chaque territoire. L'Union indochinoise est une création française qui a pour but de rassembler, au sein d'une entité politique commune, les différents territoires conquis par la France. Les premiers contacts, entre la France et le Vietnam, remontent aux années 1620-1630, ils sont le fait de missionnaires jésuites tels que Alexandre de Rhodes. La première intervention militaire date de 1858, elle est menée par l'amiral Rigault de Genouilly qui prend possession de Tourane et de Saïgon. Par la suite, l'armée française conquiert progressivement des territoires du centre et de l'Est de la péninsule indochinoise : la Cochinchine (1862 traité de Saïgon), le Cambodge (1863), l'Annam et le Tonkin (traité de Tien Tsin du 9 juin 1885), et le Laos (1893), qu'elle regroupe pour créer l'Union Indochinoise.

Les chapitres ne sont pas rassemblés au sein de parties car nous avons opté pour une logique chrono-thématique : ajouter une autre division aurait alourdi la structure.

Le tourisme tel que nous l'avons défini est un héritage des pratiques européennes mises en place progressivement depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle en Europe, notamment en France. A ses débuts, la colonisation implique différents types de transfert parmi lesquels les pratiques touristiques de découverte, de repos et de jeu, constituent l'objet de notre premier chapitre [Chapitre 1. La genèse des pratiques touristiques indochinoises (1856-1910)]. Ce chapitre est fondateur pour la suite de notre thèse, aussi bien au niveau méthodologique (il permet d'asseoir les définitions des pratiques touristiques) qu'au niveau historique (les bornes chronologiques de notre étude ont été dépassées pour mieux saisir les processus d'installation de ces pratiques).

Nous consacrerons le deuxième chapitre au repos. Cette pratique en mutation lors de son transfert, fut la première dont l'implantation a été orchestrée par l'Etat. Sur quels critères

politiques, géographiques et sanitaires les stations de repos ont-elles été installées ? C'est ce que nous tenterons d'analyser à travers une nouvelle lecture du territoire avant de nous intéresser à leur démedicalisation progressive et à l'affirmation de leur fonction touristique au lendemain de la Première Guerre mondiale [Chapitre 2. Les stations touristiques indochinoises : une nouvelle lecture de l'espace]. Nous terminerons ce chapitre en nous interrogeant sur le rôle que ces stations ont joué dans l'épanouissement de la communauté des colons et donc dans le processus de colonisation.

Parallèlement à l'implantation de la pratique de repos, les autorités, sous l'action d'Albert Sarraut<sup>41</sup>, mettent en place, dès les années 1910 et surtout au début des années 1920, une politique touristique destinée principalement aux touristes internationaux qui valorise la pratique de découverte. L'organisation touristique est intégrée au programme de mise en valeur de la colonie, défini par Albert Sarraut au début des années 1920, cette intégration s'explique par les potentialités économiques du tourisme. Dans le prolongement de cette politique, les années 1930 sont marquées par la mise en place de politique de préservation visant à sauvegarder l'offre touristique et à encadrer son exploitation. Ce chapitre a pour but de démontrer que le tourisme est considéré par les autorités comme un instrument de la politique de mise en valeur économique initiée par Albert Sarraut. [Chapitre 3. Le tourisme : un instrument de colonisation et de préservation].

La mise en place de l'organisation touristique, définie par Albert Sarraut, comprend deux phases successives : l'aménagement et la propagande (au sens communication, promotion). L'étude de la première phase, l'aménagement, fait l'objet de deux chapitres. L'un s'intéresse à la mobilité et à l'accessibilité des touristes en Indochine, évoquant la mobilité à l'intérieur du pays (construction de voies de communication et de gîtes d'étape) et la mobilité extérieure (relations entre les ports indochinois et les routes maritimes internationales) [Chapitre 4. Aller et venir en Indochine : accessibilité et mobilité touristiques]. L'autre examine le parc hôtelier, analysant sa construction, sa gestion et la place des établissements étatiques [Chapitre 5. Palaces et bungalows : le parc hôtelier indochinois]. Ces chapitres s'ouvrent sur les années 1920 (début des politiques de mise en valeur) et vont jusqu'aux années 1930, afin de percevoir les évolutions dans la gestion de l'accessibilité et de l'hébergement. Ils soulignent tous deux l'instrumentalisation par le Gouvernement général de la mobilité touristique à des fins d'équipement intérieur.

---

<sup>41</sup> Albert Sarraut (1872-1962) fut successivement le seizième et vingtième gouverneur d'Indochine de 1911 à 1914 et de 1916 à 1919, puis ministre des Colonies de 1920 à 1922 et de 1932 à 1933.

L'avant dernier chapitre est consacré à la propagande, seconde phase de l'organisation touristique, elle s'intensifie à la fin des années 1920 et durant les années 1930. Cette communication s'appuie sur certains sites emblématiques choisis par les autorités pour représenter l'Indochine et son offre touristique. Ce chapitre nous permet de présenter les sites mis en avant par l'Etat colonial et de saisir le rôle joué par le tourisme dans la communication générale de l'Indochine [Chapitre 6. La carte postale indochinoise : un outil de communication].

Nous clôturerons notre étude sur la tentative des autorités, au cours des années 1930, de démocratiser l'accès au tourisme pour les classes moyennes coloniales et les classes aisées colonisées. Ce chapitre permet de constater que les autorités ont une fois de plus tenté d'utiliser le tourisme : en favorisant le repos et la visite des sites touristiques, ils ont amélioré les conditions de vie des classes moyennes et provoqué l'émergence d'un sentiment identitaire d'appartenance à l'Union indochinoise. Les autorités ont en partie réussi : certains colonisés ont ressenti l'émergence d'un sentiment d'appartenance moins envers l'Union indochinoise qu'envers leurs propres territoires (Vietnam, Cambodge, Laos)<sup>42</sup>. [Chapitre 7. La démocratisation du tourisme indochinois dans les années 1930].

### ***Le corpus de sources***

Afin de répondre à notre problématique centrée sur l'instrumentalisation du tourisme par l'Etat colonial, nous avons focalisé nos recherches sur les fonds d'archives administratives et sur les documents imprimés grâce au concours de l'Etat<sup>43</sup>. Dès le début de notre travail, le choix de privilégier les archives administratives s'est imposé et, ce, d'autant plus que la plupart n'avaient jamais été consultées alors même que ce thème constituait une série spécifique<sup>44</sup> : série L *Commerce-Industrie-Tourisme* (sous série L.8 *Tourisme-sports et chasse*) ; preuve de l'importance de la documentation disponible et témoin de la considération avec laquelle les autorités traitaient cette activité. A cette série, nous avons ajouté la consultation de la série D *Administration générale* (sous série D.63 *Police des lieux publics, Jeux Mœurs*) et de la série S *Services sanitaires et assistance publique* (sous série S.3

---

<sup>42</sup> Voir la thèse en cours « The History of Travel in Colonial Central Vietnam, 1917-1943 » de Erich DeWald, SOAS London

<sup>43</sup> Documents consultés principalement aux ANOM, à la Bibliothèque nationale de France et à la Bibliothèque nationale du Vietnam ou venant de fonds personnels.

<sup>44</sup> Boudet P., *Manuel de l'archiviste, instructions pour l'organisation et le classement des archives de l'Indochine*, Direction des archives et des bibliothèques, Gouvernement Général l'Indochine, IDEO, 1934, 160 p.

*Sanatoria*). Ces séries (L,D,S) ont été systématiquement consultées dans les fonds territoriaux : fonds du Gouvernement général de l'Indochine (administration centrale) et fonds des différentes résidences du Tonkin, du Laos, du Cambodge et de l'Annam (administration régionale). L'ensemble des fonds n'étant pas conservé aux ANOM (Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence), nous avons entrepris des séjours de recherches aux archives nationales du Vietnam (centre n°1 à Hanoi, centre n°2 Ho Chi Minh Ville, centre n°4 à Dalat) et aux archives nationales du Cambodge à Phnom Penh. En complément, nos recherches aux ANOM nous ont aussi permis de consulter les fonds ministériels de l'Agence France Outre-Mer, du Conseil supérieur des colonies et des Travaux publics.

La problématique choisie et les archives traitées expliquent la suppression dans notre corpus des romans de l'époque coloniale. Au moment de la définition de notre corpus, nous avons tenté de les intégrer mais la répétition des connaissances qu'ils apportent ne nous a pas apparue profitable pour nos recherches axées sur la place du tourisme dans les politiques coloniales. Cette répétition est soulignée à l'époque par Engène Pujarnisclé, l'auteur du *Bonze et le pirate* (1929) qui s'amuse à donner la recette du roman indochinois : « *On promène les personnages de Hongay (description des ruines), en les faisant passer par Hué (description des tombeaux). En traversant Hanoi ou Saigon (description des rues indigènes), ils voient défiler devant leur yeux surpris le convoi funèbre d'un mandarin (nouvelle description) ; ils sont invité par un riche Annamite ou un opulent Chinois (énumération des plats : ailerons de requins, nids d'hirondelles, etc.). Si l'auteur a eu l'heureuse idée de prendre ses personnages à Marseille, il ajoute à ce riche lot des descriptions, celles du départ, du paquebot et des escales* »<sup>45</sup>. Ce choix a certainement été accentué par notre absence de formation en littérature ainsi que par l'existence de travaux en cours menés par des chercheurs qualifiés<sup>46</sup>. Par ailleurs, la richesse et l'importance des archives administratives ainsi que la volonté de ne pas ajouter une autre discipline à notre approche bi-disciplinaire, nous ont convaincu d'abandonner, pour cette thèse, la voie littéraire.

L'absence d'un corpus cartographique actuel sur le tourisme en Indochine nous a conduits, grâce à notre formation de géographe, à élaborer une cartographie nous permettant de représenter les espaces traités et les enjeux territoriaux liés à l'activité touristique.

---

<sup>45</sup> Pujarnisclé E., *Le Bonze et le pirate*, Paris : G.Crès, 1929, 241 p. cité par Quella-villéger A., *Indochine : un rêve d'Asie*, Paris : Omnibus, 1995, p. IX

<sup>46</sup> Thèse en cours de Stéphanie Ponsavady, *Fueling Desires and Discontent": Cars and Roads in Colonial Indochina (1897-1946)*, New York University

**CHAPITRE PREMIER**  
**LA GENESE DES PRATIQUES TOURISTIQUES INDOCHINOISES**  
**(1856-1910)**

« Je me hâte maintenant de  
reprendre mon récit de touriste »

Francis Garnier, *Voyage  
d'exploration en Indochine*<sup>47</sup>

A l'époque de la conquête de l'Indochine, le tourisme se développe en Europe et en Amérique du nord, les pratiques de repos, de jeu et de découverte encore en construction, sont naturellement transposées aux territoires colonisés qui les adaptent et les développent en fonction de leur environnement. La concordance chronologique explique que nous puissions évoquer à la fois le transfert de pratiques touristiques occidentales naissantes, la genèse de pratiques touristiques locales propres à chaque territoire et la filiation entre tourisme colonial et tourisme actuel<sup>48</sup>. Nous analyserons comment ces pratiques, qui définissent le tourisme, ont été importées en Indochine et comment elles se sont développées voire transformées.

Nous aborderons tout d'abord la pratique de la découverte. La découverte est héritée du Grand Tour initié par l'aristocratie anglaise au XVII<sup>ème</sup> siècle. Elle s'épanouit, se répand et connaît des formes nouvelles grâce à la naissance des empires coloniaux et la modernisation des moyens de transport. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, c'est une pratique en mutation qui évolue rapidement et qui dans le contexte colonial se confond avec la conquête et la découverte du territoire. Découverte et colonisation s'alimentent mutuellement : la découverte touristique motive les explorateurs et les colons, et en retour les découvertes des explorateurs, diffusées via les récits de voyages, entretiennent l'imaginaire touristique et suscitent le désir de découverte chez le lecteur, potentiel futur touriste. Cette ambiguïté entre stratégie de

---

<sup>47</sup> Cette citation, extraite du récit de Francis Garnier lorsqu'il visite les temples Angkor, l'un des explorateurs les plus connus de l'histoire de la conquête française en Indochine montre bien l'ambiguïté entre exploration et tourisme. [Francis Garnier, *Voyage d'exploration en Indochine*, Paris : Hachette, 1885, p.38]

<sup>48</sup> Cette question sera évoquée rapidement car elle dépasse le cadre chronologique de notre étude et constitue une piste pour des études à venir.

conquête du territoire et explorations proches de pratiques de découvertes touristiques est omniprésente. Ceci amène à considérer certains explorateurs comme des proto-touristes<sup>49</sup>.

Dans un deuxième temps, nous reviendrons sur la pratique du repos touristique. Au cœur de la vie coloniale, elle sera régulièrement évoquée dans la présente thèse. En Indochine, elle est le résultat d'un triple transfert : le transfert des pratiques médicales européennes prônant les vertus de l'eau et de l'air, celle de la villégiature balnéaire déjà en mutation en Europe, et celle de la villégiature climatique britannique pratiquée dans les *hill's stations* indiennes. Cette dernière résulte d'une adaptation des pratiques européennes aux conditions géo-climatiques indiennes. Une fois ces origines abordées, nous nous intéresserons à la genèse de cette pratique en Indochine, héritière de ces transferts et des adaptations aux conditions de vie locale.

Pour finir nous reviendrons sur l'exemple de Do Son, surnommée la « *Trouville du Tonkin* », résultat réussi du transfert des pratiques de jeux et de sociabilité des stations balnéaires européennes dans la colonie.

## **I. La découverte : proto-touriste et touriste**

Comment la pratique de découverte touristique s'est-elle constituée en Indochine ? Est-elle l'objet d'un transfert ? A-t-elle été modifiée et adaptée au contexte colonial indochinois ? Enfin, dans quelle mesure, a-t-elle influencé les pratiques de découverte touristique actuelle ? Dans un premier temps nous analyserons les similitudes existant entre la pratique de la découverte à des fins touristiques et celle de la découverte à des fins politiques en contexte colonial. Puis, nous nous interrogerons sur les liens existant entre explorateurs et touristes résumés dans l'expression : proto-touristes, et sur leurs implications dans la mise en tourisme des sites indochinois.

### **1. Découverte touristique et conquête du territoire**

En contexte colonial, le développement du tourisme de découverte est indissociable de la conquête. Du point de vue de l'analyse, ceci engendre une grande difficulté à faire une distinction entre la découverte touristique et les explorations du territoire à des fins politiques, ce que l'on pourrait appeler en quelque sorte la « découverte politique ». Comme l'a déjà

---

<sup>49</sup> Par ailleurs la pratique de la découverte touristique actuelle a été influencée par celles des touristes coloniaux, qui ont contribué à forger une pratique mais aussi un imaginaire.

souligné Isabelle Surun, les liens entre exploration et colonisation méritent d'être réévalués « *comme une rencontre de partenaires et non comme une confrontation inégale constitutive d'altérités irréductibles* »<sup>50</sup>. En premier lieu, précisons que l'emploi du terme « découverte » dans ces deux contextes est problématique, puisque la découverte est, par définition, l'action de découvrir ce qui est inconnu et ignoré. Cette nuance introduit l'idée qu'il existe plusieurs niveaux de compréhension du terme en fonction de la portée de la découverte. On découvre donc pour soi, c'est le cas des touristes, ou pour un groupe voire pour un Etat, c'est le cas des explorateurs. Ce rappel permet de constater qu'il est difficile, voire impossible, d'utiliser le terme au sens premier et de relativiser la découverte en la replaçant au sein de connaissances individuelles ou collectives.

La découverte touristique est une découverte individuelle, renouvelée par chaque touriste, elle correspond à une nouvelle pratique du lieu<sup>51</sup>. Les spécialistes du tourisme associent son origine à celle du Grand Tour pratiqué par les jeunes aristocrates en Europe, dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle. Elle est destinée à « *l'éducation par la découverte in situ des merveilles de la Renaissance et de l'Antiquité* »<sup>52</sup>. Cette pratique du Grand Tour a contribué à la création de lieux touristiques constitués à partir de villes, de monuments, de sites naturels, mais aussi culturels. Elle s'impose en Europe puis s'étend au reste du monde et particulièrement au monde colonial. Cette ouverture est d'autant plus aisée qu'elle intervient au moment de la conquête des empires coloniaux accompagnée d'une horde d'explorateurs, dont les récits de voyages nourrissent l'imaginaire exotique en construction autour de ces territoires.

En situation coloniale, la découverte politique sert le projet de conquête. Les explorateurs occidentaux découvrent eux aussi des lieux déjà connus des populations locales. En Indochine, la colonisation débute en 1857 par l'établissement d'une colonie dans le sud de la Cochinchine. Elle est suivie d'une période de conquête (1858-1885) s'accompagnant de l'envoi de missions d'explorations [Annexe 1. Les étapes de la formation de l'Indochine]. La maîtrise du territoire est indispensable pour sa colonisation. En effet, pour coloniser un espace, les colons ont besoin de connaître leur environnement ainsi que les structures sociales

---

<sup>50</sup> Isabelle Surun, « L'exploration de l'Afrique au XIX<sup>e</sup> siècle : une histoire pré coloniale au regard des *postcolonial studies* », in *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°32, 2006, p. 11-17, p. 11.

<sup>51</sup> « *Il s'agit, en effet, de découvrir non pas le lieu en lui-même, mais une autre utilisation du lieu* » [Equipe MIT *Tourismes 1. Lieux communs*, Paris : Belin, 2002, p.189]

<sup>52</sup> Stock M. (coord.), *Tourisme, lieux, acteurs, enjeux*, Paris : Belin, 2003, p.30

et politiques qui s'y exercent<sup>53</sup>. Pour acquérir ces savoirs, l'explorateur observe et décrit les caractéristiques de l'environnement géographique, la topographie, la faune, la flore et les peuples. Il est à la fois géographe, comme Francis Garnier : « *Quelle aride besogne que celle d'un géographe, et quelle monotone contemplation que celle d'une boussole et d'une montre ! (...) hélas ! plus ces paysages étaient variés, et moins j'avais de loisirs. Voici une montagne, vite un relèvement, une rivière, quel est son nom et d'où vient-elle ? un village, plaçons le sur la rive ! un rapide, où est le chenal et quelle est la plus grande profondeur de l'eau ?* »<sup>54</sup> ; ethnographe comme Auguste Pavie qui collecte les costumes de la plupart des populations de l'Indochine et s'attache à comprendre leurs mœurs et leurs coutumes, et naturaliste comme Jules Harmand : « *Je parcourais la montagne à la recherche des plantes et des arbres en fleurs ou en fruits qui devaient augmenter les richesses de mon herbier, capturant et tuant sans pitié les lézards, les serpents, les insectes, les oiseaux qui commettaient l'imprudence de se montrer à mes yeux* »<sup>55</sup>. Par l'intermédiaire des guides locaux, les explorateurs s'attachent à comprendre comment les populations gèrent cet environnement, quelles sont les ressources qu'elles exploitent, comment s'organisent les hiérarchies sociales, quels lieux sont habités, comment on les nomme. Ainsi, les notes d'Auguste Pavie témoignent de cet appétit insatiable de savoir : « *Le cornac n'avait jamais eu à répondre à autant de questions. Quoique je ne fisse pas le levé de la route, il me fallait le nom de chaque hameau, ceux des monts dans le lointain ou proches, aussi ceux des ruisseaux, leurs sources, leurs directions et des détails sans fin sur ce qui se rapportait au pays tout entier : géographie, histoire, légendes, etc.* »<sup>56</sup>. Progressivement, par le biais des savoirs collectés par les explorateurs, les colonisateurs acquièrent les connaissances nécessaires à une plus grande maîtrise du territoire leur permettant d'établir leur colonisation<sup>57</sup>. Elle est facilitée par l'utilisation de techniques modernes aidant la maîtrise scientifique et matérielle de l'espace. Parmi ces techniques, la carte, objet commun aux explorateurs et aux touristes, se révèle un outil indispensable à l'élaboration d'une stratégie de conquête ayant pour dessein final le contrôle de l'espace. Elle

---

<sup>53</sup> Singaravélou P., *L'Empire des géographes. Géographie, exploration et colonisation (XIXe-XXe siècles)*, Paris : Belin, 2008, p.8

<sup>54</sup> Garnier F., « Voyage d'exploration en Indochine », in *Le Tour du monde : nouveau journal des voyages*, Paris : Hachette, n°1872/01-1872/06, p.374

<sup>55</sup> Harmand J., « Le Laos et les populations sauvages de l'Indochine », in *Le Tour du monde : nouveau journal des voyages*, Paris : Hachette, n°1879/07 -1879/12, p.2

<sup>56</sup> Nicolas P., *Notices sur l'Indo-Chine, Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin, Laos, Kouang-Tchéou-Ouan / publiées à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900*, Paris : impr. de Alcan-Lévy, 1900, p.278

<sup>57</sup> Il n'est pas lieu de donner ici une bibliographie complète sur les rapports entre exploration et colonisations qui ont donné lieu à de nombreux travaux citons toutefois entre autres : Hélène Blais, *Voyages au grand océan. Géographies du Pacifique et colonisation, 1815-1845*, Paris : CTHS, 2005, 352 p., ill., cartes.

permet de visualiser un espace, de repérer les richesses, les hommes et les contraintes géographiques, d'estimer les temps de parcours et de créer des itinéraires.

En situation coloniale, les liens entre la découverte touristique et la découverte politique sont indissociables et s'influencent réciproquement, jusqu'à faire naître une certaine ambiguïté entre le statut d'explorateur et celui de touriste.

## **2. Des explorateurs proto-touristes aux touristes**

L'explorateur est-il un touriste qui s'ignore et inversement le touriste joue-t-il à l'explorateur ? Si les emprunts des touristes aux explorateurs sont admis, l'inverse n'est pas une évidence, alors même que certains explorateurs se qualifient eux-mêmes de touristes, comme le montre la citation de Francis Garnier qui ouvre ce chapitre. Pourtant, nous démontrerons que les explorateurs ont, à leur tour, pris une part active dans le développement du tourisme, en comparant leurs pratiques de découverte politique avec celles de la découverte touristique, puis dans un second temps en analysant l'implication des explorateurs dans l'émergence de lieux touristiques de découverte et de repos.

La comparaison entre la découverte politique et touristique nous permettra de pointer les similitudes et les emprunts entre ces deux découvertes, sans pour autant en ignorer les divergences. Ceci nous amènera à souligner les similitudes entre les communautés des explorateurs et celles des touristes.

La mise en perspective d'une pratique touristique et de la pratique de l'exploration peut paraître provocatrice, cependant, elle renvoie à une certaine réalité. Il ne s'agit pas de minimiser le caractère intrusif, voire brutal de certaines expéditions d'explorations, ni de considérer que chaque voyageur qui pratique un tourisme de découverte est un conquérant en puissance. Les explorateurs ne sont certes pas des touristes à part entière, cependant la similitude de certaines de leurs pratiques avec celles des touristes tend à les qualifier, si ce n'est de touristes, au moins de proto-touristes. Le préfix *proto* est utile pour introduire une nuance : sans diminuer la dimension touristique des explorateurs, elle insiste sur la primauté de cette pratique. Même si, comme nous l'avons expliqué précédemment, la primauté de la découverte dans un contexte de conquête coloniale est difficile à établir, de nombreux explorateurs, bien que passant dans les traces des prédécesseurs, ont pour mission d'approfondir l'exploration. Comme les touristes, les explorateurs explorent des territoires

connus par d'autres, là encore la découverte est relative et varie en fonction des connaissances des groupes sociaux. Certains explorateurs partent à l'exploration de territoires totalement inconnus de leur communauté (par exemple de la communauté européenne ou occidentale), d'autres explorent des territoires déjà parcourus par les missionnaires<sup>58</sup>, voire par leurs prédécesseurs : des explorateurs dont ils ont lu des récits.

Généralement, les explorateurs sont missionnés avec un but précis, mais ils s'attardent aussi, comme un touriste, à visiter les lieux décrits dans les récits de leurs prédécesseurs, s'adonnant alors à une pratique touristique. En effet, malgré leurs noms, les missions d'explorations au XIX<sup>ème</sup> siècle se font rarement en totale *terra incognita*, et il s'agit, bien souvent, de mener un peu plus loin les explorations précédentes. Ainsi lorsque Jules Harmand arrive à Bassac dans les premiers jours de février 1877, ses notes relatent, qu'il s'attèle, avant toute chose, à la recherche du Wat-Phou, monument visité en 1867 par Doudart de Lagrée et décrit dans ses relations de voyages. Jules Harmand précise qu'il fait une simple visite de ce monument, choisissant de ne pas en faire une description, jugeant que celle de Doudart de Lagrée est parfaite<sup>59</sup>. Il semble difficile d'assimiler, la visite de ce site, déjà connu de la communauté occidentale, à un acte offensif de conquête, mais plutôt comme une découverte touristique individuelle. Ainsi il semble que les missions d'explorations, quelles qu'aient été leurs motivations, ne peuvent être conçues dans la pratique comme des entités homogènes liées au pouvoir. Ce souhait de l'explorateur de pratiquer une activité touristique se ressent dans certains écrits, comme ceux de Francis Garnier se plaignant du manque de temps pour apprécier pleinement les agréments du voyage. Dans ses notes, il inscrit « *Après une journée agitée et bruyante, passée au milieu de cette fiévreuse activité d'esprit que surexcitent un travail incessant, une attention de chaque minute, qu'il m'était doux de saisir ainsi à la dérobée un moment de repos, et de contempler à mon aise une de ces scènes devant lesquelles il m'était interdit de rêver un seul instant pendant le jour ! (...) Combien j'enviais ceux de mes collègues que d'autres occupations ne privaient pas, du moins, de l'attrait du voyage et du plaisir de voir se dérouler devant eux de nouveaux paysages, sans autre souci que de les admirer ! (...) Une distraction d'une seconde ne m'était point permise. Cette gymnastique continuelle, cette préoccupation géographique imprescriptible, qui a été mon lot pendant*

---

<sup>58</sup> Le premier missionnaire français qui visite le delta du Mékong est le père Georges de la Mothe en 1585. Un autre homme d'église marque ces relations naissantes c'est Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, qui réussit à établir, le 28 novembre 1787, un traité d'alliance entre la France et le Vietnam. Les écrits des missionnaires comme les lettres des missionnaires de la Propagation de la Foi, diffusent petit à petit des connaissances sur ce territoire.

<sup>59</sup> Harmand J., «Le Laos et les populations sauvages de l'Indochine », in *Le Tour du monde : nouveau journal des voyages*, Paris : Hachette, n°1879/07 -1879/12, p.2

*deux ans, m'a tellement rendu étranger à ce que j'appellerai les jouissances pittoresques du voyage, que je le referais aujourd'hui volontiers rien que pour les goûter tout à mon aise* »<sup>60</sup>. Les sentiments exprimés dans ce passage révèlent les motivations profondes communes à celle d'un touriste, comme le goût du voyage, de l'observation des paysages et le plaisir de la découverte.

De plus, les multiples références et le désir de visiter les sites décrits dans les relations de voyages des explorateurs précédents, montrent qu'il existe, pour ainsi dire, une communauté de découvreurs touristiques et politiques. Auguste Pavie, de retour en France fait de son domicile un rendez-vous des explorateurs « asiatiques », ou « africains »<sup>61</sup>. Alexandre Yersin demandera conseil à Jules Harmand avant d'entreprendre sa deuxième mission d'exploration. Francis Garnier fera édifier en 1867, une stèle en hommage à Henri Mouhot. Les récits de voyages sont, à la fois, utilisés comme un outil de travail pour les explorateurs dans la préparation de leurs voyages, mais aussi comme un guide touristique, afin d'agrémenter leurs missions de découvertes touristiques. Cette communauté d'explorateurs fonctionne un peu comme celles des touristes, se nourrissant des récits de voyage comme les touristes se nourrissent de guides de voyage et voulant voir ce que l'explorateur précédent a décrit, tout en approfondissant l'exploration de territoires déjà connus. Les explorateurs peuvent donc, dans certaines circonstances, être assimilés à des touristes, explorateurs un jour et touristes l'autre.

Cependant, des différences demeurent entre les touristes et les explorateurs, elles résident principalement dans deux éléments majeurs: la portée politique de leurs voyages, et leur mobilité. L'explorateur est un professionnel découvrant à des fins politiques, militaires, pour une cause, une institution, un Etat. Parce qu'il est en mission, parce qu'il est attiré par le gain, sa démarche est plus professionnelle. Tandis qu'un touriste découvre le plus souvent pour lui-même, le récit de son séjour ne passera pas à la postérité, c'est une démarche intime, s'apparentant plus au bien-être personnel. Un explorateur s'adonne à une découverte géographique et culturelle, d'un territoire peu connu, voire inconnu, dans le cadre d'une mission, contribuant à enrichir les connaissances générales, tandis qu'un touriste s'adonne à la même « excursion découverte » en terrain connu dans le but d'enrichir sa propre expérience. Citons Yersin qui, après avoir entrepris ses premières explorations pour son propre plaisir,

---

<sup>60</sup> Garnier F., « Voyage d'exploration en Indochine », in *Le Tour du monde : nouveau journal des voyages*, Paris : Hachette, n°1872/01-1872/06, p.374

<sup>61</sup> Broc N., *Dictionnaire illustré des explorateurs et grands voyageurs français du XIX<sup>ème</sup> siècle. Asie*, Paris :Ed. du CTHS, 1992, p. 367

sans encadrement, précise, dans ses notes concernant son voyage de sept mois en pays Moïs, qu'il s'est adressé au Gouverneur général Jean-Marie de Lanessan<sup>62</sup> afin que son prochain voyage ait un résultat pratique et une utilité. Celui-ci le charge ainsi d'étudier un projet de route partant de Saïgon pour pénétrer au pays moïs et, de façon générale, d'établir un rapport les ressources du pays, la possibilité d'y faire de l'élevage, et d'exploiter les richesses forestières et minières<sup>63</sup>. Leur mobilité est aussi différente. Celle des explorateurs est limitée par la carence de cartes (occidentales), une mauvaise connaissance du terrain, l'absence de voies de communication modernes. Cependant, compte tenu du manque de directives précises qui encadre ces expéditions, les explorateurs sont relativement libres de leurs itinéraires, même si la région d'exploration est définie, les moyens pour y accéder sont laissés à leur seul jugement. De plus, notons que les explorateurs ne savent pas ce qu'ils vont trouver, ils emploient des pisteurs locaux pour tenter de s'orienter, mais ils avancent en terre inconnue, contrairement aux touristes qui eux suivent leurs traces alors constituées en itinéraires balisés reliant les sites touristiques définis comme « à voir ».

Les explorateurs, grâce aux publications et aux missions, contribuent à l'émergence d'un imaginaire touristique, basé notamment sur des sites historiques. Ils révèlent aussi des lieux dont certains seront aménagés en station [voir chapitre 2].

La publication de relations de voyage, notamment à travers des revues à grand tirage comme *Le Tour du monde*, lues par le plus grand nombre, entraîne la création d'un imaginaire touristique autour de l'Indochine. Au-delà ces écrits contribuent à la construction d'une image et d'une identité pour la future Union indochinoise. Parmi les écrits les plus renommés citons ceux de Francis Garnier<sup>64</sup>. Il publie en 1873 le *Voyage d'exploration en Indochine*, compte-rendu de l'exploration du Mékong de 1866 à 1868, ainsi que six articles et brochures de 1871 à 1874 sur le thème de la nécessaire pénétration commerciale en Chine centrale. Il faut ajouter

---

<sup>62</sup> Gouverneur général de 1891 à 1894

<sup>63</sup> « Voyage de Saïgon à Nha-Trang et de Nha Trang à Bien-Hoa, du 24 décembre 1892 au 5 septembre 1893 » par Alexandre Yersin, in *Alexandre Yersin, un passe-muraille (1863-1943) vainqueur de la peste et de la diphtérie, explorateur des hauts plateaux d'Indochine*, Paris : Le Roux Pierre, Connaissances et Savoirs, 2007, p.166

<sup>64</sup> Garnier F., *Voyage d'exploration en Indochine effectué pendant les années 1866, 1867, 1868 par une Commission Française présidée par M. le capitaine de frégate Doudart de Lagrée, sous la direction de M. le lieutenant de vaisseau Francis Garnier, avec le concours de M. Delaporte et de MM. Joubert et Thorel*, Paris : Hachette, 1873. [Première publication : « Voyage d'exploration en Indo-Chine », in *Le Tour du Monde*, vol. XXII-XXV, 1870-1873.]

l'activité littéraire de Jean Dupuis qui publie quatorze articles et six livres de 1874 à 1886 et celle d'Auguste Pavie qui publie sept volumes de ses missions d'exploration<sup>65</sup>.

La diffusion de ces écrits permet ainsi au monde occidental de découvrir des sites comme les temples d'Angkor et suscite chez certains l'envie de les découvrir personnellement (découverte touristique). Les temples d'Angkor ont été popularisés par Henri Mouhot, considéré comme leur découvreur. Il écrit dans ses notes : «*Nous mîmes une journée entière à parcourir ces lieux, et nous marchions de merveille en merveille, dans un état d'extase toujours croissant. Ah ! que n'ai-je été donné de la plume d'un Chateaubriand ou d'un Lamartine, ou du pinceau d'un Claude Lorrain, pour faire connaître aux amis des arts combien sont belles et grandioses ces ruines peut-être incomparables, seuls vestiges malheureusement d'un peuple qui n'est plus* »<sup>66</sup>. Précisons que les temples avaient déjà été redécouverts par les missionnaires, c'est d'ailleurs un missionnaire, l'abbé Sylvestre qui guide Henri Mouhot dans sa visite<sup>67</sup>. Cependant, ce sont les écrits de Mouhot qui popularisent le lieu et vont éveiller l'intérêt des autres explorateurs désireux eux aussi de découvrir ce que leur prédécesseur avait décrit. Ainsi, Doudart de Lagrée explore les ruines à sa suite, et en fait lever les plans ; en juin 1866, il y retourne, entouré de tous les membres de sa mission. En 1884, Paul Néis s'y arrête, au retour d'une exploration du haut Laos alors que rien dans sa mission ne l'y oblige, effectuant une visite de découverte purement touristique.

De plus les autorités, soucieuses de valoriser et préserver le patrimoine des pays conquis, vont, à la suite des reconnaissances, impulser des missions d'inventaire des monuments. Le but n'est certes pas d'en faire des lieux touristiques, mais leur conservation et leur diffusion les conduiront naturellement, dans certains cas, à jouer le rôle de site touristique culturel. En 1893, Etienne Lunet de Lajonquière est attaché à la mission archéologique de l'Indochine, ancêtre de l'Ecole Française d'Extrême-Orient (EFEO) avec laquelle il continuera de collaborer régulièrement. Il est chargé de l'inventaire exhaustif des anciens

---

<sup>65</sup> Pavie A., Vol. I, *Exposé des travaux de la mission (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> épisodes, 1879-1889)*, Ernest Leroux, 1901 ; Vol. II, *Exposé des travaux de la mission (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> périodes, 1889-1895)*, Ernest Leroux, 1906 ; Vol. III, *Voyages au Laos et chez les sauvages du sud-est de l'Indochine*, Capitaine Cupet, Ernest Leroux, 1900 ; Vol. IV, *Voyages au centre de l'Annam et du Laos et dans la région sauvage de l'est de l'Indochine*, Capitaines de Malglaive et Rivière, Ernest Leroux, 1902 ; Vol V, *Voyages dans le Haut-Laos et sur les frontières de Chines et de Birmanie*, Pierre Lefèvre-Pontalis, Ernest Leroux, 1902 ; Vol. VI, *Passage du Mékong au Tonkin (1887-1888)*, Ernest Leroux, 1911 ; Vol. VII, *Journal de marche (1888-1889) ; Evénements du Siam (1891-1893)*, Ernest Leroux, 1919.

<sup>66</sup> Mouhot H., « Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge, de Laos et autres parties centrales de l'Indochine », in *Le Tour du monde : nouveau journal des voyages*, Paris : Hachette, n° 1863/07-1863/12, p.196

<sup>67</sup> Sur l'historique des multiples « redécouvertes » d'Angkor voir : Dagens B., *Angkor, la forêt de Pierre*, Paris : Gallimard, 1989, 192 p.

monuments du Cambodge. En 1907, le Siam venant de rétrocéder les trois provinces cambodgiennes de Siem Reap, Sisophon et Battambang, il élargit son inventaire aux monuments khmers de ces nouveaux domaines. Il obtient la création du parc archéologique d'Angkor, qui bénéficie d'une surveillance plus active et d'une législation spéciale. En 1898 Louis Finot, archiviste et paléographe de formation, est nommé directeur de la Mission archéologique d'Indochine, durant laquelle il découvre les sites chams de My Son. Il assure la direction de l'EFEO à plusieurs reprises de 1898 à 1904, de 1914 à 1918, et de 1920 à 1926.

Les missions d'exploration, de reconnaissance et d'archéologie vont, grâce à leurs rapports, aux monographies, aux cartes et aux dessins, poser les bases de la colonisation, mais aussi du tourisme de découverte, voire du tourisme de repos. Les explorateurs, dans le cadre de leur mission de reconnaissance, de délimitation, de cartographie, contribuent à l'émergence de lieux créés *ex nihilo* comme les stations climatiques [voir chapitre 2] conditionnés par une lecture nouvelle des caractéristiques géo-climatiques du territoire tels que les littoraux et les montagnes. Ainsi Auguste Pavie, durant ses nombreux voyages à travers le Laos de 1886 à 1891, repère le plateau du Tran Ninh, où il souhaite ériger un sanatorium. En 1893, Alexandre Yersin explore les plateaux du Lang Bian et de Darlac, zone parcourue par un autre explorateur, Pierre-Paul Cupet, durant son expédition de Kratié à Nha Trang. Il gravit de nombreux sommets, fixe les sources du Donnaï et découvre le site de Dalat.<sup>68</sup> Durant ces missions il réalise des cartes précises, note des observations climatologiques, géologiques et ethnographiques. Il répertorie les ressources minières, agricoles, forestières, les possibilités d'aménagement routier. Ces données climatiques et topographiques du plateau du Lang-Bian conditionneront la création d'une station d'altitude à cet emplacement.

Ainsi les explorateurs sont, en quelques sortes, les premiers touristes de l'Indochine, mais c'est surtout par leurs écrits qu'ils participent le plus au développement du tourisme : par la diffusion des savoirs ils instaurent une demande de découverte touristique et contribuent à diffuser une nouvelle lecture des sites indochinois. C'est la fréquentation qui crée un lieu touristique. Les récits de voyages sont émaillés de descriptions de temples, ruines et paysages, tous lieux de tourisme potentiel, mais peu connaissent une destinée touristique. Ainsi, Henri Mouhot, tout au long de ses relations de voyage, s'attache à décrire un nombre important de monuments historiques ou religieux, sans que ceux-ci connaissent la même destinée touristique que les temples d'Angkor.

---

<sup>68</sup> Broc N, *Dictionnaire illustré des explorateurs et grands voyageurs français du XIX<sup>ème</sup> siècle. Asie*, Paris : Ed. du CTHS, 1992, p. 443

Les explorateurs, intervenus dans un contexte particulier de conquête, ne sont pas à part entière des touristes, d'où le terme de proto-touriste. Le statut d'explorateur décroît en fonction de l'augmentation de la fréquentation d'un lieu au profit de celui de touriste, dont la connotation est plus négative. Pourtant la différence fondamentale entre eux ne se situe pas tant au niveau de la pratique de la découverte que de la portée de la découverte. Pour l'explorateur, elle est partagée avec une communauté, tandis que pour le touriste la découverte enrichit les connaissances personnelles, sa portée est limitée à l'individu. Les explorateurs, par leurs récits, ont livré aux touristes un large champ de découvertes. Certains lieux mis en valeur ont attiré un public, entraînant leur mise en tourisme.

Les explorateurs ont non seulement influencé le devenir des lieux visités, mais aussi les pratiques, celles de la découverte que nous retrouvons dans les définitions actuelles du tourisme. Ils constituent des modèles pour les touristes de l'époque comme pour ceux d'aujourd'hui qui cultivent en eux une part d'explorateur, de découvreur et d'aventurier. Plus qu'une ressemblance, c'est une filiation qui unit les explorateurs aux touristes. Encore aujourd'hui, elle est soulignée par certains auteurs comme Paul Claval qui pointe la relation entre touristes, explorateurs et colons lorsqu'il évoque les contacts entre eux. « *L'exploration, la colonisation, ou aujourd'hui, le tourisme et le voyage d'affaire, mettent en contact des individus qui appartiennent à des groupes différents.* »<sup>69</sup> ou encore « *Les explorateurs, les colonisateurs, les colons ou aujourd'hui, les visiteurs et les touristes sont très souvent en position de supériorité : l'exploitation ne naît pas de doctrines intellectuelles ; elle naît de l'inégalité de situations concrètes* »<sup>70</sup>.

## II. La genèse du repos touristique

Le repos<sup>71</sup> est une des composantes de la récréation<sup>72</sup> touristique. En Indochine cette pratique a diverses origines : européennes et coloniales (Indes britanniques). Tout d'abord

---

<sup>69</sup> Singaravélou P., *L'Empire des géographes. Géographie, exploration et colonisation (XIXe-XXe siècles)*, Paris : Belin, 2008, p.23

<sup>70</sup> Singaravélou P., *L'Empire des géographes. Géographie, exploration et colonisation (XIXe-XXe siècles)*, Paris : Belin, 2008, p.24

<sup>71</sup> « *Le repos est une nécessité pour remédier à la fatigue physique et mentale engendrée dans la vie quotidienne. Il peut prendre la forme de farniente, de la grasse matinée, de la sieste comme de la cure de sommeil, toutes choses qui peuvent s'effectuer dans le quotidien, mais qui prennent un sens nouveau dès lors que l'individu se déplace dans un lieu hors de son quotidien pour réaliser ce projet* » [Stock M. (coord.), *Tourisme, lieux, acteurs, enjeux*, Paris : Belin, 2003, p.29]

nous nous intéresserons aux transferts de cette pratique en faisant un état des lieux de l'usage thérapeutique et touristique de l'hydrothérapie et du climatisme en Europe et dans les autres colonies. La création des stations climatiques est un phénomène particulièrement important en situation coloniale comme l'a démontré Eric Jennings dans son ouvrage *Curing the colonizer*<sup>73</sup>. Puis nous reviendrons sur les impératifs sanitaires et sociaux auxquels ce transfert répond. Enfin nous examinerons à travers différents exemples la genèse de la pratique du repos touristique en Indochine, en revenant sur sa progressive démedicalisation et sur les tentatives de reconversion en des lieux touristiques. Cependant, toutes les structures médicales ne connaissent pas cette transformation.

### **1. Les transferts des pratiques thérapeutiques et touristiques**

Les pratiques touristiques de repos émanent de la valorisation des vertus de l'eau et de l'air basée sur des préceptes médicaux. L'usage médical de l'eau et de l'air marins est une invention européenne ancienne. Au moment de la colonisation, l'Europe débute la mutation de leur usage thérapeutique au profit d'un usage touristique. L'usage thérapeutique de l'air (altitude) est lui plus récent, il est appliqué conjointement en Europe et dans les Indes britanniques, son basculement vers une pratique touristique sera plus tardive. Nous reviendrons sur les pratiques thérapeutiques de l'eau et de l'air, avant d'étudier les raisons de leur implantation en Indochine.

En Europe, les premiers bains thérapeutiques prônés par les médecins dans les ouvrages de topographies médicales remontent au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Ils induisent une pratique nouvelle du littoral, conduisant à la création de lieux nouveaux alors appelés sanatoriums<sup>74</sup> comme Bath et Brighton (Angleterre)<sup>75</sup>. D'abord réservés à l'aristocratie, ils s'ouvrent, au XIX<sup>ème</sup> siècle, à la bourgeoisie. La valorisation des vertus de l'eau est ancienne et s'inscrit dans la continuité des cures thermales déjà en vogue au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Ils se

---

<sup>72</sup> Recréation, « concept permettant de synthétiser un grand nombre de pratiques de rupture vis-à-vis des pratiques routinières, aboutissant à un relâchement plus ou moins contrôlé de l'auto-contention des émotions (relâchement, défoulement, permissivité, etc., liés à une mise à distance du quotidien » [Equipe MIT, *Tourismes 2. Moments de lieux*, Paris: Belin, 2005, p.341]

<sup>73</sup> Jennings E., *Curing the Colonizers: Hydrotherapy, Climatology, and French Colonial Spas*, Durham : Duke University Press, 2006, 264 p.

<sup>74</sup> Sanatorium ou station hygiéniste : *établissement où les malades et les gens faibles peuvent être guéris et fortifiés*, [Larousse P, *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Larousse et Boyer]

<sup>75</sup> Sur la naissance et le développement de la villégiature balnéaire britannique voir Walton J., *The British Seaside: Holidays and Resorts in the Twentieth Century*, Manchester: Manchester University Press, 2000. p.216.

pratiquent par l'immersion dans l'eau froide et l'absorption d'eau salée pour lutter contre différentes maladies, notamment les maladies mentales telles que le *spleen* et de façon générale, ils sont utilisés pour raffermir le corps et entretenir sa bonne santé. Mais les fonctions thérapeutiques de ces pratiques vont progressivement évoluer vers une fonction ludique et hédonique du bain de mer, renforcée par l'émergence d'une vie mondaine dans les sanatoriums tant et si bien qu'aux malades s'ajoutent de plus en plus les bien portants attirés par la vie sociale<sup>76</sup>. La démedicalisation de la pratique de l'eau de mer est favorisée par la naissance sur les côtes méditerranéennes, dès la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, d'une villégiature balnéaire : l'hivernage, initié par les Anglais, les Russes, les Polonais, mais aussi les Français à la recherche d'un climat plus doux durant la mauvaise saison. Durant leur villégiature balnéaire, l'observation des pratiques de baignade des populations locales les incite à les copier. Ils s'immergent alors dans une eau de plus en plus chaude dépourvue de valeur thérapeutique, mais investie d'une connotation de délassement, de bien-être, de repos du corps et de l'esprit : le repos touristique. Cette pratique de la villégiature hivernale dans le sud de la Méditerranée donnera naissance à des lieux touristiques nouveaux comme Nice et Cannes, modestes villages investis par le tourisme balnéaire. C'est cette pratique des bains de mer, déjà en mutation, que les Français importent en Indochine. La dureté du climat tropical donne une dimension nouvelles aux bienfaits thérapeutiques de l'eau et met en avant la fraîcheur des littoraux, qui vivifient et raffermissent les corps, tandis que les mauvaises conditions d'hygiène poussent les colons à fuir les villes au profit de stations ou de sanatoriums balnéaires, souvent conçus presque entièrement *ex nihilo* par les colonisateurs et dont l'aménagement et l'architecture leur rappellent la métropole.

Parallèlement à la valorisation des vertus de l'eau et de l'air marins, les médecins géographes mettent en lumière les vertus de l'air. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les observations des médecins-géographes (étayées par les progrès de la statistique, de l'hygiène et de la géographie), qui parcourent les empires coloniaux en construction, les conduisent à émettre la possibilité d'une répartition et d'une causalité climatique des maladies : donnant naissance à la géographie médicale : science explicative s'appuyant sur des ouvrages de topographie médicale<sup>77</sup>. Ils formulent des règles pour expliquer la causalité entre climats, altitudes et

---

<sup>76</sup> « Sur les bords de l'océan, on tente de calmer des anxiétés nées de la perte de la vigueur, de l'étiollement, de la pollution, de l'immoralité citadine, mais cette quête tâtonnante de l'harmonie du corps et de la nature exclut paradoxalement l'hédonisme » [Corbin A., *Le territoire du vide : l'Occident et le désir du rivage (1750-1840)*, Paris : Flammarion, 1990, p.113]

<sup>77</sup> Topographies médicales de l'Indochine voir : Bernard F., *De l'influence du climat de la Cochinchine sur les maladies des Européens*, Thèse Médecine Montpellier, 1867 ; Delteil A., *Étude sur le climat de la Cochinchine*,

maladies allant jusqu'à déduire que l'absence d'une maladie dans un milieu fait de celui-ci un remède à cette maladie. Ainsi certains savants, comme Adolf Mühry et Caspar Friedrich, envisagent le possible usage thérapeutique de l'air de la montagne, contre certaines maladies absentes du milieu montagnard, comme la tuberculose. Ce raisonnement fait suite aux travaux de Humboldt sur la répartition des zones de végétation en fonction de l'altitude et de la latitude du relief, de l'air, de la lumière, de la géologie et de la géomorphologie des sols<sup>78</sup>. L'hypothèse de la valeur thérapeutique de l'air des montagnes va être différemment adaptée en fonction du milieu.

En Europe, en proie à la phtisie, la rareté de la tuberculose à une certaine altitude va provoquer la naissance, à partir de 1850, de sanatoriums, qui, dans ce contexte précis, sont des lieux consacrés exclusivement aux soins des tuberculeux par le biais de l'air montagnard. En 1882, le bacille de Koch à l'origine de la tuberculose est découvert et démontre que la contraction de la maladie n'est pas liée à la qualité de l'air ambiant. Les sanatoriums ne sont pas pour autant délaissés, au contraire, ils se multiplient jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Les vertus de l'air montagnard sont étendues et servent à prévenir l'apparition de maladies diverses. Tout comme la pratique des bains (de mer), les séjours en altitude pour profiter de l'air ont donné naissance à une pratique touristique de repos et de jeu, axée sur les sports d'hiver conduisant à une démedicalisation des sanatoriums et leur transformation en stations touristiques de montagne<sup>79</sup>.

En Inde, les Britanniques utilisent les vertus thérapeutiques de l'air d'altitude pour la prophylaxie de plusieurs maladies, comme le choléra, la dysenterie, la typhoïde, l'hépatite ou la malaria qui déciment les troupes et les colons, pensant qu'elles sont liées aux climats tropicaux. L'on ne parle plus alors de « sanatorium », réservés au traitement des tuberculeux, mais de stations climatiques (*hill's stations*) dans les moyennes et hautes montagnes de la zone tropicale entre 1 000 mètres et 2 000 mètres d'altitude. Ils bâtissent des stations qui accueillent durant la saison chaude une population diversifiée (fonctionnaires, colons, administrateurs accompagnée de leur famille). L'accueil, sans distinction entre bien portants et malades, fait de ces lieux une villégiature plus qu'un séjour médical, d'autant que cette pratique est déjà ancrée dans l'élite anglaise : rappelons que les Anglais ont été parmi les

---

Nantes, Impr. de L. Mellinet, 1885, 47 p. ; Girard La Barcerie E., *Considérations médicales sur la Cochinchine, son climat et ses maladies*, Thèse Médecine Montpellier Montpellier, 1868 ; Gueirard A., *Essai de topographie médicale de la Basse-Cochinchine*, Toulon, Impr. de F. Robert, 1872, 85 p.

<sup>78</sup> Vaj D., « La géographie médicale et l'immunité phtisique des altitudes : aux sources d'une hypothèse thérapeutique », in *Revue de Géographie Alpine*, 2005, n°1, p. 22

<sup>79</sup> Voir Remy Knafou, *Les Alpes. Une montagne au cœur de l'Europe*, Paris : La documentation française, 2004, 63p.

inventeurs de la villégiature climatique, fuyant la froideur de leurs villes au profit de la chaleur de la Méditerranée française. C'est naturellement qu'ils transposent ce système aux colonies en l'inversant ; cette fois-ci, ils quittent la chaleur des villes des plaines coloniales pour s'installer dans les montagnes tempérées et brumeuses<sup>80</sup>. Cette double fonction originelle (curative et de villégiature) explique le maintien des stations, alors même que les progrès de la médecine mettent en évidence l'eau comme vecteur principal du choléra, de la typhoïde, de la dysenterie et de l'hépatite, excluant, de fait, les bienfaits curatifs de l'air des montagnes. Les stations perdent alors leur peu de fonction curative pour se concentrer sur le repos. Notons cependant que l'altitude et la fraîcheur soustraient les colons aux moustiques vecteurs de la malaria. Entre 1820 et 1840, les Britanniques développent, en Inde, leurs premières *hill's stations* à Oocatumund, Simla, Mussoorie, Darjeeling, Nainital, dans l'île de Ceylan à Nuwara Eliya, en Malaisie à Penang Hill et Cameron Highlands. Au Japon, la présence de résidents britanniques et étatsuniens favorise, à partir de la fin des années 1880, le développement de la station de Karuizawa dans le département de Nagano<sup>81</sup>. C'est par eux que naissent et se popularisent, dans le monde colonial, les stations climatiques, notamment en Asie [Annexe 4. Hill Stations and Summer Resorts of the Orient]<sup>82</sup>.

En Indochine, considérée par les médecins-géographes comme une zone insalubre, les Français vont transposer ces pratiques thérapeutiques de l'eau et de l'air (montagnard et iodé) pour lutter contre les maladies tropicales. Certaines, comme celles du bain, sont déjà bien développées en Europe où elles s'affirment de plus en plus comme une pratique de repos touristique, mais les vertus de l'air, prônées par les médecins-géographes et à l'origine des *hill's stations*, sont encore en vogue. Notons une confusion constante dans l'utilisation du terme « stations » ou « sanatoriums » dans les archives. Cette confusion révèle la double filiation des structures sanitaires de convalescence et de repos indochinoises, se référant à la fois aux stations indiennes (*hill's stations*) ou aux sanatoriums européens qui dans une acception large sont synonymes de station hygiénique.

---

<sup>80</sup> Sacareau I., *Tourisme et sociétés en développement : une approche géographique appliquée aux montagnes et aux sociétés des pays du Sud*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Paris 1-Sorbonne, 2006, p.297

<sup>81</sup> Sacareau I., *Tourisme et sociétés en développement : une approche géographique appliquée aux montagnes et aux sociétés des pays du Sud*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Paris 1-Sorbonne, 2006, p.294

<sup>82</sup> Vaj D., « La géographie médicale et l'immunité phtisique des altitudes : aux sources d'une hypothèse thérapeutique », *Revue de Géographie Alpine*, 2005, n°1, p. 23

Ce transfert de pratiques thérapeutiques répond à un contexte sanitaire indochinois meurtrier<sup>83</sup>. La mortalité des colons est importante, elle est due aux maladies tropicales mais aussi à la dépression allant jusqu'au suicide, mettant en péril la colonisation. La dysenterie<sup>84</sup> est la principale cause de décès, responsable, à hauteur de 40% des décès. D'autres maladies sont présentes comme le choléra. Entre 1862 et 1879, il est responsable de 10% des décès [Annexe 3. La mortalité en Cochinchine]. Outre les maladies, les variations de mortalité s'expliquent par les offensives militaires liées à la conquête. Comme le démontre Eric Jennings dans son ouvrage, *Curing the Colonizers: Hydrotherapy, Climatology, and French Colonial Spas*<sup>85</sup>, l'importance de la mortalité incite certains scientifiques à élaborer des théories sur l'acclimatation au domaine tropical. Le climat est considéré comme meurtrier voire dégénérescent. Les plus pessimistes s'inquiètent qu'un séjour prolongé dans un climat tropical n'entraîne des modifications physiologiques, culturelles, comportementales sur les colons. Face à ces risques, les autorités ont placé toutes leurs espérances sur les bienfaits prophylactiques de l'hydrothérapie et du climatisme. Considérés comme efficace pour lutter contre les maux tropicaux, l'hydrothérapie se compose de pratiques variées allant de l'absorption d'eau minérale potable prélevée à la source, aux bains de boue, le climatisme se limite aux bienfaits de l'altitude et la balnéothérapie. Les autorités intègrent une ou plusieurs de ces composants et fondent des stations d'altitude, balnéaire, thermale. Ainsi des stations climatiques thermales voient le jour à la Réunion (Cilaos et Hell-Bourg), à Madagascar (Antsirabe), en Tunisie (Korbous), alors que l'Indochine fait le choix du climatisme et de la balnéothérapie. L'étude des sources thermales et minérales de l'Indochine ne débute qu'en 1927 sur ordre du Gouverneur général. Elle est menée par les chefs d'administration locale, l'inspecteur général de l'Hygiène et de la Santé publique, le directeur du Service des Mines. Elle a pour but de repérer les sources, d'en faire l'étude géologique, climatique, bactériologique afin d'en évaluer les bienfaits thérapeutiques. Cependant, cette étude reste au stade de l'ébauche, alors que 77 sources dont seize présentant des caractères marqués de thermalité ou de minéralisation sont recensées<sup>86</sup>. Toutefois, si le thermalisme demeure à l'état

---

<sup>83</sup> Sur l'état sanitaire de l'Indochine voir Monnais L., *Médecine et colonisation : l'aventure indochinoise 1860-1939*, Paris : CNRS éditions, 1999, 489 p.

<sup>84</sup> Cette maladie est d'origine bactérienne. Présente partout dans le monde, certaines bactéries sont particulièrement virulentes en Asie de l'Est. Sa propagation est due à une mauvaise hygiène et un mauvais stockage de l'eau. L'air n'y peut rien ce sont les conditions d'hygiène qui sont en cause.

<sup>85</sup> Jennings E. T., *Curing the Colonizers: Hydrotherapy, Climatology, and French Colonial Spas*, Durham : Duke University Press, 2006, 264 p.

<sup>86</sup> Autret M., *Les sources thermales et minérales du Tonkin*, [extrait du *Bulletin économique de l'Indochine*], s.d. : s.éd., 1941, p.18

prospection les populations locales colonisées et coloniales fréquentent certaines sources, même si leurs sites ne sont pas aménagés en station. Ainsi par exemple, l'Indochine du Sud possède les sources de Vinh Hao (20 kilomètres de Cap Padaran), le Laos celle de Napé et l'Annam celles de Phu Cat près de Qui Nhon. D'ailleurs, Claudius Madrolle consacre un petit guide de douze pages sur le thermalisme et le climatisme en Indochine<sup>87</sup>.

Ce rappel du contexte sanitaire est indispensable pour comprendre les raisons qui poussent les autorités coloniales à construire des sanatoriums. Utilisés au début comme des établissements médicaux et de convalescence, certains vont progressivement basculer vers une pratique de repos touristique et se transformer en stations touristiques.

## **2. Genèse de la pratique du repos touristique en Indochine**

Ne sachant pas comment soigner les maladies tropicales, les autorités coloniales vont soustraire les colons à cet environnement chaud et humide considéré comme insalubre. Deux solutions sont mises en œuvre : un service de retour en métropole (rapatriement et congé) et la recherche de sites propices à l'installation de structures médicales.

Dans un premier temps, le retour en métropole leur semble être la seule solution comme l'explique le docteur le Dantec, médecin adjoint au directeur local de la santé : « *la néfaste influence qu'exercent à la longue les climats tropicaux sur la santé de l'Européen, (...) a été et demeure le plus sérieux obstacle à nos efforts de colonisation. (...) Pour remédier à l'influence morbide exercée sur lui par le climat tropical, le colon s'est jusqu'ici contenté du seul moyen qui fut à sa disposition, le retour au pays d'origine. (...) Nous voici donc venus à cette conclusion que le véritable danger pour l'Européen qui veut résider de longues années (...) provient de l'influence associée à des conditions atmosphériques réalisées chaque été, pendant 4 à 5 mois, chaleur continue, saturation hygrométrique, hypertension électrique* »<sup>88</sup>.

Le retour prend plusieurs formes : le rapatriement, le raccourcissement du séjour colonial et le congé administratif. En 1871, le séjour colonial est réduit à 24 mois au lieu de 36. Les rapatriements passent de quatre rotations annuelles à six, grâce à l'ouverture du canal

---

<sup>87</sup> Madrolle Claudius, *Climatologie, sources thermales d'Indochine*, Paris : s.éd., 1931, 12 p.

<sup>88</sup> ANOM, GGI 5 982 rapport sur l'établissement d'un sanatorium à Cha Pa, 1909-12.

du Suez<sup>89</sup>. Les navires sont mieux équipés afin de diminuer le nombre de décès. En 1873, le Ministère vote l'adoption du congé administratif. On note alors un basculement d'une pratique de rapatriement à une pratique de congé (sorte de congé payé avant l'heure), témoignant de l'affaiblissement de la fonction médicale au profit du repos touristique. Ces mesures permettent une amélioration sensible de l'état sanitaire du personnel, mais entraînent une augmentation des coûts (voyages et remplacements) et des vacances administratives.

Conscientes des difficultés à maintenir un système de retour en métropole, les autorités vont tenter, via la création de sanatoriums, de mettre en œuvre des solutions locales, pouvant compléter, voire suppléer, le rapatriement en métropole de malades, de convalescents et de bien portants. Le but est de diminuer le nombre des rapatriements anticipés, ce qui permettrait de limiter les frais de la « traversée » et de prolonger les séjours sans danger pour l'individu, en améliorant l'état sanitaire général, entraînant une diminution des journées d'infirmerie et d'hôpital. Cette volonté est d'autant plus marquée pendant la Première Guerre mondiale, que pour lutter contre les pénuries d'employés, la prolongation du séjour colonial est un des premiers remèdes envisagés. La quête de lieux de convalescence commence dès le début de la conquête comme en témoigne un rapport en date de 1863, intitulé « *recherche d'un lieu de convalescence* »<sup>90</sup>. Les autorités militaires recherchent un lieu proche de Saïgon, ou situé en Cochinchine ou à défaut localisé en Asie. L'attention particulière accordée à Saïgon et la Cochinchine a plusieurs raisons : le climat y est chaud et humide, c'est le bastion de la colonisation française, son centre de peuplement et sa base de repli historique. Les critères de sélection font appel aux vertus thérapeutiques de l'air frais (situé en altitude, à proximité des côtes, ou dans les régions tempérées), à leur localisation stratégique, mais aussi aux bienfaits psychologiques que ces lieux peuvent procurer aux colons.

Macao est écartée en raison de son climat médiocre, de son éloignement et de sa situation en terre asiatique : « *les malades expédiés sur cet hôpital y voyaient, non pas un acheminement vers la patrie, mais un exil sans retour, pour lequel ils partaient avec désespoir* »<sup>91</sup>. Poulo-Condore est jugée comme apte « *l'air y est extrêmement vif, la température moyenne inférieure à celle de Saïgon de deux degrés centigrades. Les phtisiques*

---

<sup>89</sup> Guès A., *Etude sur les transports de malades et de convalescents de Cochinchine*, Mémoire ou thèse, Montpellier, 1871, p.3

<sup>90</sup> Baudrit A., *Le sanatorium militaire de Baria 1870*, la société des Etudes indochinoises, 1933, 4 p. Cette communication reprend les rapports de 1863 : *Recherche d'un lieu de convalescence* et de 1870 *Rapport sur la salubrité de Nui-Dinh*

<sup>91</sup> Ormay L., *Cochinchine française : statistiques médicale de 1863 à 1870*, Saïgon, Impr.coloniale, 1885, 194 p.20

y succombent, cependant, les fiévreux s'y rétablissent à merveille et beaucoup de diarrhées chroniques s'y sont améliorées »<sup>92</sup> mais trop éloignée de Saigon et d'un abord difficile. Une expérience est tout de même tentée en août 1863, considérant que cette convalescence, malgré son éloignement, peut rendre des services, si on n'y envoie qu'un petit nombre de malades choisis dans une certaine catégorie<sup>93</sup>.

Les autorités soumettent aussi la possibilité d'aménager un sanatorium au Baria pour profiter de l'abaissement de sa température (due à sa faible altitude) et de son exposition à l'air marin. En 1870, un rapport sur la « *salubrité de Nui-Dinh (Baria)* »<sup>94</sup> est rédigé. Cette localité avait été repérée lors de l'inspection générale en 1867, par le Colonel du génie Malcor pour ses possibilités stratégiques et sanitaires. Le petit plateau de la montagne de Nui-Dinh possède une élévation de 300 mètres environ au-dessus du niveau de la mer et domine la rade du Cap Saint-Jacques. Il semble susceptible de recevoir, d'après Malcor, après déboisement, une aération très grande en toutes saisons. En 1870, le Colonel propose de faire de Nui-Dinh, non seulement un lieu de convalescence, mais un grand camp de dépôt où devait résider la plus grande partie des troupes de la Cochinchine. Le but est de constituer une réserve où l'on viendra, au besoin, chercher des soldats pour les transporter dans les différents points de la colonie où leur présence serait nécessaire. C'est aussi sur ce plateau que devait être érigé l'hôpital central de la Cochinchine. En 1870, sans étude préalable et sans qu'aucun Français n'ait encore habité le site, les autorités décident de déboiser l'étroit plateau et de construire des bâtiments en bois, dont les uns doivent être des casernes et les autres des hôpitaux. Durant les travaux on enregistre une mortalité très importante, remettant en cause la salubrité des lieux. Les bâtiments étant prêts et la route praticable, le 27 septembre 1871 le Commandant supérieur des troupes Bossant tente un essai. Il ordonne qu'une compagnie arrivant de France aille directement à Nui-Dinh pour y passer plus d'une année. Les comparatifs des relevés des entrées de journée d'hospitalisation et de décès, entre le Nui-Dinh et les autres postes pendant le même temps, révèlent un nombre d'entrées équivalent, mais un nombre de journées d'hospitalisation et de décès très nettement supérieur. Par ailleurs la vie à Baria démontre que, durant la saison des pluies, le camp est continuellement dans les brouillards, la hauteur de 300 à 650 mètres à laquelle il est situé se trouvant précisément être celle des nuages pluvieux. Cet

---

<sup>92</sup> Ormay L., *Cochinchine française : statistiques médicale de 1863 à 1870*, Saigon, Impr.coloniale, 1885, 194 p.20

<sup>93</sup> Malgré la présence du baignoire, Poulo-Condore constitue après la Seconde Guerre mondiale, un lieu de détente où l'on vient se baigner et pêcher le temps d'un week-end.

<sup>94</sup> Baudrit A., *Le sanatorium militaire de Baria 1870*, la société des Etudes indochinoises, 1933, 4 p. Cette communication reprend les rapports de 1863 : *Recherche d'un lieu de convalescence* et de 1870 *Rapport sur la salubrité de Nui-Dinh*

inconvenient cesse pendant la saison sèche du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> juin. Baria, reste donc un lieu fréquenté périodiquement et n'est pas transformé en sanatorium militaire. L'échec du projet remet en cause l'utilisation approximative des normes de la topographie médicale, quelques mètres ne suffisent pas à obtenir un climat sain, et conduit les autorités à plus de prudence dans l'évaluation des caractéristiques géo-climatiques des installations à venir [voir chapitre 2].

Une autre possibilité est envisagée, la reconstitution d'un climat tempéré grâce à l'abaissement artificiel de la température. Ce projet est d'autant plus intéressant que l'évolution de sa conception met en avant l'ambiguïté de l'utilisation de l'air frais. En 1896, Graffin saisit le Gouverneur de la Cochinchine d'un projet de création, à Saigon, d'un sanatorium frigorifique de 10 000 mètres carrés de superficie, pouvant contenir 1 000 personnes, où l'air séché et refroidi, serait maintenu entre 20 et 24 degrés. L'immeuble ainsi refroidi devait contenir, en plus d'un restaurant et d'un café, les installations nécessaires à l'hospitalisation complète de 25 à 30 personnes. La proposition est acceptée et le coût de l'accord qui en ressort<sup>95</sup> prouve l'importance donnée à ce projet et à son but : obtenir un établissement où l'air frais sera accessible au plus grand nombre en échange d'une consommation au café. Le projet est soutenu par les responsables des Services de santé, de la chambre de commerce, et par le directeur des Travaux publics de la Cochinchine qui va jusqu'à déclarer : « *la voie où s'engageait M. Graffin pouvait donner d'excellents résultats et apporter un élément capital de succès à la colonisation française en Indochine* »<sup>96</sup>. Le 22 janvier 1897, le Conseil colonial vote, à la majorité, l'octroi gratuit d'une concession dans Saigon et l'inscription au budget d'un crédit de 20 000 francs, comme garantie d'intérêt accordée par la colonie à l'entreprise. Le 12 juin le contrat est ratifié par un décret présidentiel, promulgué le 10 août 1897, par un arrêté du Gouvernement général. En mars 1897 Graffin, galvanisé par ces bons résultats et soucieux d'obtenir un maximum de subventions, transforme son projet primitif de refroidissement d'un simple hall, en un sanatorium ouvert comprenant vingt-quatre chambres frigorifiques, pouvant accueillir : malades, convalescents et bien portants. Le but de cette manœuvre est financier : obtenir une aide supplémentaire de la colonie. Graffin n'ayant pas réussi à rassembler les fonds nécessaires, crée, avec l'aide de la banque Gilbert, la société du sanatorium frigorifique de

---

<sup>95</sup> La Cochinchine lui consentait pendant 25 ans, une garantie d'intérêt de 5 % et une annuité d'amortissement de 4% pour un capital de 300 000 francs, en échange de quoi il faisait abandon à la colonie, après 25 ans, de tous droits de propriété sur le sanatorium rendu en parfait état de fonctionnement.

<sup>96</sup> ANV2, IA 8/206, 29.7.1902.7.29, GGI à ministre des Colonies

Saigon. Quelques années plus tard en 1902, la banque Gilbert fait faillite, Graffin prend la fuite sans que le sanatorium ne voie le jour. L'acceptation par le Gouverneur de ce projet, trop en avance sur son temps, apparaît comme une reconnaissance d'un droit commun à tous les coloniaux qu'ils soient malades ou non : celui de l'accès à la fraîcheur. Pour y parvenir, tous les moyens sont bons pourvu qu'ils permettent au plus grand nombre d'en bénéficier<sup>97</sup>.

Le rapatriement et le congé administratif restent les solutions privilégiées par les autorités et les colons. Ils permettent à la fois de retrouver sa santé, de se ressourcer et de revoir ses proches restés en Métropole. Cependant, deux projets de sanatoriums asiatiques émergent : l'un à proximité de Saigon, le Cap Saint-Jacques, l'autre au Japon, à Yokohama.

### **3. Les sanatoriums du Yokohama et du Cap Saint-Jacques**

Les sanatoriums de Yokohama et du Cap Saint-Jacques ont été les premiers à être utilisés par les autorités coloniales. Nous reviendrons sur leur évolution, ont-ils su s'émanciper de la fonction médicale au profit de la fonction touristique ? L'hôpital de Yokohama, dirigé par le docteur Mècre, se transforme en sanatorium puis en cure thermale, mais son éloignement interrompt son processus de mutation et provoque sa fermeture, tandis que le sanatorium du Cap Saint-Jacques évolue en structure hôtelière entraînant la création d'une station balnéaire. Cette évolution est due à la fréquentation accrue du lieu par des touristes, favorisée par la proximité de Saigon et par la mise en place d'infrastructures de communication.

Ce rappel sur l'histoire de l'établissement de Yokohama nous permettra de revenir sur ses origines médicales, sa conversion en établissement de convalescence et sa mutation en structure touristique à l'origine de son déclin.

La fréquentation de l'hôpital de Yokohama est un legs de la guerre sino-française. Durant cette période, l'hôpital général de Yokohama a été utilisé par les autorités françaises pour évacuer les blessés. En 1885, alors que la guerre n'est pas terminée<sup>98</sup>, l'hôpital est fermé. Le docteur Mècre, exerçant dans cet établissement, se résout à le louer. En septembre 1886, il

---

<sup>97</sup> Il faut attendre les années 1970 pour que s'amorce une démocratisation de la climatisation dans les habitations. Elle permet aux corps de récupérer plus facilement durant les saisons chaudes contribuant à une amélioration des conditions sanitaires. Actuellement la majeure partie des lieux d'accueil touristiques sont équipés de climatisation ou d'air conditionné constituant un des éléments du bien-être et du repos touristique.

<sup>98</sup> ANV2, IA 8/091, 1886.9.4, lettre de Mècre au Conseil colonial

atteste que, depuis sa réouverture, sur les 97 militaires envoyés, seulement trois sont décédés. Fort de ces bons résultats, le Ministère de la Marine lui accorde une subvention annuelle de 6 000 francs. Le docteur décide de procéder à des travaux d'amélioration, achevés dès septembre 1886. Mais l'arrêt de la guerre, le privant de sa clientèle militaire, l'oblige à convertir son établissement hospitalier en cure. Il transforme son hôpital en sanatorium et le complète par une maison de santé où les convalescents peuvent suivre un traitement hydrothérapique<sup>99</sup> ou encore hygrothermique<sup>100</sup>. Il légitime cette conversion en soulignant les atouts géo-climatiques de son établissement. Il est situé dans la partie tempérée de l'hémisphère nord, sur le point culminant de Yokohama, lui assurant une brise marine tout l'été et un air pur. L'objectif est de s'insérer dans le projet sanitaire de l'Indochine et d'obtenir une subvention au titre de sanatorium.

Mère soumet au Conseil colonial de Cochinchine, le 15 janvier 1886, la possibilité d'intégrer Yokohama aux sanatoriums vers lesquels la Cochinchine envoie ses convalescents. Les débats nous aident à comprendre comme le Conseil considère cet établissement et les critères retenus pour effectuer son choix. Parmi les arguments favorables le Conseil souligne le prestige d'avoir un établissement à Yokohama : « *Toutes les grandes nations européennes possèdent à Yokohama de splendides hôpitaux, admirablement installés, la France seule n'a pas cru devoir suivre leur exemple. Le docteur a voulu combler cette lacune, nous devons favoriser cette noble entreprise dans la mesure du possible et assurer l'installation définitive du seul établissement humanitaire où flotte le drapeau français* »<sup>101</sup>, élément qui constitue une des caractéristiques des stations touristiques. Cet argument est retenu alors même que le Conseil remet ouvertement en cause le bien-fondé médical de l'établissement en raison de l'aspect psychologique de la guérison et souligne l'importance du cadre social : « *qu'il aille passer 15 jours au Cap, il y trouvera tous les éléments possibles de repos et de confort, mais quant à aller refaire sa santé épuisée au Japon c'est une utopie, on ne peut se rétablir bien qu'en France (...). La réussite des séjours de convalescence doit beaucoup aux bénéfices psychologiques d'un retour à la mère patrie parmi sa famille et au sein de son environnement climatique natal* »<sup>102</sup>. La question est grave comme le fait remarquer un des membres : « si

---

<sup>99</sup> Hydrothérapie utilisation thérapeutique de l'eau

<sup>100</sup> Hygrothermie caractérise la température et le taux d'humidité de l'air ambiant d'un local, l'objectif étant assurer une température et un taux d'humidité constante en toute saison.

<sup>101</sup> ANV2, IA 8/091, 1886.1.15, Séance du Conseil colonial

<sup>102</sup> ANV2, IA 8/091, 1886.1.15, Séance du Conseil colonial

*nous avons des expériences à faire je vous demanderais, Messieurs de ne pas les faire sur la vie de nos fonctionnaires »*<sup>103</sup> et pourtant le Conseil tranche en faveur de l'établissement.

Cependant une question demeure, dans quelle catégorie classer le séjour à Yokohama : hospitalisation, convalescence, cure (hospitalisation), repos touristique (simple congé ou congé administratif) ? Les hésitations révèlent l'ambiguïté de l'établissement. Dans sa séance du 12 janvier 1888, le conseil tranche pour le considérer comme un congé de convalescence équivalent à une hospitalisation à Saïgon et non comme un congé administratif, alors même que les qualités médicales de l'établissement était remises en cause, provoquant les plaintes de certains membres qui voient dans ce statut des vacances déguisées : « *Nous avons le congé administratif tous les 3 ans, le congé de convalescence pour les malades quel que soit leur temps de séjour, nous aurons en plus, si nous votons la subvention, le congé de plaisance au Japon et je ne désespère pas de voir établir bientôt un quatrième congé, de complaisance celui-là, dans quelques casinos du Cap Saint-Jacques, vraiment cela fait trop de congés »*<sup>104</sup>.

Le Conseil décide d'accorder une subvention de 3 000 francs à titre d'essai, pour un an, avec possibilité de renouvellement. L'argument retenu porte sur la durée de la convalescence et du trajet moins long, moins coûteux qu'en Europe (huit à dix mois contre deux au Japon). Le contrat sera successivement renouvelé, avec le soutien du Ministère de la Marine qui impose aux pays de l'Union une participation financière à la subvention (de 10 000 francs en 1890) en échange de l'envoi de ces fonctionnaires. Cette participation obligatoire suscite des réclamations, pointant les abus dans l'octroi du congé de convalescence de plus en plus apparenté à un congé de repos touristique. Ainsi par une lettre du 5 août 1890<sup>105</sup>, le Résident supérieur au Tonkin et le Gouverneur de Cochinchine s'insurgent contre l'augmentation des frais d'hospitalisation. La même année, un arrêté décide que les fonctionnaires hospitalisés à Yokohama n'ont droit qu'à la moitié de leur solde coloniale. Cette mesure a pour effet immédiat de faire diminuer les demandes d'envoi au Japon. Cette baisse incite à nuancer l'urgence et la nécessité d'un séjour médical et pointe l'utilisation parfois abusive des séjours de convalescence. Cependant, un arrêté du 16 mai 1891 rétablit la situation et divise en deux catégories les officiers ou les fonctionnaires envoyés au Japon : les malades et les bien portants. La première comprend ceux dont le Conseil de santé juge l'envoi absolument indispensable au rétablissement de leur santé, moyennant, sur leur solde coloniale, une retenue d'hôpital. La seconde regroupe ceux envoyés en congé, sur leur demande, moyennant

---

<sup>103</sup> ANV2, IA 8/091, 1886.1.15, Séance du Conseil colonial

<sup>104</sup> ANV2, IA 8/091, 1886.1.15, Séance du Conseil colonial

<sup>105</sup> ANV2, IA 8/091, 1890.8.5, RST à GC, au sujet du fonctionnement du sanatorium de Yokohama

une retenue sur la solde d'Europe. Cette mesure a pour but d'enrayer les abus attestant de l'utilisation touristique du sanatorium, mais elle est inefficace comme l'explique le Résident supérieur du Tonkin : « *Il devenait évident que peu de fonctionnaires consentiraient à être placés dans la seconde catégorie et vous me faites remarquer que, pas un des certificats du Conseil de santé ne porte la mention « envoyé sur sa demande »* »<sup>106</sup>. Mère, conscient que sa subvention est menacée, propose en juillet 1892<sup>107</sup>, aux autorités françaises, d'associer aux soins du sanatorium une cure thermale dans les villes d'eaux japonaises, afin de « remédicaliser » son établissement<sup>108</sup>. La proposition est acceptée, la cure est fixée à 20 jours pris sur les congés simples. Les soins hospitaliers se transforment en villégiature thermale, d'ailleurs la cure n'est pas considérée comme une hospitalisation mais comme un congé. Cependant, suite à de nombreux abus dans la durée du séjour au Japon, un arrêté du 23 décembre 1897 fixe à 30 jours consécutifs la durée du séjour hors colonie au-delà de quoi le séjour est considéré comme un congé administratif. Les séjours à Yokohama s'apparentent de plus en plus à du repos touristique. Le laxisme avec lequel ils sont octroyés, le coût qu'ils font peser sur les budgets des pays (de 1893 à 1900, la subvention annuelle est de 15 000 francs), leur iniquité (les colons n'étant pas rattachés à l'administration ne peuvent pas profiter de ces congés et partent à leurs frais se reposer à Singapour), auront raison de la subvention et du devenir de l'établissement. Mère se voit refuser le renouvellement du contrat à échéance du 31 décembre 1900. Les choses ont changé, désormais l'Indochine projette de construire ses propres stations et l'hôpital du docteur Mère fait faillite.

A proximité de Saigon, un projet concurrence l'établissement de docteur Mère, le sanatorium du Cap Saint-Jacques. Il constitue l'exemple d'un établissement sanitaire dont la pratique de la convalescence médicale a évolué en pratique de repos touristique. Nous l'étudierons en deux temps : le premier porte sur l'édification du sanatorium de 1884 à 1892, le second revient sur les étapes du basculement vers une fonction touristique de 1892 à 1904.

Nous reviendrons sur le choix du site, l'édification du sanatorium et sur les problèmes de gestion qu'il soulève.

La situation balnéaire et son passage obligé (situé à l'embouchure de la rivière de Saigon permettant d'atteindre Saigon), incitent en 1884 les autorités à envisager la création au

---

<sup>106</sup> ANV2, IA 8/091 1890.8.5, RST à GC, au sujet du fonctionnement du sanatorium de Yokohama

<sup>107</sup> ANV2, IA 8/1813, 1892.2.19, GGI à GC, séjour des malades dans les villes d'eau du Japon

<sup>108</sup> En Indochine le thermalisme est peu présent contrairement à ce qui se fait dans les autres possessions françaises, voir Jennings E., *Curing the Colonizers: Hydrotherapy, Climatology, and French Colonial Spas*, Durham : Duke University Press, 2006, 264 p.

Cap Saint-Jacques d'un lazaret pour accueillir et soigner les malades qui attendent un rapatriement et pour contenir les épidémies. En 1886, plusieurs possibilités sont analysées : un projet de lazaret à terre dans la baie du Cap Saint-Jacques et un lazaret flottant sur la rivière de Saigon. La solution retenue est celle du lazaret terrestre, choisi pour son alimentation en eau potable, sa possibilité d'offrir un mouillage aux navires, mais surtout pour sa bonne exposition au vent marin. Cependant le projet du lazaret est abandonné au profit de la construction d'un sanatorium.

Ainsi le 31 juillet 1892 (date de l'abandon définitif du projet du sanatorium frigorifique de Saigon), une commission est nommée par le Gouverneur de la Cochinchine et, par un arrêté du 30 novembre 1892<sup>109</sup>, elle organise le sanatorium du Cap Saint-Jacques, destiné à recevoir les convalescents civils et militaires. Les conditions médicales d'accès au sanatorium montrent clairement sa fonction sanitaire et son ouverture à tous les colons, renforçant l'utilité publique de l'établissement. L'arrêté prévoit la nomination, par le Lieutenant gouverneur, d'un médecin en charge de la direction de l'établissement et l'obligation d'adresser au chef du Service de santé les renseignements concernant l'état sanitaire, le traitement et le nombre de convalescents. Le sanatorium est compartimenté en deux catégories : les fonctionnaires civils et les militaires de première et de deuxième catégorie. Les convalescents étrangers à l'administration sont acceptés moyennant paiement. Les convalescents civils et militaires sont admis sur certificat d'un médecin de la colonie par ordre d'inscription. La durée du traitement est fixée de huit jours à un mois.

Le sanatorium a probablement ouvert ses portes courant 1893, dans l'ancien hôtel Arduzer réaménagé<sup>110</sup>. Cependant, dès 1894, les défaillances de gestion, concernant notamment la nourriture, sont mises au jour et un rapport daté du 8 juin 1894, adressé au Gouvernement général, expose les différentes possibilités de réorganisation<sup>111</sup>. Cette volonté de réorganisation est d'autant plus légitime que l'arrêté du 30 novembre 1892 envisage au bout d'un an d'expérimentation, l'organisation définitive du sanatorium. Trois systèmes sont exposés, ils cherchent à résoudre une question : comment dégager l'administration de la gestion du sanatorium, tout en gardant un établissement de bonne qualité ouvert à tous ? Ce désengagement souligne la gêne des autorités à gérer un établissement dont la fonction sanitaire est de plus en plus galvaudée. Dans le premier système, le sanatorium hôpital (statut présentement appliqué) est considéré comme une annexe de l'hôpital de Saigon, dans lequel

---

<sup>109</sup> ANV2, IA 8/1813, 1892.11.30, arrêté, organisation du Cap Saint Jacques

<sup>110</sup> ANV2, IA 8/1813, 1892.11.30, arrêté, organisation du Cap Saint Jacques

<sup>111</sup> ANV2, IA 8/105, 1894.6.8, rapport au GGI

l'administration a tous les pouvoirs et tous les devoirs. La deuxième possibilité : le sanatorium mixte (sur le modèle du sanatorium de Mècre) est un système hybride, toujours à vocation médicale, étant donné que la direction de l'établissement est assurée par un médecin civil, mais que l'administration garde à sa charge l'équipement des locaux. Elle fixe le prix des pensions, ainsi que le nombre minimum et maximum des convalescents qui doivent être traités chaque année et octroie une redevance fixe pour les soins apportés aux convalescents envoyés par l'administration. Ce système laisse le directeur libre de choisir le reste de sa clientèle. Le dernier statut proposé est celui du sanatorium libre. L'administration, propriétaire des locaux, les octroie en gérance à un entrepreneur non médecin. Afin de garder une fonction médicale, un médecin militaire, sans aucun pouvoir administratif, assure le service médical, le règlement intérieur est soumis à l'approbation de l'administration. Les prix des pensions et des consommations, les heures des repas, le nombre et la qualité des mets sont soumis à l'appréciation de l'administration. Le sanatorium libre est pressenti, car moins coûteux, bien qu'il ne fasse pas l'unanimité. Une note écrite pour le secrétaire général lui donne un avis défavorable souhaitant, pour éviter le basculement du sanatorium libre en hôtel (étant donné que l'entrepreneur peut recevoir des voyageurs), qu'une séparation totale entre l'administration et le gestionnaire soit faite: « *ce système ne laissera pas d'offrir dans la pratique de nombreuses difficultés. (...) L'entrepreneur se plaindra aussi de l'insuffisance des locaux, car il sera autorisé à loger les voyageurs. Je serai d'avis de mettre en location ou en vente ledit immeuble pour servir à tel usage que le locataire ou l'acquéreur jugera convenable* »<sup>112</sup>.

En 1896 l'administration retient le statut du sanatorium libre, mais pour éviter toutes dérives qui conduiraient l'entrepreneur à utiliser l'établissement pour accueillir des touristes, elle décide la construction d'un hôtel. Pourtant cette gestion conjointe, loin d'écartier les dérives, ouvre une deuxième phase (1892 à 1905) : le basculement progressif du sanatorium en structure hôtelière. Ce basculement est provoqué par le choix du sanatorium libre qui affaibli considérablement sa fonction médicale et par le glissement progressif vers une pratique touristique de l'établissement, ce glissement est officialisé avec l'ouverture aux bien portants.

---

<sup>112</sup>ANV2, IA 8/137, 1895, Note pour le secrétaire général

Le 18 mars 1896<sup>113</sup>, l'administration passe, avec Ollivier, un contrat, d'une durée de dix ans, pour la construction et l'exploitation d'un hôtel en plus de la gérance du sanatorium. Cet hôtel devra comprendre : un grand bâtiment à deux étages et un rez-de-chaussée, des nouvelles dépendances servant à l'hôtel et au sanatorium. Les travaux doivent être achevés avant le 31 décembre 1896. Tout d'abord, les statuts montrent une confusion entre le sanatorium et l'hôtel. Afin de faire bénéficier l'hôtel d'une subvention de fonctionnement ce dernier est associé au sanatorium considéré d'utilité publique, preuve du rapport ambigu entre convalescence et repos touristique. Ensuite, ils attestent d'un recul de la fonction sanitaire. Dans la deuxième partie du contrat, traitant de l'exploitation du sanatorium, les questions sanitaires sont peu présentes. Les conditions de gérance s'apparentent à celle d'un hôtel [voir chapitre 5]. L'exploitation du sanatorium est contrôlée par un Comité de surveillance composé par l'administration. Il est dépourvu de fonction médicale et garantit juste le fonctionnement général de l'établissement. L'alimentation est encadrée, une clause octroie le droit au Comité de vérifier la qualité de la nourriture et contraint le gérant à se conformer à un régime alimentaire précis [Annexe 21. Tableau comparatif des menus]. Le détail du menu révèle sa complexité et sa lourdeur d'exécution, ce qui permet de comprendre les difficultés rencontrées pour trouver un entrepreneur pouvant l'honorer. Sa composition s'apparente plus au menu d'un hôtel que d'un hôpital. D'ailleurs le cahier des charges précise bien que ce régime alimentaire constitue un régime de référence que le médecin peut adapter en fonction des convalescents<sup>114</sup>.

Les réclamations se multiplient, légitimes ou pas ; elles témoignent en substance de la confusion entre le service dû par un hôtel et celui demandé à un établissement médical. En effet, elles correspondent plus à des réclamations de clients d'hôtel qu'à celles de patients d'hôpital et dévoilent l'ambiance festive qui règne dans les locaux. Ainsi, les convalescents se plaignent le plus souvent de la qualité de la nourriture qui conduit certains à écourter leurs séjours de peur de contracter la dysenterie, de l'absence de vin ou de sa mauvaise qualité, du froid ressenti la nuit, de la saleté de la literie, de la mauvaise qualité du service, du bruit des convalescents, des travaux, des chevaux et pour finir de la mauvaise volonté du gérant Ollivier.

---

<sup>113</sup> ANV1, RST, 4 232, 1896.3.18, contrat pour la construction et l'exploitation d'un hôtel et pour la gérance du sanatorium au Cap Saint-Jacques

<sup>114</sup> ANV1, RST, 4 232, 1896.3.18, contrat pour la construction et l'exploitation d'un hôtel et pour la gérance du sanatorium au Cap Saint-Jacques

Cette confusion entre établissement médical et de repos touristique est également visible dans le désir de voir accueillir au sanatorium les familles des convalescents, mais aussi dans le règlement qui témoigne sous doute de pratiques en cours dans l'établissement. Le 17 avril 1897,<sup>115</sup> un membre du Conseil colonial, demande qu'on allège le règlement de façon à permettre aux chefs de familles dont la femme ou les enfants seraient au sanatorium de s'installer auprès d'eux sans être astreints à un séjour minimum déterminé. L'administration, par la voix du chef de Service de santé, répond défavorablement à cet assouplissement : « *En effet aujourd'hui qu'il existe un hôtel au Cap, le sanatorium doit être considéré comme un établissement hospitalier et le temps minime de séjour (...) paraît devoir être maintenu sous peine de voir ce sanatorium devenir un hôtel de passage au détriment des vrais convalescents. Il n'est d'ailleurs jamais venu à l'idée d'un colon ou d'un fonctionnaire de demander à être logé et nourri à l'hôpital de Saïgon* »<sup>116</sup>. Le risque pour le sanatorium de passer de la convalescence à la villégiature est là clairement exposé et pourtant le Gouvernement général tranche en faveur d'un assouplissement, preuve peut-être que le bien-être psychologique est aussi important pour l'administration que la santé physique. C'est d'ailleurs cette convivialité et cette sociabilité des stations balnéaires qui sont mises en avant pour soigner dès le XIX<sup>ème</sup> siècle la dépression (*spleen*).

Le règlement intérieur<sup>117</sup> témoigne de l'ouverture progressive de l'établissement aux bien portants. Ainsi les convalescents peuvent, sur autorisation du directeur, inviter à la table du sanatorium des personnes étrangères. Ceux accompagnés de *boys* ou de *congais* doivent subvenir à leur entretien et à leur logement en dehors du sanatorium, cependant il est précisé que dans certains cas une autorisation spéciale peut être délivrée. La partie intitulée règlement de police, étonne, tant les précisions faites paraissent évidentes pour une maison de repos : il est interdit de chanter et de faire de la musique, ou de tenir des conversations bruyantes aux heures de la sieste. Les convalescents doivent être rentrés au sanatorium à minuit. Les jeux d'argent sont interdits. Toutes ces pratiques interdites s'apparentent à des pratiques de jeu présentes dans les stations balnéaires européennes. Enfin l'ouverture du sanatorium aux bien portants est définitivement officialisée par l'assouplissement de l'admission des malades. Initialement le convalescent est admis sur présentation d'un billet d'hospitalisation délivré par le chef du Secrétariat du gouvernement et visé par le Lieutenant gouverneur, sur présentation

---

<sup>115</sup> ANOM, GGI 5 702, 1897.4.17, séance du Conseil colonial

<sup>116</sup> ANOM, GGI 5 702, 1897.5.3, séance du Conseil colonial

<sup>117</sup> ANV2, IA 8/137, règlement intérieur

d'un certificat médical portant le visa du chef de son service. Par arrêté du 31 mars 1902<sup>118</sup>, l'admission se fait désormais sur présentation d'un certificat médical, délivré par le médecin de corps ou un médecin de la colonie et visé par le chef des services concernés. De plus, les particuliers ne sont pas soumis à la présentation du certificat médical. Il n'y a donc plus besoin d'être malade pour obtenir une place ouvrant définitivement les portes du sanatorium aux touristes.

Le 22 avril 1902, Ollivier décède. Dans un premier temps, son associé Mottet et ses héritiers reprennent la gérance. Mais le 3 décembre 1904, sur leur demande, l'administration résilie le contrat. Par un courrier du 27 décembre 1904, le Lieutenant gouverneur de la Cochinchine informe le Gouverneur général de l'Indochine de la fermeture du sanatorium du Cap Saint-Jacques décidée par le Conseil colonial. Le Lieutenant expose l'inutilité croissante du sanatorium : « *La fermeture du sanatorium ne causera aucune gêne ; depuis plusieurs mois, en effet, il n'est presque plus dirigé de malades sur cet établissement. A l'heure actuelle, il ne s'y trouve qu'un seul convalescent et, le plus souvent, dans ces derniers temps, il n'y en a eu aucun* »<sup>119</sup>. Cependant, il ne précise pas si l'établissement, vide de convalescents, est rempli de touristes. Il note également que l'établissement était devenu trop onéreux et que la résiliation anticipée permet à l'administration une économie de 20 à 25 000 piastres par an. Les bâtiments et le matériel sont vendus, le 1er juillet 1905. Mais une autre raison motive la fermeture de l'établissement : l'utilisation à des fins militaires de défense du Cap Saint-Jacques, privant ainsi les Saïgonnais de leur plage jusqu'en 1918, date de la réouverture de l'établissement. Ce rappel sur l'histoire du lazaret, du sanatorium et de l'hôtel qui lui est associé, permet de revenir sur la genèse de la station balnéaire du Cap et sur la démedicalisation progressive des pratiques et des lieux avec la complaisance des autorités.

Les sanatoriums du Cap Saint-Jacques et de Yokohama sont deux structures de convalescence asiatiques utilisées par les autorités coloniales en complément de celles de la Métropole. L'étude de leur histoire permet de revenir sur la genèse du repos touristique en Indochine, de souligner l'ambiguïté entre la pratique médicale convalescente et la pratique touristique de repos, et de constater que la conversion en un lieu touristique n'est pas automatique. Outre ces deux structures officielles, il en existe une autre, la station de Do Son, développée par des privés sans subvention de l'administration et sans caution médicale.

---

<sup>118</sup> ANOM, GGI 17 587, 1902.3.3, arrêt

<sup>119</sup> ANOM GGI 17 587, 1904.12.27, GC à GGI, au sujet du Cap Saint-Jacques

### **III. La pratique du jeu, l'exemple de Do Son « la Trouville du Tonkin »**

Cette dernière partie nous permettra d'étudier la troisième pratique touristique présente dans notre définition, la pratique du jeu. Le jeu se divise en quatre catégories: « *la compétition (stage de tennis, séjour de golf), le hasard (fréquentation du casino), le simulacre (stage de théâtre, vivre une autre vie le temps des vacances) et le vertige (faire du ski, ou de l'alpinisme, de la voile ou de la plongée sous-marine)* »<sup>120</sup>. Pour évoquer le développement de cette pratique touristique en Indochine, nous analyserons le cas de Do Son, seule station officiellement touristique où les pratiques de jeu et de repos s'épanouissent sans restriction. Elle constitue l'exemple d'un transfert réussi, d'une station balnéaire européenne, qui allie aux attributs urbains de la station, les pratiques touristiques de jeux et une sociabilité caractéristique des stations. C'est aussi la première station touristique de l'Indochine dont le développement, bien qu'initié par le Résident général Paul Bert, est dû à l'initiative privée. Le développement privé de la station s'explique par le désintéressement des autorités pour les structures sanitaires, de convalescence et de repos au Tonkin. Il est dû aux faibles concentrations coloniales du Tonkin par rapport à la Cochinchine et à son climat plus tempéré incitant les autorités à concentrer leurs efforts sur d'autres territoires. Autre particularité, Do Son, contrairement au Cap Saint-Jacques, a tenté de se « remédicaliser ». Déjà constituée en station balnéaire touristique, elle essaye de se constituer en sanatorium et de faire reconnaître ses valeurs thérapeutiques, preuve des liens qui unissent, à l'époque, station balnéaire touristique et sanatorium balnéaire. Nous verrons dans un premier point que Do Son a été construite conformément aux attributs d'une station balnéaire européenne c'est-à-dire avec un urbanisme touristique spécifique, puis dans un second temps nous nous intéresserons à la pratique du jeu qui s'y déploie.

#### **1. Le transfert des attributs d'une station balnéaire européenne**

Do Son s'est progressivement dotée des attributs urbains propres à une station touristique balnéaire, sans pour autant faire d'elle une ville à part entière étant donné que la population y résidant toute l'année reste faible, en adéquation avec son activité de port de pêche. Le décalage entre la faiblesse du peuplement permanent et l'importance des

---

<sup>120</sup> Stock M. (coord.), *Tourisme, lieux, acteurs, enjeux*, Paris : Belin, 2003, p.30

équipements urbains est une des caractéristiques majeures des stations. Il est dû à la volonté des touristes de recréer, grâce aux équipements urbains, une ambiance et un confort identiques à leur lieu de vie habituel, en l'occurrence la métropole, voire les stations balnéaires [voir chapitre 2]. Cet urbanisme favorise la sociabilité des populations coloniales en les plaçant dans un environnement connu et maîtrisé par leur communauté, et permet l'épanouissement de jeux propres aux stations européennes. Nous analyserons le développement de Do Son et sa transformation en lieu urbain à vocation touristique à travers la mise en place de voies de communication, l'installation d'équipements collectifs, résidentiels, hôteliers et l'implantation de services.

Do Son se situe à 22 kilomètres de Haiphong et à 128 kilomètres de Hanoi. Elle doit son développement à la proximité de Haiphong et à la présence d'une voie ferrée entre Hanoi et Haiphong. En théorie, elle n'est qu'à une heure d'automobile de Haiphong. Cependant la vingtaine de kilomètres qui les sépare entrave fortement le développement de la station, rappelant l'importance de la mobilité et de l'accessibilité des lieux pour leur développement touristique. Le parcours est pénalisé par la traversée d'une plaine marécageuse, submergée à chaque coefficient important de la marée et par le franchissement de trois bras de mer. Deux sur trois sont équipés de ponts en bois régulièrement détériorés tandis que le troisième, trop large, est équipé d'un bac. De plus, l'insalubrité de la plaine marécageuse, attestée par l'absence de cultures sur une bonne partie de l'itinéraire, s'accompagne d'un faible peuplement de la région, gênant le ravitaillement de la station. Ainsi, une fois dépassé le village de Lach-Tray à quatre kilomètres d'Haiphong, il faut attendre le 20<sup>ème</sup> kilomètre pour arriver au village suivant de Kui Kim. Ces conditions sont aggravées durant la saison touristique, correspondant à la mousson d'été, par les pluies abondantes et les forts coefficients des marées, provoquant une montée du niveau de la mer et rendant les routes impraticables. Les touristes sont contraints d'abandonner leurs voitures au profit des chevaux et des pousses-pousses. Dans ces conditions, le moyen le plus rapide pour s'y rendre est la voie maritime à bord d'une chaloupe au départ d'Haiphong. Malgré les aménagements entrepris par les autorités, cette difficulté ne sera dépassée qu'avec la construction d'une seconde route plus à l'intérieur des terres. Un service de voiture y sera installé à raison de trois trajets par semaine. Mais cette solution n'empêche pas les touristes de militer pour la continuité du chemin de fer du Yunnan jusqu'à Do Son. Ce désir répond aussi bien à des considérations d'ordre pratique que de prestige, le chemin de fer étant à cette époque l'archétype du transport vers la station balnéaire européenne.

Le site de Do Son est situé sur une presqu'île étroite constituée par une ossature rocheuse de petits mamelons, séparés les uns des autres par des baies sablonneuses [Annexe 7. Do Son, station balnéaire]. En son centre, Do Son se pare des équipements touristiques considérés à l'époque comme indispensables à une station. Elle est dotée d'un parc arboré, pour parfaire l'image « végétale » de la station et d'une jetée-promenade, forme la plus spécifique et la plus récurrente dans les lieux touristiques, dédiée à la sociabilité. A partir de 1810, l'édification ou l'aménagement d'une jetée-promenade s'impose en Europe à toute station quelque peu ambitieuse. A l'origine sa fonction est médicale, elle donne la possibilité aux malades de profiter sans le mal de mer de l'air salin<sup>121</sup>. Par la suite sa fonction bascule, elle sert à contempler le paysage, elle détermine la dynamique de l'urbanisation des lieux : villas comme hôtels se greffent sur cet axe, provoquant un étirement linéaire de l'urbanisation, mais surtout elle constitue un lieu de sociabilité privilégiée<sup>122</sup>. En 1891, un hôtelier, Gallay, fait construire une longue jetée de bambous, et dès 1892, Do Son est dotée de sa promenade nommée le Boulevard de la Plage.

Autres attributs urbains caractéristiques des stations, la présence d'hôtels et de villas. La quantité de villas construites témoigne de l'origine privée du développement de Do Son. Do Son est certes lancée par Paul Bert, dès 1886, mais son développement est dû à l'initiative privée. Nommé Résident Général du protectorat de l'Annam-Tonkin, Bert arrive à Hanoi le 8 avril 1886. Durant le seul été qu'il passe en Indochine, il décide, afin d'échapper à la chaleur de Hanoi et certainement en raison de la dégradation rapide de son état de santé, de s'établir avec sa famille à Do Son. Paul Bert meurt en octobre 1886, mais son idée d'établir une station à Do Son lui survit et sera poursuivie par les Haiphongais. Les autorités coloniales sont hésitantes et décident d'ouvrir uniquement les terrains à la location et ce pour une durée de 20 ans (arrêt du 5 juin 1886). Cette initiative se solde par un échec, seul un colon, Gallay, décide de louer. Il faut attendre la vente des terrains par lots, légalisée par un arrêt du 15 janvier 1891 pour que la station se développe. Une dizaine de demandes de riches Tonkinois est formulée. Parmi eux, citons Marty, armateur et fermier de l'opium du Tonkin ; de Saint-Mathurin, concessionnaire de la ferme de l'opium, Knosp, entrepreneur en bâtiments, ou encore d'Abbadie<sup>123</sup>. Des villas sont érigées dans le style des stations balnéaires métropolitaines,

---

<sup>121</sup> Corbin A., *Le territoire du vide : l'Occident et le désir du rivage (1750-1840)*, Paris : Flammarion, 1990, p. 229

<sup>122</sup> Stock M. (coord.), *Tourisme, lieux, acteurs, enjeux*, Paris : Belin, 2003, p.53

<sup>123</sup> Villemagne C. « Station balnéaire et station d'altitude deux formes de tourisme colonial en Indochine. Les sites de Doston, Sapa et Dalat » in Kazdaghli H., Zytnicki C. (Dir), *Le tourisme dans l'empire français :*

telles que la villa de Saint-Mathurin conçue par l'architecte Vildieu, et construite par de Saint-Amaud, la villa Joséphine propriété du Gouvernement, la villa de Le Vasseur directeur de l'*Indépendance tonkinoise*, celle de Cuers directeur du *Courrier de Haiphong*, les villas de Devaux, et la villa de Sintas tous deux avocats. La fréquentation de la station augmente, les hauts fonctionnaires et des colons fortunés y envoient leurs familles qu'ils rejoignent le week-end. Les villas sont pour la plupart disposées sur le versant oriental de la presqu'île, de manière à recevoir les vents d'Est, du Nord-est et du Sud-est pendant la saison, quelques-unes s'étagent sur les pentes mamelonnées et boisées qui dominent la plage.

Associés aux villas, nous trouvons les grands hôtels, attributs urbains par excellence, ils s'imposent par leur monumentalité, leur confort et leur décalage architectural par rapport aux constructions locales. Ce sont des bâtiments de plusieurs étages, en pierre de taille, édifiés sans souci d'intégration dans le site, équipés de grands salons richement décorés, et dotés de tout le confort moderne : eau courante, salle de bains, électricité. Do Son ne déroge pas à la règle. En 1887 un colon nommé Gallay érige l'Hôtel de Do Son ou encore l'Hôtel des Bains, transformé plus tard en Grand Hôtel. Notons que les dénominations font écho aux appellations des hôtels des stations métropolitaines. Son initiative est déterminante pour le développement de Do Son, il offre gîte et couvert aux touristes et met en place une chaloupe effectuant la liaison avec Haiphong, rendant le site accessible<sup>124</sup>. Son initiative est soutenue par le Résident supérieur au Tonkin qui lui accorde une subvention de 600 piastres, contre l'utilisation du service de chaloupe. Il envoie aussi des officiers et fonctionnaires pour s'y reposer, montrant l'ambiguïté entre la pratique du repos médical et touristique et entre sanatorium et hôtel. Cette ambiguïté est soulevée par le directeur financier de l'Indochine qui refuse de renouveler la subvention pour un établissement remplissant à la fois la fonction d'hôtel et de sanatorium, d'autant que la route reliant Haiphong à Do Son est achevée en 1892, remettant en cause l'utilité de la navette fluviale. Pourtant Gallay, afin de renforcer sa coopération avec les autorités coloniales, fait construire une structure en dur en remplacement de l'ancienne paillote. En 1894, il tente de vendre son établissement en tant que sanatorium, soulignant encore une fois les similitudes entre l'agencement d'un sanatorium et d'un hôtel. Mais le Protectorat refuse au motif que la création d'un sanatorium au Tonkin n'est pas envisagée. Obstiné, il tente en 1895 d'obtenir l'aide de l'administration pour développer la station. Il leur soumet plusieurs projets : construction d'une liaison ferroviaire, établissement

---

*politiques, pratiques et imaginaires (XIXe-XXe siècles) : un outil de la domination coloniale ?*, Paris : Publication de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2009, p. 218

<sup>124</sup> ANOM, GGI 9 636, 1896.6.15, Gallay à GGI

d'un lycée, importation de vaches laitières et enfin création d'un sanatorium. En 1897 Joseph Leonardi, qui a racheté l'hôtel, tente une nouvelle fois sans succès de le vendre au protectorat en tant que sanatorium<sup>125</sup>. En 1902 Claudius Madrolle indique dans son guide qu'il y a deux hôtels : le Grand Hôtel et l'hôtel de la Plage, propriété de Joseph Léonardi restaurateur à Haiphong. Il note que l'hôtel de la Plage est le plus fréquenté. Il est recommandé pour le confort de son installation : les chambres sont vastes et meublées à neuf, la salle à manger est exceptionnellement grande avec 148 mètres carrés, c'est la plus vaste de la province. Il vante aussi la qualité de la vue, les jardins à l'anglaise, sa situation au centre de la grande plage<sup>126</sup>.

Pour finir, nous nous intéresserons aux services, derniers attributs urbains présents dans les stations. Le premier service, qui rappelle aussi l'origine sanitaire des stations, est le service médical présent en permanence durant la saison de juin à septembre. D'ailleurs, même si Do Son n'a jamais été considérée officiellement comme un sanatorium, les guides de l'époque précisent les qualités médicales du site. Ainsi, Georges Norès<sup>127</sup> explique que les bains prolongés, au réveil ou à la nuit tombante, réveillent l'appétit. Claudius Madrolle<sup>128</sup> précise que les contre-indications de Do Son sont les mêmes que celles des stations maritimes : affections aiguës, paludisme, diarrhée, dysenterie, cardiopathies, affections nerveuses, rhumatisme, etc. En complément du service médical, les touristes obtiennent l'ouverture annuelle du service postal et télégraphique, afin de suivre leurs affaires de Hanoi ou de Haiphong.

Do Son constitue donc un transfert réussi des stations balnéaires européennes comme en témoignent les infrastructures et les services qui s'y sont établis. La fonction thérapeutique du lieu n'a jamais été attestée par les autorités médicales coloniales comme le prouve leur décision en 1904 d'établir le sanatorium du Tonkin à Sam Son et non à Do Son pour des raisons d'insalubrité, et pourtant la station a su se développer, grâce aux pratiques de repos touristique, mais surtout grâce aux pratiques de jeu et à la sociabilité de la station.

---

<sup>125</sup> ANOM, GGI 8 540, 1897.11. 16, lettre de Piglowski à GGI, au sujet de l'achat par le protectorat de l'immeuble Léonardi à Do Son pour y créer un sanatorium

<sup>126</sup> Villemagne C. « Station balnéaire et station d'altitude deux formes de tourisme colonial en Indochine. Les sites de Doson, Sapa et Dalat » in Kazdaghli H., Zytnicki C. (Dir), *Le tourisme dans l'empire français : politiques, pratiques et imaginaires (XIXe-XXe siècles) : un outil de la domination coloniale ?*, Paris : Publication de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2009, p. 222

<sup>127</sup> Norès G., *Itinéraires automobiles en Indochine*, 3 tomes, Hanoi : IDEO, 1930, p. 47

<sup>128</sup> Madrolle C., *De Marseille à Canton, Guide du voyageur*, Paris : Comité Asie Française, 1902, p. 214

## 2. Sociabilité et jeux

La sociabilité et le jeu participent à la récréation de la métropole et de lieux de divertissement comme les stations. Do Son est le premier lieu en Indochine où ils s'y pratiquent officiellement.

La sociabilité est un facteur important dans l'attractivité de Do Son, plus la station est fréquentée et plus elle devient fréquentable. Sa clientèle s'ouvre aux fonctionnaires. La presse se fait l'écho de cette sociabilité en listant les notabilités qui y séjournent durant la saison : hauts fonctionnaires, entrepreneurs, membres des chambres de commerce, conseils municipaux de Hanoi et de Haiphong, l'objectif étant de la promouvoir. Les mondanités associées à cette sociabilité sont présentes, comme en témoigne l'article du 25 juillet 1896 du *Courrier de Haiphong* : « *Le soir sur la plage, nos belles mondaines se baignent, se promènent, les Messieurs flirtent. C'est presque un petit Trouville* »<sup>129</sup>.

Au sein de la station les activités sont largement tournées vers le jeu. En premier lieu on s'y baigne, même si cette activité peut se révéler problématique. Les baigneurs se plaignent de la saleté de la plage, due en partie à la présence des pêcheurs vietnamiens qui traditionnellement exercent leur activité dans la baie, mais aussi en raison des touristes qui utilisent le rivage pour faire galoper leurs chevaux et leur faire prendre un bain. Notons que la pratique quotidienne de l'équitation fait partie de l'attrait du séjour dans les stations européennes. Par ailleurs les touristes déplorent la proximité entre le bain des femmes et celui des hommes. Il est vrai qu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle en Europe et donc en Indochine, l'usage de la plage est encore conditionné par le bain thérapeutique, on ne s'expose pas aux rayons du soleil, on ne s'allonge pas sur la plage, on la parcourt, on s'y assoie. La plage est un lieu de déambulation, de conversation, elle prolonge la promenade débutée sur les dunes ou le long des sentiers de falaise<sup>130</sup>. A Do Son, les promenades sont très prisées durant la saison froide car les chemins plus secs sont facilement praticables, propices à l'organisation de chasses et de randonnées sur la pointe de Hon Dau et sur les mamelons du Nui Troi.

Outre les activités de baignades, Do Son est aussi fréquentée pour son ambiance festive due à ses jeux, ses divertissements et ses soirées rendues célèbres par les fêtes du 15 août. Organisées pour la première fois en 1904, elles rassemblent plus d'une centaine d'Européens. Ces festivités servent à promouvoir la station et sont relatées dans le *Courrier*

---

<sup>129</sup> *Courrier de Haiphong*, 21 juillet 1905

<sup>130</sup> Corbin A., *Le territoire du vide : l'Occident et le désir du rivage (1750-1840)*, Paris : Flammarion, 1990, p. 94

de Haiphong<sup>131</sup>. Elles nous permettent de saisir l'importance du jeu dans la fréquentation de la station et le transfert de ces pratiques en Indochine. L'ambiance est détendue. Pour accueillir les participants, les hôteliers construisent des abris provisoires, composés de nattes et de paillotes. Des campements sont installés dans les établissements religieux et publics (la Poste, la Gendarmerie). Cette situation permet, le temps d'un week-end, de bouleverser certaines barrières de la société coloniale. L'article stipule, par exemple, qu'une haute personnalité (sans tout de même en préciser l'identité) a, faute de place, passé la nuit dans un lit sommaire installé dans la chambre des provisions de l'hôtel et exposé au passage des « *boys* ».

Les activités durant ce week-end sont divisées en plusieurs catégories : les « *jeux annamites* », les concours sportifs, les concerts et les banquets dansants. Précisons qu'avant l'arrivée des Français, les habitants de la localité de Do Son se réunissaient déjà pour organiser des combats de buffles ; les autorités de la station ont donc associé les deux événements pour augmenter le prestige du lieu, en donnant aux festivités du 15 août une touche exotique grâce à l'organisation des « *jeux annamites* »<sup>132</sup>. Installés sur la plage, ils attirent une foule de Vietnamiens venus de tous les villages de la région ; en 1904 on estime leur nombre à huit ou dix mille. Le garde principal commandant le poste de Do Son organise des courses à pied, en sac et de chaise à porteur, mais l'attraction la plus attendue reste le combat de buffles. Elle se déroule de l'autre côté du village sur une vaste plaine dominée par une pagode. Ce combat est très prisé par les Vietnamiens, les Européens l'apprécient pour son exotisme, même si certains le trouvent ennuyeux et beaucoup moins exaltant que les corridas.

Viennent ensuite les activités réservées aux Européens, rassemblant les sports habituellement pratiqués dans les stations européennes comme : les courses cyclistes (le prix du Bac, course cycliste de 18 kilomètres de Lac Tray au Grand Hôtel, le prix de la source, le prix de la plage) ; le tir aux pigeons très prisé dans une société où la chasse tient une bonne place et où tout homme doit savoir tirer ; les courses de chevaux sur la plage à la marée descendante (le Grand prix de Do Son sur une distance de 2000 mètres avec une arrivée devant l'hôtel) ; les régates organisées pour la première fois au Tonkin, voire en Indochine, à Do Son en 1904. Les soirées sont réservées aux festivités organisées par le Grand Hôtel. Elles débutent à 18 heures par un apéritif-concert sur la terrasse, suivies d'un dîner et d'un bal. Le journaliste insiste sur le nombre de participants à l'apéritif : « *la foule est énorme au grand-*

---

<sup>131</sup> *Courrier Haiphong*, 13 août 1904

<sup>132</sup> Les archives que nous avons consultées ne nous ont pas donné plus d'indication sur l'expression « *jeux annamites* ».

*hôtel, où l'on se dispute les tables »*<sup>133</sup> et au dîner « *il y a bien 150 dineurs, dans une salle tout juste suffisante pour en contenir la moitié. Qu'importe, on s'arrange, et de ce contact un peu étroit, entre gens dont beaucoup se connaissent à peine de vue, résulte une gaieté qui continuera à se manifester, au cours du bal »*<sup>134</sup>. Malgré cette convivialité affichée, les mondanités sont de mise et les femmes revêtent leurs plus élégantes toilettes. L'ambiance se veut festive, on danse jusqu'à quatre heures du matin. Pour clôturer ces deux jours de fêtes et conformément à ce qui se pratique dans les stations européennes, un feu d'artifice est offert, partagé à la fois par les touristes européens et vietnamiens.

Do Son est le résultat d'un transfert réussi des attributs d'une station balnéaire européenne et de ses pratiques. Elle s'est développée grâce à l'initiative privée qui a su mettre en valeur la pratique du jeu. Les touristes ont tenté de reproduire un environnement qu'ils connaissaient en recréant par les pratiques, mais aussi par les bâtiments, l'ambiance des stations balnéaires françaises.

L'objectif de ce chapitre était de revenir sur le transfert et la genèse des pratiques touristiques (découverte, repos et jeu) en Indochine. L'analyse de ces trois pratiques nous a permis de dresser plusieurs constats. La découverte touristique en situation coloniale est indissociable de la découverte politique faisant naître une confusion entre explorateur et touriste, résumée par le terme de proto-tourisme. L'étude du repos touristique est complexe, car elle fait remonter à son origine les pratiques médicales, en mutation en Occident durant la période coloniale. Son implantation en Indochine s'appuie à la fois sur son assise historique médicale et sur sa nouvelle fonction touristique, soulignant qu'il nous faut analyser sa progressive démedicalisation. En dernier lieu, nous sommes revenus sur le transfert de la pratique de jeu à travers le cas original de la station de Do Son, transfert réussi et peu adapté de la sociabilité, des jeux et de l'urbanité des stations balnéaires européennes.

---

<sup>133</sup> *Courrier Haiphong*, le 13 août 1904

<sup>134</sup> *Courrier Haiphong*, le 13 août 1904

**CHAPITRE DEUXIEME**  
**LES STATIONS TOURISTIQUES INDOCHINOISES,**  
**UNE NOUVELLE LECTURE DE L'ESPACE**

Ce chapitre, qui porte sur l'ensemble de notre période d'étude, analyse les processus de création de lieux touristiques spécifiques : les stations climatiques indochinoises. Ces créations reflètent le nouveau regard porté par les Français sur le territoire indochinois. Les autorités développent et équipent leur territoire conformément à leurs modes de vie, à leurs besoins et à leurs techniques afin de s'établir durablement dans la colonie et de s'émanciper de la métropole. Elles introduisent une nouvelle lecture du territoire qui valorise les rivages, et fait nouveau, les régions montagneuses en marge de l'organisation spatiale traditionnelle. A ce titre les stations constituent une des pièces maîtresses du processus de colonisation, répondant à la fois aux besoins économiques, sanitaires et stratégiques. Le propos de ce chapitre est double : comprendre la place des stations dans le processus de colonisation, et analyser l'utilisation des pratiques de repos et de jeux ainsi que l'urbanisme des stations métropolitaines pour « repayer » les colons. Les autorités coloniales ont-elles instrumentalisé le tourisme de repos et de jeu et leurs expressions urbaines : les stations, pour établir leur colonisation et par la suite pour la pérenniser en assurant le bien-être de la communauté coloniale ?

Pour répondre à cette question nous procéderons en quatre temps. Dans un premier temps nous cernerons la place des stations dans l'arsenal de colonisation et l'impact du nouveau regard dans le processus de création. Puis nous aborderons les conséquences des lectures et visions personnelles des dirigeants en charge de la création des stations. Deux visions ont conditionné la création des stations, la vision du Gouverneur général Paul Doumer qui souhaite créer des capitales d'été ouvertes à tous et celle du ministre des Colonies Gaston Doumergue désirant édifier des sanatoriums militaires. Dans un troisième temps, nous analyserons les critères physiques et naturels sur lesquels les colons se sont appuyés pour localiser les stations. Cela nous permettra de relativiser la vocation touristique d'un lieu (tous les rivages et toutes les montagnes indochinoises ne sont pas propices à une mise en tourisme), de souligner les différences de traitement entre les stations balnéaires et d'altitude et leurs conséquences sur le devenir ces stations. Enfin dans une dernière partie, nous étudierons l'affirmation de la vocation touristique des stations. Présente dès l'origine, en plus

de la fonction médicale [voir chapitre1], elle s'affirme au cours de notre période d'étude (1898-1939). Cette affirmation est visible à travers l'urbanisme moderne et les équipements spécifiques des stations.

## **I. Des stations : une composante de la colonisation**

Dans cette première partie, nous replacerons la création des stations climatiques dans le projet de colonisation. Les stations ont-elles été intégrées, ont-elles servi le projet colonial ? Nous verrons d'abord que la colonisation favorise l'émergence d'un regard nouveau sur ce territoire entraînant une gestion originale de celui-ci. La création des stations est une des composantes de cette nouvelle lecture. Puis, nous étudierons leur situation à travers les caractéristiques climatiques et géographiques, leur intégration au territoire politique, aux projets d'aménagement et aux nouvelles hiérarchies urbaines et politiques. Ces différents éléments rentrent dans l'analyse de ce que les géographes appellent la situation, c'est-à-dire les éléments qui permettent de replacer la ville dans son environnement en jouant sur les échelles régionales, nationales, internationales. De manière générale, l'étude de la situation permet d'avoir une vue d'ensemble de tous les facteurs à l'origine de l'implantation d'une concentration humaine ou d'une activité [Annexe 5. Stations climatiques en Indochine et Annexe 6. La détermination du lieu d'implantation d'une station]

### **1. Une nouvelle lecture du territoire**

La création des stations climatiques indochinoises reflète une nouvelle lecture du territoire indochinois. Cette nouvelle lecture est intrinsèque au phénomène de colonisation. La colonie est un territoire occupé et administré par une nation étrangère, il est donc naturel que cette nation le conçoive différemment des populations locales et qu'elle l'administre avec une vision nouvelle conforme à ce qui se fait dans sa métropole et aux avantages qu'elle veut en tirer. Cette nouvelle lecture est indispensable pour donner corps à la colonisation. Les colons modèlent l'espace pour le conformer à leurs besoins qui sont : l'équilibre de leurs dépenses afin de ne pas appauvrir la métropole, le maintien d'une communauté coloniale suffisante, une bonne mobilité territoriale pour l'administrer, l'exploiter, le défendre des attaques intérieures (des populations colonisées) et extérieures. La création des stations contribue à servir ces besoins.

En Indochine, les Français introduisent une nouvelle conception du territoire et de l'environnement. Habitué au climat tempéré, la découverte du climat tropical constitue un choc auquel ils ont du mal à s'adapter. Le rapport que les colons entretiennent avec la nature environnante est basé sur des faits climatiques réels (la chaleur, l'humidité), mais aussi sur une interprétation sociale de ces données. La nature est perçue sous le prisme déformant des mentalités, des idées, des civilisations : un colon et un colonisé n'a pas la même perception de la nature, un même environnement peut être vécu de façons différentes<sup>135</sup>. Afin de maintenir leur présence, les colons mettent en valeur des zones nouvelles, propices à la recréation de l'environnement et du climat métropolitains. Les stations constituent un exemple privilégié de cette recréation. Cette volonté de retrouver un environnement familier est doublée d'une nécessité médicale, protéger la santé des colons. De plus, la mise en valeur de zones nouvelles et l'arrivée d'une nouvelle communauté modifient les hiérarchies urbaines, d'autant que l'importance d'une ville est, désormais, déterminée en fonction de l'importance de la communauté coloniale et non de la communauté colonisée. Les stations, construites pour les colons, vont être distribuées sur les territoires en fonction de ces concentrations. En outre, les territoires sont assemblés selon une composition originale, ils forment l'Union indochinoise, aux frontières et aux hiérarchies nouvelles. Les autorités, à l'initiative de cet assemblage, vont mettre en place des projets d'aménagement facilitant la mobilité des colons. Les stations vont être développées en fonction de leur connexion au réseau de communication en construction.

Le développement des stations climatiques indochinoises n'est pas un cas isolé et doit être replacé dans un contexte large d'édification de stations coloniales. Les stations se sont répandues dans tout le monde colonial. Les exemples le plus connus sont ceux des stations britanniques, mais aussi américaines avec la station philippine de Baguio à 1500 mètres d'altitude fondée en 1903, au nord de l'île de Luçon, et des stations néerlandaises avec la station de Bandung, à Java [Annexe 4. Hill Stations and Summer Resorts of the Orient]. Le continent Africain n'est pas en reste. Les Français fondent la station de Labbé au Fouta Djallon, celle d'Antsirabé à Madagascar et celle de Cilaos aussi à la Réunion. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, au Cameroun, les Allemands créent la station de Dschang, à 1450 mètres sur le plateau bamiléké et celle de Buéa à 1000 mètres sur les flancs du Mont Cameroun, qui devient la capitale du gouverneur de 1901 à 1909<sup>136</sup>.

---

<sup>135</sup> Voir Cronon W. (dir.), *Uncommon Ground. Rethinking the Human Place in Nature*, New York : Norton, 1995, pp. 23-56. Il défend l'idée que la nature résulte d'une construction humaine.

<sup>136</sup> Sacareau I., *Tourisme et sociétés en développement : une approche géographique appliquée aux montagnes et aux sociétés des pays du Sud*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Paris 1-Sorbonne, 2006, p. 294

La création de stations émane d'une lecture nouvelle du territoire indochinois, fruit d'un regard nouveau porté par une nation étrangère. Les stations ont été créées pour assurer la santé physique et psychologique des colons ainsi que la santé financière de la colonie.

## 2. Réduire les coûts humains et financiers de la colonisation

Les stations créées dans les colonies ont pour but d'assurer un vivier de colons et de militaires sur lequel la colonisation peut s'appuyer, sans avoir recours aux rapatriements coûteux et contraignants à gérer, en raison des absences prolongées.

Ainsi en 1897, lorsque Paul Doumer devient Gouverneur général de l'Indochine<sup>137</sup>, l'Union indochinoise n'a que dix ans. L'heure est à la rentabilité économique après une coûteuse conquête. De 1859 à 1895, l'Indochine a coûté 749 987 000 francs à la France. Pour ce faire Paul Doumer impulse un programme d'aménagement de la colonie. C'est dans ce but que la métropole consent en 1896 un emprunt de 80 millions de francs à des fins d'équipements. L'opération est renouvelée de 1897 à 1902, portant la somme à 200 millions de francs<sup>138</sup>. Tous les secteurs sont mis en chantier, ceux qui doivent rapporter et ceux qui doivent faire baisser le coût de la colonisation : « [L'Etat] se trouvait dans l'obligation de faire des sacrifices pécuniaires considérables en rapatriant les malades dont il a toujours eu grand souci. Les intérêts du trésor eussent été sauvegardés dans une large mesure si on avait eu la possibilité de rétablir sur place, les santés compromises. Grâce aux progrès de l'hygiène l'insalubrité de nos possessions indochinoises est aujourd'hui bien moindre qu'autrefois, mais il est également certain que, du fait même de leur accroissement le nombre élevé des congés de convalescences grève le budget de la métropole dans de sérieuses proportions. On était en droit d'espérer que les sommets de l'Annam et du Tonkin présenteraient des conditions sanitaires favorables »<sup>139</sup>. La construction de stations climatiques fait partie des secteurs qui doivent, à long terme, faire baisser les coûts. En effet, les dépenses nécessitées par ces installations seront compensées par les économies réalisées sur les dépenses de rapatriements ou de congés.

---

<sup>137</sup> Gouverneur général de l'Indochine de 1897 à 1902

<sup>138</sup> Brocheux P., Hémerly D., *Indochine : la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris : La Découverte, rééd.2001, p.82.

<sup>139</sup> ANOM, GGI 5 969, 1898.6.4, lettre du 14 juin 1898, de Kermorgant inspecteur général du Service de santé

L'objectif de cette politique est double : faire baisser les frais des rapatriements et assurer la bonne santé des colons, sur lesquels la colonie puisse s'appuyer pour mettre en valeur ses possessions [voir chapitre 1]. D'ailleurs Paul Doumer, lors de sa prise de fonction, est surpris du retard pris par l'Indochine et de la perception négative de cette pratique chez certains coloniaux : « *Au simple examen de la carte, il semble que les emplacements de stations sanitaires ne soient pas rares en Indochine. Pourtant, jusqu'en 1897, aucune station n'avait été créée, aucune n'était projetée. Il régnait même une prévention irraisonnée contre toutes entreprises de ce genre, parmi les Français de la colonie* »<sup>140</sup>. Ces aménagements apparaissent comme une nécessité, que certains qualifient d'œuvre humanitaire, indispensable à la survie de la colonie : « *pour mener à bien l'œuvre de la colonisation dans un pays tropical, une première condition nécessaire est d'y faire vivre les Européens, soldats, fonctionnaires et colons, qui sont les instruments de la puissance civilisatrice. Si les hommes, frappés par la maladie ou par la mort, ne peuvent rester longtemps dans le pays, y agir avec activité et continuité, leur action sera précaire et souvent stérile* »<sup>141</sup>.

Le blocus maritime de la Première Guerre mondiale accentue ces besoins. Il contraint les autorités à prolonger le séjour colonial, maintenant les effectifs civils et militaires sur place sans roulement ni repos métropolitain. Notons que les colons rentraient en métropole pour les congés, mais aussi pour se faire soigner dans les sanatoriums métropolitains comme au Mont des Oiseaux à Toulon, administré par la Croix rouge qui, en échange d'une subvention, réservait 50 chambres pour les fonctionnaires et colons indochinois<sup>142</sup>. Cependant, la station la plus fréquentée par les colons demeure Vichy<sup>143</sup>. Cet état de fait redynamise, voire relance, les projets de stations et accélère leur démedicalisation. Ainsi en 1917, l'Inspecteur général des colonies, dans son rapport spécial concernant la question des sanatoriums en Indochine, précise que le but des stations est de permettre aux fonctionnaires, aux militaires et aux colons de se remettre, dans la colonie même, des fatigues d'un séjour prolongé dans un climat déprimant<sup>144</sup>.

---

<sup>140</sup> Doumer P., *Situation de l'Indo-Chine (1897-1901)*, Hanoi : F.-H. Schneider, 1902, p.112

<sup>141</sup> Doumer P., *Situation de l'Indo-Chine (1897-1901)*, Hanoi : F.-H. Schneider, 1902 p.112

<sup>142</sup> ANV1, RST 78 967, 1911.2.5, GGI à chefs de l'administration, as de l'admission des fonctionnaires et des colons de l'Indochine dans l'établissement du Mont des Oiseaux administré par la Croix rouge

<sup>143</sup> Sur Vichy voir Eric Jennings, *Curing the Colonizers: Hydrotherapy, Climatology, and French Colonial Spas*, Durham : Duke University Press, 2006, 264 p.

<sup>144</sup> ANV1, RST 79 239, 1917.8.17, lettre du ministre des Colonies au GGI sur un rapport spécial d'inspection concernant la question des sanatoria en Indochine

La création sur le territoire indochinois de stations apparaît aux autorités comme un moyen de maintenir une communauté coloniale suffisante en nombre et à long terme de baisser le coût de la colonisation.

### **3. Mise en valeur des zones hautes et des littoraux et intégration des marges**

Les stations n'ont aucun équivalent en Indochine, leur création se fait *ex nihilo*, tout est à décider, à concevoir et à construire. Pour définir les critères qui guident le choix du lieu, les autorités font appel aux préceptes de la géographie médicale, l'argument scientifique déterminant est celui de l'étagement montagnard conditionnant la baisse progressive de la température et dans une moindre mesure, celui de l'exposition aux vents sur les littoraux [voir chapitre 1]. Les caractéristiques géo-climatiques servent de caution à la réussite de l'installation. Le déterminisme géographique et scientifique trouve dans ces constructions *ex nihilo* un terrain d'épanouissement. Nous verrons sur quels critères s'appuie cette nouvelle lecture du territoire, et quelles zones ils contribuent à mettre en valeur. Puis dans un second temps nous estimerons la part des perceptions individuelles dans la lecture et la valorisation de ces critères.

Cette nouvelle lecture, valorisant les hautes terres au climat plus frais et les littoraux dont la température est adoucie par la brise marine, est conditionnée par les bienfaits thérapeutiques de la géographie médicale, mais aussi le désir de retrouver le climat tempéré de la métropole. La volonté de recréer l'environnement climatique connu est primordial dans la lecture et l'utilisation du territoire conquis. Si les colons avaient été originaires d'une région tropicale, ils auraient certainement porté un regard différent sur les zones montagnardes. Les colons développent une nouvelle conception de l'habitabilité des territoires, basée sur des facteurs topographiques et climatiques. La prise en compte de ces facteurs est une donnée nouvelle pour certains groupes ethniques comme les Kinh<sup>145</sup> majoritaires au Vietnam qui avaient traditionnellement privilégiés les zones agricoles deltaïques aux zones montagneuses peuplées de communautés ethniques. Les facteurs topographiques et climatiques vont donc conditionner la création de stations. L'Indochine s'étire entre 8°31 et 23°22, de latitude nord,

---

<sup>145</sup> Kinh : groupe ethnique originaire de la partie nord de l'Indochine et du sud de la Chine. « *Les représentants de l'ethnie viet ou kinh, dominante numériquement et politiquement, sont concentrés dans les basses terres alors que les peuples minoritaires sont pour l'essentiel confinés aux piémonts, plateaux, et flancs de montagnes* » [Koninck R., *l'Asie du Sud-Est*, Paris : A.Colin, 2009, p.309]

sur une distance de 1 400 kilomètres<sup>146</sup>, entraînant une grande diversité des climats et des reliefs, multipliant les possibilités. Dans un premier temps les autorités dressent le profil climatique de l'Indochine et identifient les zones chaudes et froides, puis dans un second temps elles établissent sa topographie distinguant les zones basses et les zones hautes. Il ressort de ce classement que les zones considérées comme malsaines sont les zones basses et chaudes et que celles estimées comme saines sont les zones hautes et froides.

En 1897, pour affiner les caractéristiques météorologiques de l'Indochine, indispensables à l'établissement de la colonie et à la démonstration que la colonie est habitable, Paul Doumer décide d'étendre l'étude climatologique, cantonnée alors à trois postes, aux grandes villes, aux sites balnéaires et montagnards. Deux types de stations météorologiques sont installées : les principales (à Saigon et au Cap Saint-Jacques, pour la Cochinchine ; à Phnom-Penh, pour le Cambodge ; à Nha Trang, au Langbian et à Tourane, pour l'Annam ; à Hanoi, pour le Tonkin) et les secondaires, outillées plus sommairement (Hong-Yen, Quin Hon, Huê, Quang-Yen, Moncay, Caobang et Laokay). A la fin de l'année 1898, on compte plus de dix-huit stations météorologiques. De ces études il ressort que : « *le climat de la Cochinchine est particulièrement dangereux et débilitant ; l'état dans lequel sont les troupes qui y tiennent garnison, le renouvellement rapide du personnel des administrations en sont une preuve suffisante. Le Cambodge, le Laos, l'Annam, peuvent être plus sains, ne mettent, cependant, pas les Français à l'abri des maladies spéciales aux pays chauds qui les guettent. Le Tonkin, avec son hiver à la température européenne est plus sain. (...) Partout, en Indochine, des stations d'altitude seraient donc utiles. Dans le Sud, elles sont indispensables* »<sup>147</sup>. Le sud indochinois (Cochinchine, Cambodge et Sud-Annam) présente des caractéristiques équatoriales, son climat est chaud, pluvieux, sans variation de température, tandis que le Tonkin, plus au nord, possède un climat plus tempéré marqué par une saison froide.

Au niveau topographique les autorités distinguent deux zones : les zones basses et les zones montagneuses. Les zones basses sont considérées comme malsaines, à l'exception de certains sites côtiers bénéficiant d'une bonne orientation aux vents et d'un environnement sain. Dans la notice sur l'Indochine réalisée pour l'exposition de 1900, Pierre Nicolas conseille à l'Européen désireux de s'installer en Indochine « *d'éviter les régions basses, formées d'alluvions, sillonnées de fleuves, de ruisseaux dormants, parsemées de marais,*

---

<sup>146</sup> « 1400 kilomètres de la frontière chinoise jusqu'à la pointe de Ca Mau, près de 2 000 kilomètres si on en mesure toutes indentations » [Koninck R., *L'Asie du Sud-Est*, Paris : A.Colin, 2009, p.303]

<sup>147</sup> Doumer P., *Situation de l'Indo-Chine (1897-1901)*, Hanoi : F.-H. Schneider, 1902 p.112

*riches d'humus superficiel, mais très insalubres* »<sup>148</sup>. Elles couvrent toute la Cochinchine et le Cambodge, hormis quelques pitons isolés et chaînons de collines peu élevées, ainsi que la région deltaïque du golfe du Tonkin. Pour autant ces zones sont les plus peuplées (colons et colonisés), en raison de leur accessibilité et de la richesse de leur environnement. Elles s'opposent aux zones hautes, considérées comme plus saines par les colons, mais moins accessibles et moins peuplées. Rejetées par les Kinhs en raison de leur manque d'intérêt agricole et de la présence d'ethnies différentes, elles apparaissent comme la solution au bien-être de la communauté et la clé de la colonisation. Ce qui était perçu par les Kinhs comme des inconvénients se transforme en avantages : la faiblesse du peuplement et la diversité ethnique permettent aux Français de mieux s'approprier l'espace, tandis que l'altitude leur offre des conditions de vie tempérée. Paul Doumer les décrit en ces termes : « [Les zones montagnardes] *sont des contrées où les Français peuvent vivre, travailler, implanter fortement notre race. Les populations autochtones y sont présentement assez clairsemées pour qu'on n'ait à évincer personne. Que toutes ces régions élevées se peuplent de colons, cultivateurs, planteurs, éleveurs français, comme cela est possible et comme il faut que cela soit, et la civilisation en Indochine, la souveraineté de la France dans cette partie de l'Extrême Orient seront établies d'une manière indestructible* »<sup>149</sup>. De plus l'implantation dans ces zones permet aussi de développer des cultures tempérées, contribuant à limiter l'importation en provenance de la Chine, et des cultures de rente comme le murier, l'hévéa et le pavot à opium. Ces hautes terres sont situées dans le Nord du Tonkin et dans la chaîne annamitique, qui s'étend parallèlement à la mer, du Tonkin au sud de l'Annam. La chaîne annamitique possède des altitudes variant de 200 à 2 200 mètres où se succèdent des plateaux plus ou moins élevés.

La conjonction de ces deux facteurs, topographiques et météorologiques, fait émerger que les zones malsaines les plus importantes, dont l'équipement en stations est indispensable, se situent en Cochinchine et au Cambodge, alors que les zones, où l'implantation de stations d'altitude est possible, sont majoritairement présentes au Tonkin, au Laos et dans le centre Annam. Cependant toutes les zones hautes ne sont pas considérées comme propices à une installation, ainsi le Nord du Tonkin est jugé trop accidenté. Pour la Cochinchine, territoire rassemblant le plus de colons, l'unique possibilité de créer une station d'altitude se situe dans le Sud de la chaîne annamitique. Concernant la création de stations balnéaires, l'étendue des

---

<sup>148</sup> Nicolas P., *Notices sur l'Indo-Chine, Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin, Laos, Kouang-Tchéou-Ouan, publiées à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900*, Paris : impr. de Alcan-Lévy, 1900, p.39

<sup>149</sup> Doumer P., *Situation de l'Indo-Chine (1897-1901)*, Hanoi : F.-H. Schneider, 1902 p.113

côtés, 5 234 kilomètres carrés de la côte vietnamienne auxquels il faut ajouter les 509 kilomètres carrés du Cambodge<sup>150</sup> ouvre de nombreuses possibilités. Notons que l'Annam, prisonnière entre la chaîne annamitique et la Mer de Chine a développé moins de stations d'altitude que de stations balnéaires.

Cette lecture des atouts du territoire, pourtant basée sur des critères scientifiques et médicaux ne fait pas l'unanimité dans la communauté coloniale, là encore les perceptions individuelles rentrent en jeu. Il existe deux lectures de ces caractéristiques donnant naissance à deux projets différents. La lecture du Gouverneur général Paul Doumer qui valorise les zones de hautes montagnes et dont le but est de construire des stations d'été de grande envergure et la lecture du ministre des Colonies Gaston Doumergue<sup>151</sup> qui, lui, valorise les moyennes montagnes dans l'objectif de créer des casernements proches des concentrations européennes.

Paul Doumer est partisan d'une utilisation rigoureuse des conditions géo-climatiques. Influencé par le modèle des stations indiennes de haute altitude, il fixe, en 1897, un seuil minimal de 1 200 mètres, les régions situées en-dessous de 1 000 mètres étant considérées comme « *fiévreuses* ». Le site doit être étendu, peu accidenté et sain afin de recevoir des installations importantes. Il doit posséder des sources d'eau potable, avoir un accès facile, pour favoriser l'acheminement des personnes et du ravitaillement, et disposer d'une terre suffisamment fertile pour y entreprendre des cultures propres aux régions tempérées [Annexe 6. La détermination du lieu d'implantation d'une station]. Paul Doumer focalise ses recherches dans le sud de l'Annam, zone montagneuse la plus proche de la Cochinchine, région où la concentration coloniale est la plus importante. Conformément à sa lecture des caractéristiques d'une station, son attention se porte sur le plateau le plus élevé, le Langbian, laissant de côté : le plateau du Langsa (d'altitude insuffisante entre 600 et 900 mètres), les plateaux de Bahmars et Sédangs (dont les altitudes s'échelonnent entre 300 à 1 000 mètres) et les plateaux des Bolovons, (d'une altitude insuffisante et d'un accès difficile). Cependant ces critères ne font pas l'unanimité, les choix du Langbian et du Bockor sont régulièrement attaqués. Ainsi, le docteur Grall critique l'intérêt médical des caractéristiques géo-climatiques retenues par Paul Doumer pour la station de Dalat, trouvant qu'elles ne sont pas compatibles avec toutes les pathologies en raison de sa trop grande froideur, et de son amplitude diurne (de la journée 25° à 0° durant la nuit) trop violente pour des troupes convalescentes dans la

---

<sup>150</sup> Koninck R., *L'Asie du Sud-Est*, Paris : A.Colin, 2009, p.24

<sup>151</sup> Ministre des Colonies de 1902 à 1905

colonie depuis longtemps. Pour se défendre face à ces accusations, les autorités ont recours à la comparaison des données climatiques des stations incriminées avec d'autres stations étrangères notamment indiennes.

Quelques années plus tard, en 1904, Gaston Doumergue, désirent multiplier les projets de créations de stations, revoit à la baisse l'altitude minimum de 800 à 1 000 mètres. Différentes raisons sont avancées pour justifier cet abaissement. La raison médicale, l'altitude trop importante expose le corps à un froid inadapté à toutes les pathologies comme les impaludés et les anémiés (argument du docteur Grall), à laquelle il faut ajouter des raisons techniques et financières, plus l'altitude est importante plus les travaux sont difficiles, coûteux et longs. Les autres critères tels que : la présence d'eau potable, de terres cultivables, la possibilité d'établir des communications faciles sont maintenus. De plus, il affirme la possibilité de créer des stations balnéaires, mettant en avant les bienfaits de la brise marine sur le paludisme.

Cette nouvelle lecture du territoire, suivant des critères géo-climatiques inédits, conduit à la mise en valeur de territoires nouveaux et à la création de structures inédites : les stations climatiques. C'est à la fois le fruit d'un regard porté par la communauté coloniale sur les qualités géo-climatiques du territoire, mais aussi d'une interprétation personnelle de ces données par les décideurs. Construites pour les colons les stations vont être localisées en fonction des concentrations d'Européens.

#### **4. Une localisation au service de la communauté coloniale**

Les autorités sont influencées, pour localiser les stations servant au bien-être et la bonne santé de la population coloniale, par l'importance politique et démographique des territoires qu'elles desservent.

Tous les territoires de l'Union n'ont pas le même poids politique et cette différence influence leur niveau d'équipement. Il n'existe qu'une seule colonie : la Cochinchine, territoire qui domine l'économie, les autres sont des protectorats ; parmi eux une hiérarchie s'opère, le Tonkin apparaît comme le plus important, c'est le siège du Gouvernement général de l'Indochine, suivi de la Résidence de l'Annam et du Cambodge abritant le siège du pouvoir royal, privé de fonction politique, mais jouissant encore d'une aura au sein de la population, et enfin de Laos, pays à faible poids politique servant de zone tampon. Cette hiérarchie politique est renforcée par le poids démographique de la communauté coloniale, population à qui ces

équipements doivent bénéficier. Au niveau démographique, la Cochinchine est le premier foyer de peuplement européen, suivi du Tonkin, de l'Annam, du Cambodge et du Laos.

Les chronologies des projets et implantations de stations climatiques respectent ce double classement politique et démographique. Le premier sanatorium balnéaire a été construit, dès 1892, en Cochinchine, au Cap Saint-Jacques, à proximité de Saigon. Ce territoire est le premier à bénéficier d'un projet de construction d'une station d'altitude : Dalat en 1897.

Au Tonkin, deuxième foyer de peuplement français, le climat est plus clément et l'implantation française est plus tardive. Le projet de création de stations vient plus tard. Ainsi, si Do Son se développe dès 1891 c'est grâce à l'action de l'initiative privée représentée par les commerçants de Haiphong et de Hanoi. Il faut attendre 1904 pour que les autorités décident l'édification d'une station balnéaire pour le Tonkin. Elles l'établissent à Sam Son, Do Son étant jugée trop exiguë et insalubre. Pourtant le désir de doter le Tonkin d'un sanatorium balnéaire est antérieur. En 1903 (11 mai 1903<sup>152</sup>) le ministre des Colonies prescrit d'étudier les emplacements côtiers, où l'on pourrait édifier un dépôt de convalescents pour la troupe. Concernant les stations d'altitude, Paul Doumer fait entreprendre, en même temps qu'à Dalat, des recherches dans la haute région. Au terme des études poursuivies par les Résidents des provinces et les Commandants des territoires militaires, plusieurs plateaux sont successivement répertoriés : Yunnansen, Tam Dao, Cha Pa... Mais il faut attendre les années 1910 pour que les autorités se décident à établir dans la région un sanatorium militaire, voire une capitale d'été à Cha Pa. La station avait commencé à se développer dès 1909. En 1915 son organisation permet d'y envoyer, pour la première fois, des militaires convalescents ou fatigués.

En Annam, troisième foyer de peuplement, la géographie étirée le long du littoral et bloquée par la cordillère annamitique rend le territoire étroit et propice à l'installation spontanée de stations. Les villes importantes de Huê et Tourane possèdent une station d'altitude, Bana, dont le développement est dû à l'initiative privée. La proximité de la côte et l'attrait de sa brise favorisent la prolifération de stations balnéaires permettant à chaque ville quelle que soit sa taille de posséder une station, voire d'être considérée, si elle se trouve directement sur la côte, comme une station balnéaire. Ainsi dans les années 1920, l'Annam compte quatre stations balnéaires : Sam Son, Cua Lo, Cua Tung et Nha Trang.

---

<sup>152</sup> ANV1, Fonds de la direction locale de la santé du Tonkin 587, 1903.5.11, ministre des Colonies à Commandant supérieur des troupes de l'Indochine, étude d'un emplacement côtier

En quatrième position nous trouvons le Cambodge, territoire considéré comme secondaire. Il faut attendre 1912 et l'action de son Résident, François Baudoin, pour que le projet de station d'altitude du Bockor soit initié et 1913 pour celui de la station balnéaire de Kep.

Au Laos, parent pauvre de l'Indochine, les quelques projets de création avortent. La communauté française y est trop réduite et les difficultés d'accès à son territoire pénalisent toute tentative pour générer un courant de colons venant des territoires voisins, alors même que de nombreuses possibilités topographiques et climatiques existent. Aucune installation spécifique n'est mise en place, les colons, lorsqu'ils veulent se reposer, vont à Napé, située à 900 mètres, dont la fonction touristique (pratique de repos) reste tout de même secondaire.

Le facteur politique conditionne le facteur démographique, les territoires les plus influents de l'Union sont ceux qui abritent et attirent le plus grand nombre de colons. Les hiérarchies entre ces territoires commandent l'importance des projets d'aménagement qui déterminent aussi la localisation des stations.

## **5. L'intégration des stations au projet d'aménagement territorial**

La localisation des stations a été pensée par rapport à leur intégration au territoire. Différentes échelles sont prises en compte, l'échelle régionale (la péninsule indochinoise dans son ensemble) et l'échelle « coloniale » (l'Union Indochinoise).

A l'échelle régionale, des projets sont rejetés en raison de leur situation en dehors de l'espace colonial, tandis que d'autres sont privilégiés pour la facilité de leur accès. Ainsi le projet mis en avant par Paul Doumer, d'édifier à Mongtze la capitale d'été du Tonkin, est rejeté, après plusieurs années de réflexion, en raison de sa localisation en terre chinoise, alors qu'il rassemblait des avantages évidents : une altitude variant de 1 500 à 2 000 mètres, une salubrité parfaite, des larges vallées peuplées et cultivées et un accès par voie ferrée. Les Français craignent que les autorités chinoises posent trop de conditions à l'obtention d'une concession importante et qu'elles interdisent d'y faire soigner des soldats. De plus, les sommes qui seraient dépensées pour la création du sanatorium yunnanais profiteraient à la Chine<sup>153</sup>. Une autre facette de cette intégration régionale est la volonté d'intégrer certaines stations d'altitude au marché touristique de repos. Ainsi le projet de la station d'altitude du

---

<sup>153</sup> ANOM, GGI 5 982 rapport sur l'établissement d'un sanatorium à Cha Pa, 1909-12.

Bockor est soutenu en raison de sa proximité avec le port de Ream, escale maritime entre Bangkok et Saigon et de la possibilité d'attirer par ce biais une clientèle siamoise.

A l'échelle « coloniale » l'implantation de stations est conditionnée par la possibilité d'être reliée aux voies de communication. De l'accessibilité dépend la pérennité de la station car sans touriste il n'y a pas de station touristique [voir chapitre 4]. En Indochine ce réseau est dominé par la création de voies ferrées. Son tracé favorise, tout d'abord le Tonkin (ligne Haiphong-Hanoi-Yunnan), le nord de l'Annam (ligne Hanoi-Vinh) et la Cochinchine (ligne de Mytho-Saigon-Phan Thiet). La liaison entre les deux (Vinh à Phan Thiet) traversant le centre de l'Annam, n'est réalisée qu'en 1936. Le Cambodge et le Laos sont, eux, seulement desservis par la route. La connexion à un réseau de communication en général et, ferré en particulier, est vitale pour le développement d'une station et définit les sites retenus et à écarter.

Différents exemples peuvent illustrer notre propos. Lorsque Paul Doumer entreprend ses recherches, il découvre l'existence du Tran Ninh, vaste plateau laotien, haut de 1 000 à 1 500 mètres. Les qualités du site sont attestées par l'administration locale qui y est établie depuis dix ans et par les études menées en 1900 par Tournier, Résident supérieur au Laos. Son climat est excellent, considéré comme quasi « européen ». Le plateau est spacieux, sa fertilité est bonne, son alimentation en eau abondante. En 1902 Paul Doumer déclare que : « *le plateau du Tran Ninh est donc, presque tout entier, une immense station sanitaire* »<sup>154</sup>. L'endroit est idéal, mais difficilement accessible. Il faut trois semaines à un mois de voyage pour y parvenir. Paul Doumer envisage la construction d'une voie ferrée reliant le plateau à la gare de Vinh, mais le coût des travaux a raison du projet. Autre exemple Ta Ho Ti<sup>155</sup>, au nord ouest de Lao Kay, malgré un site parfait spacieux, boisé, tempéré, fertile, est refusé en raison des difficultés d'accès : les pentes sont trop importantes et le site est trop éloigné du réseau général. Dans la haute région du Tonkin un autre site, Taffin, signalé par le colonel Pennequin, commandant des troisième et quatrième territoires militaires du Tonkin, au nord-est de Lao Kay est refusé pour les mêmes raisons, il faut compter de trois semaines à deux mois pour l'atteindre. D'après Paul Doumer, l'éloignement de Hanoi et de la voie ferrée projetée, ainsi que des difficultés d'accès, écartent totalement les projets compris dans la haute région tonkinoise : « *il ne faut pas songer, quant à présent, à créer un établissement*

---

<sup>154</sup> Doumer P., *Situation de l'Indo-Chine (1897-1901)*, Hanoi : F.-H. Schneider, 1902 p.114

<sup>155</sup> ANOM, GGI 24 743, 1898.2.25, rapport du lieutenant Privery sur les conditions d'installation d'un sanatorium sur le plateau de Ta Ho Ti

*dans des régions semblables, qu'on peut considérer comme inabordables* »<sup>156</sup>. En 1901 dans le centre Annam, la mission Debay repère trois plateaux pouvant servir de station climatique pour les populations de Huê et de Tourane. Le plateau de l'A Ta Ouât possède de belles vallées, bien peuplées, sans marécage et de longues croupes couvertes de forêts de pins. Mais ce plateau, situé pourtant idéalement à 1 500 mètres, est trop accidenté et la région est trop éloignée de Huê et de Tourane (120 et 140 kilomètres). Cette solution est donc écartée au profit de deux autres plateaux : l'un à une quarantaine de kilomètres au Sud Ouest de Tourane, l'autre à une centaine de kilomètres de Huê, ayant une altitude moyenne de 1 400 mètres et semblant réunir les conditions nécessaires à l'installation d'une station de montagne. La mission relève les caractéristiques géographiques et géologiques des deux plateaux et en dresse les plans.

D'autres stations ont su s'affranchir de cette contrainte, grâce à un développement exclusivement local, c'est le cas de Mau Son à coté de Lang Son. D'autres ont su compenser la faiblesse de leurs caractéristiques topographiques et climatiques, par la valorisation de leur accessibilité et de la proximité des voies de communication, c'est le cas du Tam Dao et du Bavi. La station du Tam Dao, située à 1000 mètres, possède un terrain relativement exigü, mais se trouve à quatre heures de la gare de Vinh Yen, desservie par la ligne Haiphong-Hanoi-Yunnanfu. Cette station concurrence directement Do Son pourtant plus proche mais dont l'accès est difficile durant la saison touristique.

Cette partie nous a permis de montrer que les stations ont contribué, dans une certaine mesure, à la réussite de la colonisation française. Conçues comme des instruments de prise de possession du territoire, elles ont en partie rempli leurs objectifs. Leur implantation témoigne d'une nouvelle lecture du territoire, valorisant des caractéristiques géo-climatiques originales, mais aussi démographiques, humaines et territoriales. Cependant il ne faut pas omettre de considérer le contexte historique et la personnalité des protagonistes qui orientent l'interprétation de ces facteurs.

## **II. Des stations : l'expression d'une projection personnelle**

La création des stations tient souvent à l'impulsion d'une personnalité déterminante, son créateur. Dans un premier temps nous étudierons les différentes interprétations du projet

---

<sup>156</sup> ANOM, GGI 5 969, 1898.4.18, lettre du GGI au ministre des Colonies

de création de stations, en commençant par celles de Paul Doumer (1897), puis celle de Gaston Doumergue (1904), ensuite nous reviendrons sur certains personnages qui ont imposé et défendu un projet de station. Dans un deuxième temps, nous analyserons les conséquences de ces différentes lectures sur le développement des stations. Leur créateur a souvent légué en héritage un statut à la station (privé, public, militaire) influençant le rythme et l'importance de son développement.

## 1. Des créateurs de station

Le terme de créateur peut paraître exagéré, cependant il souligne le rôle déterminant joué par un individu dans la conception et l'aménagement d'un site, comme celui d'une station. Il donne alors une nouvelle identité et une nouvelle fonction au site, même si par la suite d'autres personnes peuvent jouer un rôle déterminant dans son installation. En Indochine, deux visions s'opposent. Celle de Paul Doumer, influencée par les *Hill's stations* britanniques, souhaitant créer de grandes villes d'été, ouvertes à toute la communauté coloniale, où la fonction de tourisme de repos est largement présente et celle de Gaston Doumergue, désirant construire de petites structures médicales principalement destinées aux militaires qui assurent la défense de la colonie.

Paul Doumer s'intéresse exclusivement à la création de villes d'été de haute altitude proche des foyers de peuplements coloniaux les plus importants. Nous verrons sur quels territoires ses recherches portent et sur quels résultats elles débouchent.

Pour le Tonkin, Paul Doumer appuie ses recherches sur les nombreux rapports produits durant la « période de pacification »<sup>157</sup>. Les cahiers dits « d'itinéraires » rédigés par les commandants de cercles et de secteurs, détaillent précisément toutes les informations recueillies. Cependant cette consultation étant sans résultat, Paul Doumer envoie, via son Résident supérieur, une circulaire (23 juillet 1897<sup>158</sup>) reprenant les critères géo-climatiques, demandant aux commandants de territoires militaires, aux résidents et aux autorités

---

<sup>157</sup> Expression désignant la période durant laquelle le Tonkin rétif à la colonisation connut une période de troubles et de soulèvements, enrayée par la politique de De Lanessan. Nommé le 21 avril 1891, il étend l'occupation française à toute la partie montagneuse, refuge de la rébellion, et non plus seulement aux régions du delta. Pour ce faire il la divise en août 1891 en quatre territoires militaires. Chaque territoire militaire est méthodiquement exploré par la progression lente d'une ligne de postes provisoires, et ouvert par la construction d'un réseau de routes et de chemins muletiers.

<sup>158</sup> ANOM, GGI 5 969, 1897.7.23, circulaire du GGI à RST, au sujet de l'établissement d'un sanatorium de montagne

annamites, les possibilités de créer des stations sur leur territoire. Les entités situées dans la partie deltaïque répondent négativement à cette demande. D'autres, notamment les territoires militaires érigés dans les parties montagneuses, répondent plus positivement, sans toutefois affirmer qu'ils possèdent un emplacement satisfaisant à tous les critères énoncés. Les rapports arrivent de toute la partie montagneuse d'Est en Ouest de Lang Son à Son La, en passant par Lao Kay, et également de la partie centrale proche de Hanoi dont l'altitude est moindre, mais dont l'accès serait facilité par la construction du chemin de fer<sup>159</sup>. Trois sites, qui seront aménagés plus tard, sont repérés : le Tam Dao et le Bavi, dans la chaîne de montagne de Thay Ngueyn la plus proche de Hanoi, et Mau Son à côté de Lang Son. Les montagnes du nord sont aussi évoquées, comme le site de Tao Ti et de Taffin sans que cela débouche sur l'aménagement d'une station.

Au Laos, le Tran Ninh, découvert par Pavie, est mis en avant par Paul Doumer, sans pour autant engendrer un développement. Tandis qu'au Cambodge la question n'est même pas posée. En Annam la situation est différente, la région, surtout le nord et le centre de la chaîne annamitique, n'a pas été explorée aussi méthodiquement qu'au Tonkin, Paul Doumer s'appuie donc sur les récits des explorateurs qu'il complète par l'envoi de missions. En février 1901, il charge Debay de repérer des sites pouvant offrir un sanatorium aux villes de Huê et de Tourane. Debay en sélectionne trois, seul un, Bana, sera aménagé en station. Mais Paul Doumer focalise son attention sur le sud de la chaîne annamite, seule possibilité pour la Cochinchine de posséder une station d'altitude, montrant ainsi l'importance politique et humaine de ce territoire. La lecture des récits d'exploration du docteur Yersin livre à sa connaissance le site du Langbian : « *Je trouvais la description de plateaux d'une suffisante altitude, abondamment arrosés, où l'air était vif et frais, situés sur les derniers contreforts de la chaîne annamitique, mais visités trop hâtivement pour qu'il eût été possible de se rendre compte du climat et des conditions de la vie* »<sup>160</sup>. Paul Doumer prend contact avec Alexandre Yersin afin d'obtenir des renseignements complémentaires et lui demander son avis sur l'envoi d'une mission. Le Langbian est perçu comme la solution pour doter le sud de l'Indochine (Cambodge, Cochinchine et Annam jusqu'à Tourane) d'une station d'altitude. Lorsque Paul Doumer quitte le Gouvernement général, le Langbian est le seul projet ayant abouti, l'emplacement de la station a été défini, l'accès est rendu possible par une route

---

<sup>159</sup> Le texte de la loi du 25 décembre 1898 autorise le Gouvernement général de l'Indochine à emprunter 200 millions de francs pour la construction des lignes de chemins de fer suivantes : Haiphong à Hanoi et à Laokay, Hanoi à Nam-Dinh et à Vinh, Tourane à Huê et Quang-Tri, Saïgon au Khanh-Hoa et au Lang-Bian, Mytho à Cantho.

<sup>160</sup> ANOM, GGI 5 969, 1898.4.18, lettre du GGI au ministre des Colonies

carrossable, complétée par un chemin muletier sur sa partie la plus abrupte, quelques bâtiments ont été construits. Concernant les autres sites Bana, Tam Dao, Bavi, Mauson les missions d'exploration n'ont pas engendré de projets concrets. Cependant ces études serviront de base pour les constructions futures, l'action de Paul Doumer n'est donc pas vaine.

Le programme d'équipement de stations est repris en 1903 sur ordre du ministre des Colonies Gaston Doumergue. Après un état des lieux des travaux et des études entreprises, le ministre, par une circulaire du 15 novembre 1904<sup>161</sup>, définit au Gouvernement général les conditions d'après lesquelles doit être poursuivie l'installation des stations. Cette circulaire rompt avec les conceptions de Paul Doumer. Si Paul Doumer voulait construire des stations climatiques, sorte de capitales d'été accueillant aussi bien les civils que les militaires pour s'adonner au repos, le ministre lui, préfère mettre en place, non pas des villes, mais des camps militaires de réserve sur le modèle des sanatoriums, dont le but est de maintenir en bonne santé des effectifs réduits composés essentiellement de militaires, indispensables pour assurer la défense. De plus, si tous deux s'accordent sur l'idée que ces établissements constituent des compléments inévitables de la colonisation, leurs divergences de point de vue sur les groupes de population pouvant en bénéficier sont notables. Paul Doumer, malgré les études entreprises dans le reste de l'Union, focalise ses efforts sur le Langbian, cherchant à tout prix à fournir au plus gros foyer de peuplement européen, la Cochinchine, une station de repos, tandis que le ministre lui privilégie la bonne santé de ses troupes présentes aussi bien en Cochinchine qu'au Tonkin (effectifs importants depuis la pacification). Le ministre évalue même la taille des stations en fonction des effectifs pouvant y être envoyés sans mettre en péril les centres politiques et économiques des régions basses, l'objectif étant d'effectuer un roulement entre les troupes des régions basses et celles des camps d'altitude. La multiplication des besoins contraint le ministre à revoir à la baisse l'altitude minimum de 800 à 1 000 mètres environ. Ces nouvelles considérations géo-climatiques permettent de mettre en valeur des sites comme le Tam Dao, déjà repéré par Paul Doumer, mais dont le développement avait été laissé de côté, à cause de sa faible altitude. Concernant Dalat, malgré son altitude élevée Gaston Doumergue ne remet pas en cause son choix, mais préconise l'envoi d'un détachement d'une vingtaine d'hommes accompagné d'un médecin pour entreprendre l'étude du Da Nhin, dans le but de créer une station plus basse qui convienne à tous les malades.

---

<sup>161</sup> ANOM, GGI 17 589, 1904.11.15, circulaire, ministre des Colonies à GGI

De plus Gaston Doumergue, conscient que les études et l'exécution des travaux exigeront plusieurs années avant que les troupes européennes puissent occuper les stations d'altitude, souhaite envoyer les convalescents et les anémiés dans des stations de substitution : les stations balnéaires. Perçues comme des stations de transit à moindre coût, elles sont faciles d'accès (simplifiant les travaux) et leur localisation est stratégique, proche des plaines chaudes et des populations à défendre. En 1904, lorsque Gaston Doumergue envoie sa circulaire, l'Indochine en compte deux : le Cap Saint-Jacques et Do Son. Les autorités décident d'en édifier une autre à Sam Son. Par la suite, d'autres stations verront le jour, comme la station de Kep (Cambodge) construite avec l'appui de la Résidence supérieure au Cambodge, mais aussi, de façon spontanée, le long de la côte annamitique. Malgré la bonne volonté du ministre, les projets de stations végètent, les études sont menées, mais elles ne sont pas suivies de faits. Seule Sam Son aboutit. Il faut attendre le blocus maritime de la Première Guerre mondiale pour que les autorités reconsidèrent ces projets.

La flexibilité dans les critères géo-climatiques, apportée par Gaston Doumergue, et la détermination de certains administrateurs permet l'émergence de stations, comme le Tam Dao précédemment évincé par Paul Doumer en raison de son manque d'altitude.

Le Tam Dao, disputé entre l'autorité civile et militaire, est finalement remporté par l'administration civile grâce à l'action du Gouverneur Paul Beau. A plusieurs reprises, les autorités militaires s'étaient intéressées au site. En 1901 elles avaient prescrit des études sur les montagnes situées aux environs de Hanoi. En 1905, suite à la circulaire du Ministère demandant que les troupes européennes soient gardées en garnisons dans le bas Tonkin, Delorme, capitaine d'artillerie, est envoyé en mission à la cascade d'Argent pour étudier un projet de construction devant servir à la troupe. Le projet se heurte à une violente opposition du Gouverneur général Paul Beau et conduit les autorités à chercher un autre emplacement. L'intérêt de Paul Beau pour le Tam Dao est né de sa visite du plateau le 25 décembre 1904, à la suite de quoi il donne des instructions pour procéder aux travaux et aux installations nécessaires à la poursuite de l'étude du lieu. En 1905, le Résident supérieur du Tonkin donne un avis défavorable à la poursuite du projet conformément aux rapports du résident de Vinh Yen, mais Paul Beau s'oppose à sa décision et poursuit le projet.

La création du Bockor est déterminée par l'action du Résident supérieur François Baudoin. En 1920 son départ provoque l'arrêt des travaux (12 mai 1920), décidé par Louis Maspero qui assure son intérim, officiellement par faute de moyens, officieusement parce qu'il ne cautionne pas le projet. La station est sauvée par la nomination de François Baudoin

au poste de Gouverneur général en avril 1922. Dans le cas de Cha Pa<sup>162</sup>, la station est l'œuvre du Résident de Laokay, Henri Tourrès. C'est le premier à concevoir la possibilité de faire de Cha Pa la capitale d'été du Tonkin. Autre station d'altitude de taille plus modeste, Mauson doit son existence (contre l'avis du commandant du premier territoire militaire) au Résident de Lang Son et à l'ancien directeur du comptoir national d'escompte à Calcutta, ancien directeur de la banque de l'Indochine, auteur d'un projet de création d'une station sanitaire à Mau Son<sup>163</sup>.

Paul Doumer et Gaston Doumergue n'ont pas la même vision des conditions géo-climatiques et de l'utilité sociale des stations. Le premier voulait créer des capitales d'été, en haute montagne, le second des sanatoriums militaires de moyenne montagne, voire balnéaires. Ces différences de point de vue influencent et conditionnent le statut des stations (privé, public, militaire) statut qui détermine les rythmes et le développement des stations.

## **2. Un développement variable, fonction du statut légué par son créateur**

Du contexte dans lequel les stations émergent dépend parfois leur statut qui conditionne le rythme et l'importance de leur développement. Nous pouvons distinguer des différences notables, si les stations se développent sous l'autorité civile, voire l'initiative privée, ou sous l'autorité militaire.

Sous l'autorité civile, les stations dépendent soit des administrations locales (Résidence et Gouvernement de Cochinchine) soit de l'administration générale (Gouvernement général), leur rattachement est conforme à l'ampleur du projet. Ainsi Dalat, station la plus importante de l'Indochine, est sous l'autorité du Gouvernement général et possède ses propres structures internes de décision. En novembre 1901, les autorités créent la province du Haut Donnai, dotée d'une résidence à Djiring, et du centre administratif de Dalat. D'autres stations sont gérées par les Résidences supérieures, même si le Gouvernement général a été impliqué à certaines étapes de leur édification, c'est le cas du Bockor ou du Tam Dao. Leur développement est ensuite laissé à l'initiative privée, encadrée par l'administration locale, avec plus ou moins de réussite. Dans le cas du Tam Dao, le succès est immédiat, tandis

---

<sup>162</sup> Voir Demay A., « Cha Pa, le tourisme créateur de lieux urbains », communication 3<sup>e</sup> congrès du Réseau Asie - IMASIE, Paris, 26-27/09/2007

<sup>163</sup> ANOM, GGI 24 743, 1898.8.15, projet de création d'une station sanitaire à Mau Son rédigé par l'ancien directeur du comptoir national d'escompte à Calcutta et ancien directeur de la banque de l'Indochine

que pour le Bockor l'initiative privée est absente. La station, à peine inaugurée en 1925, végète et se dégrade, preuve que l'équipement d'un lieu ne suffit pas à le rendre touristique encore faut-il qu'il soit fréquenté et qu'il rencontre sa clientèle. Puis nous avons des stations dont le développement, soutenu par les autorités locales, est initié par l'initiative privée ou par des associations (comme les scouts), c'est le cas de Bana en Annam, et de l'immense majorité des stations balnéaires, hormis Sam Son, Cap Saint-Jacques et Kep. Le retrait progressif de l'administration dans la construction des stations est le résultat de la mise en pratique de l'application du décret du 2 mars 1910 qui délègue aux services locaux l'équipement des stations, à savoir l'exécution de routes d'accès, de travaux d'amélioration, de lotissement et la concession gratuite des terrains : Article 38 « Mais il serait fort désirable que les administrations locales continuassent comme par le passé et avec une plus grand activité encore, à prendre toutes les mesures indispensables en vue d'améliorer la situation sanitaire de nos possessions et d'organiser sur place des stations de santé, où le rétablissement des affections endémiques pourrait être obtenu sans le retour en Europe, les familles devraient y trouver commodément et économiquement les installations nécessaires pour les villégiatures pendant la mauvaise saison. Cette préoccupation constitue un devoir essentiel pour les services locaux. »<sup>164</sup>. Tant que la station ne bénéficie pas du statut de sanatorium, assimilable à un hôpital, le budget général n'est pas impliqué. Dans les faits, certaines stations ont reçu un financement du budget général comme Dalat ou Bockor pour leurs équipements hôteliers. Cette remarque permet de comprendre les réticences des autorités civiles à doter les stations du statut de sanatorium.

Les plus grandes stations comme Dalat et Cha Pa, connaissent une gestion mixte des autorités militaires et civiles. Dalat est largement dominée par les autorités civiles, malgré la présence de casernements, tandis que Cha Pa est dominée par les autorités militaires qui y installent un sanatorium, deux villas pour officiers, dont la villa Mangin. C'est d'ailleurs le seul sanatorium d'altitude de toute l'Indochine. A Dalat le projet s'est transformé en hôpital et au Bockor il n'a jamais abouti. Dans les années 1930, les autorités militaires construisent, grâce à l'action des légionnaires, des centres d'estivage au Mont Bavi ou à Khan Khay au Laos (Tran Nhin). Sur le Mont Bavi, l'administration provinciale avait fait élever depuis 1902, des habitations à 500 mètres d'altitude environ. En 1930 sous l'impulsion des légionnaires, la station se développe. En 1937 Taupin, dans son guide, nous indique la

---

<sup>164</sup> ANC, RSC 1833, 1916.3.10, rapport du médecin principal Condé, directeur local de la santé au Cambodge.

présence d'un hôtel de 25 chambres, l'hôtel du Mont Bavi. Les autorités militaires sont aussi à l'origine du développement de stations balnéaires comme en 1904 à Sam Son où un sanatorium est construit puis abandonné, ou sur l'île au Buisson dans la baie d'Along (près de Hon Gay) où est édifié un sanatorium balnéaire, sorte d'hôtel ouvert en été et réservé aux membres de la coopérative militaire<sup>165</sup>. Elles participent aussi à l'édification de la station du Cap Saint-Jacques avec le soutien de l'administration civile.

De façon générale, notons que les civils abandonnent rapidement la notion de sanatorium, contrairement aux militaires. Les civils considèrent que la création d'un sanatorium est insuffisante et souhaitent étendre le projet à l'édification d'une ville d'été. En effet, le sanatorium leur paraît comme un endroit trop exigu, à vocation trop élitiste et dont la gestion est compliquée par la nécessité de présenter des certificats médicaux pour y accéder. Ce point de vue est repris dans le bulletin rédigé par le docteur le Dantec : *« on entend habituellement par sanatorium un établissement réunissant, par la salubrité de son emplacement et ses conditions diverses d'installation, toutes les qualités requises pour favoriser le retour à la santé des convalescents. De telles installations sont de la plus haute utilité et en particulier dans les colonies. Mais elles ne correspondent pas précisément au but plus large que nous poursuivons actuellement. Nous nous préoccupons ici, non seulement des malades mais aussi des gens sains et biens portants, et notre but est de leur permettre de conserver le plus longtemps possible la santé (...), c'est donc une ville d'été que nous voulons trouver et c'est en ce sens que nous comprendrons ici le terme de sanatorium »*<sup>166</sup>. Le pas est franchi, le sanatorium dans une acception plus large peut donc être compris comme une station villégiature voire touristique. L'ouverture progressive des stations aux biens portants, grâce à la démedicalisation de la convalescence au profit du repos touristique, mais aussi une démilitarisation de certaines stations comme Cha Pa et au Cap Saint-Jacques, favorisent leur développement. Elles deviennent des lieux de vie, de repos et de jeu touristique ce qui permet d'étendre leur fréquentation à une partie plus large de la population. D'ailleurs l'administration civile n'accordera plus le statut de sanatorium. En 1913 à Kep, le contrôle financier refuse le paiement du bail de l'immeuble Dupuy devant devenir un sanatorium.

L'implantation des stations dépend d'une lecture personnelle des contraintes de colonisation (privilégier la population coloniale dans son ensemble ou seulement les militaires

---

<sup>165</sup> Norès G., *Itinéraires automobiles en Indochine*, 3 tomes, Hanoi : Imprimerie d'Extrême-Orient, 1930, p.52

<sup>166</sup> ANOM, GGI 5 982 rapport sur l'établissement d'un sanatorium à Cha Pa, 1909-12.

en charge de sa défense) et des caractéristiques géo-climatiques. Cette lecture est subjective, d'elle dépend l'avenir du site et à terme de la station.

### **III. Stations d'altitude et balnéaires : un développement différencié**

Après avoir étudié le contexte général de l'implantation des stations sur le territoire indochinois, nous affinerons l'échelle et recentrerons l'analyse sur le site. L'étude des mécanismes d'évaluation d'un site permet de préciser la nouvelle lecture du territoire, évoquée dans la première partie, en se recentrant sur les caractéristiques locales d'un site ; mais aussi de comprendre les différences de développement intrinsèques entre un site en altitude et un site balnéaire. Nous distinguerons donc les stations d'altitude des stations balnéaires. Pour chacune, nous mettrons en exergue la méthodologie mise en place par le Gouverneur Paul Doumer puis par le ministre Gaston Doumergue pour évaluer leurs qualités géo-climatiques. Puis nous évoquerons les difficultés rencontrées dans la réalisation du projet ainsi que les différences de taille et d'importance entre les projets. Il en résulte que les stations d'altitude sont des projets à grande échelle, leur réalisation est longue et difficile, tandis que les stations balnéaires sont plus rapides et moins complexes à entreprendre.

#### **1. Station d'altitude : un développement complexe et long**

Dans le cas des stations d'altitude le processus d'évaluation du site est long et respecte des étapes obligatoires comme l'envoi de missions d'étude et d'agents temporaires, ou encore la création d'une commission chargée d'étudier les résultats et de sélectionner l'emplacement le plus favorable. Ces données scientifiques apparaissent comme des garde-fous, justifiant l'installation des stations, renforcés par la comparaison avec d'autres stations étrangères. Cependant malgré toutes ces études certains projets se révèlent difficiles à réaliser. Dans un premier temps nous nous intéresserons à l'étude du site. Puis dans un second temps nous aborderons les difficultés de réalisation.

L'étude du site se déroule en deux phases : l'exploration grâce à l'envoi de missions et l'acclimatation entreprise par les agents temporaires. L'objectif des missions est d'étudier et d'évaluer les caractéristiques du site : géographiques (voies d'accès, superficie disponible), géologiques (richesses minières, qualité du sol en vue de l'établissement de culture, assainissement du plateau par rapport aux eaux de ruissellement), météorologiques (présence

de brouillard, régime pluviométrique, températures, exposition aux vents), hydrographiques (présence de sources, potabilité de l'eau) et végétales (inventorisation des espèces et évaluation des ressources forestières). Ces missions sont complétées par l'envoi d'agents temporaires chargés de faire une collecte plus poussée d'informations et d'effectuer les premiers essais aussi bien « humains » (des Européens peuvent-ils vivre à cet emplacement) qu'agricoles (acclimatation des espèces animales et végétales européennes). Toutes ces informations sont ensuite rassemblées dans des rapports écrits, mais aussi cartographiées grâce aux levés topographiques de terrains et transmis à une commission chargée de les évaluer et de définir l'emplacement exact de la station.

Il existe deux types de missions : des missions générales d'exploration et des missions spécifiques, notamment sur la topographie. Diligentées par Paul Doumer et par Gaston Doumergue, leurs conclusions diffèrent puisque les critères climatiques évoluent.

Ainsi pour compléter les réponses fournies par les Résidents et Administrateurs, à la circulaire du 1897, Paul Doumer envoie des missions d'étude, comme au Bavi, en 1897 qu'il confie à Le Guen médecin de 1<sup>ère</sup> classe des Colonies<sup>167</sup>. Dans son rapport il atteste qu'il existe un plateau entre 700 et 900 mètres facile d'accès. L'altitude reste inférieure à celle demandée, cependant Serez précise que la proximité du Bavi par rapport à Hanoi compensera toujours sa faible altitude. Dans le cas de Mau-Son, Paul Doumer envoie en 1899 un agent, Simonet, qui atteste de la faisabilité du projet au niveau climatique et de l'accessibilité<sup>168</sup>. A terme les missions catholiques construiront à 800 mètres un sanatorium, des colonies de vacances s'y établissent, tandis que la Résidence édifiera à 1200 mètres une station estivale<sup>169</sup>. En 1904, suite à la relance du projet de station par Gaston Doumergue et à la baisse des conditions d'altitude, les autorités militaires entreprennent de nouvelles études sur le Tam Dao. Une mission militaire, dirigée par Chanzy, est envoyée pour explorer le versant Nord du massif du Tam-Dao, complétée en mai 1904 par la mission militaire de Ducret en charge de l'exploration, durant deux mois, du versant Sud du Tam Dao. Il effectue un levé topographique du plateau de la cascade d'Argent, trace des sentiers, débroussaille la forêt de bambous, prélève des échantillons d'eau, effectue des observations météorologiques pour relever les amplitudes et l'humidité.

---

<sup>167</sup> ANOM, GGI 5 981, 1897.11.18, arrêté de nomination

<sup>168</sup> ANV1, GGI 3 309, 1899.3.18, rapport de Simonet à GGI sur l'établissement d'un sanatorium au Mau Son

<sup>169</sup> Taupin G., *Guide touristique général de l'Indochine*, Hanoi : Edition Taupin, 1937, p.192

Ces missions d'exploration sont complétées par des missions topographiques chargées de trouver les voies d'accès, condition indispensable au développement de la station. La détermination de ces voies est incertaine et s'échelonne sur plusieurs étapes. Leurs tracés font l'objet de nombreuses missions d'étude, comme à Dalat : mission du capitaine d'artillerie Thouars et du lieutenant Wolf, chargés de trouver la voie d'accès la plus facile et la plus courte entre le plateau et la mer, puis de dresser le tracé d'une route carrossable pouvant recevoir un tramway<sup>170</sup>. La mission du capitaine Thouars dévoile dans son rapport du 28 juillet 1898, trois conclusions : l'impossibilité d'établir un accès direct par Nha Trang, la possibilité de relier directement Saigon en suivant la vallée du Donnai, évitant l'escalade de la falaise abrupte de la route de Phan Rang et l'élaboration du tracé d'une route reliant Phan Rang au Langbian, longue de 122 kilomètres, passant par Xomgon, Dran et la haute vallée du Danhim (à 1 000 mètres) convertible en voie ferrée. Le tracé ferroviaire est retenu et intégré au réseau de voies ferrées financé par la loi du 25 décembre 1898 [voir chapitre 4]. En attendant sa construction, un chemin partiellement carrossable est construit de Phan Rang au Langbian, au cours de l'année 1899. Il permet l'organisation d'un service régulier de porteurs et de bêtes de somme pour communiquer et approvisionner le Langbian de façon à débiter la construction de la station. Le choix de cet itinéraire présente l'avantage de relier la future station au port de Phan Rang, permettant d'envisager, à terme, l'établissement d'un service de chaloupes de haute mer. Trois nouvelles missions topographiques sont envoyées en complément. La première de 1899 à 1900 est composée par Odhéra, Garnier et Bernard. Elle est chargée de repérer le tracé d'une route directe de 300 kilomètres reliant Saigon à Dalat. Les deux autres missions sont chargées de parachever les travaux de la route de Phan Rang à Dalat<sup>171</sup>. Ainsi en mars 1900, Phan Rang et Dankia sont reliées par une route de 52 kilomètres permettant de faire en deux jours le trajet : de Phan Rang à Daban (en voiture), un sentier muletier partant de Daban et allant jusqu'à Dalat (à cheval) et une route carrossable continuant jusqu'à Dankia (en voiture). Au Bockor les travaux de construction de la route débutent en décembre 1917, ils sont réalisés par une main-d'œuvre pénale de 400 prisonniers. En moins de cinq mois, huit kilomètres de la route de Popokvil sont ouverts à la circulation des automobiles.

Si les premières investigations sont bonnes, les autorités envoient des agents temporaires en charge de l'évaluation générale du plateau et ou de l'organisation des stations

---

<sup>170</sup> ANOM, GGI 5 969, 1898.4.18, lettre du GGI au ministre des Colonies

<sup>171</sup> L'une est dirigée par Guynet, en 1899 et l'autre par Buvigner, en 1900

agricoles. Leur action est secondée par l'envoi d'experts, chargés d'inventorier les ressources géologiques et forestières.

Au Tam Dao, suite au rapport favorable de Ducret et du docteur Pacot, le Gouverneur général Paul Beau prend un arrêté désignant Brochier comme agent temporaire<sup>172</sup> de fin juillet 1904 jusqu'à janvier 1906. Au Bockor, les autorités nomment en juin 1917 Jubin géomètre du cadastre. Il demeure une année sur le plateau, confirme ses avantages climatiques et répertorie les emplacements favorables à l'établissement d'une station.<sup>173</sup> A Cha Pa, la Résidence supérieure facilite l'implantation en juillet 1909, du premier colon européen, Miéville. Il devient agent de culture, chargé des premiers relevés météorologiques et des premiers essais agricoles notamment dans le domaine horticole<sup>174</sup>. Dans les stations (Dalat, Cha Pa et le Bockor) vouées à un grand avenir, les autorités font construire des stations agricoles dirigées par un agent spécifique. Leur but est d'effectuer des observations météorologiques, des essais de cultures potagères et d'étudier la composition végétale de la région. A Dalat, la première station agricole, créée au mois d'octobre 1897, est celle de Dakhia. Elle est composée d'un observatoire météorologique et d'un jardin potager. Elle est dirigée par Jacquet conseillé par Yersin. Jacquet y demeure quatre mois, durant lesquels il réalise des essais de plantations et étudie l'étagement des cultures des régions basses aux régions hautes afin d'expertiser les capacités agricoles, il en conclue qu'*« en utilisant rien que les terres basses et humides, convenablement drainées, le Lang-Bian peut produire à lui seul de quoi suffire à la consommation de toute l'Indochine, et arriver très rapidement à faire concurrence, aux légumes importés de la Chine sur le marché de Singapour et des autres pays voisins »*<sup>175</sup>. Il note ainsi l'étagement des cultures, du riz au thé, en passant par le tabac, le maïs, le bétel, la ramie<sup>176</sup>. Au delà de 800 mètres, il remarque la présence d'essences se rapprochant des espèces européennes : comme le chêne, puis le pin et le châtaignier à partir de 1 100 mètres. Il s'intéresse à l'écobuage qu'il considère comme à l'origine du déboisement du plateau.

Les agents temporaires et les missions d'étude sont aussi chargés de l'inventaire géologique du plateau, l'objectif est de repérer les ressources exploitables commercialement, mais aussi celles pouvant faciliter la construction de la station. Par exemple le Tam Dao possède peu de fer et d'or, le calcaire est absent, mais surtout on découvre que l'argile est

---

<sup>172</sup> Agent temporaire : terme utilisé dans les archives pour désigner une personne envoyée de façon temporaire par l'administration pour mener les premières études et évaluer les qualités de vie d'un lieu.

<sup>173</sup> ANC, RSC 1437, 1918, rapport création d'un sanatorium d'altitude au Cambodge

<sup>174</sup> ANOM, GGI 5 982, rapport sur l'établissement d'un sanatorium à Cha Pa, 1909-12.

<sup>175</sup> ANOM, GGI 5 969, 1898.4.18, lettre du GGI au ministre des Colonies

<sup>176</sup> Plante textile de la famille des orties utilisée pour la production artisanale de tissu.

impropre à la fabrication de briques. En 1918, au Bockor, les autorités diligentes, sous la direction de Lantenois, Ingénieur en chef des mines de l'Indochine, une mission d'exploration géologique du massif. A Cha Pa les ressources en bois sont favorisées par la chaux et la pierre à bâtir se trouvant facilement aux alentours de la station<sup>177</sup>.

En complément des agents temporaires, certains sites bénéficient de postes forestiers ou de missions d'inventorisation de la faune et de la flore. Au Bockor le Résident supérieur crée en juin 1917, un poste forestier permanent, afin d'inventorier les espèces d'arbres et notamment les espèces communes à l'Europe comme le châtaigner, le chêne ou le pin. Son travail est complété par les missions de Belou et de Boutier en charge de l'exploration de la faune et de la flore, ainsi que par une mission spéciale confiée à Chevalier, Professeur au Muséum de Paris, chargé d'identifier les espèces de conifères. Au Tam Dao on organise des commissions d'inventaire de la flore et de la faune. La présence des forêts est une donnée indispensable pour mettre en place des chemins de promenade et de randonnée, essentiels à la vie en station. De plus la présence de ces espèces tempérées rappelle la France, elle constitue un atout paysager caractéristique des stations d'altitude coloniales. La nécessité de posséder un parc forestier entraîne des tensions avec les populations locales pratiquant l'écobuage et perçues comme les responsables des destructions environnementales. Dès leur arrivée à Cha Pa, les Français considèrent qu'ils doivent enrayer la déforestation en installant un agent forestier de manière à organiser le domaine boisé en vue des besoins de la station et de limiter les prélèvements par les populations locales<sup>178</sup>. Par ailleurs, elle contraint les autorités coloniales à encadrer l'exploitation du bois de construction et de chauffe afin de préserver le paysage. Ainsi Brochier, agent temporaire au Tam Dao, n'est autorisé, conformément à son contrat du 17 avril 1905, à construire huit baraquements qu'au moyen d'arbres d'une hauteur minimale de 40 centimètres et possédant un diamètre égal ou supérieur à 20 centimètres. Pour tout autre abatage, il lui faut une autorisation spéciale. Cette attention particulière accordée au domaine forestier répond aussi à un besoin technique : canaliser l'eau de ruissellement sur les pentes, la présence d'arbres freinant le ruissellement et l'érosion du terrain. Ainsi en 1905, Brochier, dans le cadre de son rapport sur l'alimentation en eau intitulé *Captation et l'aménagement des eaux*, préconise, en raison de la nature du terrain et de l'organisation

---

<sup>177</sup> ANOM, GGI 5 982, rapport sur l'établissement d'un sanatorium à Cha Pa, 1909-12.

<sup>178</sup> ANOM, GGI 5 982, rapport sur l'établissement d'un sanatorium à Cha Pa, 1909-12.

orographique du plateau, des actions de reboisement des versants afin d'éviter le ravinement<sup>179</sup>.

Enfin en dernier lieu, les autorités nomment une commission pour évaluer le projet, déterminer l'emplacement précis de la station et organiser son développement. Pour délibérer la commission s'appuie sur les études menées ainsi que sur l'évaluation de critères géographiques précis servant de caution à toute installation.

A Dalat, Paul Doumer constitue, par arrêté 15 décembre 1897, une commission sous la direction du docteur Yersin. Au Tam Dao elle est constituée par Paul Beau, par arrêté du 9 décembre 1904. Elle est composée notamment du capitaine Chastenay et de l'architecte Lichtenfelder chargés d'étudier et d'établir les conditions d'habitation et de préparer un projet de lotissement des terrains. Au Bockor elle est créée par un arrêté en date du 6 février 1919, sa première fonction est de définir l'emplacement de la station, de la nommer, de déterminer les aménagements nécessaires : adduction d'eau et éclairage, et d'organiser le transport des matériaux de construction et de la nourriture<sup>180</sup>. Le 2 juin 1919 la commission vote pour le site du Bockor au détriment du lieu dit « kilomètre 22 », de la Cascade, du plateau de Popokvil et de la Grande cascade.

Dans le cas de Dalat, la commission est chargée de trancher parmi quatre emplacements. Les critères qu'elle retient sont en adéquation avec les caractéristiques géoclimatiques énoncées par Paul Doumer. Nous classerons ces emplacements par ordre décroissant de préférence : le « Plateau », Dankia, le Peneur et Dalat. La confrontation des résultats fait ressortir quatre arguments déterminants : la proximité de la forêt (pour les bois de chauffe et de construction), la qualité de la vue, la ventilation et l'accès à l'eau. Ainsi le « plateau », à quelques kilomètres de Dankia, (sur le versant Nord Ouest de la chaîne), malgré une belle vue et le voisinage de la forêt, est pénalisé par son manque de ventilation et surtout par l'éloignement des sources d'eau. Dans le cas de Dankia (à l'extrémité Nord Ouest du plateau), l'emplacement jouit d'un bon approvisionnement en eau, de terrains alluvionnaires, fertiles et profonds, aptes à recevoir des cultures diverses, et des pâturages. Cependant il est écarté en raison de sa localisation dans un bas-fond, qui empêche une bonne ventilation, limite la vue, ainsi que par l'absence de végétation arborescente et l'éloignement de la forêt.

---

<sup>179</sup> Sur la genèse de l'environnementalisme et la prise de conscience européenne de la dégradation des écosystèmes dans les Empires coloniaux voir Grove R. H., *Nature and the Orient : the Environmental History of South and Southeast Asia*, Delhi, New York : Oxford University Press, 1998, 1 036 p.

<sup>180</sup> ANC, RSC 5 045, 1919.2.6, arrêté

En troisième position, le Peneur, situé à proximité d'un village mois à trois kilomètres environ à l'Est de Dankia, sur la route de Dalat est également écarté. Le site est dégagé et possède une belle vue panoramique, la présence de terrains alluvionnaires permet d'envisager la production agricole et la création de pâturages artificiels. Cependant le site souffre d'un débit de rivière moindre et peut-être, supposons-nous, de la proximité du village. En tête de ce classement nous trouvons Dalat situé à la lisière du plateau et de la forêt de pins <sup>181</sup> [Annexe 6. La détermination du lieu d'implantation d'une station].

Concernant Cha Pa, seul sanatorium de l'Indochine, une commission, créée le 21 décembre 1911 et dirigée par le docteur Le Dantec, examine l'opportunité de la création d'une station climatique<sup>182</sup>. Elle s'appuie sur les travaux du docteur Huillet, médecin de l'assistance à Lao Kay, qui a dirigé les premières recherches d'ordre médical et météorologique<sup>183</sup>. Le docteur le Dantec donne son aval au projet, précisant que Cha Pa n'est pas la seule solution envisageable, mais qu'il est urgent de ne pas attendre plus longtemps pour accepter le principe de la création d'une station d'été au Tonkin<sup>184</sup>. Cha Pa est choisie en raison de son climat (26° l'été et jusqu'à zéro l'hiver), de ses avantages paysagers, le site est de caractère alpestre, entre 1 500 et 1 600 mètres d'altitude, possédant une superficie suffisante à l'édification d'une station. La vue s'étend à l'est sur une riche vallée, au fond garni de rizières, au sud ouest se dresse le Fan Si Pan, le sommet le plus élevé de l'Indochine (3150 mètres), à seulement neuf kilomètres de Cha Pa. Ce site permet d'organiser des promenades : « *une des conditions indispensables, semble-t-il, pour rendre plus agréable et moins monotone, pour les malades et les convalescents, le séjour dans un sanatorium, c'est d'y avoir des promenades intéressantes et variées* »<sup>185</sup>. De plus les relations avec Hanoi sont facilitées par la présence de la voie ferrée reliant Lao Kay à Hanoi.

Le processus de sélection du site s'appuie sur des études scientifiques évaluées par une commission de spécialistes et pourtant, une fois le site défini, la poursuite du projet se révèle problématique, témoignant de la complexité intrinsèque de l'aménagement des stations d'altitude. Deux types de problèmes apparaissent, ils concernent l'approvisionnement en eau potable et l'accessibilité de la station.

---

<sup>181</sup> ANOM, GGI 5 963, 1900.3.30, note du directeur de l'agriculture et du commerce de l'Indochine Capus relative à l'emplacement d'un sanatorium sur le Lang-Bian

<sup>182</sup> Rozario, *Chapa station d'altitude*, Cahier de la société de géographie de Hanoi, conférence faite à la société de géographie de Hanoi le 13 avril 1935, Hanoi, 1935

<sup>183</sup> ANOM, GGI 5 982, rapport sur l'établissement d'un sanatorium à Cha Pa, 1909-12.

<sup>184</sup> ANOM, GGI 5 982, rapport sur l'établissement d'un sanatorium à Cha Pa, 1909-12.

<sup>185</sup> ANOM, GGI 5 982, rapport sur l'établissement d'un sanatorium à Cha Pa, 1909-12.

L'alimentation en eau potable se révèle soit insuffisante, soit impropre. A Dalat les autorités s'aperçoivent qu'elle est insuffisante et que l'eau du Kam Ly est impropre. Il faut donc la filtrer et en augmenter le débit grâce à des citernes, des retenues (lacs), des barrages et des dérivations de cours. Dans les stations vouées à un grand avenir par les autorités, comme Cha Pa ou Dalat, la solution retenue est celle du lac. Le lac permet de résoudre le problème d'approvisionnement, mais constitue aussi un composant des stations touristiques permettant de diversifier les distractions grâce au canotage et aux régates, et d'embellir le lieu. A Dalat il est achevé en 1902 et dans les années 1920 à Cha Pa.

Mais ce qui entrave le plus le développement des stations d'altitude reste la réalisation et l'entretien des voies d'accès. Conçues fréquemment suivant les chemins pédestres, elles se révèlent difficile à aménager et à entretenir en raison de la forte inclinaison de la pente. Cette situation est aggravée par le milieu montagnard, les eaux de ruissellement dévalent les pentes en détruisant les aménagements. Les conséquences sont désastreuses pour la station, à Dalat les autorités décident que l'organisation de la ville restera rudimentaire (construction en bois) jusqu'à l'amélioration des communications. Au Tam Dao, la route pour relier la station à Vinh Yen est construite suivant le tracé du résident de province Frébault. Ce tracé est mal conçu, trop large à certains endroits (sur les quatorze premiers kilomètres la route mesure six mètres de large), il est traversé par trois ruisseaux se transformant en torrents à la saison des pluies, et possède un tronçon de six kilomètres trop abrupt pour faire passer une voiture, contraignant les touristes à poursuivre en chaise ou à cheval. Les voies d'accès constituent un sujet de discordance interpellant l'opinion publique. Dans le cas du Tam Dao, la presse locale en fait état. *L'avenir du Tonkin*, en date du 30 juin 1905, écrit que la route est mal tracée, nécessitant, en raison de sa largeur, un entretien sans fin et trop coûteux et souhaite qu'elle soit rectifiée afin de la rendre carrossable sur sa totalité. Un autre article, en date du 15 octobre, souligne l'impossibilité de franchir les trois ruisseaux à la période des pluies correspondant à la saison touristique. L'auteur précise qu'à seulement 200 mètres de Vinh Yen la route est déjà coupée sur toute sa largeur. Outre ces erreurs techniques *l'Indochine Républicaine* du 19 novembre 1904 critique aussi la monotonie du paysage si cher aux touristes, accentuée par l'important terrassement : « Une route de quelques mètres de large nous aurait suffi et le touriste aurait eu l'avantage d'être protégé du soleil par les bosquets d'arbres qui, sans scrupules, ont été abattus pour céder leur place à une route 2 fois plus

*large que nos routes nationales de France et sans doute deux fois plus chère*»<sup>186</sup>. Ces déficiences obligent les autorités à engager de nouvelles dépenses pour étudier un nouveau tracé. Le nouveau sentier est achevé en 1908, il est élargi en 1911 pour le rendre accessible aux poussettes, en 1913, il est remplacé par une route carrossable.

L'implantation des stations d'altitude fait l'objet d'études poussées, en raison de l'investissement qu'elle représente et des contraintes techniques qu'elle implique. Elle nécessite l'envoi de missions d'explorations et d'évaluation ; d'agents temporaires, pour évaluer l'habitabilité, mais aussi les ressources naturelles, sur lesquelles la station pourra appuyer son développement ; la constitution d'une commission chargée d'évaluer les résultats et de définir l'emplacement et les premiers aménagements. La complexité de ces étapes allonge le temps de décision et place son développement dans le long terme. De plus malgré ces études l'édification est fastidieuse, handicapée par éloignement et les difficultés de raccordement aux axes de communication. L'implication des autorités dans la construction des stations d'altitude est en corrélation avec la température. Plus la température baisse, plus les autorités s'investissent dans le projet, a contrario lorsque le gain climatique est faible, comme dans le cas des stations balnéaires, elles restent en retrait. Il existe donc une différence de traitement conditionnée par le gain climatique et les contraintes de réalisation.

## **2. Station balnéaire : un développement rapide et sommaire**

La conception des stations balnéaires est un héritage européen<sup>187</sup>. Le site doit être distant de l'embouchure pour favoriser les vagues et la salinité de l'eau, la plage doit être sablonneuse et plate, exsangue de marécage (la démographie confirme la salubrité des lieux), posséder des reliefs modérés pour une promenade, et jouir d'une bonne exposition aux vents. Les critères énoncés sont assez simples expliquant que la majorité des stations balnéaires connaissent un développement spontané même s'il existe des exemples de développement

---

<sup>186</sup> Brochier A., *Au Tam Dao, flore et faune, cascade d'Argent, valeur sanitaire*, Hanoi : Imprimerie indépendante, 1906, p.20

<sup>187</sup> « A partir XVIII<sup>ème</sup> siècle la figure de la plage salubre constitue désormais un volumineux chapitre de la topographie médicale qui se constitue en Occident. Il faut propre et nette, Elle doit être distante de toute embouchure afin que demeurent assurées l'ampleur des vagues et la salinité de l'eau. La bonne plage sera sablonneuse et plate, de manière à faciliter le trajet de la voiture de bain. Les falaises et les dunes qui bordent le rivage autoriseront la marche et l'équitation. Il faut rajouter aussi la qualité de l'air et du sol, un sol calcaire avec une absence de marécage et de forêt, les falaises abritent la station des vents du nord et assurent le monopole des bénéfiques brises marines qui chassent les brumes et les brouillards » [Corbin A., *Le territoire du vide : l'Occident et le désir du rivage (1750-1840)*, Paris : Flammarion, 1990, p.85]

voulu et encadré par l'Etat. Dans un premier temps, nous analyserons les étapes de la construction des stations étatiques, puis dans un second temps nous apporterons des éléments expliquant le développement spontané de ce type de station.

Contrairement aux stations d'altitude, peu de stations balnéaires ont été créées par la volonté de l'état, nous en comptons seulement trois : le Cap Saint-Jacques [voir chapitre 1], Sam Son et Kep. Dans le cas des stations d'état, les autorités tentent de s'appuyer sur des critères rationnels justifiant ainsi le plus scientifiquement possible l'investissement financier qu'elles s'appêtent à réaliser. Nous nous intéresserons aux étapes de l'évaluation du site, à savoir la constitution d'une commission, la sélection du site et l'estimation de sa viabilité, d'après l'exemple de Sam Son seul sanatorium balnéaire et de Kep, la station balnéaire du Cambodge. Puis dans un second temps nous évoquerons la simplicité des aménagements entrepris.

L'accessibilité des littoraux, leur relative bonne connaissance, la présence de foyers de peuplement et la faible différence climatique entre les plaines et les littoraux conduisent les autorités à ne pas engager de mission d'exploration particulière et ne pas envoyer d'agent temporaire, servant de cobaye à l'acclimatation. En revanche, la profusion des sites oblige les autorités à constituer des commissions de sélection. Ces commissions inspectent sur place les différentes possibilités et recueillent les témoignages des populations coloniales y séjournant. Leur composition est variable, mais compte toujours des médecins. La commission de Sam Son, regroupe principalement des militaires et des médecins, tandis que celle de Kep composée en 1912, rassemble des administrateurs locaux : directeur local de santé de Phnom Penh, le docteur Pannetier de Kampot. Pour Sam Son, la commission reconnaît des sites allant du Nord de la baie d'Along, en passant par Port-Bayard, Do Son, jusqu'à Thanh Hoa (Sam Son) au sud de la côte d'Annam. Concernant Kep la localisation générale de la station a été déterminée par Ernest Outrey, Résident supérieur du Cambodge, la commission est donc chargée de définir l'emplacement précis aux abords de Kep, à proximité de la route en construction reliant Kampot à Gianthanh.

Les arguments retenus pour le choix du site sont pour certains semblables aux stations d'altitude : accessibilité, superficie, exposition aux vents, salubrité, présence de sources d'eau potable, qualité du panorama et beauté du parcours, la seule variante étant la qualité de la plage.

Ainsi la commission à la recherche d'un emplacement pour un sanatorium militaire au Tonkin procède par élimination. Do Son est écartée, le site est jugé trop petit, les constructions sont nombreuses et occupent tout le rivage, ne laissant comme possibilité d'extension que la construction d'une deuxième ligne. Par ailleurs la commission estime que le site n'est pas salubre, en raison des marécages qui l'entourent et des risques de paludisme qu'ils représentent. Port-Bayard est exclue en raison des apparitions périodiques de la peste. Seule Sam Son à quinze kilomètres de Thanh Hoa est retenue. La commission est séduite par l'existence d'une belle plage, bien exposée à la brise, notamment l'été, et son accessibilité par le chemin de fer de Hanoi, terminus à Vinh<sup>188</sup>. De plus le parcours de Nan-Dinh à Vinh découvre de beaux paysages (baie d'Along terrestre) agrémentant le voyage. Toutefois les membres de la commission hésitent sur l'emplacement du sanatorium. Les médecins préfèrent les hauteurs favorisant la ventilation, tandis que les officiers affectionnent le bord de mer qu'ils considèrent comme plus gai. Cette remarque souligne encore une fois l'ambiguïté de la création d'un sanatorium, considéré par les médecins comme un établissement pour le repos médical et par les officiers comme un lieu de divertissement.

Concernant Kep, la commission se réunit le 13 avril 1912<sup>189</sup> pour étudier quatre emplacements. Le premier emplacement est refusé, pourvu d'une source, il est insuffisamment ventilé, et ne donne pas directement accès à la mer. Le deuxième emplacement Phnom-Daung, une île, est rejeté en raison de son insalubrité, de la présence de palétuviers, de l'absence d'eau potable, de la difficulté d'accès à l'île qui obligerait à construire un pont ou à mettre en place un bac et de son exposition au vent. Les membres de la commission redoutent que les vents de la mousson ne chassent, sur le site, les miasmes des marais. Le troisième emplacement, la « baie des palourdes », est rejeté en raison de son insalubrité : présence de rizières et de palétuviers, et de la qualité de la plage, caillouteuse, avec des bandes de sables étroites et insuffisamment profondes pour les baigneurs. Par ailleurs le site est éloigné de sept kilomètres par rapport à la route de Gianthanh. Ils retiennent le quatrième emplacement « la plage de la pagode annamite », à côté de la concession Dupuis. Elle possède deux terre-pleins, l'un situé sur un terrain concédé à Dupuy, l'autre sur un terrain appartenant à Apavou. C'est un plateau dénudé, assez étendu, anciennement cultivé et où il reste quelques caféiers. Sa plage est petite (600 mètres), mais exposée à une ventilation constante, et possédant de l'eau douce en abondance. Le site jouit d'un beau panorama

---

<sup>188</sup> ANVI, Fonds de la direction locale de la santé du Tonkin 587, 1903.9.16, général de division Coronnat à commandant supérieur des Troupes de l'Indochine.

<sup>189</sup> ANC, RSC 5066, PV, 1912.4.13, de la commission

donnant sur les îles et îlots du golfe (Phu-quoc, l'île du Pic, les Pirates, etc.). Le site présente aussi l'avantage d'être proche de Kep-Douane déjà relié par la route à Kampot. Afin de mettre en valeur le paysage, la commission demande que la route reliant Kep-Plage à Kep-Douane soit construite en corniche afin que l'esthétique du paysage soit mise en valeur. Le site est partiellement occupé par la concession Dupuy, qui l'a obtenue en concession provisoire en 1910. Il y a construit une maison et a mis en valeur les terrains lui permettant en 1912 d'adresser une demande de concession définitive.

Concernant la viabilité des sites, deux façons de faire sont requises. Pour Sam Son l'enjeu médical du sanatorium conduit le ministre à prescrire, à titre d'essai, l'envoi de 25 à 30 convalescents accompagnés d'un médecin, chargé d'effectuer des observations médicales et climatologiques afin de déterminer la valeur sanitaire de la station.

A Kep, la commission évalue les conditions sanitaires d'après l'expérience du docteur Pannetier qui a assuré, pendant six ans, le service médical de Kampot et d'après les relevés de température qu'elle a elle-même effectués durant son séjour du 3 au 20 février 1912. Ces relevés indiquent des températures semblables à celle de Phnom Penh, mais agrémentées d'une brise constante<sup>190</sup>. Le docteur Pannetier précise qu'aucune étude rationnelle n'a été entreprise, mais grâce à l'observation de l'état de santé des colons habitant la région, il peut donner un avis favorable au projet. Pour appuyer son propos, il livre plusieurs exemples : celui du colon Canavy qui habite la région depuis treize ans, sans jamais l'avoir quittée plus d'une semaine, du douanier Casile qui a séjourné plus de quatre ans consécutifs au poste de Kep et a toujours conservé un état de santé florissant, et de son successeur Aubert qui est là depuis un an. Le docteur Pannetier cite aussi l'exemple de sa mère qu'il a fait venir de France et qui a habité Kep pendant deux ans. Il reconnaît cependant qu'il y a à Kep, comme dans toutes les régions forestières, du paludisme, mais qu'il recule au fur et à mesure que les terrains sont mis en culture. Il explique ainsi que le colon Canavy a souffert de paludisme durant les deux premières années, mais depuis les travaux du défrichement, entrepris il y a onze ans, il s'est toujours bien porté. Il précise que le paludisme est l'unique maladie qui se trouve dans la région : choléra, peste, dysenterie y sont inconnus. Cependant son témoignage est remis en cause par le colon Dupuy, arguant que Kep jouit auprès des indigènes d'une réputation détestable et qu'il a lui-même perdu, durant la construction de son immeuble en trois mois, un maçon, un charpentier et trois peintres. Il ajoute que Kep a été par deux fois

---

<sup>190</sup> ANC, RSC 5051, 1917.2. 5, note du Service du cadastre, au sujet de l'avant projet de plan d'alignement et de lotissement de Kep

touchée par des épidémies de peste, et que huit jours avant l'arrivée de la commission, un Chinois est mort du choléra. Ces observations contrastent avec la vision idyllique du docteur Pannetier et témoignent du manque de sérieux de la commission.

L'aménagement de la station reste rudimentaire par rapport aux stations d'altitude. Dans le cas de Sam Son, solution d'attente envisagée par Gaston Doumergue avant l'édification de stations d'altitude, il est précisé qu'il convient de n'engager que des dépenses exactement nécessaires. Ainsi on aménage sur la plus haute colline de Sam Son, une formation hospitalière comprenant deux pavillons de malades : l'un pour les sous-officiers, l'autre pour les malades ordinaires, totalisant seulement 27 lits. Le 11 juillet 1916, un arrêté classe Kep comme une station sanitaire maritime. Il s'en suit une délivrance de crédit, (arrêté du 8 septembre 1916<sup>191</sup>) qui autorise l'exécution en régie de travaux pour un montant de 36 500 piastres. Les travaux à entreprendre sont de toutes sortes : construction des bâtiments et des équipements publics, aménagement du massif forestier en vue de son assainissement, création de quinze kilomètres de chemins destinés à constituer des voies d'exploitation et de promenades, installation d'une alimentation en eau potable par la captation de sources et d'évacuation des eaux usées<sup>192</sup>.

Pour finir nous analyserons les raisons expliquant le désengagement des autorités dans la création des stations balnéaires, ont-elles été victimes de la facilité de leur construction ou du faible abaissement de leurs températures ? Nous verrons que leur édification est plus simple et que la faiblesse du gain climatique leur a permis de s'émanciper rapidement des préceptes médicaux.

La construction de stations balnéaires est plus simple, moins coûteuse, mobilisant moins de moyens techniques, ce qui leur permet de se développer, tout le long de la côte, de façon rapide voire spontanée. Toute agglomération côtière est une potentielle station pour peu qu'elle soit accessible et proche d'un foyer de peuplement colonial, c'est le cas de Nha Trang et Phan Thiet desservies par le chemin de fer de Saigon, de Cua Lo à 17 kilomètres de Vinh desservie par le chemin de fer de Hanoi, de Cua Tung à 40 kilomètres de Quang Tri. Elles se développent rapidement, grâce à l'installation d'hôtels confortables et la construction de villas privées.

---

<sup>191</sup> ANC, RSC 1833, 1916.9.8, arrêté

<sup>192</sup> ANC, RSC 1833, 1916.3.3, rapport de l'ingénieur en chef Cazenave

La multiplication des stations balnéaires sur la côte annamitique est favorisée par leur rapide émancipation des préceptes médicaux, les gains thérapeutiques étant trop faibles, libérant leurs localisations et leurs pratiques. Leur implantation n'est plus régie par des conditions géo-climatiques. Les pratiques de jeu et de repos peuvent se développer dans des structures privées comme les hôtels sans les contraintes dues au fonctionnement d'un établissement médical. Précisons que certaines stations, comme Do Son ou Kep, n'ont pas eu besoin d'être démedicalisées, puisque leurs valeurs thérapeutiques n'ont jamais été reconnues, malgré les tentatives des autorités locales d'y établir un sanatorium. Cette retenue des autorités à classer ces établissements en sanatorium s'explique de plusieurs façons. Le classement des stations en sanatorium alourdit les budgets en raison du remboursement des séjours médicaux dans ces établissements et des subventions de fonctionnement qui leur sont versées. Il existe aussi des raisons médicales, les bienfaits thérapeutiques et de la balnéothérapie ne sont pas à la hauteur des attentes. Ainsi le sanatorium de Sam Son est-il fermé en 1907 après seulement deux années de service, pour cause de mauvais résultats. Les autorités mettent en avant que l'état des patients, présentant des paludismes et des affections intestinales, s'aggrave au contact de l'air vif de la plage. Sam Son devient donc une simple station balnéaire de second rang.

Les stations d'altitude et balnéaires connaissent des processus de sélection différents en raison des spécificités géo-climatiques entre le milieu montagnard et littoral. Pour autant il existe des critères de sélection communs : l'accessibilité, la superficie, la salubrité, la présence d'eau potable. Les gains de température, dus à l'altitude, font du milieu montagnard un environnement privilégié pour la construction de stations. Les autorités leur accordent une plus grande attention d'autant que le coût de leur installation est très élevé et laissent de côté les stations balnéaires jugées secondaires.

#### **IV. L'affirmation de la vocation touristique des stations**

Cette partie nous permettra de revenir sur les composants urbains des stations indochinoises et sur les équipements spécifiques, touristiques ou de récréation qu'elles possèdent. L'étude des équipements urbains sert à comprendre l'attrait qu'ils exercent sur les populations et la fonction qu'ils remplissent. Comme tous les lieux touristiques, les stations dépayser le touriste en le sortant de son quotidien ; cependant en situation coloniale ce dépaysement est paradoxal et doit se lire de deux façons. C'est d'abord un dépaysement par

rapport à la vie coloniale dans les plaines chaudes, mais c'est aussi un « repayement » qualifié de « reoccidentalisation » par Eric Jennings<sup>193</sup> et de « récréation » par Isabelle Sacareau<sup>194</sup> c'est-à-dire le retour à une ambiance métropolitaine ; ambiance qui n'est pas caractéristique de l'ensemble de la métropole, mais des stations touristiques métropolitaines voire européennes. Le différentiel entre les lieux du quotidien et les lieux touristiques qui fonde le déplacement touristique (selon la définition touristique que nous utilisons) est donc présent<sup>195</sup>. Ce différentiel est valable uniquement pour les touristes coloniaux, les touristes étrangers sont plus sensibles au dépaysement des plaines ; lorsqu'ils fréquentent les stations, c'est pour y pratiquer la chasse ou admirer les paysages et les panoramas. Précisons le cas particulier de certains touristes métropolitains, qui s'y rendent souhaitant découvrir les réalisations françaises. Nous étudierons dans un premier temps l'urbanisme des stations, composant classique d'une ville touristique, puis dans un second temps nous reviendrons sur les équipements spécifiques hérités de leur histoire, que ce soit dans le domaine touristique, de récréation, éducatif ou médical. Pour illustrer notre propos, nous utiliserons principalement des exemples pris dans l'histoire des stations d'altitude dont l'aménagement a fait l'objet d'une attention particulière.

### **1. La modernité des équipements urbains : l'action de l'Etat et des Syndicats d'initiative**

Les stations se développent sous l'action de l'Etat et des syndicats d'initiative. Comme nous l'avons précédemment évoqué, l'Etat, à partir du moment où l'établissement n'est pas assimilé à un édifice médical tel un sanatorium, peut limiter son action et faciliter l'accès de la station (bonne route, service public de transport), aménager les services publics les plus indispensables (création de chemins, approvisionnement en eau, mise en place d'un bureau de poste et de télégraphe et d'un poste médical). Les syndicats, organes par excellence des stations, réservent leur action à l'organisation touristique, la préservation de l'esthétique, la construction et l'entretien des chemins de promenade et la publicité. Nous verrons donc dans

---

<sup>193</sup> Eric Jennings, « Douleurs et comforts coloniaux à Dalat », communication faite au colloque « Les identités corporelles au Vietnam d'hier à aujourd'hui : métamorphoses et diversités », Lyon 14 et 15 mai 2007.

<sup>194</sup> Sacareau I., *Tourisme et sociétés en développement : une approche géographique appliquée aux montagnes et aux sociétés des pays du Sud*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Paris 1-Sorbonne, 2006, p. 244

<sup>195</sup> Knafou R. et Stock M., « Tourisme », in Levy J. et Lussault M. (dir), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, 2003, p. 931.

un premier temps la gestion urbaine étatique des stations, puis dans un second temps le rôle des syndicats.

L'Etat colonial est en charge de l'aménagement urbain des stations. L'introduction d'équipements modernes fait partie intégrante des caractéristiques des villes touristiques. Dans le contexte colonial, et particulièrement dans le cas des stations, cette nécessité est exacerbée par le besoin de retrouver le confort métropolitain, ainsi les stations sont parfois mieux aménagées que les villes des plaines. La qualité et la quantité des aménagements varient en fonction de l'importance de la station, leur installation est encadrée par des plans et règlements répartissant l'espace entre les différents acteurs.

Les équipements mis en place par l'Etat varient en fonction de l'importance politique du projet. Deux stations bénéficient d'un aménagement urbain important, Dalat<sup>196</sup> conçue à l'origine comme la capitale d'été du Sud Indochinois et Cha Pa pensée pour devenir la capitale d'été du Tonkin. Dans une moindre mesure, les autorités s'intéressent au développement du Tam Dao et du Bockor, promu à un grand avenir mais qui ne sera jamais suffisamment fréquentée pour se développer. D'autres comme Bana et Mau Son constituent des stations estivales urbanisées par l'Etat, mais dont le développement est laissé au privé. L'importance des équipements est donc proportionnelle au dessein de la station. Les plus importantes voient leur aménagement régi par des plans d'urbanisme. Ces plans ont pour but d'organiser les espaces en fonction des activités (résidences, commerces, zones militaires), mais aussi en fonction des communautés coloniales ou indigènes. Dans un premier temps, les plans ont pour but de lotir les terrains, afin de définir ceux qui seront utilisés par les autorités et ceux qui pourront être concédés aux particuliers.

A Dalat le premier plan de 1906 différencie deux espaces : celui construit par les services publics et celui des concessions à vendre aux colons. Dans la partie allouée aux services publics, les autorités prévoient des bâtiments administratifs et des habitations de fonctionnaires (un chalet pour le Gouverneur général, le gérant de caisse, le chef du poste administratif, la douane, la poste, le personnel des travaux publics) ; deux maisons (servant l'une aux gendarmes et l'autre aux personnels subalternes) ; ainsi que trois chalets pour diverses administrations. Il faut ajouter une « *sala* » permettant de loger une dizaine de personnes, sept à huit grandes cases servant de caserne ou de magasin, un casino, adjacent au commissariat de police et une mairie. Au Tam Dao le premier projet de lotissement est établi

---

<sup>196</sup> Sur l'histoire de Dalat voir l'ouvrage d'Eric Jennings, *Imperial Heights : Dalat and the Making and Undoing of French Indochina*, University of California Press, 2011, 376 p.

en 1905 par le docteur Reboul, l'architecte Lichtenfelder et le directeur du cadastre. Les terrains sont répartis entre l'administration civile (20 lots), le Gouvernement général (dix lots), cinq lots sont réservés à la création d'un parc et trois à l'édification de l'hôtel, le reste étant laissé aux particuliers. A Cha Pa, le premier plan de lotissement est levé en décembre 1917 par Bouchaud, géomètre, complété par celui de Monot, géomètre, en 1923, et par cinq missions successives de Vu Huu Phuong agent du cadastre<sup>197</sup>. La croissance des stations conduit les autorités à lotir de nouveaux terrains, c'est le cas en 1933 à Cha Pa. Vu Huu Phuong est chargé de dessiner le lotissement de Lo Sui Tong. Cette partie n'étant pas dans les limites de la ville, il faut en amont redéfinir le périmètre de la station. Le 31 mai 1934, la nouvelle délimitation du périmètre de Cha Pa est adoptée, la station est bornée en conséquence. Cependant il faut attendre avril 1936 pour que Lo Sui Tong fasse l'objet d'un plan de lotissement. Les particuliers voulant acquérir des lots doivent se plier à la législation. Au Tam Dao comme à Cha Pa, le concessionnaire doit être français. Il doit s'engager à construire une habitation dans le délai de deux années. La superficie de chaque concession est limitée. La demande doit être accompagnée d'un plan au 1/500 du terrain demandé et d'une déclaration indiquant la somme que le demandeur s'engage à dépenser. En cas d'acceptation un reçu de concession provisoire est accordé, elle pourra être transformée au bout de deux ans en concession définitive si les aménagements ont été réalisés.

Ces plans sont complétés par des plans prévoyant des voies de communication et d'adduction, et des règlements d'hygiène pour les eaux usées.

Les règlements d'hygiène encadrent les conditions d'habitation pour assurer la propreté et éviter la contamination du sol. Au Tam Dao, il est mis en place par un arrêté du 16 mai 1905, élaboré à partir de celui de la station chinoise de Kou-Ling<sup>198</sup>[ Annexe 9. Hygiène dans les stations]. Ces règlements d'hygiène sont complétés par une distinction dans les plans d'urbanisme entre les bâtiments en maçonnerie jugés salubres et ceux en bois considérés comme insalubres (ne possédant ni eau potable, ni de système d'évacuation des eaux usées). Ils sont habités par les populations indigènes pauvres occupant des fonctions de domestiques, main d'œuvre et coolies. Leur stigmatisation, pour des raisons sanitaires ou esthétiques, renforce leur exclusion et instaure une certaine ségrégation, ces quartiers étant rejetés à la marge. A partir des années 1930, afin d'obtenir le classement de certaines stations en centre urbain, les différents services décident de bâtir ces quartiers en dur. Ils les cadastrent,

---

<sup>197</sup> ANV1, RST 7 423, extension du centre de Cha Pa (mission de M. Huu Phuong) 1923-1933

<sup>198</sup> Station d'altitude chinoise à 1 070 mètres située à deux jours de Shanghai, étudiée à la demande du Gouvernement général par Madrolle

canalisent leur expansion, imposent le remplacement des structures en bois par des maçonneries et les alignent. A Cha Pa, les services des travaux publics dressent un plan de lotissement des quartiers vietnamiens et chinois le 6 août 1931<sup>199</sup>. Cependant, notons que les populations colonisées ne sont pas exclusivement présentes dans les quartiers pauvres, de riches Vietnamiens possèdent des villas dans les quartiers en maçonnerie habités en majorité par les colons aisés<sup>200</sup>. De plus, les populations coloniales n'ont pas toutes accès aux stations, voire aux mêmes stations. Il existe des stations de première classe et de seconde classe. Ainsi dès l'origine, Dalat est considérée comme une station élitiste. Par un courrier du 14 mai 1928, le Résident supérieur en Annam précise que Dalat n'est accessible qu'à un très petit nombre de privilégiés : hauts fonctionnaires, colons ou industriels de Cochinchine et du Cambodge. Cet état de fait va à l'encontre de la volonté des autorités, qui tentent d'inverser cette tendance en concédant des lots de petites tailles accessibles aux classes moyennes.<sup>201</sup> Tandis que des stations comme Bana, Mauson sont des stations de seconde classe, accueillant les populations locales de la classe moyenne. La présence de riches Vietnamiens dans les quartiers résidentiels aisés, la hiérarchisation des stations et l'impossible accès à tous les colons contribuent à nuancer la ségrégation « raciale » et à introduire un autre paramètre, la ségrégation économique basée sur les revenus.

En complément des règlements d'hygiène, les autorités mettent en place des réseaux d'adduction d'eau, d'éclairage électrique, de raccordement au réseau télégraphique et téléphonique. A Cha Pa, en 1927, le premier réseau d'acheminement en eau potable est mis en place et en 1930 ce réseau est opérationnel. En 1929, Cha Pa est reliée à Lao Kay par le téléphone et quelques années plus tard à Hanoi. Dès 1934, l'électricité fonctionne, bien qu'il demeure de nombreuses pannes. Au Tam Dao, une ligne téléphonique reliant Vinh Yen au poste du Tam Dao est installée dès 1907, ainsi qu'un bureau des postes et télégraphe. La mise en place d'outils de communication est indispensable au bon fonctionnement de la station, il permet aux touristes de maintenir leurs relations avec le reste de l'Indochine et aux hôteliers restaurateurs d'être prévenus de leur arrivée.

Comme pour les aménagements urbains, le développement des syndicats d'initiative est en corrélation au développement et à l'importance de la station et témoigne de sa

---

<sup>199</sup> ANV1, RST 7 423, extension du centre de Cha Pa (mission de M. Huu Phuong) 1923-1933

<sup>200</sup> Jennings E., « Urban Planning, Architecture, and Zoning at Dalat, Indochina, 1900-1944 », in *Historical reflections*, n°2, vol. 33, p. 327-362.

<sup>201</sup> Herbelin C., *Architecture et urbanisme en situation coloniale : le cas du Vietnam*, Thèse de Doctorat, Paris, 2010, p. 225

fréquentation. Le *Syndicat d'initiative du Tam Dao* est créé en 1913<sup>202</sup>, celui de Cha Pa en 1916, et celui de Bana, station moins importante, en 1928. Nous verrons le rôle joué par ces organisations ainsi que leurs relations avec les services étatiques.

Les syndicats sont des associations de villégiateurs dont le but est de favoriser l'aménagement et le développement sous toutes ses formes : création et amélioration des moyens et des voies d'accès, ouverture de routes et sentiers, mise en valeur des ressources naturelles, création et amélioration des services publics d'éclairage, de distribution d'eau et de vidange, conservation des sites, plus généralement tout ce qui contribue à la commodité et l'agrément du séjour. Les syndicats agissent directement dans la station : pose de poteaux d'avertissement ou de direction, de bancs et d'abris rustiques, de tables d'orientation, gestion des travaux routiers etc. affirmant la fonction touristique de la station. Le *Syndicat d'initiative de Cha Pa* a ainsi déboursé, de 1932 à 1934, une somme de 5 287 piastres pour l'embellissement de la station<sup>203</sup>. En 1937 les membres du Syndicat de Cha Pa<sup>204</sup> se prononcent pour la conservation des sites naturels tels que les Roches Noires et le massif rocheux voisin de l'église, l'aménagement d'un parc des sports, le maintien d'un médecin européen pendant toute la saison, la construction d'une route Hanoi - Cha Pa en reliant la route de Ha Giang. Ils tentent aussi de faire connaître la station via la presse. Deux initiatives peuvent être relevées dans le cas de Cha Pa : l'inscription dans l'annuaire des syndicats d'initiative et la mise à disposition d'une documentation : *Livret Guide de Chapa*<sup>205</sup> publié depuis le début des années 1920 et régulièrement complété et réimprimé. A Bana, la première initiative du Syndicat est la publication d'un dépliant illustré donnant des renseignements.

Les syndicats jouent aussi un rôle consultatif, ils donnent leur avis sur les aménagements décidés par les pouvoirs publics. Ainsi le *Syndicat d'initiative de Cha Pa* critique les fréquents changements d'orientation urbanistique de la ville, les anomalies des plans et participe parfois à leur rectification. Leurs membres portent un regard pragmatique sur ces projets puisqu'ils résident dans la station. Ils soulignent ainsi que les fréquents ajustements et remaniements des plans d'urbanisme peuvent décourager de potentiels investisseurs : « *Si (...), ce plan vient à être modifié, le lot choisi peut ne plus être aussi intéressant et même avoir perdu la majeure partie de ses avantages (...). Il peut donc en résulter l'abandon définitif de tout projet de construction (...). Ainsi s'éloignent de la station*

---

<sup>202</sup> ANV1, RST, 79 242, 1913.8.28, statuts du Syndicat d'initiative du Tam Dao

<sup>203</sup> Rozario, *Chapa station d'altitude*, Cahier de la société de géographie de Hanoi, conférence faite à la société de géographie de Hanoi le 13 avril 1935, Hanoi, 1935

<sup>204</sup> ANV1, RST 79 246, 1937. 9.29, assemblée générale du Syndicat d'initiative de Cha Pa

<sup>205</sup> Protectorat du Tonkin, *Livret-Guide de la station d'altitude de Chapa*, Hanoi Haiphong, IDEO, 1924

*d'altitude des personnes qui avaient reconnu ses avantages et qui étaient disposées à les faire connaître dans leur entourage »<sup>206</sup>. Ils mettent aussi en avant les discordes et les rivalités entre le service du cadastre (chargé de délimiter, cadastrer et organiser la ville) et les travaux publics (chargés de mettre en place toutes les infrastructures de communication et les réseaux hydrauliques) qui doivent en théorie travailler en coopération : « *Le service des travaux publics a établi le nouveau plan sans consulter le cadastre, en opérant sur le papier et non sur le terrain et sans la précision que le cadastre y aurait apporté. (...) Dans le plan actuel de routes, il y aurait d'après le chef du service du cadastre, des voies inexécutables, présentant des pentes de 30% que l'utilisation du plan des courbes de niveau général, établi par le cadastre, eût permis d'éviter* »<sup>207</sup>.*

Les autorités posent les bases de l'équipement urbain moderne tandis que les syndicats d'initiative contribuent à affirmer la fonction touristique de la station et participent à son épanouissement. Au début des années 1930, les plans d'urbanisme et de zonage se complexifient, le tourisme gagne en importance, grâce notamment aux espaces verts, aux chemins de promenade, aux équipements sportifs et aux divertissements. Les aménagements urbains sont complétés par des aménagements touristiques, le tout participant à la recréation d'un mode de vie à la française.

## **2. Des équipements touristiques et de récréation**

La démedicalisation des stations indochinoises amorcée durant la Première Guerre mondiale favorise leur développement. Les pratiques touristiques de découverte, de repos et de jeu s'épanouissent, avec elles une urbanité touristique se déploie. Cette démedicalisation est d'autant plus rapide à s'opérer que, comme l'explique Isabelle Sacareau<sup>208</sup>, les stations

---

<sup>206</sup> ANV1, RST 79 246, 1937. 9.29, assemblée générale du comité du Syndicat d'initiative de Cha Pa

<sup>207</sup> ANV1, RST 75 202, 1926-1936, divers vœux émis par le comité du Syndicat d'initiative de Cha Pa

<sup>208</sup> « *Nous ajouterions volontiers que c'est parce que certaines stations ont fait clairement le choix du tourisme, qu'elles ont pu échapper au déclin du climatisme et se pérenniser dans le temps, alors que la spécialisation médicale a été, au contraire, mortelle pour bon nombre de stations thermales et climatiques. Les stations coloniales ont échappé à ce destin, car elles se sont d'emblée positionnées pleinement comme des lieux de récréation. En effet, aux objectifs purement thérapeutiques et aux impératifs de la reproduction des forces vives de la société coloniale, s'est également ajouté le désir de recréer la vie de société propre aux lieux touristiques, à laquelle les élites britanniques étaient accoutumées en Europe, et cela d'autant plus que les expatriés sont confrontés au quotidien avec la profonde altérité du monde indien. Tout comme dans l'Europe de la fin du 18e siècle, la fonction de health resort des stations climatiques d'altitude a été très vite associée à celle de pleasure place et au déploiement d'une vie de société, renforcée par le contexte colonial.* » Sacareau I., *Tourisme et*

coloniales ont, dès leur origine, joué un double rôle : celui de protéger le capital humain et celui de recréer la vie métropolitaine, utile pour préserver et régénérer la santé mentale des colons. Eric Jennings observe le même phénomène dans le cas des stations climatiques thermales étudiées dans son ouvrage sur le thermalisme et le climatisme dans l'Empire colonial français<sup>209</sup>. Nous verrons dans un premier temps le boom des stations provoqué par la Première Guerre mondiale. Puis le déploiement des pratiques touristiques et l'urbanisme spécifique qu'elles engendrent, mais aussi la récréation métropolitaine qu'elles provoquent. Dans un dernier point nous nous intéresserons aux spécificités de certaines grandes stations héritées de leur passé et l'état d'esprit dans lequel elles ont été créées.

Les conséquences cumulées du blocus et de l'émancipation de la fonction sanitaire au profit de la fonction touristique apparaissent clairement, le sanatorium du Cap Saint-Jacques constituant le symbole de cette évolution. De façon générale les structures médicales laissent la place aux structures hôtelières et le blocus maritime provoque un accroissement de la fréquentation des stations.

Au Cap Saint-Jacques, le sanatorium et la station avait été fermé en 1904, en raison de la situation stratégique de défense du site. En 1918, le séjour prolongé dans la colonie (de plus de cinq ans pour certains Saigonnais), l'insuffisance et la cherté des structures d'accueil climatiques comme Dalat, l'inégalité de traitement entre Tonkinois (pourvus de deux stations balnéaires alors même que leur climat est plus tempéré et plus salubre que celui des Saigonnais), ainsi que la résolution du conflit reléguant au second plan les enjeux militaires de défense, contraignent les autorités à rouvrir le Cap Saint-Jacques au public. Le sanatorium et l'hôtel laissés à l'abandon sont réaménagés. En 1918 la commission chargée de leur gestion demande la suppression de l'appellation de « *sanatorium* » au motif qu'il évoque, au regard du plus grand nombre, le local sanitaire où se rencontrent les misères physiques et les infortunes de ceux à qui leur modeste situation interdit l'accès des établissements somptueux. Elle lui préfère l'appellation d'« annexe de l'hôtel »<sup>210</sup>. Les deux établissements sont donnés en gérance aux hôteliers Frassetto et Sicé pour une période de neuf ans à compter du 20 décembre 1918<sup>211</sup>. En 1920 le sanatorium est définitivement abandonné et aménagé en annexe de

---

*sociétés en développement : une approche géographique appliquée aux montagnes et aux sociétés des pays du Sud*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Paris 1-Sorbonne, 2006, p. 298

<sup>209</sup> voir Jennings E., *Curing the Colonizers: Hydrotherapy, Climatology, and French Colonial Spas*, Durham : Duke University Press, 2006, 264 p.

<sup>210</sup> ANV2, VIA 8/016, 1918.9.26, inspecteur des Affaires politiques et administratives de la Cochinchine à GC

<sup>211</sup> ANV2, VIA 8/016, 1918.9.26, inspecteur des Affaires politiques et administratives de la Cochinchine à GC

l'hôtel. L'immeuble dit des officiers est remis à neuf<sup>212</sup> et destiné aux petites bourses. L'immeuble dit « *de la troupe* » est transformé en cinéma. A Kep, la guerre relance le projet. En 1916, le Résident supérieur au Cambodge se plaint au Gouvernement général<sup>213</sup> qu'il n'existe au Cambodge aucune installation susceptible de remplir cette fonction de repos. Les personnes fatiguées doivent, si elles veulent changer d'air, entreprendre un voyage long et coûteux à Dalat. Pour y remédier il soumet au Gouverneur un projet qui comprend une remise en état et l'aménagement du pavillon Sisowath<sup>214</sup> à Kep, en vue d'édifier un hôtel bungalow comprenant trois pavillons.

La priorité est donnée non plus aux structures médicales mais aux structures hôtelières. Ainsi le Gouverneur général Ernest Roume<sup>215</sup> entreprend, en 1916 à Dalat, la construction de structures hôtelières et non médicales, telles que le Langbian Palace<sup>216</sup>, vaste édifice doté de tout le confort désirable, ainsi que l'hôtel de Dalat, ensemble de petits pavillons destinés à une clientèle moins exigeante. Au Tonkin, la Résidence supérieure tente de développer le parc hôtelier du Tam Dao en achetant un petit hôtel, qu'elle agrandit, dote d'un mobilier pratique et moderne. Pour faciliter l'accès, la Résidence termine les travaux d'une route carrossable s'arrêtant à cinq kilomètres de la station. Le succès est immédiat et considérable. Pendant l'été 1914, les touristes européens dépassent la centaine et l'initiative privée entreprend la construction d'hôtels et de villas. En 1919, la station d'altitude du Tam Dao est dotée de l'essentiel : accès suffisant, hôtels convenables, parc, routes et sentiers et villas.

A défaut de statistiques sur l'accroissement du nombre de touristes, les constructions hôtelières constituent un bon indicateur de l'affirmation de la fonction touristique des stations. Le développement touristique se fait naturellement grâce à l'initiative privée. Il est aussi cautionné par les autorités comme le montre l'importance croissante accordée aux

---

<sup>212</sup> Il comprend une grande salle à manger, une officine, deux salles de bains, 4 douches, 4 cabinets d'aisance et 20 chambres à coucher. Toutes les pièces sont pourvues d'eau, de lumière, d'une ventilation électrique et de mobilier neuf.

<sup>213</sup> ANC, RSC 1 833, 1916.3.15, RSC à GGI, au sujet de la création d'une station de repos à Kep

<sup>214</sup> Le contrôle financier ayant bloqué le projet d'acquisition de l'immeuble Dupuis, le Résident du Cambodge, réussit à l'acquérir via le Roi qui en fit l'acquisition en 1914, (le Gouvernement général débloque les fonds pour préserver le roi de la peste qui sévit à la Phnom Penh). En 1916 Sa Majesté fit cession gratuite d'un immeuble royal et de son mobilier en faveur du protectorat.

<sup>215</sup> Gouverneur général de l'Indochine de 1914 à 1917

<sup>216</sup> Voir Jennings E., « From Indochine to Indochic : The Lang Bian/Dalat Palace Hotel and French Colonial Leisure, Power and Culture » in *Modern Asian Studies*, vol. 37, Cambridge University Press, February 2003, pp. 159-194

équipements sportifs, aux espaces verts, aux espaces de commerce, aux zones hôtelières et aux concessions de villas, dans les plans d'urbanisme [Annexe 8. La place du tourisme dans les plans d'urbanisme]. Ces équipements contribuent à développer l'activité touristique, mais aussi à recréer l'ambiance de stations touristiques européennes. Leur présence dépend de l'importance de la station. Nous focaliserons notre attention sur les composants classiques de l'urbanisme touristique que sont l'environnement végétal et aquatique, les équipements sportifs et de jeux et les villas, mais aussi sur la mise en place de stations agricoles qui contribuent à recréer l'ambiance de la métropole via la consommation de denrées originaires des régions tempérées.

La présence de lacs, d'espaces verts, des promenades et points de vue fait partie de l'archétype des stations européennes développées au XVIII<sup>ème</sup> siècle grâce au courant romantique. En Indochine, la composante végétale prend de l'importance à partir des années 1930, les plans d'urbanisme lui offrent une place de plus en plus importante. A Dalat, le plan d'urbanisme de Pineau en 1932, intègre pour la première fois les environs de la station comme des zones de promenade et crée une zone inconstructible afin de préserver un havre de verdure aux abords de la station. Lorsqu'elles ont les moyens et la place, les stations entreprennent la construction d'un lac artificiel servant à la fois de retenue d'eau pour alimenter la ville, de lieu de cabotage et de promenade comme à Cha Pa et Dalat. L'absence de lac peut être compensée par la présence d'un parc, comme au Tam Dao. Un parc à anglaise est situé au cœur de la ville, duquel partent des sentiers de promenades menant aux points de vue.

Le lac ou le parc centralise l'activité et la vie de la station, lieu de promenade, mais aussi lieu à partir duquel s'établissent les édifices publics de services, les commerces, hôtels, les riches villas en espalier et les équipements sportifs et de jeux. Ces derniers sont disséminés dans toute la ville. Les stations comptent des bouledromes, des courts pour chevaux, des terrains de tennis, de basket-ball, de volley-ball. Dalat, la station la plus importante, est dotée d'un golf. Elles favorisent l'organisation d'activités extérieures (pêche, chasse aux papillons), de jeux d'intérieur (dames, échecs, cartes, jacquet, dominos, loto, ping-pong, billard russe) et d'activités divertissantes voire culturelles (bar, club, kiosques à musique, librairies). Les stations sont des lieux festifs, propices aux relâchements et à la jouissance pour une société coloniale très policée. A Cha Pa, le Syndicat organise tous les ans « *la Grande Semaine* », durant laquelle le comité organise des soirées, un tournoi de tennis, des courses de chevaux [voir chapitre 6]. Les stations sont des lieux de socialisation privilégiée pour les femmes qui s'y trouvent surreprésentées. En effet, les femmes et les enfants y sont envoyés durant la

saison chaude, pour des raisons médicales (physiques ou psychologiques), rejoints en fin de semaine par leur mari et père. Le séjour dans les stations les régénère et les rapproche, leur permettant de rompre avec l'isolement ressenti le reste du temps. Cette proximité et l'importance des activités de divertissements favorisent le relâchement des mœurs et l'infidélité conjugale. Isabelle Sacareau<sup>217</sup>, faisant le même constat dans les *Hill's stations* britanniques, souligne que la frivolité et la légèreté, présentes dans les stations, sont une des caractéristiques de la plupart des lieux touristiques dans le monde. Cependant elle insiste sur le fait qu'elles prennent ici une importance particulière, en raison du confinement social et géographique de la société coloniale.

Les villas, autre composante des stations touristiques, se multiplient. Comme en Inde leur architecture<sup>218</sup> fait écho à l'architecture métropolitaine. Les villas des stations indochinoises sont construites suivant le modèle des chalets régionaux français ou des chalets suisses. Le style indochinois est ici complètement absent, seuls les toits débordants pour écouler les fortes pluies témoignent d'une adaptation tropicale<sup>219</sup>. Les stations constituent le seul endroit où les constructions de type métropolitain sont possibles. Le climat tempéré qui y règne est l'unique occasion pour les colons se s'émanciper des bungalows ouverts entourés de véranda des plaines chaudes et de retrouver l'architecture des stations montagnardes européennes. Cette architecture accentue ce que Jennings appelle la réoccidentalisation<sup>220</sup>. Les villas appartiennent à des particuliers mais aussi à des amicales, des associations, ou à des services administratifs. Leur implantation dynamise la station. Ainsi le Tam Dao s'est développé à partir de 1911, grâce, notamment, à l'action des amicales, comme celle de la garde indigène et des services civils, qui construisent des immeubles pour leurs adhérents.

A la marge des équipements touristiques, mais conformément au souci de recréer un mode de vie métropolitain, nous trouvons les stations agricoles et les jardins maraîchers, lieux de promenade et de production. Le climat tempéré permet d'acclimater un nombre important de légumes, de fruits et de fleurs, mais aussi d'élever des espèces bovines et ovines françaises

---

<sup>217</sup> Sacareau I., *Tourisme et sociétés en développement : une approche géographique appliquée aux montagnes et aux sociétés des pays du Sud*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Paris 1-Sorbonne, 2006, p.303

<sup>218</sup> Cottages et manoirs d'Ecosse ou du Somerset pour les stations indiennes, Sacareau I., *Tourisme et sociétés en développement : une approche géographique appliquée aux montagnes et aux sociétés des pays du Sud*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Paris 1-Sorbonne, 2006, p. 312

<sup>219</sup> Herbelin C., *Architecture et urbanisme en situation coloniale : le cas du Vietnam*, Thèse de Doctorat, Paris, 2010p. 224

<sup>220</sup> Jennings E., « Douleurs et confort coloniaux à Dalat », communication faite au colloque « Les identités corporelles au Vietnam d'hier à aujourd'hui : métamorphoses et diversités », Lyon 14 et 15 mai 2007.

afin de produire des fromages, de la crème et des laitages<sup>221</sup> [Annexe 11. Station agricole, exemple du Val d’Emeraude au Bockor]. Les stations expérimentales sont présentes dans les stations les plus importantes comme à Cha Pa. Elles sont chargées des opérations de greffage (semis, marcottage et bouturage), de la diversification des essences fruitières d’origine locale, mais aussi importées du Yunnan (pêcher, prunier, pommier, poirier, abricotier, figuier, cerisier) et d’Europe. Cette activité est menée en parallèle à la sélection et l’acclimatation d’espèces ovines et bovines. Une fois l’acclimatation réussie, les fermes et stations agricoles distribuent gratuitement, aux colons fermiers et aux indigènes, des plants d’arbres fruitiers greffés et des semences. Les pouvoirs publics favorisent la création des stations expérimentales agricoles et des fermes, pour faire face à l’augmentation des populations et à l’accroissement des besoins alimentaires, et « *mettre fin au régime des hôtels où le pain manque, parce que six personnes ont eu la malencontreuse idée d’arriver sans télégraphier deux jours à l’avance* »<sup>222</sup>.

En complément de ces équipements, caractéristiques de la plupart des stations européennes touristiques, les stations possèdent aussi des équipements propres à leur histoire, rappelant leur fonction médicale originelle, les acteurs (civils ou militaires) à l’origine de leur développement, et le modèle utilisé pour leur édification. Nous verrons deux exemples de ces héritages : l’héritage médical et militaire avec le sanatorium de Cha Pa<sup>223</sup> et l’héritage britannique éducatif développé par les autorités civiles de Dalat.

Les équipements sanitaires sont l’héritage médical des stations conçues à l’origine pour soigner les colons. Toutes les stations possèdent un service de santé dont l’importance dépend de leur histoire. Elles continuent à être conseillées aux personnes fatiguées, affaiblies ou surmenées, qu’il s’agisse d’enfants ou d’adultes. A Cha Pa, le passé médical et militaire est concrétisé par la présence d’un sanatorium militaire. Il accueille, par ordonnance médicale, pendant la saison chaude (divisée en trois périodes de traitements de 45 jours chacune, s’étendant du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre), les soldats ainsi que les sous-officiers convalescents ou anémiés, avec leur famille<sup>224</sup>. Cet héritage est dû à l’influence des autorités militaires sur le développement de la station, mais aussi au maintien d’une conception médicale des stations.

---

<sup>221</sup> Sur la naissance et le rôle de la Société d’acclimatation de zoologie française et le rapport entre impérialisme et nature voir Osborne M. A., *Nature, the Exotic, and the Science of French Colonialism*, Bloomington : Indiana University Press, 1994, 216 p.

<sup>222</sup> ANV1, RST 75 247, rapport de 1926, station d’arboriculture fruitière à Cha Pa

<sup>223</sup> Voir Demay A., *Géographie historiques de la région de Lao Kay durant la présence française*, Mémoire de maîtrise, Bordeaux III, 2004, 170 p.

<sup>224</sup> Société coopérative militaire du sanatorium de Chapa, *Règlement intérieur*, Hanoi imprimerie G. Taupin et cie, 1934

En 1910, les militaires mettent en place un premier poste sur l'emplacement du futur sanatorium et installent une compagnie de légionnaires pour aider à créer le camp militaire et tracer les premiers sentiers<sup>225</sup>. En 1913, débute la construction du sanatorium militaire sur les hauteurs de Cha Pa. En 1915 les premiers militaires convalescents ou fatigués sont reçus au sanatorium. En 1919, le Gouvernement général décide d'agrandir le sanatorium afin de passer ses capacités d'accueil de 40 hommes à 200. La commission met en place la construction de six pavillons pour les officiers et leurs familles<sup>226</sup>. Au début des années 1920, le sanatorium comprend 38 chambres dont quatre pour généraux, elles disposent toutes de l'eau courante et de l'électricité. En plus du sanatorium, l'autorité militaire possède deux villas gérées par les officiers, regroupés dans une société coopérative. La première est agrandie en 1924, elle compte 30 chambres réparties en deux bâtiments, un troisième bâtiment contenant les salles communes (salle à manger, salon) et un quatrième contenant les locaux de services. La deuxième villa : la villa Mangin, rassemble trois corps de bâtiments, dont deux renferment les chambres, le troisième est à usage de bar et de restaurant [Annexe 10. Les stations d'altitude]. Le mode de gestion de ces établissements se rapproche sensiblement de la gestion commerciale d'un hôtel restaurant.

L'installation d'équipements scolaires est conditionnée par la volonté de doter l'Indochine de structures équivalentes à celle des *Hill's stations* indiennes<sup>227</sup>. Leur établissement est aussi lié à la fonction médicale ou du moins aux conditions climatiques tempérées et à l'ambiance métropolitaine qui y règne. La seule station à avoir bénéficié de ces équipements est Dalat, considérée comme la station des enfants, elle favoriserait leur éducation physique et morale<sup>228</sup>. Ainsi Dalat possède en plus de son hôpital, sa maternité et son institut de recherche (l'Institut Pasteur), un des principaux lycées français de l'Indochine, le lycée Yersin. Les jeunes Européens peuvent suivre le cycle complet des enseignements primaires et secondaires<sup>229</sup>, ainsi que des institutions privées, comme le couvent « Notre Dame du Langbian ». En 1936 les autorités souhaitent attirer les jeunes étrangers, notamment les Européens (Anglais majoritairement) vivant à Singapour vers ces établissements scolaires.

---

<sup>225</sup> Rozario, *Chapa station d'altitude*, Cahier de la société de géographie de Hanoi, conférence faite à la société de géographie de Hanoi le 13 avril 1935, Hanoi, 1935

<sup>226</sup> ANOM, GGI 26 247, 1919, projet d'agrandissement du sanatorium de Cha Pa

<sup>227</sup> Sur la question des équipements scolaires dans les stations indiennes voir Kennedy D. K., *The Magic Mountains: Hill Stations and the British Raj*, Berkeley : University of California Press, 1996, 264 p.

<sup>228</sup> Jennings E. « *Dalat, centre éducatif de l'Indochine* » 34ème congrès de la Société d'histoire coloniale française, Québec, Canada, 14-18 .5.2008

<sup>229</sup> Direction générale de l'Instruction publique, *Le petit lycée de Dalat*, Paris : Exposition coloniale internationale, IDEO, 1931, 28 p.

L'OCTI s'en félicite espérant que leur venue intensifiera le mouvement touristique grâce aux séjours de visite des parents<sup>230</sup>.

Les stations indochinoises s'affirment à travers leurs équipements urbains d'abord comme des villes modernes, puis comme des stations touristiques, enfin le poids de leur histoire leur attribue parfois des fonctions complémentaires médicales (sanatorium) ou éducatives.

Au terme de cette étude, nous pouvons affirmer que les stations climatiques et leurs équipements touristiques ont servi le projet colonial en recréant un environnement climatique connu et un environnement urbain propice à la pratique du jeu et du repos, rappelant les stations touristiques métropolitaines.

Leur création *ex nihilo*, sur les littoraux et dans les montagnes, a été conditionnée par la nouvelle lecture du territoire importée par les Français. L'implantation des stations, notamment celles en altitude, s'est appuyée sur des critères géo-climatiques, mais a aussi dû se conformer au projet d'aménagement global de la colonie.

Le développement des stations a connu un fort accroissement durant la Première Guerre mondiale, accompagné d'une affirmation de fonction touristique par rapport à la fonction médicale. Cependant la spécificité de certaines stations rappelle le projet et les objectifs initiaux des stations : protéger les forces vives de la colonie grâce à des structures médicales, combinées à des structures éducatives pour assurer la reproduction de la communauté.

---

<sup>230</sup> ANV1, RST 75 217-1, PV, 1936.11.1, OCTI

**CHAPITRE TROISIEME**  
**LE TOURISME,**  
**UN INSTRUMENT DE COLONISATION ET DE PRESERVATION**

Pour compléter l'étude du développement du tourisme de repos [voir chapitre 2], nous analyserons dans ce chapitre les politiques touristiques et de préservation qui favorisent l'émergence des pratiques touristiques de découverte : historiques, archéologiques, naturelles et celles du jeu. Les pratiques de jeu regroupent les pratiques sportives, comme la chasse, considérée à l'époque coloniale comme un sport et dont les pratiquants sont aussi bien appelés chasseurs que *sportsmen*<sup>231</sup>. Il faut noter que tous les chasseurs ne sont pas des touristes. Sont considérés comme tels tous les chasseurs se déplaçant hors de leur lieu de résidence pour une certaine durée dans le but de chasser pour le plaisir. Les personnes chassant sur leur lieu de vie pour des raisons alimentaires, ne sont, elles, pas considérées comme des touristes. Le tourisme cynégétique rassemble à la fois un nombre important de touristes locaux et de touristes étrangers.

Les politiques touristiques ont été impulsées par Albert Sarraut, alors ministre des Colonies, et poursuivies par les Gouverneurs généraux de l'Indochine. L'action d'Albert Sarraut a été déterminante. Il pose les bases du développement touristique général de l'Indochine en imposant deux phases : l'aménagement touristique de la colonie allant de pair avec l'aménagement général de l'Indochine puis l'ouverture de la colonie au tourisme via la propagande (c'est-à-dire la communication promotionnelle). De plus la valorisation des pratiques de découverte et de jeu s'accompagne d'une politique de préservation dont le but est double : préserver les sites pour des raisons historiques et environnementales, mais aussi pour sauvegarder l'offre touristique (sites archéologiques, historiques, naturels, tourisme cynégétique). Cette préservation émane d'une nouvelle lecture du territoire importée de l'Occident, se développant aussi bien en métropole que dans les colonies et qui, durant notre période d'étude, se renforce. Ce renforcement est visible dans l'évolution des institutions métropolitaines. En 1921, Albert Sarraut crée la *Section du tourisme, de la chasse, de la propagande coloniale, de l'enseignement et des Beaux-arts* transformée en 1937 en un *Comité*

---

<sup>231</sup> Littéralement : sportif

*national pour la protection de la Nature, des territoires de la France d'Outre mer*, signe de la montée de l'intérêt pour la préservation en métropole.

Notre étude va des années 1920 (circulaire d'Albert Sarraut en date du 2 octobre 1922) jusqu'à la fin des années 1930 (1937 transformation de la Section du tourisme en un Comité national pour la protection de la Nature). Dans une première partie, nous étudierons, grâce aux politiques touristiques mises en place par le Ministère des colonies et le Gouvernement général, les motivations des autorités à s'intéresser au tourisme, le considèrent-elles comme un instrument de colonisation ? Puis dans une deuxième partie, nous nous interrogerons sur les liens qui existent entre tourisme et préservation. La préservation fait-elle partie des politiques touristiques ? La préservation scientifique d'un site provoque-t-elle sa mise en tourisme ou le tourisme est-il l'instigateur de cette préservation ? Nous verrons que la réponse à cette question dépend de la nature du site (naturel, historique) et de l'activité (tourisme cynégétique).

## **I. Des politiques touristiques au service de la colonisation**

Cette première partie permet d'évoquer le rôle de la métropole, à travers l'action du ministre des Colonies (Albert Sarraut), dans le développement du tourisme colonial et les répercussions sur les politiques menées en Indochine, mais aussi la reprise en main du tourisme par les autorités locales au début des années 1930. Nous distinguerons deux temps forts, celui de l'aménagement et celui de la propagande. Le premier est conditionné par la vision métropolitaine et marqué par un engagement de l'Etat. Le second se caractérise au contraire par un désengagement de l'Etat orchestré par le Gouvernement général. Enfin pour conclure nous reviendrons sur les errements relatifs à la constitution de services publics et privés touristiques qui reflètent l'évolution des politiques touristiques menées.

### **1. Le tourisme, un rouage de la mise en valeur des colonies : l'action d'Albert Sarraut (1913-1927)**

L'action d'Albert Sarraut sur le développement touristique de l'Indochine s'est déployée à différents niveaux, lorsqu'il était Gouverneur et ministre des Colonies. Albert Sarraut a tout d'abord valorisé et défendu la légitimité du tourisme, il a créé des organes de réflexion pour définir les mesures à prendre pour le développer et conditionner les étapes de

ce développement, grâce à l'envoi de la circulaire du 2 octobre 1922, qui fonde les politiques touristiques coloniales.

Durant ses deux mandats de Gouverneur général de l'Indochine, Albert Sarraut<sup>232</sup> affirme son attachement au tourisme et tente de mieux faire connaître l'Indochine à la métropole, grâce à la création de l'*Agence économique de l'Indochine*. Mais cette entreprise est pénalisée par la Première Guerre mondiale. Dans un deuxième temps, au lendemain de la guerre, Albert Sarraut alors ministre des Colonies, décide d'intégrer le tourisme à son projet de mise en valeur économique des colonies. La mise en valeur économique des colonies fait partie des politiques d'association dont il est l'instigateur, son objectif est d'impliquer les Indochinois dans le développement des productions coloniales (auxquelles il intègre le tourisme) et d'investir dans un programme sanitaire et social, contribuant ainsi l'amélioration de la vie quotidienne des Indochinois, tout en développant la colonie. Pour mener à bien son projet, il crée, pour le secteur touristique, une section chargée de réfléchir à ces questions en prenant en compte ce qui se fait dans les territoires voisins. Il souhaite utiliser cette activité comme un outil de communication pour révéler les colonies et notamment l'Indochine, et comme un facteur de prospérité économique. Sa vision du tourisme est fondatrice et constitue la ligne directrice des politiques touristiques indochinoises. Afin de mener à bien son dessein, il impose aux colonies, pour entreprendre leur organisation touristique, de procéder en deux temps : le premier est consacré à l'aménagement (et pourra être conçu de pair avec l'aménagement global de la colonie), le second à la propagande.

Grâce à l'influence d'Albert Sarraut, l'Indochine va tenter d'organiser son tourisme. Le Gouverneur confirme, lors de la réunion du Conseil de la colonie à Huê, en 1913, sa volonté d'introduire en Indochine le « *grand tourisme international* »<sup>233</sup>. Lors de ce discours, il récapitule les efforts déjà menés grâce notamment à l'action du Touring Club de France<sup>234</sup> relayé par la création d'un office du tourisme colonial. Le projet d'organiser le tourisme indochinois est donc antérieur à la Première Guerre mondiale, mais le conflit aura raison de cette tentative d'organisation. Lors de son second mandat de Gouverneur général, Albert Sarraut réorganise en 1917 les Services économiques et demande la possibilité de créer une

---

<sup>232</sup> Albert Sarraut (1872-1962) fut successivement le seizième et vingtième gouverneur d'Indochine de 1911 à 1914 et de 1916 à 1919, puis ministre des Colonies de 1920 à 1922 et de 1932 à 1933.

<sup>233</sup> FR ANOM, FOM 547, 1927, Maurice Rondet-Saint, *Rapport de sur l'organisation de l'industrie de tourisme en Indochine*

<sup>234</sup> Le TCF est fondé en 1890. En 1910 il crée une section du tourisme coloniale avec pour mission de coopérer par tous les moyens au développement du tourisme dans les colonies

*Agence économique de l'Indochine* en complément de l'*Office colonial*<sup>235</sup>. Cette agence est créée le 11 mai 1918<sup>236</sup>, elle a pour mission de faire connaître l'Indochine en France, par une propagande méthodique, de favoriser le développement des échanges économiques entre la métropole et la colonie, et d'assurer la représentation de la production agricole, industrielle et commerciale de l'Indochine. L'Agence possède un service commercial chargé, entre autres, du tourisme. Il gère l'organisation de voyages : itinéraires, transports, hôtels ainsi que la gestion des relations avec les fédérations, les groupements et les associations de tourisme en Extrême-Orient, en France et à l'étranger<sup>237</sup>. En 1922, l'agence crée un véritable bureau de renseignements touristiques doublé d'une agence de voyage. En 1919 un décret réorganise l'*Office colonial* et le transforme en *Agence générale des colonies*. Elle comprend un service de renseignements et centralise l'action des agences économiques<sup>238</sup>.

Au lendemain de la guerre, Albert Sarraut est nommé ministre des Colonies. Il intègre le tourisme, qu'il considère comme une priorité, à son vaste programme de mise en valeur des colonies. Cette politique est conditionnée par un contexte financier difficile dû à la Première Guerre mondiale, qui incite les autorités à stimuler la rentabilité des colonies, afin qu'elles subviennent progressivement à leurs besoins sans l'aide de la métropole, voire qu'elles enrichissent la métropole. Le tourisme apparaît un composant de cette mise en valeur, servant à la fois d'outil de communication (pour faire connaître les colonies et la mission civilisatrice que la France y mène) et d'outil de rentabilité économique : *« Il semble superflu d'insister ici sur la nécessité d'une réorganisation touristique ; elle n'est pas seulement nécessaire au point de vue du développement économique de nos possessions ; elle l'est également pour faire connaître les vastes territoires placés sous notre autorité, et qui, il faut le constater, sont ignorés des étrangers autant au moins que des Français eux-mêmes. Un intérêt supérieur national exige que nous fassions connaître au monde l'action civilisatrice et pacificatrice de la France, un intérêt particulier exige que nos colonies soient visitées, car le touriste d'aujourd'hui peut devenir le colon de demain et ces exemples ne sont pas rares »*<sup>239</sup>.

Compte tenu de l'importance des retombées de cette activité, il considère que les infrastructures touristiques font partie intégrante de la mise en valeur des colonies et que les pouvoirs publics doivent aider financièrement et techniquement à leur instauration. Cela,

---

<sup>235</sup> Créée en 1889 et qui reçoit la personnalité civile en 1904.

<sup>236</sup> ANOM, FOM 794, 1919.10.1, arrêté organisation et attribution de l'Agence économique de l'Indochine

<sup>237</sup> ANOM, FOM 253, 1923.2.9, rapport de Raynal sur l'Organisation du tourisme colonial en Indochine

<sup>238</sup> 1937 : création du Service inter-colonial d'information et de documentation, complété par un service technique de la presse. En 1938 le service inter-colonial d'information et de documentation est complété par un centre de placement dans les colonies.

<sup>239</sup> ANOM, FOM 594, 1922.10.2, circulaire, ministre des Colonies à GGI.

d'autant que ces infrastructures jouent un double rôle, accueillir les touristes et permettre de loger les voyageurs de tous types. Il est donc nécessaire que l'Indochine se dote d'hôtels confortables pour favoriser la mobilité de ses futurs touristes, mais aussi de ses colons, indispensables pour son développement général. L'accueil des touristes sur le territoire peut aussi s'avérer profitable à la colonie. En effet le touriste est vu comme un possible promoteur de l'Indochine ou comme un investisseur potentiel. Le tourisme est pratiqué par des personnes fortunées, c'est un moyen ludique de faire connaître un pays neuf et de motiver les investisseurs étrangers, en visite. Cette vision du riche touriste, potentiel investisseur, est reprise par André Lochard, directeur des Services économiques en charge du développement touristique dans une note du 22 avril 1922 : « *L'intérêt en jeu ne réside pas seulement dans les sommes plus ou moins importantes que laissent les voyageurs en Indochine. Le touriste qui visite l'Asie est presque toujours, en raison des loisirs et les frais mêmes qu'exige un pareil voyage, un capitaliste sérieux, doublé à peu près nécessairement d'un homme d'affaires : il sera donc disposé à porter son attention non seulement sur les richesses artistiques, mais encore sur les ressources économiques du pays, et, s'il ne prend pas lui-même des intérêts directs dans les affaires locales, il sera apte à constituer, de retour chez lui, un bon agent de propagande. (...) J'estime qu'il faut attacher beaucoup plus de valeur, malgré un rendement plus faible en dépenses, à la journée d'un voyageur qui reste plusieurs semaines dans la colonie, qu'à celle du touriste Cook qui visite Angkor entre deux bateaux et quitte le pays sans avoir causé avec d'autres personnes que les hôteliers, les guides ou les interprètes* »<sup>240</sup>. Dans cet extrait, André Lochard reprend l'argument économique, à savoir les retombées financières immédiates engendrées par les dépenses de logement, de restauration, d'achat de souvenirs (artisanat). En 1920, la *Commission de propagande* souligne les débouchés que cette activité offrirait « *à tous ces arts, à toutes ces industries indigènes que l'on cherche à faire naître et à ressusciter dans notre colonie. Quelle activité d'affaire pour tous les commerces locaux actuellement limités aux seuls besoins de la population sédentaire* »<sup>241</sup>.

Ces arguments (rentabilité économique et outil de communication) seront constamment repris et participent à justifier les investissements dans le domaine du tourisme. Pour asseoir sa vision du tourisme, Albert Sarraut instaure une *Section du tourisme, de la*

---

<sup>240</sup> ANOM, GGI 66 731, 1922.4.22, note de Lochard, directeur des Services économiques

<sup>241</sup> ANOM, FOM 547, 1920.5.6, commission de propagande, note préalable sur la propagande à l'étranger en faveur du tourisme colonial

*chasse, de la propagande coloniale, de l'enseignement et des Beaux-arts* associée au Conseil colonial. La Section est un organe métropolitain, émanant de la réorganisation du Conseil supérieur des colonies, promulgué par décret (20 septembre 1920) par Albert Sarraut dès sa nomination comme ministre. Il prévoit la création d'une assemblée consultative, assurant une représentation aux Français établis dans les colonies et les protectorats non représentés au parlement. Auparavant les colonies étaient représentées par le ministre des Colonies, assisté par des chambres et des commissions consultatives chargées d'apporter des avis sur les questions et les projets intéressant le domaine colonial. La Section regroupe des spécialistes et membres des organismes touristiques métropolitains, tels que Ernest Outrey, président de la section et député de Cochinchine ; Maurice Rondet-Saint, directeur de la ligue maritime et coloniale<sup>242</sup> ; Roger Maringer, vice-président du TCF de France. Leur rôle est exclusivement consultatif : ils sont chargés de réfléchir à une organisation rationnelle du tourisme en s'appuyant sur l'expérience des colonies et pays étrangers. Ces connaissances sont utiles, d'autant que l'idée prédominante est que les colonies françaises, comme l'Indochine, sont en retard. Elles permettent aussi de convaincre les autorités réticentes du bien-fondé de l'activité touristique, ainsi Maurice Rondet-Saint dans son rapport sur le tourisme à Java écrit-il : « *Je livre ces données [sur le tourisme à Java], de sources officielles, aux méditations de tels hauts fonctionnaires coloniaux que je connais ou de ceux de mes concitoyens et de mes collègues de certains comités qui me disaient : « quoi vous espérez arriver à créer un mouvement de tourisme vers nos colonies, vers l'Indochine »*»<sup>243</sup>. Les travaux de la section sont systématiquement envoyés aux Gouvernements des colonies, sous forme de circulaires (2 octobre 1922), de rapports, ou de vœux. Ils conditionnent la vision théorique de l'organisation touristique, même si dans les faits la Section n'est pas toujours suivie. Ainsi elle réitère constamment ses conseils de 1920 à 1930, focalisant son attention sur les différents types d'infrastructures hôtelières ainsi que sur les organismes d'accueil et les outils de gestion de la propagande adoptés à l'étranger. Ce recours constant à l'organisation touristique des autres territoires révèle aussi la concurrence entre les différentes colonies soucieuses d'être à la pointe dans tous les domaines. Chaque membre, de par ses voyages, se constitue en spécialiste d'un pays ou territoire dont il érige l'organisation en modèle. Par ailleurs, la diversité politique des territoires : colonisés par les Français (Afrique du Nord) ou une nation étrangère (Indes néerlandaise et britanniques) ou indépendants (Japon) témoignant d'un

---

<sup>242</sup> La ligue maritime et coloniale française, est créée en 1899. Elle résulte de la fusion de la ligue coloniale et de la ligue maritime. Elle organise tous les ans pour la jeunesse des croisières coloniales.

<sup>243</sup> ANOM, Sup 27, 1927.3.6, Section du tourisme, rapport de Maurice Rondet-Saint, *Le tourisme à Java*

certain affranchissement par rapport aux modèles occidentaux. Roger Maringer, très investi dans le développement touristique des colonies nord africaines, est perçu comme le spécialiste du tourisme dans ces territoires. Dans son rapport sur l'organisation du tourisme colonial, rédigé au début des années 1920, il prône l'action conjointe des syndicats d'initiative de l'Etat et des compagnies de transports : « *L'organisation du tourisme telle qu'elle vient d'être décrite dans ses grandes lignes fonctionne déjà dans l'Afrique du Nord, en Tunisie, en Algérie, au Maroc, où elle se développe en même temps que le tourisme lui-même grâce à l'activité des syndicats d'initiative secondés par l'administration, grâce aussi à l'impulsion si heureuse et si intelligente de la compagnie générale transatlantique qui, non contente de transporter les voyageurs sur le terrain du tourisme, a créé des circuits automobiles et de nombreux hôtels. Ce qui a pu être réalisé dans l'Afrique du Nord peut l'être ailleurs, et il est permis de penser que sauf dans quelques petites colonies éloignées des grandes lignes de navigation ou ne possédant pas d'éléments d'attraction suffisants, il sera possible, de procéder à une organisation assurant le développement du tourisme colonial* »<sup>244</sup>.

Maurice Rondet-Saint apparaît comme le spécialiste du tourisme asiatique grâce un voyage effectué en 1913 à Java et au Japon. Convaincu par leur gestion touristique, il milite pour que l'Indochine les copie. Il insiste pour que les infrastructures hôtelières indochinoises soient construites sur le modèle javanais des « *pavillons-system* », instaurant au centre de l'établissement le service commun : salle à manger, salon, fumoir, entouré de pavillons indépendants, comportant chacun une chambre pourvue d'une salle de douche. Maurice Rondet-Saint juge que « *ce dispositif a le très grand avantage de permettre à l'industrie hôtelière d'étendre, pour ainsi dire indéfiniment, sa faculté de réceptivité, tout en limitant celle-ci aux stricts besoins du moment, ce, avec le minimum de dépense : avantages incompatibles avec les coûteuses constructions à étage généralement adoptées chez nous* »<sup>245</sup>. Il préconise de copier l'*Office du tourisme de Batavia* dirigé par un fonctionnaire polyglotte (parlant le hollandais, le malais, l'anglais, l'allemand et le français) et possédant dans toutes les grandes villes du monde des correspondants, au sein des agences de voyages, des compagnies de navigation et des banques, grâce auxquelles il diffuse, en anglais, ses publicités, ses cartes, ses affiches et ses guides gratuits. Par ailleurs, l'Office finance une publicité dans différents journaux. Du Japon il retient l'action soutenue de l'état qui a permis un développement rapide de l'activité touristique. Le mouvement touristique nippon a débuté

---

<sup>244</sup> ANOM, Sup 27,1921-1922 (estimation), Section du tourisme, rapport de Georges Maringer sur l'organisation du tourisme colonial

<sup>245</sup> ANV1, RST 20 859, 1913, rapport de Rondet-Saint sur le tourisme en Indochine

par la construction systématique d'hôtels bungalows étatiques établis au fur et à mesure de l'avancée du chemin de fer et dont la gérance a été confiée, dans un premier temps à des particuliers avant d'être, dans un second temps revendus. Il souligne que l'Etat n'a pas cherché à faire naître un tourisme intérieur, mais s'est concentré sur les besoins des touristes internationaux. Pour cela le Japon s'est doté d'un organisme d'accueil, la société « *Kihin Kai* » (bon accueil), installée à Tokyo. Elle effectue une publicité en anglais, distribue gratuitement un guide du Japon et possède un service touristique gratuit d'orientation. Dans les villes principales il existe des guides, interprètes autorisés par le Gouvernement. Etonnamment, l'organisation touristique des Indes britanniques est quasi absente des discussions de la section. Le seul à l'évoquer de manière circonstanciée est Raynal, chef du service des passagers des Messageries maritimes. Chargé en 1923 d'un rapport sur l'organisation touristique en Indochine, il préconise, pour le choix des bungalows indochinois de s'inspirer du modèle indien des « *rest-house* » (halte de repos) qui lui paraît le plus adapté : « *Ces rest-house constructions très légères, comportent un petit salon, une ou deux chambres très rudimentaires, mais d'une propreté rigoureuse, une cuisine et un lavatory. Un seul indigène est préposé à la garde de ces rest-houses ; il possède un tarif officiel des prix des chambre et des consommations* »<sup>246</sup>. Cette carence est sans doute due à l'absence de spécialistes des Indes britanniques parmi les membres de la section.

Ces différents types d'organisation mis en place dans les colonies et pays voisins vont constituer des modèles constamment mis en avant par la Section et inlassablement repris dans les circulaires et les vœux ministériels. Il faut attendre 6 ans (en 1928), pour qu'enfin le Gouvernement général ose répondre à la Section sur l'impossible transposition de certains modèles tels que le modèle nord africain : « *L'organisation de circuits en Indochine analogue à ceux de l'Afrique du nord me paraît également fort aléatoire. On ne franchit pas l'Océan Indien comme la Méditerranée, le pays ne se prête pas par son climat et par la densité de ses curiosités naturelles ou créées, à des circuits automobiles serrés et d'un intérêt soutenu* »<sup>247</sup>. Cette remarque souligne la déconnexion et la méconnaissance des réalités et des contraintes coloniales de certains membres, mais témoigne aussi de la volonté de normalisation de l'offre touristique indochinoise voulue par la Section afin d'intégrer l'Indochine aux circuits touristiques mondiaux, notamment aux routes des croisières organisées par les compagnies maritimes en Asie.

---

<sup>246</sup> ANOM FOM 253, 1923.2.9, rapport de Raynal sur l'organisation du tourisme colonial en Indochine

<sup>247</sup> ANOM GGI 66 729, 1928.6.1, GGI note relative aux vœux de la Section du tourisme et de la propagande

Un an après la création de la Section, Albert Sarraut envoie le 2 octobre 1922 la première circulaire ministérielle, adressée à toutes les colonies, traitant du tourisme colonial en général. Elle oriente et pose les bases du développement touristique de l'Indochine pendant près de dix ans. Pour la rédiger, Albert Sarraut s'appuie sur les travaux de la Section et recommande aux Gouverneurs la lecture du rapport de Roger Maringer<sup>248</sup> (joint à la circulaire), premier rapport produit sur l'organisation du tourisme colonial. Roger Maringer défend l'idée que la colonie, « pays neuf » notamment au niveau touristique, doit d'abord être équipée avant d'attirer un flux touristique, afin d'assurer aux touristes toutes les facilités et toutes les commodités durant leur séjour. Ce constat, repris dans la circulaire de 1922, constitue la trame du développement touristique indochinois, il conduit Albert Sarraut à imposer deux phases successives aux colonies : l'aménagement puis l'organisation de la propagande. Le premier stade concernant l'aménagement de la colonie prévoit : la création d'organismes locaux de tourisme (comme à Batavia), l'inventaire et la préservation des beautés et des sites, la création de parcs nationaux ou de réserves de chasses, l'étude des circuits touristiques et la construction d'infrastructures hôtelières [voir chapitre 5]. Le ministre réaffirme l'idée que l'équipement général de la colonie et l'équipement touristique vont de pair conformément à ce qui a été mis en place au Japon. Le second stade, impulsé une fois que la colonie est équipée, porte sur l'organisation de la propagande. Il prévoit la collecte d'informations pour élaborer des outils de propagande et la création de musées, utilisés comme vitrine de l'Empire colonial : *« L'un des moyens d'attirer cette clientèle serait l'organisation bien comprise et attrayante de musées d'ethnographie dans nos escales maritimes permettant en quelques heures de se faire une idée des races et des types qui peuplent nos colonies, de leur histoire, de leur évolution »*<sup>249</sup>. Le ministre développe cependant peu cette étape plus éloignée dans le temps.

La décennie 1920 est consacrée à la première phase du plan touristique conçu par Albert Sarraut et sa Section : l'aménagement de la colonie en terme d'infrastructures de transport [voir chapitre 4] et d'hébergement [voir chapitre 5], tandis que les années 1930 sont marquées par la valorisation et la diffusion de l'offre touristique indochinoise [voir chapitre 6] afin d'attirer un flux de touristes [voir chapitre 7].

---

<sup>248</sup> ANOM, Sup 27, 1921-1922 (estimation), Section du tourisme, rapport de Georges Maringer sur l'organisation du tourisme colonial

<sup>249</sup> ANOM, FOM 594, 1922.10.2, circulaire, ministre des Colonies à GGI

## **2. Le tourisme, un outil de communication : l'action du Gouvernement général (1927-1939)**

A partir de 1927, on note une reprise en main, voire une réappropriation des questions de politiques touristiques par le Gouvernement général. L'heure n'est plus à l'équipement, les projets engagés précédemment aboutissent progressivement et l'amorce de la seconde étape est lancée. Le déclenchement de la seconde phase est encouragée par les difficultés de la première, symbolisées par la faillite de la Société des grands hôtels indochinois (SGHI) en charge de la gestion du parc hôtelier étatique [voir chapitre 5] et ce malgré l'important engagement financier du Gouvernement général. En 1932, on estime qu'en neuf ans, il a investi plus de 10 000 000 piastres (environ 100 000 000 francs) pour le tourisme, en routes d'accès, construction de bungalows, matériel, etc. et à la reproduction du temple d'Angkor à l'exposition à Paris de 1931. Les conséquences de la crise économique de 1920, le coût des investissements et les résultats mitigés qui en résultent<sup>250</sup>, conduisent les autorités coloniales à réduire leur implication dans l'investissement touristique et à mettre en place une politique de rentabilisation des équipements.

Nous pouvons analyser trois circulaires adressées aux chefs des administrations locales qui assoient progressivement cette politique de propagande. La première en 1927 défend l'idée que le temps n'est plus à l'aménagement car l'Indochine est équipée. La deuxième datant de 1929 affirme la volonté de privatiser l'activité : le Gouvernement général souhaite soutenir l'initiative privée, aussi bien au niveau des infrastructures hôtelières que des organismes de communication, et valorise l'action des agences de voyage privées. La dernière, datant de 1936, essaye de motiver les administrations locales à s'impliquer dans cette activité. Le Gouvernement général constate que la propagande tout comme l'aménagement sont en bonne voie, mais qu'il subsiste un problème : le manque d'intérêt, voire le mépris des administrations locales face aux touristes, comme en témoignent les nombreuses plaintes enregistrées [voir chapitre 4].

La circulaire du 13 novembre 1927<sup>251</sup>, envoyée par le Gouvernement général aux chefs de l'administration locale, marque un tournant dans les politiques touristiques, l'accent

---

<sup>250</sup> Par exemple l'hôtel du Bockor construit sur ces fonds n'est pas utilisé et les hôtels et bungalows construits à grand frais par le Gouvernement général sont fermés en raison de la faillite de la SGHI

<sup>251</sup> ANV1, RST 72 548, 1927.10.13, circulaire GGI à chefs d'administration locale, programme d'organisation touristique et de propagande touristique

étant désormais mis sur la propagande. Le Gouverneur général reconnaît que tous les équipements arrêtés dans le programme de 1923 et supportés par les crédits du budget général, sont en voie d'achèvement et que l'outillage indispensable est déjà opérationnel. Le Gouverneur général demande son concours aux chefs d'administration pour que l'Indochine s'ouvre au tourisme : « *non seulement un pays offrant le maximum de facilités pour ses propres habitants, mais encore un centre d'attraction touristique que seuls quelques étrangers privilégiés, en trop petit nombre encore, ont pu visiter jusqu'à présent* »<sup>252</sup>. Il souhaite qu'une propagande touristique soit menée via la photographie et le film [voir chapitre 6]. Le Gouvernement général note que l'usage de la photographie s'est généralisé chez les touristes. Elle représente un site, une ville, un monument, et fait partie du bagage de souvenirs récoltés en cours d'un voyage. Il souhaite développer les collections existantes, afin de varier les vues illustrant les brochures touristiques et de diversifier les supports grâce à la publication de cartes postales et d'albums. Le Gouverneur général désire aussi s'appuyer sur le cinéma : « *devant la vogue rencontrée par ce mode de propagande, il m'a paru nécessaire d'y avoir recours pour faire largement connaître tout ce que la colonie renferme d'attractions naturelles de par la variété même de ses sites et paysages* »<sup>253</sup>. Dans ce but il démarque des compagnies cinématographiques pour qu'elles viennent tourner en Indochine, afin de constituer « *un noyau intéressant de propagande par l'image* » qui compléterait les films de l'ancien service cinématographique et de la société Indochine films.

Deux ans plus tard, le 26 février 1929<sup>254</sup>, le Gouverneur général adresse une autre circulaire aux chefs des administrations locales. L'initiative privée en matière d'infrastructures mais surtout de propagande est valorisée, amorçant la privatisation de l'activité. Le Gouverneur critique violemment les organes de propagande créés suite aux circulaires de 1922 et de 1929. Il affirme que le *Comité central du tourisme* et les *Comités régionaux du tourisme* n'ont jamais été réunis, à l'exception du *Comité de tourisme du Lang Bian* qui manifeste quelque activité. Pour y remédier, le Gouverneur édite le 6 février 1930<sup>255</sup> un arrêt afin d'obliger le *Comité central du tourisme* à se réunir durant la session du Conseil du gouvernement. Face à l'échec des services publics, il se félicite de la présence

---

<sup>252</sup> ANV1, RST 72 548, 1927.10.13, circulaire GGI à chefs d'administration locale, programme d'organisation touristique et de propagande touristique

<sup>253</sup> ANV1, RST 72 548, 1927.10.13, circulaire GGI à chefs d'administration locale, programme d'organisation touristique et de propagande touristique

<sup>254</sup> ANOM, Sup 15, 1929.2.26, circulaire du GGI aux chefs des administrations locales

<sup>255</sup> ANV1, GGI 7338, 1930.2.6 arrêt, au sujet du Comité central du tourisme

d'organismes privés de promotion tels que les associations des *Amis d'Angkor*, des *Amis du vieux Huê*, des *Amis de Saigon* et de Hanoi ou encore le *Bureau du tourisme*. En 1929, le bureau possède, en plus de son siège saïgonnais, différentes agences de voyages à Phnom Penh, Poipet, Hanoi, Haiphong, Huê et Tourane. Le projet d'aménagement (infrastructures hôtelières) étant quasiment achevé, les préoccupations évoluent : l'Etat ne souhaite plus s'impliquer dans ce type de projet, préférant subventionner les projets de construction des hôteliers privés. Ainsi l'une des premières prérogatives du *Comité du tourisme*, réuni les 9 et 10 mars 1931<sup>256</sup>, est d'asseoir cette politique, en attribuant le crédit hôtelier<sup>257</sup> [voir chapitre 5]. De façon générale les autorités s'intéressent davantage à la protection de l'offre touristique grâce à la constitution d'une législation de protection et de préservation.

Enfin une dernière circulaire datant du 22 février 1936<sup>258</sup> est envoyée. Quelques années après la crise économique, elle réaffirme l'intérêt économique du tourisme et pointe les dysfonctionnements de l'administration locale, voire son mépris pour cette activité. Dans un premier temps, le Gouverneur rappelle la nécessité d'attirer les flux de touristes engendrant un courant de capitaux. Il estime que l'Indochine est visitée par 2 000 touristes par an, séjournant en moyenne huit jours et dépensant par jour un minimum de 20 piastres, ce qui rapporte à la colonie seulement 320 000 piastres. Il souhaite qu'avec une propagande plus importante, et compte tenu des atouts touristiques de l'Union, ce chiffre soit augmenté. Une fois l'importance économique du tourisme rappelée, il arrive au but de sa circulaire : convaincre ses administrateurs de ne pas prendre le tourisme à la légère et de s'impliquer dans cette activité, en étant tout au moins respectueux avec les touristes : « *afin que les visiteurs de la colonie emportent de l'Indochine une impression réelle de bon accueil, que le personnel administratif s'efforce du haut en bas de la hiérarchie de faciliter le séjour sur le territoire indochinois et d'adoucir les formalités d'entrée, qui perdent tout caractère vexatoire lorsqu'elles semblent appliquées à des visiteurs et non à des délinquants ou des suspects* »<sup>259</sup>. Il reconnaît ainsi les dysfonctionnements de son administration, son snobisme face aux touristes et son excès de zèle aux frontières. De plus, le Gouverneur demande à ses administrateurs de favoriser la mobilité touristique grâce à la signalisation des difficultés

---

<sup>256</sup> ANOM, FOM 594, 1931.3.9-10, réunion du Comité du tourisme

<sup>257</sup> Cette politique fait écho au crédit hôtelier initié en France

<sup>258</sup> ANV1, RST 72 710-1, 1936.2.22, circulaire GGI aux chefs des administrations locales objet développement du tourisme en Indochine

<sup>259</sup> ANV1, RST 72 710-1, 1936.2.22, circulaire GGI aux chefs des administrations locales objet développement du tourisme en Indochine

routières, des sites touristiques et de leurs itinéraires et de coopérer avec le bureau de tourisme qui s'occupe de l'organisation des voyages.

L'évolution du contenu des circulaires montre que durant les années 1930 l'activité touristique se développe et s'affranchit petit à petit de l'Etat. La dernière circulaire, si elle pointe les dysfonctionnements, sous-entend aussi qu'il existe bien un flux touristique dont la Seconde Guerre mondiale aura raison [Annexe 13. Les organisations touristiques privées et publiques en Indochine]

### **3. Les services touristiques : reflet de l'évolution des politiques touristiques**

Pour illustrer et conclure cette partie, nous reviendrons sur l'évolution des services publics ou privés chargés d'accueillir, de transporter, d'informer les touristes, dont l'inaction, l'action et les remaniements reflètent les évolutions des politiques touristiques indochinoises et la longue émancipation de l'activité vers le privé.

Les premiers organismes sont étatiques mis en place par l'arrêté du 27 juillet 1923<sup>260</sup> conformément au souhait de la circulaire d'Albert Sarraut. Divisés en trois catégories ils ont pour fonction de collecter les informations touristiques, de surveiller et de conseiller les projets d'organisation touristique. En premier lieu nous avons l'*Office central du tourisme* relevant de la direction des Services économiques<sup>261</sup>. Basé à Saigon, il centralise les informations touristiques de toutes sortes, notamment photographiques, afin de préparer les guides, tracts et brochures de propagande sur l'Indochine, qu'il transmet aux organismes métropolitains, tels que l'*Office national du tourisme*<sup>262</sup>, le *Touring Club de France*, les syndicats d'initiative. A côté de l'Office en charge de la centralisation des informations, les

---

<sup>260</sup> ANOM, FOM 253 1923.7.27, arrêté création du Comité central du tourisme

<sup>261</sup> Le 15 avril 1924, la direction de Services économiques se transforme une direction des Affaires économiques, mais maintient dans les attributions du 2ème bureau de la nouvelle direction l'étude des questions intéressant le tourisme.

<sup>262</sup> L'Office du tourisme est créé en 1910 et transformé en 1919 en office national du tourisme, puis en 1935 en commissariat général au tourisme relevant du ministère des travaux publics. Il est assisté, d'une part, d'un Comité consultatif du tourisme, d'autre part, du centre national d'expansion du tourisme, du thermalisme et du climatisme. L'office a pour mission de centraliser, pour l'organiser partout où il est nécessaire, la propagande touristique au profit de la France métropolitaine et de la France d'Outre Mer. L'office national de tourisme possède divers « Bureaux de port » en France à Marseille, au Havre, à Bordeaux, à Calais à Boulogne, et à Cherbourg mais aussi à l'étranger, notamment en Angleterre, en Amérique, lui permettant d'effectuer une publicité intensive auprès des touristes étrangers.

autorités créent un organe consultatif le *Comité central du tourisme*, présidé par le Gouverneur, secondé par les chefs des services intéressés (directeur des finances, inspecteur général des Travaux publics, chef du Service central d'architecture, directeur des Services économiques et chefs des administrations locales) ainsi que par le directeur de l'*Ecole Française d'Extrême-Orient* (EFEO), les représentants des syndicats d'initiative et organes privés de tourisme, de la presse, de l'industrie hôtelière et des compagnies de navigation. Son rôle est de donner son avis sur les programmes de création d'hôtels subventionnés par l'Etat, les mesures générales à adopter pour inventorier et préserver les sites et beautés naturelles de la colonie, et sur l'organisation de circuits touristiques. Ces deux organismes sont secondés par les *Comités régionaux de tourisme* créés en théorie dans les différents territoires de l'Union ou dans les centres touristiques. Ils rassemblent les chefs de services locaux (travaux publics, forêts), un délégué de l'EFEO et des représentants de la presse et des syndicats d'initiative ou autres organismes privés du tourisme local. L'arrêté prévoit aussi la création d'un *Comité du tourisme au Langbian* chargé exclusivement de la station, en complément du *Comité régional de l'Annam*. Les comités régionaux de tourisme ont vu leur action complétée au Cambodge et en Annam par la création d'organismes locaux de tourisme : au Cambodge, c'est l'*Office local du tourisme* (arrêté du 29 avril 1925), rattaché au Musée économique, en Annam les autorités créent le *Bureau de tourisme* (arrêté du 6 août 1925) dépendant directement du Résident supérieur. Au Laos, il faut attendre 1936 pour qu'un arrêté du 20 août décide la création d'un comité central permanent du tourisme et des foires expositions<sup>263</sup>.

En 1927, les dysfonctionnements pointés par la circulaire conduisent au remaniement de ces services. Ce remaniement s'impose d'autant plus que la direction des Affaires économiques, en charge du tourisme, est démantelée (1927.9.22 arrêté). Le Gouverneur général crée un emploi de chef de la propagande (l'arrêté du 1927.10.25) et transforme l'*Office central du tourisme* (3 avril 1928) en un *service de la propagande et du tourisme*. Le service est divisé en deux parties l'*Office indochinois du tourisme* et le *Bureau de la propagande*. L'Office est chargé de la gestion touristique du territoire (inventaires et préservation des sites et des beautés naturelles, parcs nationaux et réserves de chasse ; aménagement des voies ayant un intérêt touristique ; organisation, amélioration des moyens de transports, industrie hôtelière, circuits touristiques) et des relations avec les comités locaux de tourisme, les syndicats d'initiative, les bureaux et agences de voyages. Le *Bureau de la propagande* est dédié à la communication. Il est chargé de réunir et de diffuser, à travers

---

<sup>263</sup> ANV1, RST, 72 710-1, 1936.8.20, arrêté du RSA

différents supports et médias (tracts, affiches, foires, expositions, presses) les renseignements et documents sur l'Indochine, ses richesses, son développement, sa vie ethnographique, sociale, économique, administrative. Le Bureau doit entretenir des relations avec l'*Agence économique*, les autorités consulaires et les agences de voyage. Le 9 mars 1929, le Gouvernement général change l'appellation de *service de la propagande et du tourisme* au profit de l'*Office indochinois du tourisme et de la propagande*.

Dans la colonie, il existe aussi des organismes privés comme les syndicats d'initiative ou des agences de voyage. En 1920, Lancelin, directeur des Messageries fluviales, crée le *Syndicat d'initiative de la Cochinchine et du Cambodge* destiné à faire connaître leurs richesses touristiques. En janvier 1923, Blaquière, secrétaire général du Syndicat d'initiative, fonde à Saigon une agence de voyage : le *Bureau de tourisme* et une revue touristique (*La revue des études indochinoises, du tourisme et de l'automobilisme*) en coopération avec l'*Automobile Club de la Cochinchine et du Cambodge*, la *Société des études indochinoises* et la *Société des Amis d'Angkor*. Il organise des voyages et fournit par lettre ou par télégramme tous les renseignements sur les sites, les attractions diverses, les voies et moyens de communication, les horaires, les tarifs de transport, les prix courants d'hôtels et de bungalow et itinéraires.

Parallèlement, le *Syndicat d'initiative de Cochinchine* crée en 1926, à l'initiative de Bontoux (agent des Messageries maritimes), le *Bureau officiel du tourisme* en Cochinchine. Dès sa création il est soutenu financièrement par le Gouverneur de Cochinchine et les principaux hôteliers. A partir de 1928 le Bureau, profitant de la volonté du Gouverneur général (circulaire de 1927) de privilégier l'initiative privée en matière d'infrastructures hôtelières et d'organes de communication, obtient une subvention importante du Gouvernement général et devient le *Bureau du tourisme en Indochine*<sup>264</sup>. La direction du Bureau regroupe les représentants des principales sociétés de navigation, d'entreprises hôtelières et de transports automobiles du sud-indochinois. Son rôle est d'informer, de communiquer sur l'offre touristique, de renseigner les touristes et d'organiser des voyages. En 1929, le bureau a organisé 84 voyages, au lieu de 74 en 1928, en faveur de 212 voyageurs au lieu de 172 en 1928. Ces voyages organisés sont généralement commandés par les compagnies maritimes sur demande de croisiéristes désirant visiter l'Indochine. Le bureau

---

<sup>264</sup> ANOM, FOM 594, 1931.3.9-10, réunion du Comité du tourisme

s'occupe ainsi d'un groupe de vingt touristes embarqués sur le *Resolute* et d'un autre de quinze sur le *Criswel*.

En 1931, la confusion régnant entre le *Bureau du tourisme en Indochine* (privé) et l'*Office indochinois du tourisme et de la propagande* (public) oblige à certains remaniements. Les autorités décident que le terme de bureau sera alloué à l'organisme officiel et celui d'office à l'organisme privé. Ainsi le 28 avril 1931 l'*Office indochinois du tourisme et de la propagande* (public) devient le *Bureau du tourisme et de la propagande*, rattaché au service de la législation et d'administration, tandis que le *Bureau du Tourisme en Indochine* devient l'*Office du tourisme indochinois* (privé). L'organisme officiel garde sa fonction de centralisation de l'information<sup>265</sup>, tandis que l'office privé soutenu par le Gouverneur remplit quant à lui une fonction de renseignement logistique et informatif.

Cependant quatre ans plus tard, ces structures sont encore une fois modifiées. Témoignant de la privatisation de l'activité l'*Office du tourisme indochinois* et le *Bureau* sont rassemblés pour former, à Saigon, un *Office central du tourisme de l'Indochine*, le 6 janvier 1935<sup>266</sup>. Ce nouvel Office rassemble les fonctions de communication du Bureau et de renseignement de l'Office. Il a comme attribution de diriger le mouvement touristique en Indochine, d'organiser la propagande, d'établir des circuits, des prix et horaires en relation avec les syndicats d'initiative, les bureaux et agences de voyage, les groupements touristiques métropolitains ou étrangers, les hôtels et les entreprises de transports publics ou privés. L'Office est présidé par Brunet, agent général des Chargeurs réunis et compte parmi les membres de son conseil d'administration l'inspecteur de la banque de l'Indochine, le directeur de la Maison Diethelm, le délégué du TCF à Saigon, le président de l'*Automobile Club du Sud Indochine* et le délégué du directeur des finances à Saigon. Le Conseil est majoritairement dominé par des personnalités appartenant au sud de l'Indochine, ce qui provoque les critiques justifiées<sup>267</sup> de l'*Union des syndicats touristiques du Nord Indochine* qui demande la création d'un comité spécial afin de développer le Nord. L'Office est secondé par un *Bureau du tourisme* installé à Saigon, chargé de faire respecter les droits des touristes et de recueillir leurs plaintes. Cette dernière structure, l'*Office central du tourisme de l'Indochine*, est une réussite malgré les baisses de moyens financiers. Il correspond avec les agences de voyage et

---

<sup>265</sup> ANOM, FOM 594, 1931.4.28, arrêté

<sup>266</sup> ANV1, RST 75 217, 1935.1.6, arrêté

<sup>267</sup> ANV1, RST 75 215-2, PV, 1938.4.20, assemblée générale de l'Union des syndicats touristiques du nord Indochine

les consulats français du monde entier, approvisionne en tracts, brochures, cartes, affiches de multiples structures touristiques, participe à de nombreuses foires et expositions [voir chapitre 6]. Ce succès permet de pérenniser la structure. En 1946 elle est toujours présente, comme en témoigne un arrêté de renouvellement de son conseil d'administration (1946.1.7)<sup>268</sup>. Pourtant dès 1936, l'Office est concurrencé par l'ouverture d'une agence Cook à Saigon, qui reçoit une subvention annuelle 10 000 piastres. Cette subvention est très mal perçue, considérée comme la volonté du Gouvernement de se décharger de la besogne touristique sur une agence mondiale telle que Cook. L'Office central s'inquiète que cette firme ne cherche qu'à défendre ses intérêts et ne délaisse le tourisme intérieur des populations locales [voir chapitre 7].

Le retour sur les mutations des services publics et privés de communication du tourisme permet d'un point de vue pratique de clarifier la chronologie de ces différents organismes, mais aussi de souligner leurs évolutions témoignant des changements de l'activité. Au début des années 1920, les organismes étatiques servaient à la collecte de l'information et jouaient un rôle de consultant peu écouté. A la fin de la période ils constituent de véritables agences de communication semi-publiques, ayant des correspondants dans le monde entier. Concernant les organismes privés, ils arrivent à se constituer en agence de voyage à partir de la fin des années 1920 ce qui correspond à l'achèvement de la phase d'aménagement et au début de la phase de propagande. En 1936 l'implantation de l'agence Cook témoigne de l'essor de la destination indochinoise.

## **II. Les politiques de préservation au service du tourisme**

Dès 1922, Albert Sarraut dans sa circulaire du 2 octobre, intègre à la première phase de l'organisation en Indochine l'inventaire des beautés et des sites, leur préservation, la création de parcs nationaux ou de réserves de chasse. La préservation est donc partie intégrante des politiques touristiques<sup>269</sup>. Souhaitée dès le début de la colonisation, sa mise en place est progressive : il faut attendre la fin des années 1920 et le début des années 1930 pour qu'elle s'affirme et s'accompagne d'une législation. Cette évolution est favorisée par l'engouement métropolitain pour la préservation, aboutissant en 1937 au remplacement de la Section touristique par la création du *Comité national pour la protection de la nature dans les territoires d'outre mer*.

---

<sup>268</sup> ANC, RSC 125, 1946.1.7, arrêté, renouvellement de son conseil d'administration l'OCTI

<sup>269</sup> Notons que la préservation peut aussi être conçue sans lien avec le tourisme.

Dans une première partie nous verrons les différents enjeux de la préservation, puis nous analyserons les différences qui existent en fonction de la nature des objets préservés. Ainsi nous distinguerons d'abord la préservation des sites historiques et des sites naturels qui, comme nous le verrons, n'ont pas les mêmes ressorts, avant d'aborder en dernier lieu la préservation de la faune et la flore étroitement liée au tourisme cynégétique.

## 1. Préservation scientifique et touristique

La préservation des monuments a une double fonction, elle permet d'assurer la pérennité de l'exploitation touristique et apporte une caution scientifique à la colonisation française contribuant à la légitimer.

Ainsi les recherches entreprises pour le classement et la préservation des sites permettent d'asseoir le prestige scientifique de la France face aux autres Empires coloniaux. La préservation apparaît comme une nécessité guidée par l'idée, répandue dès le début de la colonisation, que les populations locales sont inaptes à conserver leur environnement et leur patrimoine. Cette vision contribue à légitimer la nécessaire mission civilisatrice<sup>270</sup> étayant la vision de l'*indigène* immature ayant besoin d'un guide. Par ailleurs, les connaissances acquises grâce aux recherches des scientifiques donnent aux colons un outil de domination sur les populations colonisées, en leur laissant croire qu'ils en savent plus qu'eux sur leurs ancêtres et leur territoire. Concernant l'exploitation touristique, les richesses naturelles et historiques font partie intégrante de l'offre touristique. Elles constituent aussi un outil de communication permettant d'évoquer l'Indochine de façon ludique et exotique, via ses monuments, ses paysages et ses animaux, et de valoriser l'action de la France qui a su les préserver. L'imbrication entre préservation touristique et scientifique permet aussi de considérer le tourisme comme facteur de protection. Ce lien est défendu par Maurice Rondet-Saint (en 1913) : « *La venue du grand tourisme en Indochine aura encore une autre conséquence et elle aussi, importe de n'être point négligée. Il incitera à la conservation des sites, telle la baie d'Along, cette merveille, que d'imprudentes concessions, jadis accordées, ont failli livrer aux pics et aux mines des carriers. Mieux encore, étendant à notre colonie les bienfaits du comité des sites et monuments du TCF, il entrainera le respect, la conservation et la restauration de ces derniers, et par là, permettra de donner à nos sujets asiatiques une des*

---

<sup>270</sup> Voir Conklin A., *A Mission to Civilize. The Republican Idea of Empire and West Africa, 1895-1930*, Stanford, Stanford University Press, 1997, 367 p.

*preuves de notre sollicitude et du respect de leurs traditions religieuses et historiques auxquelles ils attachent le plus de prix. Sous cette forme encore, nul se saurait contester quel bienfait le tourisme constituerait pour l'Indochine »*<sup>271</sup>.

En 1922, la circulaire d'Albert Sarraut demande instamment aux Gouvernements le classement et la préservation des sites. Cette vision est conforme aux conclusions exposées par Roger Maringer<sup>272</sup> dans son rapport sur le tourisme. Il souhaite en tout premier lieu que soit déterminée la valeur touristique de la colonie et qu'on envisage des mesures de conservation et de défense de ce capital. Concrètement il demande que soit dressé un inventaire des sites et des monuments en vue d'un classement et que l'on crée un organisme pour lutter contre le vandalisme et les destructions. Il soumet même la possibilité de constituer des parcs nationaux sur les modèles étasunien et canadien afin de créer une attraction touristique grâce à la préservation des régions les plus pittoresques de la colonie. En 1923 Raynal<sup>273</sup>, dans son rapport sur l'organisation du tourisme colonial en Indochine, réitère la nécessité d'inventorier et de préserver avant d'entreprendre la diffusion des sites indochinois afin que les touristes soit sûrs de les voir tels que les photos les montrent. Il réaffirme aussi la nécessité de créer des parcs nationaux et des réserves de chasse pour préserver le gibier. Ce désir de préservation est aussi présent en métropole. Les colons français ne font que reproduire cette pratique, exacerbée par l'exotisme que leur inspirent ces nouveaux territoires. Leurs repères sociaux les incitent à une nouvelle lecture du territoire qui provoque une prise de conscience de l'importance de certains composants culturels.

Nous ne tenterons pas de nous affranchir du lien insoluble entre préservation à des fins scientifiques et touristiques, au contraire nous le soulignerons, révélant ainsi que la préservation des sites historiques obéit plus à des enjeux scientifiques, tandis que celle ayant trait aux sites naturels sert à l'origine l'activité touristique. Il en résulte une différence de traitement : les sites historiques ont été plus rapidement préservés que les sites naturels.

---

<sup>271</sup> ANV1, RST 20 859, 1913, rapport de Rondet-Saint sur le tourisme en Indochine

<sup>272</sup> ANOM, Sup 27,1921-1922 (estimation), Section du tourisme, rapport de Georges Maringer sur l'organisation du tourisme colonial

<sup>273</sup> ANOM, FOM 253, 1923.2.9, rapport de Raynal sur l'Organisation du tourisme colonial en Indochine

## 2. Les sites historiques

Le classement des sites historiques est le premier à être mis en place. Cette primauté est due aux différents enjeux qu'ils rassemblent, à la fois scientifiques, politiques et touristiques. Nous aborderons les fondements scientifiques de la protection des monuments historiques à travers les étapes de la fondation de l'EFEO, puis la dimension politique du classement des sites et les différences de traitement des territoires.

La protection des monuments historiques de l'Indochine est ancienne, initiée par l'*Académie Tonkinoise* de Paul Bert ; sa suppression conduit les scientifiques historiens et archéologues à demander au congrès international des orientalistes, en 1897, la création d'un comité consacré aux monuments de l'Indochine : « *Il est dans la tradition de la France, dans ses sentiments artistiques, de s'attacher aux souvenirs historiques laissés par les peuples qu'elle domine ou qu'elle protège. Sa protection ne s'applique pas seulement aux personnes, mais s'étend aussi au génie des races disparues ou déchues* »<sup>274</sup>. Cette demande débouche sur la naissance en 1898 de la mission archéologique de l'Indochine, première structure institutionnalisée pour la prise en charge des monuments. Elle reste sous le contrôle scientifique de l'*Académie des Inscriptions et Belles Lettres de l'Institut de France*, mais elle est placée sous l'autorité du Gouverneur général, qui en nomme le directeur. Le changement de dénomination de la mission archéologique en celle d'*Ecole Française d'Extrême-Orient* (EFEO) a lieu en janvier 1900, elle s'accompagne un an plus tard de la publication du bulletin de l'EFEO. Cette même année est créée la *Commission des antiquités du Tonkin*, chargée de la surveillance des immeubles et autres antiquités classés parmi les monuments historiques au Tonkin. C'est également en 1900 qu'un arrêté relatif à la conservation en Indochine des monuments et objets ayant un intérêt historique ou artistique est promulgué. Il reprend essentiellement le texte de loi métropolitain de 1887 concernant la protection des monuments historiques, stipule les conditions de classement ou de déclassement des immeubles et objets mobiliers, et encadre l'édition des premières listes de classement des monuments historiques de l'Indochine en 1901. Etablies selon les territoires elles sont présentées sous forme de tableaux. A partir des années 1920, le nombre de monuments classés augmente. Cet accroissement est dû à l'instauration de nouvelles mesures législatives (un décret confère à

---

<sup>274</sup> Lefèvre-Pontalis, Lemire, « la préservation des monuments historiques en Indochine », Actes du onzième Congrès international des orientalistes, Paris, 1897, cité par Mangin F., *Le patrimoine indochinois : Hanoi et autres sites*, Paris : Editions Recherches/IPRAUS, 2006, p.155

l'EFEO la personnalité civile et l'autonomie financière) et à la nomination en 1923 d'une commission chargée d'élaborer les règlements relatifs à la conservation des monuments historiques ou archéologiques. Celle-ci est transformée par l'arrêté du 10 avril 1931 instituant auprès du Gouverneur général une Commission centrale des sites et auprès des chefs d'administration une commission locale des sites. Outre le classement, la protection et la conservation sont l'objet de différents décrets : 23 décembre 1924 (protection), 30 avril 1925 et 11 juillet 1925 (conservation).

Cette mise en conservation génère une incompréhension entre scientifiques et populations colonisées, surtout lorsqu'il s'agit des lieux de culte. Dans sa circulaire adressée aux chefs des administrations locales le Gouverneur mise sur la possible adhésion de la population colonisée à l'action de conservation et de classement : « *Les indigènes coopéreraient, j'en suis certain, à une œuvre qui répond aux préoccupations des lettrés, de ces lettrés qui fixèrent dans des vers et des ouvrages les sites célèbres de leur pays, les pagodes qui attirent de grands pèlerinages ou qui retiennent la visite du mandarin philosophe et poète qui souvent furent honorés de stèles dont les textes étaient parfois rédigés de la main même des Empereurs* »<sup>275</sup>. Il n'en demeure pas moins que la majorité de la population locale est choquée par l'appropriation française des éléments de leur patrimoine. France Mangin l'explique ainsi : « *en important le concept occidental du monument historique et en l'utilisant pour des sanctuaires ou des temples en Extrême-Orient, les Français opèrent une dépossession de la mémoire des populations asiatiques* »<sup>276</sup>.

Le classement des sites, bien qu'encadré par une législation, n'est pas exempt d'enjeux politiques<sup>277</sup>. D'une part, il met en valeur certains monuments au détriment d'autres, permettant ainsi une réécriture de l'histoire ou du moins une tentative de mise en oubli ou de mise en lumière via la dévalorisation ou la revalorisation de monuments. D'autre part, les autorités politiques tentent de s'appuyer sur les recherches historiques pour légitimer l'assemblage sous une même autorité de différents territoires et par conséquent de donner une assise historique à l'Union. Ainsi, dans une session du Conseil colonial de novembre 1923<sup>278</sup>, les conseillers Ngo Khac Man, Te Quang Vinh et le Quang Trinh demandent des mesures de conservation et de classement pour les tombes des personnages s'étant illustrés dans l'histoire

---

<sup>275</sup> ANOM, Sup 15, 1929.2.26, circulaire du GGI aux chefs de l'administration locale, au sujet du tourisme en Indochine

<sup>276</sup> Mangin F., *Le patrimoine indochinois : Hanoi et autres sites*, Paris : Editions Recherches/IPRAUS, 2006, p. 196

<sup>277</sup> Mangin F., *Le patrimoine indochinois : Hanoi et autres sites*, Paris : Editions Recherches/IPRAUS, 2006, 381 p.

<sup>278</sup> ANV2, VN IA 7/281, 1923.11.23, session ordinaire du Conseil colonial

de la Cochinchine tels que Mgr d'Adran, le Van Duyet, Le Van Phong, Vo Thanh, Vo Duy Nguy, Chau Van Tiep et Phan Thanh Giang. Le président du conseil, en mémoire des Vietnamiens et des Français, soutient cette proposition, cependant seul le tombeau du Français, Mgr d'Adran bénéficiera du classement aux monuments historiques.

De plus, tous les territoires de l'Union ne sont pas traités de la même façon, ainsi la liste de 1923 classe 1 049 sites, dont 670 au Cambodge, 185 en Annam, 89 au Tonkin, 72 au Laos et 33 en Cochinchine<sup>279</sup>. La Cochinchine apparaît clairement comme le parent pauvre, tandis que le Cambodge et l'Annam totalisent 80% des sites, grâce aux sites archéologiques khmers et chams, tandis que les 20% restant regroupent des temples, pagodes et vestiges de citadelles ainsi que les restes de l'art laotien. Notons qu'une fois encore le Laos est victime de son éloignement, car sa richesse historique et archéologique aurait mérité un traitement plus approfondi.

La majorité des sites classés sont répertoriés (en fonction de leur degré de précision) dans les guides de voyages, comme ceux rédigés par Claudius Madrolle<sup>280</sup> et Georges Norès<sup>281</sup> même s'ils ne rencontrent pas tous le même succès [voir chapitre 6]. L'engouement pour le tourisme historique, culturel et archéologique indochinois est aussi visible dans la législation mise en place pour encadrer l'exportation des objets d'art. En 1921, le directeur des Services des douanes saisit l'EFEO de la nécessité d'appliquer à l'Indochine la loi métropolitaine du 31 août 1920 visant à contrôler l'exportation des objets présentant un intérêt national d'histoire ou d'art. Cependant il faut attendre 1925 (arrêtés du 30 avril et du 11 juillet 1925<sup>282</sup>) pour que sa requête aboutisse. Les objets d'art, statues, sculptures, inscriptions en pierre, bois ou métal, d'origine indochinoise et antérieures au XIX<sup>ème</sup> siècle, ne peuvent être exportés sans un certificat de non classement délivré par le directeur de l'EFEO ou par ses délégués. Ces mesures sont complétées par un arrêté du 2 juin 1926, limitant à cinq (Haiphong, Tourane, Quin Hon, Saigon, Ream) les ports à partir desquels ces objets peuvent être exportés<sup>283</sup>.

---

<sup>279</sup> Commissariat général, *Exposition coloniale internationale de Paris*, Paris : Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1931, 8 vol.

<sup>280</sup> Claudius Madrolle a publié nombreux guides sur l'Indochine dont nous avons dressé la liste dans notre bibliographie.

<sup>281</sup> Norès G., *Itinéraires automobiles en Indochine*, 3 tomes, Hanoi : IDEO, 1930

<sup>282</sup> ANOM, GGI 66 739, arrêtés du 30 avril et du 11 juillet 1925

<sup>283</sup> Ces mesures font échos à « l'affaire Malraux ». « En 1923, André Malraux décide à Paris de monter une expédition archéologique au Cambodge. Son but est le temple de Bantea Srey située dans une partie excentrée du site d'Angkor. Il obtient les autorisations du ministère des Colonies à Paris puis, sur place en décembre, celles du Gouverneur général et de la direction de l'EFEO et déclare vouloir livrer des statues au Musée Guimet. En réalité, il semble être en cheville avec un collectionneur d'art khmer américain. (...) Malraux se

Le classement des sites ne répond pas à une logique purement touristique, d'autres facteurs, scientifiques et politiques, entrant en jeu. Tous ne connaissent d'ailleurs pas un développement touristique. Cependant, ils constituent le creuset de l'offre touristique culturelle indochinoise, dans lequel les autorités peuvent se servir afin de promouvoir la destination « Indochine ».

### 3. Les sites naturels

Si les monuments historiques sont les premiers à jouir d'une législation, la prise en compte des sites naturels est plus tardive et doit beaucoup à l'action des défenseurs de l'activité touristique. Notons que ce retard n'est pas propre à l'Indochine. En métropole, bien qu'il existe la loi de 1906 sur la protection des sites de caractères artistiques pouvant s'appliquer aux sites naturels, il faut attendre la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites et monuments naturels pour que ceux-ci fassent réellement l'objet d'une protection.

Nous verrons que cette prise en compte tardive tient en partie aux conflits d'intérêts, opposant l'activité agricole et industrielle à l'activité touristique. Puis nous reviendrons sur le cas de la baie d'Along qui conditionne toute la législation en la matière.

Contrairement aux sites historiques dont la préservation peut entrer « seulement » en conflit avec les populations colonisées, la sauvegarde des sites naturels entre quant à elle en conflit avec les intérêts économiques de la colonie, ce qui explique la lenteur des autorités à se saisir de la question. En outre, ces sites naturels portent généralement sur un espace étendu, mettant directement en péril l'activité qui s'y trouve. Ainsi la déforestation menaçant la diversité de la faune et de la flore et la variété des paysages est tolérée en raison des ressources en bois et de la disponibilité des terres qu'elle génère. En Cochinchine, les autorités sont réticentes à constituer des espaces protégés pour ne pas menacer le développement économique, notamment agricole, de la région. Mais le cas le plus emblématique, à l'origine de la législation en faveur des sites naturels, est celui de la baie

---

*retrouve, après avoir découvert le temple de Bantea Srey et enlevé des têtes de statues, en situation illégale et en plus accusé de pillage. (...) En janvier 1924, Malraux et son associé Chevasson sont inculpés mais non arrêtés. (...) Lors du procès qui se déroule à Phnom Penh en juillet 1924, le juge Jodin (...) demande 3 ans de prison et 5 années d'interdiction de séjour pour Malraux et 18 mois pour Chevasson. (...) Le 28 octobre 1924, la peine de Malraux est ramenée à 1 an de prison avec sursis » [Morlat P., Indochine années vingt : le rendez-vous manqué (1918-1928), la politique indigène des grands commis au service de la mise en valeur, Paris : Les Indes savantes, 2006, pp. 457-458]*

d'Along dont le paysage est menacé par l'extraction de charbon. Les enjeux de cette extraction sont primordiaux, ils permettent de développer la colonie et d'enrichir la métropole. D'ailleurs l'exploitation des ressources en charbon de la baie est un des objectifs de la conquête française, elle permet à la flotte (fonctionnant à la vapeur) de posséder un point de ravitaillement en Asie et de s'affranchir de la dépendance énergétique britannique<sup>284</sup>. Le *Comité national de la protection de la faune coloniale* est conscient que pour sauvegarder ces espaces il faut mettre en avant l'intérêt économique du tourisme afin de lutter contre l'intérêt industriel et agricole : « *tous ceux qui s'intéressent à la beauté de notre sol et à la prospérité de nos colonies vous seront reconnaissant des mesures que vous jugerez bon de prendre dans ce sens, afin de concilier des deux intérêts inégalement importants sans doute, mais assurément importants tous les deux, du développement industriel et de la conservation de notre patrimoine esthétique et touristique* »<sup>285</sup>.

La prise de conscience dans l'opinion publique concernant la fragilité des sites naturels est provoquée par l'émoi suscité par les dégradations des carrières en baie d'Along, révélées par Paul Roque dans la presse<sup>286</sup>. Cet émoi est relayé par le directeur de l'EFEO et le directeur des Services économiques André Lochard, en charge du tourisme. En 1912 et en 1914, la baie d'Along avait déjà bénéficié d'une législation (jamais appliquée) pour limiter le développement des carrières, afin de préserver le site et notamment ses grottes. En 1921, la question est soumise à la *Commission des antiquités du Tonkin*. Elle aboutit à la signature d'un arrêté (4 octobre 1921<sup>287</sup>) délimitant dans la baie un périmètre à l'intérieur duquel l'administration s'interdisait de concéder des exploitations industrielles. Cette délimitation ne fait pas l'unanimité. L'ingénieur des mines considère qu'elle n'est pas fondée sur les destructions mais sur l'esthétique : « *l'auteur de l'arrêté à certainement entendu que les exploitations de carrières devraient être dissimulées dans les anses des régions où les touristes ne font que passer en chaloupes à vapeur et disposées en sorte qu'elles ne soient pas*

---

<sup>284</sup> Brocheux P. et Hémary D., *Indochine, La colonisation ambiguë 1854-1954*, Paris : La Découverte, rééd.2001, p. 30

<sup>285</sup> ANOM, GGI 66 739, 1928.7.4, note au sujet d'un projet de réglementation en matière de classement des sites naturels

<sup>286</sup> « *Ainsi que le montre la carte ci-jointe, la baie ou port Parseval, qui est un des joyaux de la baie d'Along visité par tous les touristes et dont la protection contre les exploitations Lapicque était l'un des principaux objectifs de la légitime campagne entreprise dans la presse et auprès de l'administration* » [ANOM, GGI 66 735, 1921.10.12, ingénieur en chef des Mines à GGI]

<sup>287</sup> ANOM, GGI 66 735, 1921.10.4, arrêté

*visibles des passes suivies par ces bateaux* »<sup>288</sup>. Cette remarque souligne les raisons touristiques de cette préservation.

Suite aux controverses, le directeur de l'EFEO demande au directeur des Services économiques de remplacer l'arrêté pris par la *Commission des antiquités* par une réglementation précise et de créer d'une commission spéciale, chargée du classement et de la surveillance des sites, prétextant que ni la *Commission des antiquités* ni l'EFEO n'ont les compétences pour juger de la protection des sites naturels et que cette tâche revient aux autorités s'intéressant au tourisme. Il explique que : « *le motif qui justifie des mesures administratives en vue de protéger l'intégrité des sites naturels est essentiellement d'ordre touristique : il paraît donc logique que l'organisme qui sera institué pour assurer cette protection soit dirigé par le Chef de service, qui a le tourisme dans ses attributions* »<sup>289</sup>. Le directeur des Services économiques responsable des questions touristiques hérite du dossier. Il le défend auprès du Gouverneur général, en soulignant l'injustice entre la préservation des monuments historiques et les « *richesses artistiques incorporées au sol même* », autrement dit les « *monuments naturels de caractère artistique* »<sup>290</sup>. Sa demande aboutit à la signature d'un arrêté par le Gouverneur le 9 novembre 1921<sup>291</sup> (complété par l'arrêté du 27 juin 1932) interdisant l'abatage et le ramassage de toutes roches calcaires dans certaines îles du golfe du Tonkin et la création d'une *Commission des sites* chargée d'instruire les demandes de protection. La composition de la commission révèle les administrations impliquées directement ou indirectement dans la gestion touristique : elle comprend les représentants des Services économiques, forestiers, miniers et des travaux publics, un fonctionnaire chargé du tourisme à la direction des Affaires économiques, un haut fonctionnaire vietnamien et un membre de l'EFEO.

Cependant, ces mesures concernant la baie d'Along et plus généralement leur extension à d'autres sites s'avèrent peu efficaces. Dans le cas de la baie d'Along, elles sont entravées par la possibilité de bénéficier d'une dérogation octroyée par le Résident supérieur au Tonkin et par le laxisme constaté dans leur application. Le 6 octobre 1923<sup>292</sup>, un arrêté renforçant les contraventions tente d'y remédier. L'extension de la protection à d'autres sites est pénalisée par l'inaction de la Commission qui se réunit rarement et par l'absence d'une

---

<sup>288</sup> ANOM, GGI 66 735, 1921.10.12, ingénieur en chef des Mines à GGI

<sup>289</sup> ANOM, GGI 66 735, 1921.10.22, directeur de l'EFEO à directeur des Services économiques

<sup>290</sup> ANOM, GGI 66 735, 1921.11.8, rapport du directeur des Services économiques à GGI

<sup>291</sup> ANOM, GGI 66 735 1921.11.9, arrêté interdisant l'abatage et le ramassage de toutes roches calcaires dans les îles du golfe du Tonkin situées à l'est du Méridien 116 g20

<sup>292</sup> ANOM, GGI 66 735, 1923.10.6, arrêté portant sur les contraventions

législation générale sur le classement et la conservation des sites naturels. En 1927, le ministre des Colonies, pressé en métropole par le *Comité national la protection de la faune coloniale*, demande au Gouvernement général de travailler à une législation sur la protection des sites naturels. Un projet de dépêche est préparé, les administrateurs sont sommés de dresser la liste de sites qu'ils désirent classer. Cependant la validation du projet est renvoyée de bureau en bureau (tourisme, législation, Affaires économiques) au motif que cette question n'est pas de leur compétence. Cette querelle de services témoigne du manque de considération pour le tourisme, ou du moins pour les mesures de protection des sites naturels. Le 3 avril 1928 le Gouverneur tranche et charge, par arrêté, le directeur de l'*Office indochinois du tourisme et de la propagande* de l'inventaire et la préservation des sites et beautés naturelles. Il aboutit à la promulgation d'un décret, le 5 janvier 1931, réglementant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique ou pittoresque. Cette réglementation s'accompagne de la création de commissions locales chapeautées par une commission centrale. Leurs travaux aboutissent le 20 décembre 1933 à un classement des sites et monuments naturels de l'Indochine<sup>293</sup>. Les commentaires justifiant le classement de certains sites rappellent la filiation touristique de cette conservation, ainsi il est précisé pour la Cascade km 326 : « *Site pittoresque très apprécié des touristes* », et pour les chutes de Khône : « *Intérêt pittoresque et touristique, accessibles en toutes saisons* »<sup>294</sup>.

La préservation de sites naturels est étroitement liée à la notion de beauté du paysage chère aux voyageurs du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Cependant, le retard pris par les sites naturels dans leur préservation peut, en partie, s'expliquer par le fait, qu'ils n'ont pas acquis une dimension scientifique (grâce à la géographie et la géologie), contrairement aux sites historiques qui, eux, ont bénéficié d'une aura scientifique (l'histoire et l'archéologie) facilitant leur protection.

#### **4. Le tourisme cynégétique : la préservation de la faune et de la flore**

En Indochine, comme dans de nombreuses colonies, la protection de la faune et de la flore est liée à la raréfaction du gibier due à la chasse et au développement du tourisme cynégétique, ainsi qu'à la mise en valeur des territoires. Cette protection est donc née du désir

---

<sup>293</sup> ANOM, FOM 253, 1933.12.20, arrêté portant sur le classement des sites et monuments naturels de l'Indochine

<sup>294</sup> ANOM, FOM 253, 1933.12.20, arrêté portant sur le classement des sites et monuments naturels de l'Indochine

contradictoire de maintenir un gibier suffisant pour pérenniser la chasse en partie responsable de dégradations environnementales. Cette préservation passe par différents stades : la mise en place d'un calendrier de chasse pour protéger la période de reproduction, l'interdiction de chasser certaines espèces, l'instauration de réserves et de permis de chasse, le but étant d'assurer à long terme la viabilité de l'activité. Avec le temps, cette préservation, d'abord conçue pour garantir des zones de chasse giboyeuses, aboutit à la constitution de parcs naturels où la protection de la faune et de la flore n'a plus pour but d'alimenter le tourisme cynégétique, mais de créer un produit touristique. En matière de législation cynégétique et de protection de l'environnement l'Indochine accuse un certain retard, lui permettant de s'appuyer sur les législations appliquées dans d'autres colonies françaises ou étrangères (principalement situées en Afrique) et sur le modèle des pacs nationaux américains, canadiens et australiens.

Nous verrons dans un premier temps les étapes de la mise en place des différentes réglementations cynégétiques, en soulignant leur manque d'unité mais aussi les différences de traitement existant entre les colons et les colonisés ainsi qu'entre les différents territoires de l'Union. La Cochinchine et le Lang Bian font l'objet d'une attention soutenue car ils sont directement menacés. Cette attention s'explique par la présence importante de gibier et par l'importance de la communauté coloniale dont l'activité de chasse menace directement les réserves fauniques.

Au début de la colonisation, la réglementation de la chasse pour les colons est inexistante ou réduite à quelques espèces d'oiseaux. En 1906 aucun texte ne réglemente la chasse au Cambodge, au Laos, en Cochinchine, tandis qu'en Annam seule la chasse à l'aigrette est réglementée. Il en va autrement pour les populations colonisées. Dès 1890 la Cochinchine leur interdit de chasser à l'arme à feu, le port d'arme leur étant défendu. Cette mesure est plus apparentée à la sécurité intérieure qu'à celle de la protection de la faune. En fonction des territoires, certaines techniques traditionnelles restent autorisées. Cependant l'une d'elles, le piégeage, retient l'attention pour sa cruauté et sera interdite dans de nombreux territoires. Cette interdiction n'est pas seulement régie par les bons sentiments, le piégeage étant la seule technique permettant, sans l'utilisation des armes à feu, de capturer des éléphants, gibier que les colons se réservent. Ainsi en 1909 le Résident supérieur au Laos demande au Gouverneur d'interdire cette pratique.

A partir des années 1910 les premières législations locales, concernant les colons, apparaissent. Elles sont dues au développement de la chasse et au déclin de certaines espèces

comme les éléphants et les rhinocéros. Le Tonkin établit un calendrier (15 novembre 1909) pour limiter la chasse aux lièvres et aux gibiers à plumes sédentaires (gibier d'eau et gallinacés) du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mars et interdire la chasse de l'éléphant (28 mars 1917), sauf en cas d'autorisation spéciale du Résident. En Cochinchine les autorités établissent également un calendrier, interdisant du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> juin (arrêté du 23 janvier 1914) la chasse aux chevreuils, sangliers, lièvres, paons, faisans, perdrix, cailles, coqs et poules sauvages. Cependant cette interdiction ne vaut que pour un certain type de chasse (battues, filets, appeaux, appelants et chanterelles, piégeage) majoritairement pratiqué par les populations locales, tandis que la chasse à cors et cris, à tirs et à courre, pratiquée par les colons, est autorisée toute l'année. En 1915, la Cochinchine rejoint le Tonkin et interdit la chasse aux marabouts et aux aigrettes, proie facile, pouvant agrémenter les repas. Cette interdiction a pour but de favoriser la reproduction de ces espèces dont la sur-chasse a entraîné la multiplication des rats et des serpents. Cependant la réglementation n'est pas respectée, ainsi en juin 1923 le Gouverneur de Cochinchine rappelle à ses administrateurs l'obligation de faire appliquer cette mesure.

En plus de l'instauration de calendriers et l'interdiction de chasser certaines espèces, les autorités cochinchinoises tentent de créer des réserves où la chasse serait encadrée par l'obtention de permis. Ainsi les arrêtés des 19 mars et 10 mai 1914<sup>295</sup> créent en Cochinchine dans les régions de Baria, de Bien Hoa et Tayninh des réserves de chasses, où grâce à l'achat d'un permis, dont le montant varie en fonction du nombre et l'espèce des bêtes abattues, on peut chasser l'éléphant, le rhinocéros, le buffle, le cerf et le chevreuil. Cependant toutes les espèces ne sont pas préservées : les prédateurs comme les tigres, les panthères, les fouines, les putois et les civettes, les aigles, les éperviers et les faucons, les caïmans peuvent être chassés librement. Cette réglementation ne concerne que les non résidents de la réserve, un permis gratuit étant délivré au personnel européen des réserves pour leur permettre d'assurer leur ravitaillement personnel. Dans le prolongement, les autorités créent le 23 février 1917 la réserve du Lang Bian, terrain de chasse prisé des Cochinchinois. La réserve est divisée en trois zones fonctionnant grâce à un système de permis et de calendrier. L'objectif est de préserver, pour maintenir en nombre suffisant, des espèces comme le gaur<sup>296</sup>, l'éléphant et le cerf. Dans la première zone dite zone protégée, il est interdit de chasser ces trois espèces et la chasse au petit gibier (perdrix, cailles, lièvres) est limitée du 15 septembre au 15 mars. Dans

---

<sup>295</sup> ANV2, 15 537, 1926.5.8, lettre du chef du Service forestier de Cochinchine au sujet de la création des zones de chasse interdites

<sup>296</sup> Buffle d'Asie qui vit à l'état sauvage

la deuxième zone (zone réservée), la chasse aux buffles, aux éléphants et aux cerfs est autorisée contre la délivrance d'un permis (200 piastres). Les prédateurs comme les tigres et les panthères peuvent être abattus à tout moment sans permis. En dernier lieu, nous trouvons la zone libre, non soumise à un calendrier : la chasse y est libre sauf pour les femelles des cerfs, des éléphants et du bœuf sauvage, tandis que l'abattage du mâle gaur est soumis à un permis mensuel de chasse (dix piastres). Ces mesures visent à protéger les richesses cynégétiques des environs de la station de Dalat menacées par les touristes-chasseurs occidentaux. D'ailleurs la réglementation autorise l'exercice traditionnel de la chasse (à l'exception du piégeage) aux habitants des trois zones, preuve qu'ils ne sont pas la cible de cette réglementation.

En 1925 (18 janvier) un décret durcit les conditions de chasse en Cochinchine, désormais, l'ensemble du territoire est soumis un calendrier déterminant les périodes d'ouverture et de fermeture, les colons doivent obligatoirement posséder une autorisation de port d'arme et d'usage de munition, ainsi qu'un permis de chasse. Les autorisations de port d'arme sont délivrées en fonction de la moralité des demandeurs et les Vietnamiens peuvent en faire la demande. Cette mesure montre une légère évolution des mentalités, les critères de moralité sont préférés aux critères « raciaux », mais l'obtention de cette autorisation reste exceptionnelle pour un Vietnamien. Par ailleurs ils sont autorisés (sans permis) à chasser de jour avec des épieux, des arbalètes ou des arcs. A chaque saison le Gouverneur de Cochinchine publie une liste des espèces pouvant être chassées, mais aussi une liste des réserves (modifiée tous les cinq ans) où la chasse est totalement interdite. Une *Commission de la chasse et de la protection de la faune coloniale* est instituée pour préparer un projet d'arrêté sur les modalités d'application de certaines prescriptions du décret telle que la délimitation des zones protégées.

En avril 1926, la Commission formule des propositions concernant la préservation de certaines espèces et la constitution de parcs nationaux. Elle demande, pour la première fois, l'interdiction totale de chasser l'éléphant, le rhinocéros, le bœuf sauvage, ainsi que les femelles des cerfs et élans, le singe Gibbons et d'une façon générale tous les oiseaux de taille inférieure à celle de la grive. Le Conseil colonial s'oppose à ces propositions, prétextant qu'il existe déjà une réglementation et qu'il n'est pas possible d'un point de vue touristique et dans l'intérêt du pays de supprimer la chasse de certains gros animaux, tels que l'éléphant et le bœuf sauvage, car elle constitue l'un des principaux attraits touristiques du pays. D'autre part,

il souligne que ces espèces ne lui semblent pas menacées d'extinction à bref délai<sup>297</sup>. Si dans le cas des sites touristiques naturels, le tourisme exerce une action de protection, dans le cas de la faune au contraire son impact est destructeur. La réglementation en matière de tourisme cynégétique reste problématique, les intérêts économiques et le lobby colonial bloquent toute mesure trop restrictive. En 1937 le ministre des Colonies, conseillé par Brunet, agent général des Chargeurs réunis, tente d'imposer une nouvelle réglementation plus contraignante. Vivement critiquée par les professionnels indochinois, elle prévoit l'obligation de déclarer à la Résidence, dans les huit jours le gibier abattu, le versement d'une compensation financière pour chaque animal tué, l'impossibilité de sortie de la colonie des trophées conquis ou achetés sans la production d'un certificat d'origine, le tarif unique du permis de chasse pour les étrangers et les résidents indochinois, la multiplication des calendriers restrictifs et l'interdiction faite aux chasseurs d'apporter certaines de leurs armes<sup>298</sup>.

Concernant la proposition de création de parc faite par la commission en 1926, le conseil la rejette sous prétexte qu'il limiterait le développement économique : « *le président expose à la commission qu'il ne voit pas l'utilité pratique de cette institution dans une colonie de petite étendue comme la Cochinchine, appelée dans un avenir assez rapproché à être complètement mise en valeur et ne présentant au point de vue touristique aucune intérêt particulier* »<sup>299</sup>. La question des parcs a été à plusieurs reprises soulevée, les autorités et les associations métropolitaines sont favorables à leur création sur le modèle américain et canadien. L'objectif est double : d'une part scientifique, car ils permettent la protection de la flore et de la faune locale, d'autre part touristique et économique : leur constitution engendrant la création d'un nouveau produit touristique rassemblant dans un même lieu les richesses fauniques et floristiques emblématiques du territoire. Des mesures de protection de la flore sont prises par l'arrêt du 29 mars 1930. Elles complètent et renforcent l'action des réserves forestières<sup>300</sup>. En 1932, le Gouverneur général demande par circulaire (17 mars 1932) à ses administrateurs d'inventorier les zones propices à la création de parcs. Mais le projet

---

<sup>297</sup> ANV2, IB 30/016, 1926, rapport de la Commission de la chasse et de la protection de la faune coloniale, présenté au GC

<sup>298</sup> ANV1, RST 75 217-2, 1937.3.11, rapport de Brunet agent général de la compagnie des Chargeurs réunis à GGI, sur le tourisme indochinois

<sup>299</sup> ANV2, IB 30/016, 1926, Rapport de la Commission de la chasse et de la protection de la faune coloniale, présenté au GC

<sup>300</sup> Sur les réserves voir Thomas F., *Histoire du régime et des services forestiers français en Indochine de 1862 à 1945: sociologie des sciences et des pratiques scientifiques coloniales en forêts tropicales*, Hanoi : Ed. Thê Gioi, 1999

n'aboutit pas en raison du manque de volonté politique et de problèmes techniques : les propositions sont trop nombreuses et les zones trop petites.

Ce chapitre nous a permis de replacer le tourisme au cœur des politiques coloniales de mise en valeur et de préservation. Il nous permet d'affirmer que le tourisme est considéré par les autorités, notamment par Albert Sarraut, comme un instrument de colonisation et de mise en valeur. Il devait servir les intérêts économiques de la colonie en attirant les capitaux extérieurs grâce aux dépenses des touristes, mais aussi comme outil de communication pour faire connaître et imposer l'Indochine dans la sphère des colonies, et par la même occasion pour promouvoir la destination touristique indochinoise.

De plus l'étude du cas indochinois illustre les liens existant entre tourisme et préservation : certains sites préservés sont devenus des sites touristiques (sites historiques et archéologiques), d'autres ont été préservés pour sauvegarder l'offre touristique (baie d'Along). Le tourisme peut aussi entraver la préservation dans le cas du tourisme cynégétique, où il a constitué une gêne à la protection de la faune et de la flore s'opposant à la limitation de la chasse et entravant la constitution de parcs nationaux.

Pour finir, ce chapitre révèle l'influence de la métropole, via son ministère des colonies, sur les orientations coloniales. C'est le ministre des Colonies, Albert Sarraut, qui oblige les colonies à s'intéresser et à entreprendre leur organisation touristique, c'est aussi de la métropole qu'émanent les tentatives de préservation de la faune et de flore. Les politiques touristiques analysées dans ce chapitre ont conditionné la mobilité, l'hébergement et l'offre touristique que nous étudierons dans les chapitres prochains.

**CHAPITRE QUATRIEME**  
**ALLER ET VENIR EN INDOCHINE,**  
**ACCESSIBILITE ET MOBILITE TOURISTIQUES**

Si certains touristes se plaignent du caractère peu commode des moyens de transports indochinois ou sont effrayés de l'aspect spartiate des bungalows, d'autres considèrent au contraire que le manque de confort et les péripéties rocambolesques sont des gages d'authenticité ajoutant un côté aventureux et pittoresque qui fait le sel même des séjours coloniaux. Cette évaluation subjective des conditions de transports est désignée en géographie sous le concept d'accessibilité. Elle est définie plus précisément comme « *l'ensemble des possibilités effectives pour relier deux lieux par un déplacement* »<sup>301</sup>. Elle intègre non seulement les infrastructures des transports, mais aussi la possibilité effective de les utiliser : présence d'hébergements aux étapes obligatoires, entretien des routes, fréquence et coordination des services de transport. L'accessibilité est subjective en cela, par exemple, qu'une attente de deux heures entre deux trains, ou l'absence d'hôtel de luxe peut être considérée comme étant intolérable pour certains. Pour révéler cette subjectivité, nous nous intéresserons à l'accessibilité théorique et l'accessibilité vécue. Les Occidentaux ayant été au cœur de ces politiques d'aménagement, c'est principalement sur eux que nous focaliserons notre attention. Nous étudierons leurs déplacements en bateau, en automobile, en train et en avion (à la fin de notre période d'étude) pour exercer des pratiques de découverte (quasiment exclusives chez les croisiéristes, la pratique du repos et de jeu étant généralement réservée au paquebot) ou de repos et de jeu (majoritaires chez les touristes-colons). L'accessibilité est vécue différemment par les populations coloniales et colonisées, qui ont des pratiques variées de déplacement, la confrontation des deux nous permettra de révéler la subjectivité de la notion d'accessibilité chez les Occidentaux. Ces différentes perceptions contribuent à faire naître, chez les colons, une appropriation spécifique du territoire, les conduisant à l'équiper selon leurs pratiques de déplacement. Elles contribuent aussi à penser cette notion comme idéale (relatif aux idées), c'est une proposition dont l'individu dispose comme bon lui semble.

Dans ce chapitre, qui traite principalement des années 1920 et 1930, nous serons amenés à nous poser la question suivante : un touriste peut-il se rendre en Indochine et se

---

<sup>301</sup> Levy JL., « accessibilité », in Levy J. et Lussault M. (dir), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, 2003, p. 35

déplacer à l'intérieur du territoire ? Pour cela, nous analyserons l'accessibilité de l'Indochine selon les groupes d'individus : touristes et habitants. Nous travaillerons aussi à différentes échelles : d'abord à l'échelle locale (accessibilité entre des lieux indochinois) ; puis à l'échelle « coloniale » - au sens étatique – (accessibilité entre différents Etats).

Au niveau local, nous examinerons les politiques touristiques qui tentent de rendre le territoire indochinois plus accessible. Comment se mettent-elles en place, à quelles contraintes répondent-elles, quelles relations entretiennent-elles avec le projet d'équipement général de l'Indochine ? En situation coloniale, où tout est à construire et à concevoir pour se conformer à l'habitus des colons, les deux accessibilités naissent en même temps et s'instrumentalisent pour se développer. Certaines infrastructures, financées sur les budgets du tourisme et définies comme touristiques, servent l'accessibilité générale (par exemple la nécessité de relier entre eux des pôles de la colonie que sont Hanoi et Saigon), quand d'autres servent véritablement l'accessibilité touristique (relier Angkor à Bangkok ou Saigon).

Au niveau colonial, nous évaluerons l'accessibilité de l'Indochine par rapport au mode de transport de l'époque : bateau, automobile et train. Nous focaliserons notre attention sur le bateau grâce à l'étude du réseau portuaire indochinois et ses connexions aux autres modes de transports, ce réseau favorise-t-il ou handicape-t-il l'accès à la colonie.

## **I. Des circuits pas toujours touristiques**

Pour qu'une destination et un lieu touristique existent, il faut qu'ils soient accessibles. Cette accessibilité est complémentaire à celle du territoire. Si certaines routes peuvent être conçues pour le tourisme, la trame générale reste conditionnée par le projet d'aménagement dans son ensemble. A ses débuts, le territoire colonial est en construction, rendant prégnantes les questions de mobilité. Nous analyserons les liens existant entre la mobilité touristique et la mobilité territoriale ainsi que le caractère polyvalent, à la fois touristique et fonctionnel des différentes voies de communication (axes Nord-Sud, Est-Ouest et réseaux secondaires).

### **1. Accessibilité touristique ou territoriale ?**

L'accessibilité pour les touristes et pour les Indochinois se confond et se complète. L'accessibilité des lieux touristiques est conditionnée par les moyens de communications, mais aussi par les possibilités d'hébergement, et l'intégration à un réseau de communication plus large. Nous reviendrons sur le programme d'aménagement territorial

décidé par le Gouverneur général Paul Doumer, puis nous aborderons l'intégration de l'équipement touristique à ce programme et l'utilisation des budgets du tourisme pour combler la faiblesse des infrastructures existantes, notamment sur l'axe Hanoi-Saigon.

En 1898, Paul Doumer met en place un vaste programme de travaux publics, dont l'un des objectifs majeurs est d'équiper le territoire en voies de communication<sup>302</sup>. Une place importante est faite à l'équipement ferroviaire<sup>303</sup>. Le réseau projeté comprend plus de 2 500 kilomètres de voies ferrées [Annexe 14. La mobilité en Indochine]. Il devait desservir les pays de l'Union, de la frontière de Chine à celle du Siam, en passant par Hanoi, Huê, Saigon, Phnom Penh, Battambang, et formerait une artère impériale sur près de 2 500 kilomètres. Ce projet comprend plusieurs étapes. Le texte de la loi du 25 décembre 1898 autorise le Gouvernement à emprunter 200 millions de francs pour la construction des lignes de chemin de fer suivantes : Haiphong–Hanoi-Lao Kay, Hanoi-Vinh, Quang Tri-Huê-Tourane, Khanh Hoa-Langbian-Saigon, Saigon-My Tho-Can Tho ; la ligne Saigon-Phnom Penh, permettant de rejoindre le réseau ferré siamois et d'assurer la pénétration commerciale au Siam, est, elle, reportée.

Considérer les différentes étapes du projet permet de révéler le caractère inégal de l'entreprise qui souffre de nombreuses lacunes. Plusieurs tronçons sont manquants ce qui entravent grandement la mobilité aussi bien à l'échelle de la colonie que dans ses connexions extérieures. Hanoi n'est pas reliée à Saigon, et Saigon n'est reliée ni à Phnom-Penh ni au Siam. Pour combler ces manques et assurer l'accessibilité des trois villes les plus importantes de l'Union, un réseau routier de substitution est mis parallèlement en place. Il est conçu pour desservir les zones en attente d'un équipement ferroviaire mais aussi les régions non comprises dans le programme ferré. Là encore, l'équipement routier n'est pas entrepris avec la même intensité dans toutes les régions et il est loin d'être pleinement efficace. D'après une enquête menée en mai 1903<sup>304</sup> par le chef du Cabinet du Gouverneur général, il s'avère que les routes du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge sont impraticables, sauf aux abords des

---

<sup>302</sup> Sur la politique de grands travaux de Paul Doumer appliquée à la capitale indochinoise, voir Michael Vann, « Building Colonial Whiteness on the Red River : Race, Power, and Urbanism in Paul Doumer's Hanoi, 1897-1902 », in *Historical réflexions/Reflexions Historiques*, vol 33, n°2, 2007, p. 277-302.

<sup>303</sup> Sur l'impérialisme technologique que représente la construction de la voie ferrée voir David Del Testa, *Paint the Trains Red : Labor, Nationalism, and Railroads in French Colonial Indochina, 1898-1945*, thèse de doctorat, non publiée, Université de Californie, Davis, 2001 ; Del Testa David, « « Imperial Corridor » : Association, transportation and Power in French Colonial Indochina », *Science, Technology and Society*, 4 : 2, 1999, p. 319-345.

<sup>304</sup> ANOM GGI 7 915, 1903.5.6, chef du Cabinet du Gouverneur général aux chefs des administrations locales

grandes villes comme Hanoi, Haiphong, Tourane, Phnom Penh. Ce n'est qu'en Cochinchine, en raison de la primauté de son développement économique, que la plupart des routes sont accessibles et praticables en toutes saisons [Annexe 15. Enquête et questionnaire : mobilité et tourisme].

Les difficultés de déplacement gênent considérablement le développement de circuits touristiques, d'autant que les sites touristiques restent à définir comme le prouve l'enquête du TCF. Le 22 juin 1910<sup>305</sup>, celui-ci tente de mettre en place le premier circuit touristique indochinois, grâce à l'envoi d'un questionnaire à tous les administrateurs de province. Grâce à ce questionnaire détaillé susceptible d'être une source d'informations intéressantes, le TCF espère établir une liste des sites, de leurs moyens d'accès et d'hébergement. Cependant, la relance, le 8 août 1910, du Gouverneur général demandant instamment aux administrateurs de répondre le plus précisément possible et de retourner leurs réponses directement à son cabinet - afin de vérifier l'exécution de sa demande et de récupérer les informations -, montre le peu de considération ou le peu d'informations en matière de tourisme. Les réponses au questionnaire, ainsi que la lenteur de la transmission (certaines ne seront transmises qu'en mars 1911 !), révèlent la faiblesse et le désintéressement des administrateurs face à l'activité touristique [Annexe 15. Enquête et questionnaire : mobilité et tourisme]. Cependant, ce projet est interrompu par le déclenchement de la Première Guerre mondiale et par le décès d'Udenstock, responsable de l'enquête. Si elles n'aboutissent pas sur la constitution de circuits, les informations collectées ont certainement favorisé la publication de la brochure du Touring Club de France sur l'Indochine<sup>306</sup>.

Dans les années 1920, le choix des lieux à mettre en tourisme est imposé par le ministre des Colonies Albert Sarraut et le directeur des Services économiques André Lochar. En 1922<sup>307</sup>, André Lochar, conformément aux prescriptions de la circulaire d'Albert Sarraut (2 octobre 1922), définit quatre lieux touristiques prioritaires qu'il faut rendre accessibles : les ruines d'Angkor, la cité impériale et les tombeaux de Huê, la baie d'Along et la haute région du Tonkin. Les trois premiers sont déjà constitués en sites<sup>308</sup> tandis que le dernier est à concevoir. La constitution d'un circuit dans la haute région a pour but d'ajouter, en plus de la baie d'Along, une attraction touristique au Tonkin, particulièrement, délaissé par les touristes à l'époque. L'ouverture de nouveaux lieux et de nouveaux circuits touristiques, dans le but de

---

<sup>305</sup> ANV1, RST 20 583, 1910, TCF enquête sur le tourisme au Tonkin

<sup>306</sup> Touring-Club de France, *L'Indochine*, Paris, 1913

<sup>307</sup> ANV1, RST, 75 222, PV 1925.1.22, Comité régional du tourisme du Tonkin

<sup>308</sup> Site, « *type de lieu touristique dans lequel le touriste passe mais ne séjourne pas* » [Equipe MIT, *Tourismes 1. Lieux communs*, Belin : Paris, 2002, p.301]

diversifier l'offre, va en fait constituer une préoccupation récurrente. En 1927<sup>309</sup>, le Gouverneur général demande aux chefs de province d'enrichir l'offre touristique en développant de nouveaux circuits. En 1932 de nombreux circuits touristiques secondaires ont été établis mais tous ne sont pas reliés aux axes de communication.

La confusion, entre les besoins de déplacement des touristes et des Indochinois, est faite dans les années 1920 par Albert Sarraut. Il impose que les infrastructures touristiques fassent partie intégrante de la mise en valeur des colonies et que les pouvoirs publics soutiennent financièrement leur instauration. Pour cela, le ministre insiste sur la double fonction de ces infrastructures destinées à la fois à la mobilité touristique et à la mobilité intérieure. Dès 1921, pour développer la circulation en tout genre et ainsi favoriser le mouvement touristique, le Gouverneur décide de faire supporter au budget général la charge de l'équipement hôtelier dans le souci d'équiper de façon logique les routes et les villes en gîtes d'étape<sup>310</sup> et en hôtels confortables : « *Il était difficile de ne pas faire imputer au budget général plus à même de le supporter que les budgets locaux, la charge de cet équipement initial d'ensemble entraînant une dépense de l'ordre de près d'un million et demi de piastres à répartir entre le minimum d'annuités possible. Ce programme, établi d'entente avec les pays de l'Union, n'enlève à aucun d'eux d'ailleurs la faculté d'apporter sur leur territoire les améliorations présentant un caractère d'intérêt local et dont les frais doivent, de ce fait, leur incomber* »<sup>311</sup>. Cette volonté est renforcée par la circulaire d'Albert Sarraut du 2 octobre 1922 qui définit l'aménagement et, notamment l'étude des circuits touristiques et la construction d'infrastructures hôtelières, comme le premier stade de l'organisation touristique [voir chapitre 3]. En 1926<sup>312</sup>, les travaux incombant au tourisme sont maintenus alors que des restrictions budgétaires obligent à exclure de l'exercice de 1927 tous ceux qui ne concernent pas la mise en valeur proprement dite de la colonie ni ne revêtent un caractère d'urgence. Tout cela témoigne de l'importance accordée à l'activité touristique et notamment par le ministre des Colonies : « *Il est certain que les hôtels ne répondent pas partout à un besoin pressant,*

---

<sup>309</sup> ANV1, RST 72 548, 1927.10.13, circulaire GGI aux chefs des administrations locales, programme d'organisation touristique et de propagande touristique

<sup>310</sup> La ville-étape, « *en général, il s'agit d'une ville de plus petite dimension qui présente une fonction d'hébergement hypertrophiée mais qui est peu ou pas visitée par les touristes. La ville-étape doit beaucoup à sa position relative au sein du système de circulation ou par rapport à une région touristique* » [Equipe MIT, *Tourismes 1. Lieux communs*, Paris : Belin, 2002 p.301]

<sup>311</sup> ANOM, GGI 66 729, 1923.7.27, GGI à ministère des Colonies

<sup>312</sup> ANOM, Sup 27, 1926.9.22, circulaire, ministre des Colonies à GGI, exclusion du budget de 1927 des crédits pour les travaux ne touchant pas à la mise en valeur proprement dite de la colonie

*mais il paraîtrait toutefois exagéré de les considérer comme faisant partie des constructions à exclure systématiquement d'un plan de campagne. Dans ces conditions et sous la réserve qu'il s'agit de région où les travaux seraient susceptibles de devenir productifs à bref délai, en favorisant l'éclosion ou le développement d'un courant intéressant de tourisme, vous [Gouverneurs généraux des colonies] pourrez apporter à l'industrie hôtelière l'aide compatible avec les nécessités du moment »<sup>313</sup>.*

Mettant en avant le double avantage que représente le développement des équipements touristiques pour les touristes et les Indochinois, Albert Sarraut débloque d'importants fonds pour entreprendre l'organisation touristique. Les hôtels sont la pièce maîtresse de cet aménagement. Il considère que tant que l'on ne possède pas les moyens de recevoir les touristes, moyens en conformité avec le confort et le luxe auxquels ils sont habitués, il est inutile et même dangereux de les attirer. Cette remarque souligne d'une part la subjectivité de la notion d'accessibilité déjà évoquée et d'autre part le traitement particulier réservé aux touristes par rapport aux Indochinois. Le ministre souligne aussi la nécessité de mettre en place des axes de communication connectés entre eux, en d'autres termes, d'organiser des circuits touristiques. En 1922, il accorde 200 000 piastres pour l'équipement touristique, à charge au Gouverneur de les répartir et d'en assurer le contrôle. La somme est répartie entre le Cambodge (100 000 piastres) et l'Annam (100 000 piastres).

L'idée première est d'achever la construction des structures hôtelières déjà commencés, c'est-à-dire, les hôtels du Bockor, du Langbian Palace à Dalat, de Kompong Thom (à mi-chemin entre Phnom Penh et Angkor). Ces hôtels revêtent une fonction touristique de repos et d'étape touristique, mais aussi l'équipement de la route mandarine et la construction d'un hôtel à Thakhek, sans réelle fonction touristique. En 1923<sup>314</sup>, une réunion présidée par le Gouverneur et réunissant, entre autres, le directeur des Services économiques André Lochard, en charge du tourisme, l'inspecteur général des Travaux publics et le chef du Service central d'architecture Ernest Hébrard, aboutit à maintenir les constructions envisagées précédemment et à en développer de nouveaux. Les chantiers projetés peuvent être classés en plusieurs catégories : les hôtels des capitales Phnom Penh, Saigon (assimilables au tourisme urbain) ; les hôtels des stations climatiques Cha Pa et Dalat (tourisme de repos) ; les hôtels desservant un lieu touristique (lacs Babé, Siem Reap pour Angkor) ; et enfin les hôtels

---

<sup>313</sup> ANOM, Sup 30, 1927.1.6, circulaire, ministre des Colonies aux Gouverneurs généraux, gouvernement des colonies et commissaires de la république au Togo et au Cameroun, construction d'hôtel

<sup>314</sup> ANOM FOM 253, 1923.7.24, inspecteur général des Travaux publics, plan de campagne pour 1924 (hôtels et bungalows)

d'étapes servant avant tout à équiper le réseau routier plutôt qu'à développer un tourisme sur place (Quin Hon, Vinh, Thankek, Xieng Kouang, Thanh Hoa, Langson, Savannakhet) [Annexe 17. Programme d'aménagement touristique de l'Indochine planifié durant la conférence du 24 juillet 1923].

Les fonds alloués à l'accessibilité touristique vont être utilisés pour créer un circuit touristique dans la haute région du Tonkin et pour équiper en gîtes d'étape l'axe touristique Saigon-Angkor, l'axe intérieur Hanoi-Saigon et le réseau secondaire desservant les principales stations touristiques.

## **2. L'axe Est-Ouest : Cochinchine et Cambodge**

Cet axe de communication traverse deux territoires : la Cochinchine et le Cambodge. Sa construction est favorisée par plusieurs facteurs : touristique avec la présence des temples d'Angkor (site majeur de l'Indochine), politique avec la volonté de relier les deux capitales, Saigon et Phnom Penh ; et enfin, stratégique avec le projet de relier le Siam. Dans un premier temps, nous reviendrons sur les raisons conduisant le Sud indochinois à connaître un développement différencié. Puis dans un second temps, nous analyserons les étapes et les conséquences de l'établissement de la liaison touristique Saigon-Angkor-Anraya (Siam) sur le développement touristique d'Angkor<sup>315</sup>.

Le premier territoire de l'Union à bénéficier d'aménagements importants (dans le domaine de l'économie, l'habitat et les communications) est la Cochinchine. Des raisons à la fois politico-historiques, économiques et géographiques expliquent ce développement précoce. En effet, la Cochinchine, bastion de la colonisation, est la seule à bénéficier du statut de colonie ; Saigon est le principal port de l'Indochine, et, la platitude du relief facilite l'équipement de la région. Le développement du Cambodge, bien qu'en deçà de celui de la Cochinchine, est clairement encouragé par la présence d'Angkor et par sa situation frontalière avec le Siam. En 1913<sup>316</sup>, Rondet-Saint décrit ces régions comme sillonnées par un réseau de superbes routes où plusieurs services publics fonctionnent (fluviaux reliant My Tho, Phnom

---

<sup>315</sup> Voir Demay A., « De la Sala de voyageur au Palace : l'industrie hôtelière à Angkor », à paraître dans la revue *Siksacakr*

<sup>316</sup> ANOM, FOM 388, PV, 1927.3.6, Section du tourisme, Rapport de Rondet-Saint extrait de son ouvrage, *Choses de l'Indochine contemporaines* » Paris : Plon, 1916, 300 p.

Penh et Angkor, et ferrés reliant Saigon à My Tho), alors que le reste de l'Indochine est doté d'hôtels sales et de mauvaises routes.

L'accès au site d'Angkor, par le Siam et Saigon, a mis vingt ans à être établi. Nous reviendrons sur ces étapes en mettant en exergue les interactions entre transports, hébergements et flux touristiques [Annexe 14. La mobilité en Indochine]. Dans un premier temps, nous étudierons la mutation de la maison de passagers en un bungalow touristique, puis nous aborderons les conséquences touristiques de l'instauration progressive de l'axe routier Saigon-Angkor-Aranya.

Durant les dix premières années, l'administration, via les cahiers des charges, cantonne le bungalow à la fonction de gîte d'étape accessible aux touristes mais surtout au personnel administratif et aux colons. Un logement de dix chambres avait été édifié en trois mois à Angkor à l'occasion du voyage du Gouverneur général Antony Klobukowski<sup>317</sup> et du roi du Cambodge Sisowath. Par la suite, le bâtiment est affecté en l'état, à la fonction de *sala*<sup>318</sup> de voyageurs. Le 26 juin 1910, l'administration confie sa gérance aux Messageries fluviales de la Cochinchine qui gèrent déjà l'acheminement des passagers, soulignant les liens entre les compagnies de transports et l'hôtellerie. La liaison entre Saigon et Angkor se fait alors par bateaux à vapeur une fois par semaine pendant les six mois des hautes eaux, mois durant lesquels la navigabilité des Grands lacs est assurée. Le service se fait au moyen de simples bateaux de commerce transportant, sans distinction, marchandises, passagers et touristes. Aucune considération particulière n'est accordée aux touristes et les rotations ne prennent pas en compte l'organisation d'un séjour touristique aux ruines. Ils disposent soit de 36 heures s'ils veulent reprendre le même bateau, soit de neuf jours s'ils choisissent de prendre le suivant. De plus, le retrait progressif des eaux, engendrant la formation de marécages, rend difficile le débarquement à Siem Reap. Pour y remédier, l'administration entreprend, dès 1910, la construction d'un chenal pour normaliser l'accès durant la saison touristique. La visite des ruines se fait en charrette à bœufs et à cheval. L'administration oblige les Messageries à répartir les chambres équitablement entre les touristes et les fonctionnaires, à maintenir un gérant européen pendant la haute saison (hautes eaux de septembre à mai) et un gérant asiatique durant la basse saison (basses eaux). Le gérant exerce une fonction de gardiennage plus que de gérant d'établissement hôtelier, le représentant de l'administration à Siem Reap décidant à quelles personnes les chambres sont attribuées. Par

---

<sup>317</sup> Gouverneur général de l'Indochine de septembre 1908 à janvier 1910.

<sup>318</sup> Sala, maison généralement isolée de celles des habitants et qui sert d'abri aux voyageurs et aux étrangers.

ailleurs, le contrat précise que l'usage des locaux et du matériel est gratuit (seuls les repas sont payants), en contrepartie les Messageries reçoivent une subvention de 1 500 piastres par an. Cette gestion est critiquée par le TCF : *« il semble que l'administration n'ait eu d'autre but que de créer à Angkor, pour l'usage des fonctionnaires habitant le Cambodge, un hôtel confortable et à prix réduits et qu'elle n'ait fait, en d'autres termes, des sacrifices pécuniaires importants, non point pour faciliter aux touristes la visite des temples merveilleux d'Angkor, mais pour permettre à son personnel de faire une villégiature agréable et dont elle consentait gracieusement à supporter les frais »*<sup>319</sup>. Cet état de fait est assumé par le Résident supérieur du Cambodge : *« en effet, s'il est intéressant pour la colonie de voir s'accroître d'année en année le nombre des touristes étrangers qui visitent l'Indochine, il est également intéressant que l'accès et la visite des ruines d'Angkor soient facilités aux colons, commerçants et fonctionnaires indochinois dont les ressources sont plus modestes »*<sup>320</sup>.

Malgré cet amateurisme, le site d'Angkor se développe et la *sala* devient rapidement inadaptée car trop petite. En 1912, elle est agrandie de cinq chambres et prend l'appellation de bungalow. Sa gestion s'apparente alors plus à une gestion touristique ; désormais le concessionnaire dispose de toutes les chambres sous réserve que cinq d'entre elles puissent être réquisitionnées par le Protectorat. Une tarification est établie distinguant la location de chambre avec ou sans pension, et une remise de 25% est accordée aux personnes résidant en Indochine. Par ailleurs, l'administration propose contre deux piastres une visite guidée de deux jours du site. Le 12 mai 1916, un nouveau contrat est signé pour cinq ans entre l'administration et les Messageries. Les conditions d'exploitation restent semblables, seule une clause oblige les Messageries à faire agréer ses gérants par l'administration, et prévoit la possibilité de les remplacer en cas de plaintes de touristes. Cette nouvelle clause laisse donc supposer des fautes dans les gérances précédentes. En 1919, le bungalow est de nouveau agrandi de dix chambres. Les Messageries le géreront jusqu'au 31 décembre 1926.

L'agrandissement du bungalow et la mise en place des routes permettent le développement du site d'Angkor. Nous estimons que, jusqu'au début des années 1920 et compte tenu des conditions de parcours (trajet fluvial subordonné à la période des hautes eaux) et de séjour (quinze chambres jusqu'en 1919), le nombre de touristes visitant Angkor est faible, ne dépassant pas, pour les meilleures années, une centaine par an. En 1921,

---

<sup>319</sup> ANOM, GGI, 19 341,1911.6.14, Touring club de France, note sur l'ensemble des dispositions qui pourraient être prises pour favoriser le tourisme en Indochine.

<sup>320</sup> ANOM, GGI, 19 341,1911.6.14, Touring club de France, note sur l'ensemble des dispositions qui pourraient être prises pour favoriser le tourisme en Indochine.

l'ouverture de la route reliant Phnom Penh à Saigon place les deux villes à six heures [Annexe 14. Doc 2. (1)] ; cela permet aux Messageries de doubler leur service fluvial par un service postal et de s'affranchir de la saison des pluies. Elle est prolongée, en 1924, par l'achèvement de la route reliant Phnom Penh à Angkor [(2)] et l'édification d'un bungalow d'étape à Kompong Thom, à mi-parcours. Désormais Saigon est relié à Angkor via Phnom Penh par un réseau routier accessible en toute saison. Cette desserte permet de faire venir jusqu'à 500 touristes les meilleures années. En 1928, l'accès au site est facilité par l'ouverture d'une route directe reliant Saigon à Angkor [(3)], dotée d'un bungalow à Kompong Cham à mi-parcours. Elle permet de réduire de 100 kilomètres le trajet et de supprimer l'étape de Phnom Penh. Cette ouverture est à mettre en parallèle avec le développement du transport automobile qui provoque le déclin du transport fluvial. A la même période, les autorités ouvrent un bungalow à Soa Rieng, à mi-chemin entre Saigon et Phnom Penh. La Société des transports et messageries de l'Indochine (TEMI) établit, entre Saigon et Angkor, un service d'autocar et de location de voiture particulière. Tout cela permet d'accéder aux ruines dans de meilleures conditions de régularité, de prix et de confort. En 1929, une source<sup>321</sup> révèle que 2 000 touristes seraient venus visiter le site. Cet accroissement est favorisé par l'ajout de vingt chambres au bungalow. En 1931, les effets de la crise et la faillite de la SGHI font chuter le nombre de touristes à 1015. En 1932, la route reliant Siem Reap à Aranya, située à la frontière siamoise, est terminée ainsi que son bungalow d'étape à Sisophon. Le dessein de ce projet est de capter les croisiéristes, majoritairement, Américains effectuant un tour du monde et faisant escale à Bangkok, Penang ou Singapour. Son achèvement permet de constituer une transversale, coupant d'Est en Ouest le Sud de l'Union indochinoise via Angkor et le raccordement au réseau ferré siamois [(4)]. Cependant ce raccordement au Siam, contrairement aux souhaits des autorités voulant établir un circuit Bangkok-Angkor-Saigon, contribue à évincer l'escale saigonaise, autrefois indispensable pour atteindre les ruines, au profit du circuit siamois Aranya-Angkor-Aranya [Annexe 19. Venir en Indochine]. Un rapport de 1932, présenté au Comité central du tourisme par la direction des Affaires économiques et administratives<sup>322</sup>, explique que l'administration, consciente que l'ouverture de la route Siem Reap-Sisophon constituait une menace pour le port de Saigon, comptait s'en affranchir par une active propagande auprès des agences de voyages étrangères, de ses représentants

---

<sup>321</sup> ANOM, FOM 547, 1929.4.17, rapport au ministre des Colonies sur les travaux du Conseil supérieur des colonies pendant la session 1927-1928

<sup>322</sup> ANOM Sup 27, 1932, direction des Affaires économiques et administratives, rapport de présentation au Comité central du tourisme sur la situation actuelle du tourisme en Indochine

diplomatiques ou consulaires d'Extrême-Orient et d'Amérique. Dès l'ouverture de la route, Alfred Messner (hôtelier à Angkor) met en service, deux fois par semaine, un car limousine destiné aux touristes faisant la liaison entre Aranya et Angkor. Cette transversale met un terme à la navette fluviale entre Saigon et Angkor. Celle-ci est supprimée en 1934, avant même l'expiration du contrat, fin 1936. Par ailleurs, les horaires postaux entre Saigon et Angkor sont réduits à quatre voyages par semaine dont deux par camions et deux seulement par autocars. En résumé, cette transversale touristique permet d'éviter Saigon et donc l'Indochine. Angkor est maintenant accessible par le Siam. En 1934, le nombre de touristes croît de 50% passant à 1 582. Cette croissance s'explique aussi par l'ouverture définitive du Grand hôtel (1934) augmentant le parc hôtelier de 62 chambres. Notons que, dès le début des années trente, le tourisme aérien se développe, avec la construction d'un aérodrome à Siem Reap, agrandi quelques années plus tard (1938) pour permettre l'atterrissage des gros porteurs.

Le Sud indochinois a donc bénéficié d'un réseau routier et d'hébergement précoce, pour des raisons politiques, stratégiques et touristiques. L'axe Saigon-Angkor-Aranya constitue pour sa part un véritable axe touristique. Il est d'ailleurs complété par un autre axe, plus au Sud (via Pursat et Battambang), permettant de desservir Phnom Penh en évitant Angkor et servant en priorité la mobilité intérieure.

### **3. L'axe Nord-Sud : Annam et Laos**

L'équipement de l'axe Nord-Sud, deuxième pôle d'investissement touristique défini en 1922, a suscité de nombreuses critiques en raison de son manque d'intérêt touristique. Il apparaît clairement comme un complément au projet d'aménagement défini par Paul Doumer. Nous verrons comment les budgets du tourisme ont été employés pour parfaire l'aménagement territorial aux endroits où le chemin de fer n'était pas présent. Nous insisterons particulièrement sur le cas de l'Annam et évoquerons brièvement celui du Laos.

Le projet de Paul Doumer prévoit que l'équipement ferroviaire de l'axe Hanoi-Saigon se fasse en deux temps, laissant au réseau routier les parties Vinh-Quang-Tri (300 kilomètres) et Tourane-Khanh Hoa (proche de Nha Trang 522 kilomètres). En 1922, une mission

d'expertise dirigée par Walthausen et commandée par André Lochard<sup>323</sup> évalue ces portions routières. Il constate que la route est bien carrossable sur la majeure partie de son parcours, mais que des difficultés techniques et d'orientation subsistent et gênent la circulation. A certains endroits la route est à peine tracée et suit les sentiers pédestres traditionnels. De plus, elle est interrompue par 23 bacs, dont le passage se fait à la rame ou à la perche [Annexe 16. La route mandarine dans les années 1920]. La distance à parcourir et les difficultés rencontrées conduisent les autorités à la construction de gîtes d'étape afin de fournir aux voyageurs et aux touristes occidentaux un hébergement pour la nuit. Les autorités prennent en charge leurs constructions pour des raisons économiques et techniques : le développement d'une hôtellerie privée dotée d'un confort à l'occidental est coûteux à cause des difficultés de transport des matériaux, et peu rentable en raison de la faiblesse de la clientèle. Cette remarque souligne la subjectivité de l'accessibilité. Les Occidentaux, de plus en plus habitués à se déplacer en train ou en automobile pour de longues distances, jugent difficile la route mandarine ; au contraire, les Vietnamiens, qui se déplacent majoritairement à pied ou à cheval, la considèrent comme accessible. Les aménagements entrepris sur cette route témoignent, une fois de plus, de la nouvelle lecture du territoire, conditionnée par l'arrivée d'une nation étrangère colonisatrice.

La partie routière est tronçonnée en fonction du nombre de kilomètres parcourables dans une journée, compte tenu des voitures, des bacs et de la qualité de la route. La construction de trois gîtes d'étape prioritaires est décidée. Le premier est situé à Tuy Hoa, à 122 kilomètres de Nha Trang (terminus de la voie ferrée), le deuxième à Quang Ngai, à 276 kilomètres du premier, le troisième à Dong Hoi, éloigné de 396 kilomètres de ce dernier (avec une halte possible à Tourane ou Huê). A ces relais routiers, les autorités ajoutent des hébergements aux terminus des voies ferrées comme à Nha Trang (terminus de la ligne My Tho-Saigon) et à Vinh (terminus de la ligne du Nord passant par Hanoi) [Annexe 14. La mobilité en Indochine]. En complément, elles prévoient également la création d'établissements dans les villes importantes, comme à Huê et Tourane. Ces villes étant déjà pourvues d'établissements hôteliers, ces constructions ne constituent pas une priorité mais un complément. Les autorités souhaitent s'associer aux hôteliers pour que leurs établissements soient agrandis et modernisés. En 1921, le programme est accepté, et la priorité est donnée aux trois bungalows d'étape de Tuy Hoa, Quang Ngai et Dong Hoi. Les Résidents sont chargés de trouver les terrains, et les personnels des travaux publics d'établir des plans. En

---

<sup>323</sup> ANV1 GGI 5 248, 1922.4.21, rapport de Walthausen au directeur des Services économiques sur la question hôtelière de la route mandarine Hanoi- Nha Trang

1922, les 100 000 piastres allouées à l'Annam servent en partie à terminer leur édification. Les autorités souhaitent aussi utiliser cette somme pour financer la construction d'un hôtel à Qui Hon pour seconder celui de Tuy Hoa, souvent complet en raison de l'attente au bac, et d'un gîte d'étape à Tour Cham (point d'embranchement de la ligne se dirigeant vers Dalat).

L'utilisation des budgets alloués au tourisme pour construire des gîtes d'étapes, servant directement la mobilité intérieure et indirectement la mobilité touristique, suscite la polémique entre le Gouvernement général et la Section métropolitaine du tourisme<sup>324</sup>. Le Gouvernement général souligne les besoins conjoints et complémentaires de ces deux mobilités : « *Ce plan général constituera le premier stade de l'organisation rationnelle du tourisme qui est constitué par l'équipement hôtelier allant de pair avec l'amélioration des voies de communication. (...) L'équipement touristique de l'Indochine a vu, dès le début, son essor lié au développement progressif des facilités de communication. (...) L'effort réalisé dans l'amélioration progressive des grandes voies de communication se fait, dès maintenant et de jours en jours plus nettement sentir. (...) Ces avantages d'ordre matériel, tout en profitant d'abord aux habitants de la colonie, sont de nature à attirer vers elle les étrangers et répondent au désir de voir se développer le mouvement touristique. Il leur faut toutefois pour ce faire le complément naturel de l'équipement hôtelier confortable* »<sup>325</sup> En 1928 le Gouvernement général maintient son jugement « *En tout cas la nécessité des bungalows de la route mandarine était incontestable. L'exploitation touristique des merveilleuses ruines d'Angkor ne devait point faire obstacle à la satisfaction des besoins internes du développement économique et routier de l'Indochine* »<sup>326</sup>. La Section du tourisme pointe elle son caractère éphémère et son manque d'intérêt touristique : « *Ce ne sont pourtant pas les ressources qui manquent, mais on les a employés à créer cinq hôtels inutiles sur une route où l'on ne circule pas parce qu'un fonctionnaire a fait passer ses conceptions personnelles avant celles du Conseil supérieur des colonies et des spécialistes* »<sup>327</sup> jugement réitéré en 1928 : « *Au lieu de porter le premier effort sur la voie d'accès des ruines d'Angkor universellement connues (hôtels de Phnom Penh et d'Angkor), on a commencé par construire des bungalows sur la route mandarine et dans le haut Tonkin* »<sup>328</sup>. A terme, le réseau routier complété d'une voie ferrée et ces étapes deviendront inutiles, d'autant que l'accès au Tonkin est

---

<sup>324</sup> Voir Demay A., « *L'Indochine une destination touristique* », Les Rendez-vous Champlain sur le Tourisme, Tourisme et mondialisation, Angers, le 31 mai, le 1er et 2 juin 2010

<sup>325</sup> ANOM GGI 66 729, 1923.7.27, GGI à ministère des Colonies

<sup>326</sup> ANOM GGI 66 729, 1928.6.1, GGI note relative aux vœux de la Section du tourisme et de la propagande

<sup>327</sup> ANOM, GGI 66 729, PV, 1926.1.26, Section du tourisme

<sup>328</sup> ANOM GGI 66 729, 1928.6.1, GGI note relative aux vœux de la Section du tourisme et de la propagande

problématique puisqu'il constitue une voie sans issue (exclue du trafic maritime international). De plus, l'attrait touristique de cet axe n'est pas absent. Dans les années 1920, il est limité à la cité impériale de Huê et ses tombeaux. Huê et ses environs sont accessibles par le chemin de fer de Tourane, elle-même desservie par une navette fluviale reliant Saigon à Hanoi : aucun aménagement n'est donc utile pour accéder à ce site. En revanche, la construction d'étapes servant à desservir des sites touristiques le long de la route mandarine, est possible et aurait permis de mettre en valeur des sites chams, mais ces équipements sont délaissés au profit d'autres gîtes dépourvus d'attrait touristique mais indispensables pour assurer la mobilité intérieure<sup>329</sup>.

En 1936, le réseau routier est complété par l'ouverture du dernier tronçon Tourane-Nha Trang permettant de relier Hanoi à Saigon par la voie ferrée baptisée le Trans-indochinois. La liaison est assurée trois fois par semaine en 32 heures et permet de réduire les navettes maritimes entre Hanoi et Saigon. Parallèlement, la route devient de plus en plus praticable, réduisant les temps de parcours et modifiant les anciennes étapes. Ainsi dès 1936, le dernier bac entre Huê et Saigon est remplacé par un pont à Lang Co, au pied du col des Nuages. L'achèvement du chemin de fer conduit à repenser les gîtes d'étape. Certains situés en bord de mer ou proches des régions giboyeuses sont reconvertis. Nha Trang, terminus du chemin de fer durant une dizaine d'années, s'était déjà émancipé de sa fonction initiale pour devenir le but du voyage grâce au développement de son activité balnéaire. L'OCTI essaye de convertir Tuy Hoa en gîte de chasse pour la région de Pleiku grâce aux « billets week-end » au départ de Saigon pour Tuy Hoa et Phan Thiet en station balnéaire<sup>330</sup>. De façon générale, l'Office tente d'imposer à la Compagnie des chemins de fer une flexibilité dans ses arrêts, pour satisfaire tous ceux qui souhaitent s'arrêter en cours de route sans frais supplémentaires et embarquer la voiture sur le train pour de courts trajets. Le Trans-indochinois sera d'ailleurs victime de son succès : dès 1937, l'augmentation du trafic de marchandises entraîne d'importants retards. Par ailleurs, il est de plus en plus délaissé par les colons lui préférant l'automobile pour leurs voyages d'agrément<sup>331</sup>.

Quant au Laos, les autorités tentent d'accroître son accessibilité en doublant la vallée d'une route de Thakheh à Kratié, qui atteindra ensuite directement Saigon, en ajoutant des

---

<sup>329</sup> ANOM, GGI 66 733, 1922.11.13, directeur des Services économiques à RSA

<sup>330</sup> ANV1, RST, 75 217-1, PV, 1936.10.6, OCTI

<sup>331</sup> Sur la place du chemin de fer dans les politiques d'association et sur le délaissement progressif du train au profit de la voiture par les colons voir Del Testa D., *Paint the Trains Red : Labor, Nationalism, and Railroads in French Colonial Indochina, 1898-1945*, thèse de doctorat, Université de Californie, Davis, 2001.

transversales routières reliées à l'artère mandarine (Vinh-Thakheh, Dong Ha-Savannakhet). Comme pour la route mandarine, ces liaisons sont dotées de gîtes d'étape indispensables dont la construction est financée par le budget du tourisme. Aux gîtes, il faut ajouter les hébergements dans les villes importantes comme Vientiane et Luang Prabang. En 1922, les autorités inscrivent sur le budget du tourisme le bungalow de Napé sur l'axe Vinh-Thakheh, celui de Thakheh - point d'arrêt de la route du Sud (Kratie-Saigon) qui devra à terme recevoir le terminus du chemin de fer projeté au départ de Vinh -, et celui de Savannakhet - point de départ de la route vers Dong Ha (point d'arrêt du Trans-indochinois). Cette route constitue, pendant une grande partie de l'année, la seule voie d'accès à toute la région du moyen Mékong. Cependant, les difficultés d'accès au Laos et l'absence d'intérêt touristique identifié conduisent au contournement de la zone par les touristes. L'hôtellerie privée est quasiment inexistante tandis que l'hôtellerie publique peine à se mettre en place, contraignant les autorités à construire des bungalows non pas à des fins touristiques mais à des fins de mobilité intérieure.

La liaison Nord-Sud est problématique : elle oppose contraintes territoriales (défendues par le Gouvernement général) et touristiques (défendues par la Section), et constitue un exemple du transfert des fonds alloués au tourisme pour la mobilité intérieure. En outre, son débouché sur le Tonkin ne favorise pas son intégration à un réseau touristique. En effet, la Section du tourisme, à cause de la mauvaise desserte maritime, voyait dans le débouché sur le Tonkin une impasse ne pouvant intéresser les touristes, et ce, malgré la présence du site de la baie d'Along et la tentative de création d'un circuit touristique dans le haut Tonkin.

#### **4. L'enclave tonkinoise**

Le Tonkin fait l'objet d'un programme d'aménagement ferré empruntant la vallée du Fleuve Rouge et reliant Haiphong-Hanoi-Lao Kay. Achevé en 1910, ce réseau est complété par un autre qui dessert le Sud, de Hanoi à Vinh. En dehors de cela, il existe quelques axes de communication routiers secondaires, mais qui, dans l'ensemble, sont peu développés en raison, notamment, des difficultés de construction dues au relief montagnard. La construction, précoce, rapide et d'une seule traite de la voie ferrée, évite comme en Annam, le recours à un réseau routier de substitution doté de gîtes d'étape. Au niveau touristique, le Tonkin compte

deux attractions définies comme prioritaires par André Locharde : la baie d'Along et la haute région, auxquelles on peut ajouter la possibilité de se rendre en Chine via le Yunnan. La baie d'Along est desservie par le chemin de fer partant de Haiphong tandis que le circuit dans la haute région reste encore à définir. Pour autant, le Tonkin, en marge du réseau maritime international, est exclu du mouvement touristique. Les fonds alloués au tourisme vont servir à diversifier l'offre avec la création d'un circuit dans la haute région. Nous verrons les étapes de la mise en place d'un circuit touristique dans le haut Tonkin, et ensuite, nous analyserons les conséquences de l'aménagement ferroviaire de la région sur l'accessibilité en fonction du groupe social d'appartenance.

En 1922, André Locharde, afin de diversifier l'offre touristique du Tonkin, décide la mise en tourisme des lacs Babé dans la province de Bac Kan. Pour cela, il envisage la création d'un circuit (via Lang Son, Cao Bang, Bac Kan) utilisant plusieurs moyens de transport : automobile, barque, cheval, chaise à porteur, voie ferrée. Le circuit est considéré par le Gouvernement général comme un résumé des beautés naturelles de la haute région tonkinoise : « [L'itinéraire permet] *en deux ou trois jours, de connaître les aspects les plus caractéristiques, les plus beaux de la haute région tonkinoise. Ils [les touristes] en goûteront les paysages sans cesse renouvelés, le tracé pittoresque et varié, ils admireront l'habileté de nos ingénieurs qui ont su établir en des régions tourmentées, difficiles, une voie excellente offrant toute sécurité et toute facilité aux transports automobiles* »<sup>332</sup>. Cependant André Locharde, à l'origine de ce circuit reconnaît en 1925 qu'il ne présente pas un intérêt touristique considérable : « *L'avantage non négligeable de montrer aux voyageurs un des plus beaux efforts faits par l'industrie française dans cette colonie. Assurément la promenade en barque sur la rivière de Cho Ra et les lacs Babé ne présente pas de spectacle d'un pittoresque extraordinaire ; elle est néanmoins charmante et la vue que l'on a sur les lacs, de l'ancien poste utilisé comme bungalow est d'une beauté classique* »<sup>333</sup>. Est-ce en raison de son manque d'exotisme dans la mesure où son paysage lacustre rappelait l'Europe ? : « *cette vaste nappe d'eau paisible, dominée de toutes parts par des montagnes escarpées et sauvages, est d'allure tout à fait grandiose et rappelle les lacs d'Ecosse et les fjords de Norvège.* »<sup>334</sup> [Annexe 42. Dépliant touristique portant sur les lacs Babé].

---

<sup>332</sup> ANV1, RST 75 203-01, 1930.4.15, GGI à RST

<sup>333</sup> ANV1, RST, 75 222, PV, 1925.1.22, Comité régional du tourisme du Tonkin

<sup>334</sup> Norès G., *Itinéraires automobiles en Indochine*, 3 tomes, Hanoi : Imprimerie d'Extrême-Orient, 1930, p.72

Pour équiper ce circuit en hébergements, André Lochard passe un marché avec la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine, le 14 décembre 1923<sup>335</sup>, pour la construction d'un bungalow à Nadon et la rénovation des bâtiments du Plateau situé à côté des mines de Cho Dien. A Babé, il prévoit de transformer le poste de la « garde indigène » en bungalow et d'en construire un autre à Chora. La composition des deux bungalows est simple. Construits en briques et recouverts de tuiles, ils possèdent une véranda entourant quatre pièces, dont trois servent de chambres et la quatrième de salle à manger. Pour faciliter l'accès aux lacs depuis Chora, André Lochard met à disposition un canot à moteur<sup>336</sup>.

A partir de 1928, le tourisme à Babé gagne en importance, mais l'accès au site reste long et difficile et son hébergement insuffisant (sept heures de voiture entre Hanoi et Chora). Le directeur du tourisme tente de réduire ces difficultés. Il souhaite agrandir le bungalow, pour en faire un gîte spacieux pouvant accueillir de quinze à vingt touristes. Pour les voies d'accès, il met en avant l'utilité militaire d'une route passant par Chora et reliant la route n° 3 qui suit la frontière chinoise. Son argument convainc. En 1930, la route entre Tinh Tuc et Navai est ouverte. Elle permet la mise en place d'un circuit en boucle, partant de la baie d'Along, passant par Lang Son, Cao Bang, Bac Kan pour rejoindre Hanoi. Cependant, la route de quinze kilomètres reliant Chora aux lacs Babé reste difficile, l'accès est même impossible durant la saison des pluies. De Chora, on peut aussi se rendre aux lacs Babé par bateau mais le moteur, trop fragile, tombe régulièrement en panne, obligeant ainsi les touristes à emprunter les traditionnels *sampans* lorsque la route est impraticable. En 1938, les maisons de passagers de Chora et des lacs Babé sont agrandies respectivement de quatre chambres et deux chambres. Afin de meubler ces nouvelles chambres, les autorités décident de fermer les bungalows de Nadon et du Plateau peu utilisés par les touristes. Malgré ces efforts pour améliorer l'accessibilité, la fréquentation des lacs Babé reste faible. En 1939<sup>337</sup>, l'OCTI souligne que l'excursion aux lacs est une des plus belles de l'Indochine, mais qu'elle ne peut être vendue qu'isolément en raison des difficultés d'accès et des conditions restreintes d'hébergement.

L'accessibilité touristique de la haute région tonkinoise varie en fonction de l'appartenance ethnique.

---

<sup>335</sup> ANV1, RST 75 204 -1, 1923.12.14, convention entre Lochard et directeur général Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine

<sup>336</sup> ANOM GGI 66 729, 1929.1.12, note au sujet de l'organisation du tourisme en Indochine

<sup>337</sup> ANV1, RST 75 203-01, PV, 1939.5.12, OCTI

Pour les Occidentaux, elle est jugée difficile. Contrairement à la Cochinchine où les bungalows d'Etat sont légion, au Tonkin, ils sont quasiment absents, et le réseau secondaire tarde à être mis en place. Il y a plusieurs raisons à cela. D'un point de vue géographique, il est plus facile et moins coûteux de construire des bungalows dans une région de plaine que dans une région montagneuse, d'autant que la construction, d'une traite, de la voie ferrée n'a pas nécessité l'installation de gîte d'étape. De plus, le Tonkin n'est pas intégré aux escales maritimes des compagnies internationales. La nature de la colonisation a également des conséquences, la population européenne y est moins nombreuse qu'en Cochinchine. Toutes ces raisons expliquent que les touristes occidentaux soient quasiment absents de la région. En 1931<sup>338</sup>, le Comité du tourisme se désole de constater que, parmi les deux réseaux touristiques (Saigon-Bangkok et Saigon-Hanoi) accessibles aux automobiles, celui de Saigon-Hanoi soit si peu fréquenté en raison de son débouché sur l'impasse tonkinoise dont les itinéraires touristiques sont jugés accessoires et secondaires.

Cependant, ce constat n'est pas partagé par les Vietnamiens. Dès 1927 à mesure que s'étendent et s'améliorent les voies de communication, les sociétés privées ou les services subventionnés, visant exclusivement la clientèle vietnamienne, se multiplient, favorisant le développement d'une hôtellerie privée orientée vers une clientèle vietnamienne, dans des proportions supérieures à celles du reste de l'Union [voir chapitre 7].

Il faut relativiser l'échec du développement touristique du Tonkin. Certes, la présence d'un axe ferré n'a pas permis de compenser l'absence d'une desserte maritime, obstacle à l'accessibilité, mais cet échec ne concerne qu'une partie de la population, les Occidentaux ; les colonisés, quant à eux, sont parvenus à développer une mobilité dans cette région.

## **5. Le réseau secondaire des stations**

En complément des grands axes de communication, il existe également des axes secondaires exclusivement touristiques pour lesquels les autorités consacrent un budget important : les dessertes des stations. L'enjeu de ce réseau secondaire est primordial et conditionne le développement de celles-ci [voir chapitre 2]. Elles doivent être accessibles rapidement pour permettre au père de rejoindre sa famille durant le week-end. Les stations balnéaires sont en général faciles d'accès. Nous délaissions leur étude au profit de celles des

---

<sup>338</sup> ANOM, FOM 594, 1931.3.9-10, réunion du Comité du tourisme

stations d'altitude. Nous évoquerons d'abord la place des voies ferrées, puis la mise en place des dessertes routières.

A cette époque, la desserte idéale pour une station touristique est la voie ferrée. Elle fait partie intégrante des archétypes d'une station. Elle assure le développement de la station en permettant le déplacement rapide, à moindre coût, des personnes et des marchandises, et symbolise sa modernité.

La seule station à en être équipée est Dalat. L'initiative en est revenue, une fois encore, à Paul Doumer qui voit là le moyen de développement le plus sûr, et l'intègre donc à son programme d'aménagement : « *Quand le chemin de fer du Lang-Bian sera construit, la station sanitaire ne sera distante de Saigon que de 350 à 400 kilomètres suivant le tracé définitivement adopté, soit un trajet d'une dizaine d'heures. En dehors de la garnison et des services qui seront établis au Lang-Bian d'une façon permanente, les colons et les fonctionnaires pourront aisément aller s'y reposer, y envoyer leurs familles et y faire instruire leurs enfants* »<sup>339</sup>. Mais ce choix ne fait pas l'unanimité : le Résident de France à Phan Rang s'y oppose, précisant que ce projet lui semble prématuré et trop coûteux. Il appuie son propos sur l'exemple indien qui fait autorité en la matière, précisant que, des *Hill's stations*, Darjiling est la seule station importante qui soit desservie par voie ferrée, et que les autres, accessibles en voiture légère, ne voient pas pour autant leur fréquentation en pâtir. La construction débute, quoiqu'il en soit, en 1918, pour s'achever en 1932 ; elle emprunte le tracé de la première voie d'accès par Tour Cham. Les quarante premiers kilomètres s'effectuent dans une région peu accidentée, au-delà de Krong Pha et ce, jusqu'à l'arrivée sur le plateau du Langbian, où le trajet présente des dénivellations importantes obligeant l'utilisation de crémaillère<sup>340</sup>. En plus, Dalat est équipée de deux routes. La première, la route du Nord, permet de rejoindre en trois heures (150 kilomètres) la route mandarine au niveau de Tour Cham via Pha Rang. La seconde, la route du Sud, achevée en 1928, passe par Djiring et rejoint la route mandarine à Phan Thiet en huit heures (360 kilomètres).

Au Tam Dao aussi la construction d'une voie ferrée est envisagée. En 1906, Ducamp administrateur de la Compagnie française immobilière propriétaire du Grand hôtel métropole à Hanoi, tente de faire accepter par l'administration la construction d'un funiculaire et d'un hôtel au Tam Dao. Ce double projet, funiculaire et hôtel, montre les liens existant entre

---

<sup>339</sup> Doumer P., *Situation de l'Indo-Chine (1897-1901)*, Hanoi : F.-H. Schneider, 1902, p.113

<sup>340</sup> Ligne Saigon-Dalat, départ de Saigon tous les lundis, mercredis et vendredis à 21 h, arrivée à Dalat à 8h45 ; ligne Nord Nha Trang-Dalat, départ de Nha Trang tous les jours à 6 h 30, arrivée à Dalat à 14 h30.

transport et hébergement et rappelle la situation du bungalow d'Angkor géré par les Messageries fluviales. Le Gouvernement général octroie un crédit de 8 000 francs pour participer à l'étude du funiculaire. Le contrat, passé entre Ducamp et l'administration le 8 décembre 1906<sup>341</sup>, prévoit la construction et l'exploitation du funiculaire et d'un hôtel de quarante chambres. Cependant, les réticences du Résident supérieur du Tonkin à apporter sa contribution financière auront raison du projet, alors même que l'étude concluait à sa faisabilité et soulignait que son entretien serait moins onéreux que celui d'une route<sup>342</sup>.

L'importance de la station détermine les sommes investies, Tam Dao n'est pas appelée à jouer le même rôle que Dalat et ne bénéficie donc pas de l'aménagement coûteux d'une voie ferrée.

Cependant, si Dalat est la seule station à être desservie par la voie ferrée, les plus importantes possèdent une desserte routière qui les relie au réseau ferroviaire, afin de favoriser leur développement. Le Tam Dao est situé à 24 kilomètres de la gare de Vinh-Yen et Cha Pa à 34 kilomètres de Lao Kay. Pour parfaire leur accessibilité, les autorités établissent une connexion entre les services ferroviaire et routier. Ainsi à partir de 1925, le touriste, désirant se rendre à Cha Pa, prend le train de 21 heures à Hanoi pour parcourir les 196 kilomètres jusqu'à Lao Kay. Il arrive le lendemain au matin et, en deux heures de voiture, se rend à Cha Pa. Au retour, il quitte Cha Pa le soir à 17 heures pour arriver à Lao Kay avant 19 heures, dîner à l'hôtel et reprendre le train de nuit à 20 heures.

La desserte ne comprend, en général, pas de gîte sauf pour Dalat (l'auberge de Djiring) ; les bungalows d'étape se situent principalement aux embranchements au niveau du réseau principal. Les routes d'accès sont des enjeux majeurs tant au niveau technique que financier. L'étude de leurs tracés s'attache à trouver l'itinéraire le moins en pente : au Tam Dao, on compte jusqu'à 16% de dénivelé tandis qu'au Bockor aucune pente ne dépasse les 10%. Une fois le tracé défini, le Service des travaux publics débute l'empierrement, l'adoucissement des rampes trop raides, l'élargissement de la chaussée notamment dans les tournants, la construction des murs de soutien en pierre pour prévenir le ruissellement et les glissements de terrain. Malgré tout, l'entretien reste problématique en raison des conditions météorologiques et du relief. Outre ces contraintes techniques, les dessertes doivent jouir de

---

<sup>341</sup> ANOM, GGI 5 983, 1906.7.9, GGI à Ducamp, aménagement du sanatorium d'altitude du Tam Dao

<sup>342</sup> ANOM, GGI 5 983, 1907.8.27, Ducamp à GGI, aménagement du sanatorium d'altitude du Tam Dao

beaux paysages et posséder des points de vue pour les admirer. Par exemple, la desserte du Bockor possède un panorama réputé au site Popokvil (à 920 mètres)<sup>343</sup>.

Il existe une ambiguïté entre mobilité touristique et mobilité intérieure. S'il est vrai que la première dépend de la seconde, il est plus rare que la seconde dépende des financements de la première. L'étude de l'accessibilité touristique nous contraint à évoquer l'accessibilité du territoire dans son ensemble car, dans le cas de l'Indochine, les autorités locales (Gouvernement général) ont volontairement confondu les deux afin de bénéficier de financements supplémentaires pour compléter le programme d'aménagement défini par Paul Doumer. Après avoir analysé, dans une première partie, l'accessibilité technique intérieure de l'Indochine - c'est-à-dire la construction des routes et des voies ferrées et leurs liaisons physiques -, nous évoquerons, dans une seconde partie, l'accessibilité touristique telle qu'elle est vécue par les touristes de l'époque qui se déplaçaient majoritairement en bateau, en train et en voiture.

## II. L'accessibilité touristique de l'Indochine en question

Avant la Seconde Guerre mondiale, le déplacement touristique outre-mer se fait par bateau, sous forme de croisières. Dès les années 1910, il existe dans le Sud-est asiatique un flux important de touristes nord-américains<sup>344</sup> (estimé à 20 000 personnes par an<sup>345</sup>). Ils effectuent des croisières au départ de Vancouver ou de San Francisco les conduisant au Japon, en Chine (Shanghai, Pékin, Hong Kong, Canton), dans les Indes anglaises ou néerlandaises et aux Philippines (alors colonie américaine)<sup>346</sup>, mais évitent l'Indochine ; cette dernière ne

---

<sup>343</sup> Laugier E., *Cambodge de la mer d'Opale à la montagne d'Emeraude, Bokor, Kep- Ream*, Saigon, Imprimerie du centre, 1925

<sup>344</sup> Sur le tourisme nord américain voir Shaffer M., *See America First: Tourism and National Identity, 1880-1940*. Washington: Smithsonian Institution Press, 2001, 400 p. ; Baranowski S., Furlough E., *Being Elsewhere: Tourism, Consumer Culture, and Identity in Modern Europe and North America*, Ann Arbor: University of Michigan Press, 2001, 382 p.

<sup>345</sup> Ce chiffre est important mais comme l'explique Rondet-Saint, certains touristes sont comptés plusieurs fois, car il résulte de l'addition des entrées des touristes dans tous les pays, alors même que les croisières s'arrêtent successivement dans plusieurs pays.

<sup>346</sup> En 1913, les autorités coloniales françaises estiment que les Indes britanniques reçoivent par an 25 000 touristes, le Japon 20 000, Java 8 000, les Philippines 4 000 et l'Indochine 150. [ANOM, FOM 388, PV, 1927.3.6, Section du tourisme, Rapport de Rondet-Saint extrait de son ouvrage, *Choses de l'Indochine contemporaines* » Paris : Plon, 1916, 300 p.]

comptabiliserait que 150 touristes par an<sup>347</sup>. Le nombre important de touristes nord-américains suscite évidemment la convoitise et sera, en partie, à l'origine de l'organisation touristique indochinoise. Plus que les métropolitains, la clientèle visée est celle de la côte Ouest américaine, de l'Australie, des colonies et des Etats asiatiques, comme en témoigne une note de 1920 sur la propagande en faveur du tourisme colonial : « *En effet, la source du mouvement touristique créée en faveur de l'Indochine ne doit pas être cherchée spécialement en France, chez nous les touristes que l'on décidera à faire le voyage dans le but de visiter notre possession asiatique resteront d'ici longtemps une faible minorité, donc un facteur nul au point de vue économique. Cette source réside dans les milieux où se recrutent les milliers de visiteurs de l'Inde, de l'Extrême Orient, de l'Insulinde* »<sup>348</sup>. Cette préférence est conditionnée par l'éloignement de la métropole et de l'Europe en général. Le flux touristique est majoritairement composé de touristes voyageant collectivement en croisière, le touriste isolé étant une exception. Les touristes sont des gens fortunés dont la perception de l'accessibilité intègre un degré de luxe et de modernité des équipements sanitaires et des voies de communication. Une destination accessible est pour eux une destination qui en est dotée.

Dans un premier temps nous tenterons d'évaluer l'accessibilité portuaire de l'Indochine et, dans un second temps, nous reviendrons sur les contraintes de son développement.

### **1. L'intégration des ports indochinois au réseau touristique international**

L'Indochine n'est pas reliée aux flux touristiques internationaux. Le Sud indochinois est proche des routes maritimes mais son port, Saigon, est difficile d'accès. Le Nord possède un port accessible, Haiphong, mais trop éloigné des routes maritimes, il constitue une impasse.

Saigon, principal port de l'Indochine, est difficilement accessible malgré une localisation idéale au Sud de la péninsule indochinoise. Sa situation à l'intérieur des terres ainsi que l'obligation de remonter la rivière de Saigon par un chenal relativement étroit complique la manœuvre pour les bateaux à fort tirant d'eau et augmente le temps de parcours. Aux huit heures nécessaires pour remonter et redescendre la rivière de Saigon, il faut ajouter

---

<sup>347</sup> ANOM, FOM 388, PV, 1927.3.6, Section du tourisme, Rapport de Rondet-Saint extrait de son ouvrage, *Choses de l'Indochine contemporaines* » Paris : Plon, 1916, 300 p.

<sup>348</sup> ANOM FOM 547, 1920.5.6, Commission de la propagande, note préalable sur la propagande à l'étranger en faveur du tourisme colonial.

les délais d'attente de la marée haute. En outre, Saigon jugée trop moderne, trop française, dépourvue de l'exotisme recherché [voir chapitre 6] ne constitue pas le but de l'escale, et la quasi-totalité des touristes n'y descend que pour rejoindre Angkor. Les difficultés d'accès au port de Saigon expliquent pourquoi les compagnies touristiques, dont le temps est méticuleusement compté, ne l'ont jamais intégré à leurs escales régulières au même titre que Singapour, Hong Kong, Manille, Batavia, Shanghai, Yokohama, Nagasaki ; Saigon est donc restée une escale franco-française<sup>349</sup>. Ainsi dès 1932, trente des grands paquebots, appartenant à huit compagnies étrangères et servant à relier l'Europe à l'Extrême Orient, passent chaque mois au large de l'Indochine sans y faire escale. Seuls les navires des Messageries maritimes et des Chargeurs réunis s'arrêtent à Saigon et permettent de rattacher l'Indochine aux autres états asiatiques. Cependant, les escales des Messageries sont peu nombreuses en Asie ; par exemple, elles n'intègrent pas Penang, limitant ainsi la circulation inter-Asie.

Les compagnies internationales tentent de contourner le problème. En 1936, la compagnie hollandaise KPM (Koningkelijke Paketsvaart Maatschappij), dont les bateaux de la ligne Singapour-Hong Kong passent au large de l'Indochine, demande la possibilité - qui lui est refusée - de faire escale au Cap Saint-Jacques et d'utiliser les canaux des douaniers pour débarquer ses passagers, étant donné qu'il n'y a pas de pont de débarquement. L'année suivante elle tente de faire escale dans la baie de Cam Ranh. Cette escale de substitution est envisagée par certains depuis 1919 : profonde et proche de Saigon, elle permettrait aux navires de tourisme d'accoster sans se détourner de leur route. En 1932 rapport sur la situation actuelle du tourisme en Indochine présenté au Comité central du tourisme rappelle cette possibilité : « *ce port serait aménagé dans la baie de Cam Ranh longue de douze kilomètres et large de cinq avec des fonds allant de 10 mètres minimum à 35 mètres et protégés des typhons par deux presque îles montagneuses. Tous les navires allant de Singapour à Hong Kong passant devant cette baie, l'escale de Cam Ranh ne leur imposerait aucun déroutement, et ne les retarderait que de quelques heures seulement* »<sup>350</sup>. Cependant, cette possibilité est constamment évincée en raison des réticences de certains à détrôner Saigon de sa fonction de grand port d'escale<sup>351</sup>. D'une certaine façon, nous estimons que l'escale saïgonnaise a tué le tourisme indochinois ; en effet, les autorités, en s'obstinant à ne pas dérouter les navires de

---

<sup>349</sup> Demay Aline, « Saigon, une métropole touristique ? » in *French Colonial History*, n°12, pp.123-143

Je remercie la French Colonial Historical Society pour le prix Eccles accordé à cet article.

<sup>350</sup> ANOM, Sup col 27, 1932, direction des Affaires économiques et administratives, rapport de présentation au Comité central du tourisme sur la situation actuelle du tourisme en Indochine

<sup>351</sup> Sur le monopole du port de Saigon voir Morlat P., *Indochine années vingt : le rendez-vous manqué (1918-1928), la politique indigène des grands commis au service de la mise en valeur*, Paris : Les Indes savantes, 2006, p. 464

croisière étrangers vers d'autres ports, ont exclu l'Indochine de ce flux touristique dont l'objectif premier était la visite d'Angkor. De plus, la taxe de pilotage obligatoire pour accéder aux ports ajoute une difficulté supplémentaire. En 1936, l'OCTI demande sa suppression pour les bateaux de touristes, mais n'obtient que sa réduction.

Les ports du centre (Tourane) et du Nord (Haiphong) plus accessibles sont, pour leur part, trop éloignés des routes maritimes. En fait, d'un point de vue strictement maritime, le Nord de l'Indochine est considéré comme une impasse. Le port de Haiphong n'est donc pas desservi par les grands courriers français et étrangers, il existe seulement des navettes avec Hong Kong et Saïgon via Tourane, mais ces bateaux sont petits, inconfortable avec des rotations trop lentes. En 1923, Raynal, chef du service des passagers des Messageries maritimes, dans un rapport sur l'Organisation du tourisme colonial en Indochine, les décrit en ces termes : « *Les unités locales qui desservent cette ligne sont de petits côtiers dont les dimensions, le service et les installations rudimentaires choqueraient vivement notre clientèle internationale et ruinteraient à jamais notre propagande touristique dans ces parages* »<sup>352</sup>. A partir des années 1930, la question de l'établissement d'une ligne de navigation Saïgon-Haiphong-Hong Kong, pourvue de bateaux suffisamment grands et confortables, est posée de façon insistante, par les protagonistes du secteur touristique, afin de développer l'activité. A plusieurs reprises, les autorités tentent d'établir une continuité pour donner une issue au Nord, en demandant le prolongement jusqu'à Hong Kong de la ligne desservie par le Claude Chappe reliant Saïgon à Haiphong. Cette demande est acceptée en 1933 par les Messageries maritimes. Ajoutons que le chemin de fer du Yunnan reliant la frontière chinoise au Tonkin constitue un atout pour cette région. En effet, le Transsibérien, loin de concurrencer les compagnies de navigation, favorise le tourisme en permettant aux voyageurs de faire le tour de l'Asie Orientale tout en diversifiant le mode de transport et les régions visitées.

L'Annam possède un port accessible, Tourane, obligeant les paquebots à un détour moins contraignant que pour le Tonkin ; mais, hormis la cité impériale et les tombeaux de Huê, son offre touristique demeure insuffisante et il se trouve trop éloigné du joyau touristique d'Angkor. Le Cambodge possède un port à Ream, desservi par la Compagnie siamoise de navigation, et qui commence à prendre de l'importance au milieu des années 1920.

---

<sup>352</sup> ANOM, FOM 253, 1923.2.9, rapport de Raynal sur l'organisation du tourisme colonial en Indochine

Les autorités ont tenté de désenclaver l'Indochine, pénalisée par des ports peu accessibles (difficulté d'accès ou localisation excentrée) en créant l'artère impériale. Celle-ci permettait de multiplier les entrées et sorties, d'intégrer l'Indochine au circuit touristique Sud-asiatique allant de Haiphong à Penang (dans les Indes britanniques) en passant par le Siam. Pour mener à bien ce projet, les autorités souhaitent que les compagnies maritimes, notamment les Messageries maritimes, s'entendent avec les sociétés de transport routier et ferroviaire pour proposer un billet intégrant au coût du voyage la traversée de l'Indochine. Le but était d'abord de sortir le Tonkin de son impasse pour en faire une porte d'entrée, mais aussi de favoriser le tourisme intérieur colonial indochinois en permettant aux colons, rentrant soit pour les congés soit définitivement, d'embarquer leurs affaires sur le paquebot à Saigon, de traverser toute l'Indochine du Sud en s'arrêtant pour visiter les temples d'Angkor, puis de récupérer le bateau à Bangkok ou Penang. Ce circuit est d'autant plus praticable qu'en 1933 le Gouvernement général obtient des Messageries maritimes qu'elles rétablissent l'escale de Penang et qu'elles prolongent la ligne Haiphong jusqu'à Hong Kong.

En complément de l'accessibilité maritime et de la création d'un circuit traversant de part en part l'Indochine, les ports indochinois doivent aussi se doter d'infrastructures d'accueil et être reliés aux circuits et aux capitales desservies par le réseau de communication.

La présence d'établissements hôteliers est conditionnée par l'importance politique et économique, elle-même favorisée par la présence et la proximité d'une activité portuaire. A Saigon, le port est dans la ville tandis que les autres capitales fonctionnent en binôme : Haiphong-Hanoi, Huê-Tourane, Phnom Penh-Ream. Notons que certaines villes, comme Phnom Penh et Saigon, cumulent une activité maritime avec un trafic fluvial important. Leur importance économique fait d'elles un lieu d'accumulation, d'échange, de concentration des pouvoirs administratifs et religieux ainsi qu'un nœud de communications. Par exemple, Saigon, capitale de la Cochinchine, est le siège d'un Vicariat apostolique ; elle concentre tous les services administratifs, une cour d'appel, une subdivision militaire, un commandement maritime, un centre d'études classiques et scientifiques, et son port est le plus important de l'Indochine. Il exerce une très forte attraction commerciale sur la Cochinchine, le Cambodge, le bas Laos et le Sud Annam, renforcé par l'importance du port voisin de Cholon. Outre cette position commerciale, Saigon, passage obligé jusqu'en 1932 pour Angkor, est également un nœud de communication, et son port enregistre le trafic fluvial le plus important de l'Union. Ainsi, Saigon et Hanoi, parce qu'elles ont pu déployer une activité économique, sont parvenues à développer des infrastructures hôtelières privées. Les autres, comme Phnom Penh et Huê, ont développé une industrie hôtelière privée de moindre importance et ont été obligées

de solliciter l'aide de l'Etat lorsque l'investissement était insuffisant (construction de l'hôtel Royal à Phnom Penh). Prisonnière de l'enclave territoriale du Laos, Vientiane dont l'équipement hôtelier est défaillant a bénéficié du secours de l'Etat et fait donc figure d'exception.

Dès 1902, Saigon compte plus de onze hôtels au confort variable. En 1926, Madrolle ne recommande dans son guide<sup>353</sup>, qu'un hôtel dans la catégorie grand confort (l'Hôtel Continental Palace), un dans la catégorie hôtel confortable (l'Hôtel de la Retonde), mais huit dans la catégorie confort moyen (l'Hôtel des Nations, l'Hôtel Saigon Palace, l'Hôtel du Casino, l'Hôtel Petit Tabarin, l'Hôtel Victoria, l'Hôtel de la Terrasse et l'Hôtel du Grand Balcon Hôtel). Le faible nombre d'hôtels de grand confort permet d'expliquer pourquoi l'hébergement hôtelier en Indochine a si mauvaise réputation. Les hôtels de Saigon et de Hanoi sont sévèrement critiqués par les étrangers, c'est bien la preuve qu'il ne suffit pas de posséder des hôtels, encore faut-il que ceux-ci correspondent aux normes de la clientèle les fréquentant. Cette remarque sur la perception des usagers étaye la subjectivité de l'accessibilité : un hôtel mal tenu peut ne plus être considéré comme un hébergement, et cela pénalise l'offre dans son ensemble.

La situation des grands ports indochinois, comme Saigon et Haiphong, a fortement entravé l'essor touristique de la colonie. Les grandes villes, de par leur activité, ont pu développer des infrastructures hôtelières privées ; cependant elles jouissent d'une mauvaise réputation auprès des touristes étrangers, ce qui pénalise leur accessibilité. La construction de l'artère impériale a permis d'assouplir les contraintes portuaires, mais elle a aussi facilité le contournement de l'Indochine et de son principal port de Saigon grâce à l'ouverture de la porte siamoise sur Angkor.

## **2. Contraintes et développement du tourisme international en Indochine**

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le bateau demeure le moyen de transport privilégié pour les voyages outre-mer, ce qui favorise le tourisme collectif de croisière. Ce type de tourisme long et coûteux, pratiqué par une classe privilégiée, n'a pas alors la même connotation péjorative qu'aujourd'hui. Il n'exclut pas pour autant la présence de touristes individuels. Mais l'étude de ces derniers est malaisée tant ils sont minoritaires, difficiles à

---

<sup>353</sup> Madrolle C., *Indochine du Sud*, Paris : Hachette, 1926, p.5,

cerner et leurs déplacements noyés parmi les voyages d'affaires et de famille. Dans un premier temps, nous verrons le développement progressif des croisières internationales ; dans un second temps, les difficultés rencontrées par les touristes remettant en cause l'accessibilité de la colonie alors même qu'elle est attestée d'un point de vue théorique.

Au début de notre période, l'Indochine est exclue du circuit touristique asiatique. Les premières croisières organisées sont considérées comme des événements exceptionnels et sont en général mises en place par des associations. Il faut attendre les années 1930 pour que les compagnies touristiques intègrent progressivement l'Indochine. D'abord nous reviendrons sur les premières initiatives, puis sur le développement des croisières.

Le premier voyage organisé (d'après les archives administratives) remonte à l'automne 1907, il est le fait de l'agence Lubin de Paris<sup>354</sup>. Le caractère exceptionnel est attesté par les personnalités impliquées. Le ministre des Colonies est saisi du dossier, il le transmet directement au Gouverneur général qui relaie l'information auprès de tous ses administrateurs, sous forme de circulaire, dans laquelle il leur ordonne de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faciliter ce voyage. En 1913, Rondet-Saint juge la clientèle touristique de l'Indochine insignifiante : elle n'est constituée que de quelques individualités ou groupes isolés appartenant à l'élite (Académiciens, universitaires, artistes en voyage d'agrément ou en mission bénéficiant de bourses de voyage ou de prix intéressants) et ce malgré les tentatives du TCF et du Gouvernement général. En effet, dès le début des années 1910, le TCF essaye d'intéresser les agences de voyage nord-américaines de la côte Ouest. En 1914<sup>355</sup>, il reçoit une réponse favorable de la EMS Hall Tours Compagny de San Francisco, prête à intégrer l'Indochine pour diversifier son offre de croisière (San Francisco, Tahiti, Nouvelle Zélande, Australie, Philippines, Hong Kong, Japon, San Francisco) ; elle considère que la colonie, grâce à ses richesses et sa proximité, pourrait supplanter l'Égypte pour la clientèle américaine : « *Il nous semble que si l'on faisait une bonne publicité en Amérique, l'Indochine aurait beaucoup de chances de supplanter l'Égypte, car elle est plus accessible pour les touristes qui demeurent dans l'Ouest de Chicago* »<sup>356</sup>. Elle serait disposée à envoyer un touriste expérimenté pour établir un voyage régulier San Francisco, Hong Kong, Indochine, Siam, Singapour, Java, Philippines, retour via le Japon. Cependant, beaucoup de compagnies

---

<sup>354</sup> ANV1, RST 5 414, 1907.10.31, ministre des Colonies à GGI

<sup>355</sup> ANV1, RST 72 710, 1914.3.7, EMS Hall Tours Compagny à San Francisco à TCF, organisation de voyages touristiques en Indochine

<sup>356</sup> ANV1, RST 72 710, 1914.3.7, EMS Hall Tours Compagny à San Francisco à TCF, organisation de voyages touristiques en Indochine

pour qui l'Indochine est insuffisamment équipée ne manifestent guère d'enthousiasme : ainsi l'agence Cook<sup>357</sup> refuse-t-elle au Gouverneur général de l'intégrer à son circuit. Il faut attendre 1923 pour qu'elle se décide à ajouter Saigon à ses escales. Cette initiative se soldera d'ailleurs par un échec : l'escale est annulée faute de place dans les hôtels ; l'année suivante, il n'est déjà plus question de l'Indochine<sup>358</sup>.

Durant les années 1920 les croisières organisées le sont à titre exceptionnel et s'apparentent plus à de l'événementiel qu'à du tourisme. En 1925, l'Indochine est traversée par une croisière d'une quinzaine d'étudiantes. En 1933<sup>359</sup>, le TCF organise, en Indochine, une croisière de six semaines sur le modèle de celles faites en Afrique<sup>360</sup>. La colonie accueille aussi deux croisières automobiles : la « Mission centre Asie » ou encore la « Croisière jaune » en mars-avril 1932 et, en 1938<sup>361</sup>, une croisière automobile autour du monde organisée par l'*Association internationale des Automobiles Clubs* reconnus. Au départ de Beyrouth, celle-ci comprend trois itinéraires se divisant à partir de Calcutta. Le premier s'arrête à Bombay. Le deuxième va jusqu'à Saigon via Singapour, Penang, Bangkok. Le troisième venant de Bangkok fait étape à Angkor, Phnom Penh, Saigon, Dalat, et retourne à Saigon afin d'embarquer pour le Japon et l'Amérique. L'itinéraire initial devait emprunter la route mandarine pour gagner la Chine mais les troubles conduisent les organisateurs à modifier leur programme.

A partir des années 1930, les croisières touristiques organisées par les grandes compagnies maritimes se développent dans la colonie. En 1932, les compagnies Cook et American Express s'organisent pour que leurs croisières passent à Huê pour les fêtes célébrées en l'honneur de Bao-Dai<sup>362</sup>. A partir de 1933, les Messageries maritimes prévoient deux fois par an une croisière en Indochine. En 1935, c'est au tour de l'agence Exprinter-Duchemin d'intégrer la colonie. Un an plus tard, la Canadian Pacific Steamships avec l'*Expresse of Britain*, transporte 118 touristes à Angkor. L'année 1938 est marquée par l'arrivée du *Franconia* pour le compte des agences Cunard et Cook<sup>363</sup>. Après un arrêt au Siam pour permettre à ceux qui le souhaitent de visiter les temples d'Angkor, le *Franconia* fait escale à Tourane pour faciliter la visite de la cité impériale de Huê et des tombeaux. C'est ici

---

<sup>357</sup> ANV1, RST, 72 710, 1914.6.13, Agence Cook à Meynard attaché commercial du GGI

<sup>358</sup> ANOM, GGI 66 729, PV, 1926, Section du tourisme

<sup>359</sup> Andlauer (Général ), « “ Carnet de route “ de la croisière du Touring-Club en Indochine », in *Au-delà des mers*, Paris : TCF groupe colonial et cynégétique, février 1933.

<sup>360</sup> Murray Alison, “Le tourisme Citroën au Sahara (1924–1925),” in *Vingtième siècle*, n° 68, 2000, pp. 95–107.

<sup>361</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.6.7, OCTI

<sup>362</sup> Bao Dai (1913-1997) dernier souverain de la dynastie des Nguyen et le dernier Empereur du Vietnam

<sup>363</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.2.8, OCTI

un succès et l'escale est maintenue l'année suivante. Notons que le choix d'exclure Saigon des escales n'est pas suivi par toutes les compagnies. Ainsi, à partir de 1939<sup>364</sup>, la Hamburg Amerika Linie prévoit que le *Reliance* fasse escale à Saigon afin de récupérer les touristes descendus à Bangkok pour visiter Angkor, mais l'escale est annulée et reportée à 1940 en raison d'une avarie. Cependant ce choix reste minoritaire parmi les compagnies touristiques.

En conclusion, nous nous apercevons que les acteurs du tourisme indochinois ne sont pas tous convaincus de l'intérêt de développer des croisières touristiques en Indochine. Certains, comme le Comité du tourisme, leur préfèrent le tourisme individuel ou par petits groupes beaucoup plus facile à gérer et certainement plus rémunérateur : « *Ces touristes [croisiéristes] s'abattent par plusieurs centaines sur une région sans y laisser de bénéfices après avoir occasionné des dérangements considérables. Le touriste qui intéresse réellement le commerce est celui qui vient par groupes restreints et celui-là se rendra dans les sites particuliers des syndicats régionaux* »<sup>365</sup>. L'augmentation du nombre de croisières ne doit pas occulter non plus les problèmes techniques et administratifs qui subsistent et remettent ainsi en cause l'accessibilité de la colonie.

Au niveau technique deux difficultés demeurent. La première concerne l'entretien des infrastructures ferroviaires et routières, et la deuxième porte sur la difficulté de coordonner, tant aux niveaux des horaires que des prix, les différents modes de transport afin de constituer un circuit prépayé sans temps d'attente.

L'Indochine est située dans une zone tropicale soumise à des pluies torrentielles. En août 1929, la crue du Mékong détruit sur 20 kilomètres la route reliant Phnom Penh à Angkor, contraignant les touristes à utiliser les chaloupes de la Compagnie saïgonnaise de navigation et la route de Kompong Cham. Sur la route mandarine, les interruptions sont elles aussi régulières, par exemple, la croisière des étudiantes françaises est retardée par les dégâts causés par le passage d'un typhon. De façon générale, pendant la saison des pluies et des typhons, la circulation est fortement pénalisée. L'OCTI reçoit continuellement des demandes de renseignements sur l'état des routes et se tient en constante relation avec les administrateurs de province pour collecter des informations. A ces difficultés météorologiques, s'ajoute celle de connecter le réseau extérieur à l'arrivée des paquebots de touristes. En 1923, aucun horaire n'est coordonné. En 1932, deux touristes américaines se trouvent bloquées à leur arrivée à

---

<sup>364</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.6.7, OCTI

<sup>365</sup> ANOM, FOM 594, 1931.3.9-10, réunion du Comité du tourisme

Haiphong, et, à cause du changement des tarifs et des horaires, leurs billets de train achetés via l'American Express ne sont plus valables.

Les touristes se plaignent de l'accueil qui leur est réservé comme ces deux américaines, arrivées malheureusement pour elles un dimanche, et qui sont dans l'impossibilité de dédouaner leurs bagages, de récupérer leurs passeports, et de trouver une banque ouverte pour échanger leurs voyageurs chèques. Il faudra d'ailleurs attendre 1937 pour que le Gouvernement général impose à l'administration des douanes d'effectuer une permanence de deux heures les dimanches et les jours fériés afin de permettre aux touristes d'effectuer les formalités sans attendre le lendemain. En 1936<sup>366</sup>, un article publié dans un journal cochinchinois s'insurge contre le traitement infligé aux touristes : réveillés en pleine nuit pour les formalités, ils se voient confisquer leurs passeports, soupçonnés d'immigration illégale, ils sont interrogés sur le motif de leur voyage. Le commissaire du port de Saigon dément ces pratiques. Le Gouvernement général n'est pas insensible à ces problèmes comme le prouve l'envoi à tous ses administrateurs le 27 avril 1936<sup>367</sup> d'une circulaire [voir chapitre 3]. Elle a pour but de préciser les modalités d'entrée sur le territoire d'un touriste seul<sup>368</sup> ou en groupe<sup>369</sup> afin d'éviter les abus pénalisant le développement du tourisme. Le Gouverneur rappelle que les fonctionnaires en charge du contrôle des entrées doivent manifester : *« à l'égard des touristes, comme d'ailleurs à l'égard de tous les voyageurs, une parfaite courtoisie. Le cas échéant, ils ne perdront pas de vue que l'intérêt général exige qu'ils se montrent obligeant et fournissent aux touristes, sans y avoir été priés, les renseignements qui pourront faciliter ou agrémenter leur séjour »*<sup>370</sup> transformant ainsi les douaniers en agents de tourisme. L'Office enregistre aussi de nombreux incidents, notamment avec les passagers asiatiques, obligeant le Gouverneur de Cochinchine, en 1938<sup>371</sup>, à adresser une circulaire aux services intéressés. Elle rappelle que les formalités d'entrée des touristes asiatiques dans le port de Saigon doivent être effectuées avec le maximum d'implications et

---

<sup>366</sup> ANV1, RST 75 217-1, PV, 1936.8.4, OCTI

<sup>367</sup> ANV1, RST 72 710-1, 1936.4.27, GGI à Résidents, développement du tourisme en Indochine.

<sup>368</sup> *« Lorsque l'étranger a l'air d'être un touriste les services doivent se borner à priser de montrer son passeport national, si besoin d'un visa français et donner la déclaration de non immigrant. S'il n'a pas visa ni déclaration, il faudra seulement lui faire remplir sa déclaration. Sont exclus les russes, les slaves, les levantin qui rentrent sur autorisation spéciale du gouvernement général »* [ANV1, RST 72 710-1, 1936.4.27, GGI à Résidents, développement du tourisme en Indochine]

<sup>369</sup> *« Aucune formalité ne doit être exigée pourvu que le chef de l'administration locale ait la liste des passagers »* [ANV1, RST 72 710-1, 1936.4.27, GGI à Résidents, développement du tourisme en Indochine]

<sup>370</sup> ANV1, RST 72 710-1, 1936.4.27, GGI à Résidents, développement du tourisme en Indochine

<sup>371</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.11.7, OCTI

que ces voyageurs reçoivent les égards auxquels ils ont droit. Des réclamations sur les formalités administratives sont régulièrement adressées à l'Office, en plus des plaintes concernant le prix des hôtels et la nourriture dans les trains. En 1938<sup>372</sup>, au Cambodge, l'Office prend le parti d'un touriste contre un hôtelier soupçonné d'appliquer des tarifs prohibitifs. Il obtient gain de cause et l'ajustement des tarifs pratiqués.

L'accessibilité de la colonie est également entravée par les formalités et les frais d'entrée des véhicules des touristes. Les cautions garantissant la non-importation des véhicules sont à payer dans chaque pays. Ces mesures posent problème étant donné que les touristes se déplacent majoritairement avec leur propre voiture transportée à bord du paquebot. Ces démarches sont particulièrement pénalisantes pour la liaison entre le Siam et le Cambodge alors même que les autorités ont investi des sommes importantes pour relier ces deux territoires par la route. En 1936<sup>373</sup>, sous la pression de l'Office, le Gouvernement général impose une réduction du droit d'entrée des véhicules pour toute période comprise entre un et six mois. En 1937, l'accès est gratuit pour les propriétaires affiliés à un Automobile Club reconnu par l'Alliance internationale du tourisme.

L'Indochine a donc, en partie, réussi à s'affranchir de ses contraintes portuaires en développant un réseau intérieur important lui permettant, dans les années 1930, d'être progressivement intégrée aux circuits touristiques internationaux de croisières ; cependant, son accessibilité reste problématique en raison des formalités administratives, des conditions météorologiques et du manque de coordination de son réseau.

Il faut attendre les années 1930 pour que l'Indochine possède enfin un réseau intérieur praticable pour un touriste limité par le temps<sup>374</sup>. Son accès portuaire n'a, quant à lui, que peu évolué durant notre période d'étude, mais l'ouverture de l'artère impériale (routière et ferroviaire) a permis de diversifier les entrées et les sorties et de limiter l'impact de ses contraintes portuaires. L'analyse de la mise en place de l'aménagement intérieur nous a permis de nous interroger sur l'ambiguïté et la complémentarité existant entre

---

<sup>372</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.12.5, OCTI

<sup>373</sup> ANV1, RST 75 217-1, PV, 1936.6.2, OCTI

<sup>374</sup> En 1932, le réseau routier comprend 9 000 kilomètres de route coloniale et 20 000 kilomètres de route locale, en grande partie empierrés et praticables en toute saison.

la mobilité touristique et la mobilité en général, ainsi que de saisir les particularités propres à la situation coloniale, à savoir l'instrumentalisation de la mobilité touristique à des fins d'équipement intérieur. Outre l'aspect technique, nous avons tenté d'évaluer l'accessibilité en fonction des groupes sociaux, mettant en valeur que la conception de l'accessibilité appliquée en Indochine correspond à une lecture nouvelle du territoire conditionnée par les modes de transports occidentaux des touristes et/ou colons.

L'arrivée de l'aviation ajoute un paramètre à l'accessibilité. Elle permet des gains de temps considérables, de s'émanciper des handicaps portuaires (Saigon) et maritimes (l'impasse tonkinoise), et favorise par là le développement du tourisme international. En 1937, on note la présence d'une liaison aérienne Saigon-Marseille mise en place par Air France. Les horaires de départ de Saigon ont été fixés pour permettre aux touristes étrangers de Bangkok, en villégiature à Dalat, de profiter du voyage pour rallier Bangkok. Les lignes inter-Asie se développent, comme en 1938 la ligne Batavia-Singapour-Saigon et Canton-Hanoi. Les aérodromes se multiplient tandis que les sites les plus importants sont dotés d'aéroport. C'est le cas des capitales les plus importantes comme Hanoi et Saigon, et de certains lieux touristiques comme Angkor<sup>375</sup>.

---

<sup>375</sup> Voir Bontoux H, *L'inauguration du tourisme aérien en Indochine, de la rivière de Saigon aux douves d'Angkor-Vat à tire d'aile*, Saigon : les Editions d'Extrême Asie, 1929

**CHAPITRE CINQUIEME**  
**PALACES ET BUNGALOWS,**  
**LE PARC HOTELIER INDOCHINOIS**

Dans le chapitre précédent, il s'est agi pour nous de comprendre les logiques de création du parc hôtelier étatique conçu conformément à l'application de la circulaire d'Albert Sarraut du 2 octobre 1922 ; dans ce chapitre-ci, nous analyserons la gestion par l'Etat de ce parc, mais aussi le soutien accordé à l'initiative privée. Notre étude mettra en relation l'importance des établissements et leurs fonctions du début des années 1920 à la fin des années 1930. Nous chercherons à comprendre ce que les contraintes et les obligations de gestion contenues dans le cahier des charges<sup>376</sup> révèlent tant sur la conception que sur la place de ces établissements dans la société coloniale. Nous verrons également l'évolution professionnelle et touristique des établissements subventionnés par l'Etat - évolution à mettre en relation avec les changements des politiques touristiques étudiées dans le chapitre troisième.

Dans un premier temps, nous analyserons les critères d'attribution des établissements étatiques, ce qui nous permettra d'établir le profil professionnel mais aussi ethnique des gérants ; puis, nous nous intéresserons au soutien accordé à l'initiative privée. Le second point traitera de la gestion des établissements étatiques. Nous détaillerons les obligations et les contraintes auxquelles les concessionnaires doivent faire face ; ainsi nous pourrions évaluer les difficultés de gestion inhérentes à leur application, mais aussi dégager les abus auxquels les cahiers des charges tentent de remédier. Par ailleurs, l'analyse des conditions de gérance des établissements de second ordre nous amènera à nous interroger sur leur rôle : servent-ils en premier la mobilité touristique ou la mobilité intérieure ? la vie de province ou le tourisme ?

---

<sup>376</sup> Cette étude s'appuie sur le traitement de plus de cinquante cahiers des charges, couvrant une période allant de 1918 à 1935. Pour faciliter la lecture, un tableau, figurant dans le volume d'annexe, référence les cotes des cahiers des charges [Annexe 23. Liste des cahiers des charges étudiés dans le chapitre cinquième] ; dans le texte, nous avons fait figurer l'année du cahier des charges entre parenthèses pour spécifier que l'information était tirée d'un cahier des charges et renseigner le lecteur sur sa date. Pour traiter ce corpus, nous avons créé des entrées en fonction des informations contenues dans les cahiers : administration en charge des établissements ; caractéristiques architecturales ; conditions administratives, durée de la concession, caution, charges (électricité, eau) subvention, tarifs (notamment tarif préférentiel), location des chambres, entretien et ameublement de l'établissement, conditions de résiliation et de transmission du bail en cas de décès ; services hôteliers, menus, personnel, conditions pour l'emploi d'un gérant ; services particuliers, prison, gestion du cercle, transport en commun, location de véhicule ; approvisionnements, essence, glace, pain, légumes, viande potager ; contrôle, commission, registres de réclamations, règlement intérieur, traitement de la clientèle asiatique [voir chapitre 7]

## **I. Le parc hôtelier indochinois**

### **1. Les concessionnaires des établissements hôteliers étatiques**

Dans les années 1920, l'Etat indochinois a construit de nombreux établissements appelés hôtels ou bungalows (établissements de petite et de moyenne taille). Dans les années 1930, les politiques touristiques évoluent ; l'effort financier ayant été lourd et le programme de construction étant sur le point d'être achevé, le Gouverneur général décide de se désengager de la construction d'infrastructures hôtelières et de soutenir l'initiative privée. Dans un premier temps, nous nous intéresserons à la gestion du parc hôtelier étatique en analysant les conditions générales d'accès aux concessions des établissements, puis le profil des concessionnaires. Il s'agira de savoir s'ils obtiennent la gérance à titre individuel ou collectif, s'il est possible d'établir une distinction ethnique dans le mode d'attribution, et si oui, auquel cas nous définirons les critères de cette distinction. Dans un second temps, nous reviendrons sur l'attention portée à l'hôtellerie privée dans les années 1930.

#### **a) La délivrance des concessions hôtelières**

Nous établirons les compétences de chaque administration en matière d'équipement touristique avant de nous intéresser aux principes généraux s'appliquant au choix du concessionnaire et, enfin, aux conditions financières et légales de concession.

Le parc hôtelier étatique regroupe trois situations différentes. Les établissements construits et gérés par les chefs de province (très nombreux en Cochinchine) ; ceux construits sur le budget local ou le budget général, mais gérés par l'administration locale ; et ceux construits et gérés par le budget général. Les établissements financés par le budget général sont le résultat des politiques touristiques menées dans les années 1920, appliquées en Indochine par la direction de Services économiques, dirigée par André Lochard. La direction entreprend la construction d'établissements neufs et récupère l'achèvement des constructions déjà en cours. Après deux ans, le 15 avril 1924<sup>377</sup>, un arrêté du Gouverneur général transforme les Services économiques en Affaires économiques. Les Affaires économiques continuent de gérer les questions ayant trait au tourisme, mais voient leur domaine de

---

<sup>377</sup> ANOM, FOM 547, s.d (vers 1925), note sur l'organisation du tourisme en Indochine

compétence se réduire. Parallèlement, le Gouverneur décide d'alléger les dépenses du budget général en concédant certains établissements construits ou en construction à l'administration locale, et ceux ne pouvant être transférés restent sous la compétence des Affaires économiques : *« J'estime que les chefs d'administration locales doivent être entièrement chargés à l'avenir de la gestion des hôtels appartenant à l'administration. En conséquence, au budget de chacun des pays de l'Union devront être inscrits, en 1925, les crédits nécessaires à l'entretien de ces établissements et éventuellement au paiement des subventions allouées aux exploitants. Cette mesure aura un double avantage. En premier lieu, elle déchargera les services du gouvernement général du contrôle de la préparation des marchés à passer avec les exploitants, l'administration locale qui était déjà juge des appels d'offres faits en vue de cette exploitation, aura désormais l'entière responsabilité de la formation et de la signature de ces contrats. La compétence de la direction des affaires économiques est limitée à l'élaboration du programme de construction d'hôtel et à la discussion technique des caractéristiques de leur installation et de leur aménagement »*<sup>378</sup>. Cette répartition témoigne d'un changement de politique du Gouvernement désireux ne plus supporter seul l'organisation touristique. Conformément à cette volonté, en plus de la rétrocession d'établissements à l'administration locale, le Gouverneur décide de s'associer à l'initiative privée et passe, en 1924, une convention à la SGHI (Société des grands hôtels indochinois). Comme l'explique le Gouvernement général dans une circulaire de 1927, le but est de répartir les frais, de favoriser la création d'un groupement touristique et de se décharger de la gestion des établissements compris dans le programme de construction : *« A cet égard, il convient de rappeler que le gouvernement général de l'Indochine, en vue de donner au tourisme indochinois tout le développement désirable, assume depuis plusieurs années une très lourde charge en faisant élever sur tout le territoire un certain nombre d'hôtels et de bungalows. Ces établissements ont été mis à la disposition des administrations locales à charge par elles d'assurer leur gestion »*<sup>379</sup>.

Le transfert de responsabilité aux administrations locales suscite des tensions, notamment avec le Résident d'Annam qui s'insurge contre les dépenses non prévues qu'occasionne ce transfert. Dans une lettre du 4 novembre 1926, il explique que les fonds prévus pour l'entretien de la station de Dalat (entretien et éclairage des bâtiments des hôtels, exploitation du service d'adduction d'eau) ont été alloués au budget général et non au budget

---

<sup>378</sup> ANOM, GGI 66 729, 1926.11.4, RSA à GGI, au sujet de la création d'un service de tourisme en Annam et du régime des établissements hôteliers, rappelle d'une lettre de juillet 1925

<sup>379</sup> ANOM, GGI 66 729, 1927.4.3, circulaire GGI aux chefs des administrations locales, tourisme

de l'Annam<sup>380</sup>. Généralement, les résidents sont réticents à se voir confier ces établissements qui coûtent plus qu'ils ne rapportent ; ils sont tous subventionnés et nécessitent des travaux de finition et d'entretien importants. Un courrier du 12 avril 1927 du Résidence supérieur de l'Annam au Gouverneur général résume en ces termes cet état d'esprit : « *Quant aux recettes, elles ne sont encore qu'éventuelles, car il n'est pas seul des établissements, hôtels ou bungalows mis par le gouvernement général à la disposition de l'administration locale en Annam, qui ait jusqu'à ce jour rapporté un cent alors que le chiffre des subventions à ces divers établissement atteint pour 1927 un total de 45 340 piastres* »<sup>381</sup>. Face à ces plaintes, le Gouverneur envoie une circulaire le 3 avril 1927<sup>382</sup> précisant que, s'il y a lieu, le budget général continuera à supporter les grosses dépenses de réparations et d'extension. Grâce à cet assouplissement, le Résident supérieur de l'Annam obtient de se décharger du Langbian rétrocédé au Gouvernement général. Cette rétrocession répond à une réalité économique, le budget de l'Annam n'a pas les moyens de financer l'établissement. Pour preuve, la subvention accordée au Langbian Palace (24 000 piastres par an) dépasse, à elle seule, le montant total des subventions allouées aux autres hôteliers. La possibilité accordée par le Gouverneur de financer à titre exceptionnel les gros travaux est à l'origine de nombreuses réclamations durant toute notre période d'étude ; la dernière date de 1939<sup>383</sup> et concerne le bungalow de Kompong Cham (construit sur les fonds du budget général et rétrocédé à l'administration locale). Le résident de France demande à la Résidence supérieure du Cambodge de subvenir aux réparations et à l'agrandissement du bungalow, celle-ci refuse pour des raisons budgétaires et demande au Gouverneur général de prélever le montant sur le budget « aménagement et entretien des hôtels administratifs ». Le Gouverneur éconduit sa demande expliquant que ce budget est désormais consacré exclusivement au Royal hôtel de Phnom Penh, aux hôtels du groupe d'Angkor (comprenant le Grand Hôtel de Siem Reap et le bungalow d'Angkor).

La gestion des établissements hôteliers est vécue par les administrations locales comme une contrainte qui fait peser de lourdes dépenses sur leur budget. Cependant, quelle que soit l'administration responsable, une de ses premières attributions est de trouver un

---

<sup>380</sup> ANOM, GGI 66 729, 1926.11.4, RSA à GGI, création d'un service de tourisme en Annam et du régime des établissements hôteliers

<sup>381</sup> ANOM, GGI 66 729, 1927.4.12, RSA à GGI

<sup>382</sup> ANOM, GGI 66 729, 1927.4.3, circulaire, GGI aux chefs d'administration locale

<sup>383</sup> ANV1, GGI 5017, 1939.7.1, Résident de France à Kompong Cham à RSC, demande d'allocation de crédits budgétaires pour les travaux de réparation et d'aménagement du bungalow de Kompong Cham au Cambodge

concessionnaire. Les critères de sélection sont établis, même s'il subsiste des différences en fonction de l'importance de l'établissement. Pour les établissements de petite et de moyenne taille, le soumissionnaire est dans l'obligation de fournir un certificat d'admission à concourir, délivré exclusivement par l'administrateur de la province, ainsi qu'un récépissé du cautionnement. Pour les hôtels de taille plus importante, comme le Royal Hôtel de Phnom Penh, le Langbian et les hôtels du groupe d'Angkor, restés à la charge du budget général, les pièces à fournir sont plus nombreuses. Le soumissionnaire doit prouver sa qualité de citoyen, sujet ou protégé français. De plus, et cela se justifie par l'importance de l'établissement, il doit procurer tous les renseignements propres à établir sa compétence professionnelle, sa connaissance des langues étrangères, principalement l'anglais et ses capacités financières. Par ailleurs, le soumissionnaire doit s'engager à acheter le matériel et mobilier, et à employer le personnel nécessaire. Toutes les offres sont débattues dans des commissions, regroupant, dans le cas des établissements secondaires, les chefs des administrations locales, et pour ceux d'importance, les directeurs des différents services, attachés au Gouvernement général. En 1932, pour les hôtels du groupe d'Angkor, la commission est composée : du secrétaire général, du directeur des finances de l'Indochine, du chef du Service de la législation et de l'administration et du chef du Bureau du tourisme.

Les cahiers des charges établissent aussi les conditions financières : cautionnement, assurance, charges (eau et électricité), subventions, ainsi que les conditions légales, durée de gérance, modalités de renouvellement et de transmission aux héritiers. Ces conditions déterminent, en partie, le coût de l'exploitation et les capacités financières demandées aux adjudicataires.

Le cautionnement est obligatoire pour tous les hôtels. Le montant varie en fonction de l'importance de l'établissement. En 1932, le cautionnement est de 40 000 francs pour les hôtels du groupe d'Angkor, les deux plus importants établissements hôteliers de l'Indochine, et de 30 000 francs pour le Royal Hôtel. En 1926, il est de 500 francs pour le bungalow de Ca Mau et de 3 000 francs pour le bungalow de Battambang en 1930. La souscription d'une assurance commence à être obligatoire, à partir des années 1930, pour les établissements les plus importants à vocation directement touristique. Ainsi, en 1930, le concessionnaire du bungalow de Kep est tenu d'assurer le mobilier et le matériel en service au bungalow. Il en va de même pour les hôtels du groupe d'Angkor : en 1933, le concessionnaire est dans l'obligation d'assurer les établissements contre l'incendie pour une somme égale aux inventaires du mobilier et du matériel appartenant à l'administration. L'assurance est

obligatoire pour les groupements hôteliers en charge de plusieurs établissements, comme la SGHI. D'ailleurs, c'est l'impossibilité de la régler qui révélera la mauvaise situation financière de la Société et entraînera sa faillite.

A présent, examinons les charges (eau et électricité). Dans la majorité des cas, l'alimentation en eau est assurée soit par des réservoirs de stockage de pluie et des puits, soit par des canalisations. Dans ce dernier cas, l'administration accorde une quantité forfaitaire gratuite : selon le cahier des charges de 1926, l'hôtel du Beau Site, par exemple, bénéficie de 300 mètres cubes gratuits au-delà desquels les frais sont à la charge du concessionnaire. Sinon, l'eau est octroyée par les autorités. Selon le cahier des charges de 1925, c'est la province qui fournit une touque d'eau par chambre occupée au bungalow d'Ha Tien. Les petits bungalows possédant l'eau courante sont encore rares dans les années 1920, tandis que les grands hôtels en sont dotés dès leur construction. L'électricité, quant à elle, reste à la charge du concessionnaire mais il existe des exceptions pour les établissements situés dans des lieux reculés, notamment dans les stations d'altitude. Certains établissements ont en charge la production de leur propre électricité, voire de celle de la ville, comme au bungalow de Ream en 1929 ; le gérant reçoit, en même temps que l'établissement, un groupe électrogène pour fournir la ville dans sa totalité. En 1924, le protectorat concède à la Compagnie française d'immobilier l'exploitation de l'hôtel de la cascade d'Argent, associé par contrat à l'usine électrique du Tam Dao et au service des transports par automobile de Tam Dao à Vinh Yen. Dans d'autres cas, comme à l'hôtel du Beau Site (cahier des charges, 1926) un forfait électrique de 750 kW par mois est octroyé au gérant, au-delà duquel les consommations sont à ses frais.

Quant aux subventions, jusqu'aux années 1930, tous les hôtels en bénéficient. Les montants varient en fonction de la taille et de l'importance de l'établissement ; cela va, pour les établissements de second rang, de 50 piastres par mois pour le bungalow d'Ha Tien (cahier des charges, 1925), à 150 piastres par mois pour celui de My Tho (cahier des charges, 1926). Demander une subvention raisonnable constitue un gage de sérieux rassurant l'administration. Ainsi en 1925, Huyen Quang Dat n'ayant pas demandé de subvention se voit refuser la gérance du bungalow de Soc Trang, la commission considérant qu'il est impossible d'exploiter convenablement cet établissement sans aide. Les établissements ayant une fonction touristique plus affirmée obtiennent des subventions plus élevées, comme le bungalow Ream, 250 piastres par mois (cahier des charges, 1929), le gîte d'étape de Kompong Cham (cahier des charges, 1928), 200 piastres par mois ou Kompong Thom 250 piastres (cahier des charges, 1925). De nombreux avenants interviennent pour relever le

montant de la subvention en raison, notamment, d'une augmentation de la capacité hôtelière ou de l'impossibilité de subvenir à l'exploitation. Ainsi, en 1924 la SGHI, dès la première année d'exploitation du bungalow de Kep, juge l'établissement non rentable et demande un agrandissement de sa capacité hôtelière ou un relèvement de sa subvention. N'ayant pas obtenu gain de cause, la Société abandonne la gérance déficitaire de Kep en 1926, ainsi que celle du Bockor Palace : « [La SGHI] a décidé devant les nouveaux résultats de la saison 1925-1926, de dénoncer le contrat qui lie notre société avec votre administration pour l'exploitation du Bockor Palace. Tout a été tenté au point de vue publicité pour lancer le Bockor »<sup>384</sup>. A partir des années 1930, les subventions diminuent en raison du développement touristique, de la crise économique et du désengagement de l'Etat. La rentabilité économique des grands hôtels s'affirme, leurs subventions sont supprimées ; désormais les établissements comme le Royal Hôtel et les hôtels du groupe d'Angkor payent, à défaut d'un loyer, une redevance calculée en fonction du chiffre d'affaires annuel. Pour les établissements de second ordre, dont les concessions sont de plus en plus octroyées à des Asiatiques, elles sont diminuées ; dans certains cas, l'établissement est livré gratuitement au concessionnaire, sans aide, c'est le cas pour l'hôtel de Phan Thiet (cahier des charges, 1931). Cette baisse des subventions montre le désengagement de l'Etat à soutenir les établissements hôteliers mais témoigne également, pour certains, d'une amélioration de leur rentabilité, leur permettant de se passer d'aides.

La durée de la concession est en général de trois ans. Malgré tout, il existe des cas particuliers, par exemple les établissements construits et gérés par la SGHI et les établissements établis dans les stations, comme l'hôtel du Cap Saint-Jacques dont la durée de gérance est de six ans (1918 -1924). Cependant à partir des années 1930, nous constatons deux tendances paradoxales allant du raccourcissement à l'allongement de la durée. La réduction de la durée s'applique aux établissements anciennement gérés par la SGHI, dont la faillite contraint l'administration à recourir en urgence à des gérants sans passer d'appel d'offres. Dans ces cas l'administration octroie des gérances de trois mois renouvelables. Cependant, ce mode de gestion comporte de nombreux inconvénients ce qui conduit le Gouverneur à l'interrompre et à allonger les durées. En effet, les gérants sont plus soucieux de réaliser des bénéfices que d'assurer une clientèle stable à leur établissement, rien n'est prévu pour le remplacement du matériel hors d'usage, dans la plupart des cas, ils hésitent à s'investir financièrement et moralement dans la gestion de l'établissement. Ces gérances de courte

---

<sup>384</sup> NAC, RSC 29493, 1926.3.24, SGHI à RSC

durée cèdent la place à des gérances longue durée, principalement dans le cas des hôtels d'importance (exigeant de gros investissements en matériel et mobilier ainsi qu'un cautionnement élevé), afin de permettre aux concessionnaires d'amortir leur frais ; ainsi le Royal Hôtel et les hôtels du groupe d'Angkor sont concédés pour six ans de 1932 à 1939, Langbian Palace et l'hôtel du Parc pour sept ans (de 1933 à 1940), et celui de Nha Trang pour douze ans à partir de juin 1931<sup>385</sup>.

L'augmentation du coût de la gérance (cautionnement, baisse des subventions) influe sur les conditions de renouvellement des concessions et sur la transmission aux héritiers, en cas de décès du concessionnaire. Par ailleurs, ces facilités correspondent également à une évolution des politiques touristiques avec lesquelles les administrations tentent de favoriser la continuité. Ainsi, tant que l'investissement financier était peu important, c'est-à-dire jusqu'au début des années 1930, le contrat, en cas de décès, est toujours résilié sans possibilité pour les héritiers de le récupérer. Par la suite, l'obligation progressive faite au gérant d'équiper l'établissement favorise la transmission aux héritiers qui en font la demande en compensation des sommes déboursées. Cette clause est appliquée en 1930 pour le bungalow de Sisophon à la suite du décès du concessionnaire, et est prévue au cahier des charges des hôtels du groupe d'Angkor en 1935. En ce qui concerne le renouvellement des concessions, l'administration tente d'établir une continuité lorsque l'établissement est bien tenu. Par exemple, elle délivre fréquemment la gérance d'un établissement au gérant employé par le concessionnaire, en cas de bons résultats. C'est le cas en 1924 : la gérance du bungalow de Long Xuyen est octroyée à Schnewlin gérant l'établissement depuis un an pour le compte d'un concessionnaire. Elle reconduit aussi les gérances qui se sont bien passées. Ainsi en 1929, Jule-Louis Barlet, gérant le bungalow de Ream depuis quatre ans, est reconduit dans ses fonctions. Cependant, dans certains cas, l'administration est obligée de reconduire les concessionnaires, quels que soient les résultats, lorsque ceux-ci sont les seuls à répondre à l'appel d'offres. C'est ce qui est survenu, en 1931, au bungalow Kompong Cham. Et en 1933<sup>386</sup>, l'administration est dans l'obligation de maintenir Edouard Feraudy à la gérance du Langbian<sup>387</sup> et de l'hôtel du Parc,

---

<sup>385</sup> ANOM Sup 27, 1932, direction des Affaires économiques et administratives, rapport de présentation au Comité central du tourisme sur la situation actuelle du tourisme en Indochine

<sup>386</sup> « *Edouard Feraudy a été directeur du Continental Palace à Saïgon, qu'il avait créé en 1904, possédant avant sa venue à la colonie un passé hôtelier à Paris et dans les principales capitales d'Europe en collaboration avec Ritz Eschnard Escoffier, maître incontesté de l'hôtellerie et la restauration de la présente génération. Il exploite et conduit depuis 6 ans les destinés du Langbian Palace* » [ANOM, GGI 66 737, Cahier des charges du Langbian Palace et l'hôtel du Parc]

<sup>387</sup> Sur l'histoire du Langbian voir Eric Jennings, « From Indochine to Indochic : The Lang Bian/Dalat Palace Hotel and French Colonial Leisure, Power and Culture » in *Modern Asian Studies*, vol. 37, 2003, pp. 159-194

suite à deux appels d'offre non pourvus [Annexe 20. Historique de la construction du Langbian Palace]. A partir des années 1930, pour éviter le recours à un nouvel appel d'offres obligeant le concessionnaire à concourir contre d'autres soumissionnaires, l'administration rajoute aux cahiers des charges une clause de renouvellement permettant à certains concessionnaires de demander la reconduction de la gérance quelques mois avant l'expiration ; c'est le cas en 1932 pour le contrat des hôtels du groupe d'Angkor.

Le retour sur le partage des compétences a permis d'identifier les différents acteurs administratifs en charge de ces établissements et d'estimer le poids que cette charge fait peser sur les budgets des administrations locales. L'analyse des conditions générales de concession donne la possibilité de mieux cerner le traitement que l'administration accorde à ses établissements et, notamment, d'estimer le soutien financier qu'elle leur délivre (subventions, charges partagées, renouvellement, transmission), mais aussi de percevoir l'évolution de traitement en cours dans notre période d'étude.

#### **b) Concessionnaires individuels**

Mais qui sont ces concessionnaires à qui l'administration confie ses établissements ? Voilà ce que nous chercherons à comprendre dans cette partie. Nous analyserons également la répartition ethnique distinguant les Asiatiques des Européens. Nous montrerons à quel point elle évolue au fil des ans selon des critères économiques et sociaux liés à l'importance de l'établissement. Nous évoquerons les gérants européens avant de nous intéresser aux gérants asiatiques et nous détaillerons la gérance du Cap Saint-Jacques en 1918, symbole des clivages sociaux et raciaux de la société indochinoise<sup>388</sup>.

Jusque dans les années 1930, les Européens sont quasiment les seuls à obtenir des concessions. Parmi eux, les hommes sont majoritaires, les femmes sont peu présentes même si quelques unes arrivent à en obtenir. Celles-ci possèdent alors un statut particulier d'hôtière reconnue ou de veuve de guerre, comme la veuve de guerre Berthe Armissoglio qui obtient en 1925 la gérance du bungalow de Soc Trang. Au début des années 1930, quelle que soit la taille de l'établissement, l'administration tente de recruter des personnes ayant un lien avec le métier d'hôtelier. Ainsi, en 1927, elle choisit pour l'exploitation du bungalow de Chau Doc,

---

<sup>388</sup> Voir communication Demay A., « *L'Etat colonial face à l'émergence du tourisme vietnamien* » 36<sup>ème</sup> congrès de la Société d'histoire coloniale française, Paris, France, 17.06.2010-19.06.2010

Armand, ex-cuisinier et pâtissier ayant servi dans des palaces en France, en Suisse, en Italie et ancien gérant du Grand Hôtel de Phnom Penh. Lorsque les soumissionnaires n'ont pas de formation, elle favorise l'expérience : Emile Racine obtient en 1925 la gérance de l'auberge de Djiring grâce à son expérience acquise en tant qu'aubergiste à Dran. Pour les établissements les plus prestigieux, comme ceux des hôtels du groupe d'Angkor, la compétence, mais également la solvabilité financière priment. En 1932, l'appel d'offres oppose principalement Poussadière à Alfred Messner. Le premier possède une expérience de 20 ans sur les lignes d'Extrême-Orient de la compagnie des Messageries maritimes ; le second est président du *Syndicat des restaurateurs et hôteliers de Cochinchine*, il est à l'origine de la SGHI et a dirigé de nombreux établissements hôteliers et de restauration. Par ailleurs, quelle que soit la période étudiée, les établissements les plus importants restent sous la gérance des Européens. Certains cahiers des charges précisent que le gérant (qui n'est pas forcément le concessionnaire) doit obligatoirement être Français, c'est le cas en 1931 pour les hôtels de Nha Trang, de Kompong Cham, du groupe d'Angkor et du Royal Hôtel en 1932. Certains établissements bénéficient de la possibilité de mettre en place une gérance mixte, c'est-à-dire que l'obligation d'employer un gérant européen est limitée à la haute saison touristique, ce qui laisse la possibilité d'employer un gérant asiatique en dehors de cette saison : c'est notamment le cas du bungalow d'Angkor durant la décennie 1920 et du Bockor Palace en 1930. Pendant la période coloniale, il est inconcevable de délivrer la concession d'un établissement important à un Asiatique<sup>389</sup> qui aurait ainsi autorité sur des colons. C'est ce qui a fait naître la polémique pour la gérance de l'hôtel du Cap Saint-Jacques en 1918, polémique qui oppose l'*Impartial* (dirigé par le sieur Chaligny de la Chevrotière) représentant les milieux colons réactionnaires et affairistes, à la *Tribune indigène*, fondée en 1917 par Nguyen Phu Khai, presse d'opposition modérée, attachée au respect strict de l'association franco-annamite<sup>390</sup>.

En 1918, l'appel d'offres pour la gérance de l'hôtel du Cap Saint-Jacques, fraîchement remis à neuf après une dizaine d'années d'abandon, oppose trois soumissionnaires : Alfred Messner, les associés Ange Frassetto et Eugène Sicé, et Nguyen Xich Hong, directeur d'un

---

<sup>389</sup> Nous utilisons le terme « Asiatique », car les concessionnaires et gérants peuvent être issus des communautés colonisées ou de la communauté chinoise, cependant, le peu d'informations retrouvé sur eux ne nous a pas permis d'effectuer une analyse différenciée.

<sup>390</sup> Sur la presse voir « la presse d'opposition » et « le sieur Chavigny de la Chevrotière » in Morlat P., *Indochine années vingt : le rendez-vous manqué (1918-1928, la politique indigène des grands commis au service de la mise en valeur*, Paris : Les Indes savantes, 2006, pp. 460-462

pensionnat rue Chasseloup Laubat. L'adjudication est accordée à Ngyuen Xich Hong qui demande la subvention la plus basse. Cette décision entraîne une vive polémique.

Le 24 août 1918, l'*Impartial* publie un article demandant la suppression de la subvention octroyée à Nguyen Xich Hong car : « *personne ne voudra aller prendre pension ni séjourner en cet établissement borgne, dont les lits seront envahis par les punaises, dont les linges seront douteux et où, faute de direction, la boyerie commandera en maître* »<sup>391</sup>. D'après lui, afin que l'hôtel du Cap devienne un établissement de qualité, une subvention importante est nécessaire pour payer la solde d'un chef de cuisine et d'un gérant français : « *Pour mener à bien cette entreprise, il faut, en effet, des aptitudes spéciales que nos sujets annamites n'ont pas encore eu le temps d'acquérir et ce serait vouer l'affaire à un échec certain que de vouloir donner la préférence à un indigène (...) Plus que jamais, nous prétendons qu'un annamite ne saurait faire l'affaire en un hôtel dont la clientèle sera exclusivement française* »<sup>392</sup>. Dans un article du 19 août 1918, l'*Opinion* abonde et tente de démontrer pourquoi, à son sens, la gestion de l'hôtel du Cap Saint-Jacques livrée à un Vietnamien n'est pas viable. Premièrement, le journal défend l'idée que les hôtels saïgonnais gérés par des Vietnamiens ont tous vu leur clientèle européenne chassée par le manque de confort et le défaut de propreté. Secondement, l'hôtel du Cap est un hôtel sérieux et reposant pour les convalescents. Pour maintenir ce sérieux, il faut un gérant pouvant imposer le calme et le règlement de l'établissement. Un gérant vietnamien n'a pas l'autorité pour cela : « *il est de notre droit de penser et d'écrire que si un célibataire européen en goguette se présentait à cet hôtel, (...) accompagné de compagnes douteuses, le gérant annamite malgré son désir indiscutable, n'aurait ni la force ni surtout l'autorité morale suffisante pour lui interdire l'accès à l'hôtel* »<sup>393</sup>. Face à ces attaques, Nguyen Xich Hong exige de l'*Impartial* un droit de réponse. Cette demande pique au vif l'*Impartial* et qui transforme cette polémique en une affaire de principe : « *il n'est plus question actuellement des convenances de la future clientèle française de l'hôtel du cap. Il s'agit maintenant de notre dignité à tous, il s'agit d'un annamite qui prétend être mis en contact journalier avec la population française. (...) Tous nos confrères seront d'accord avec nous pour déclarer qu'il n'est plus possible d'imposer à des Français la promiscuité de cet insolent personnage* »<sup>394</sup>.

---

<sup>391</sup> ANV2, GC VIA 8/016, *L'Impartial*, 24 août 1918

<sup>392</sup> ANV2, GC VIA 8/016, *L'Impartial*, 24 août 1918

<sup>393</sup> ANV2, GC VIA 8/016, *L'Opinion*, 29 août 1918

<sup>394</sup> ANV2, GC VIA 8/016, *L'Impartial*, 30 août 1918

Il faut attendre le 5 septembre 1918 pour que la *Tribune indigène* prenne parti et réponde point par point aux attaques proférées. Dans un premier temps, la *Tribune* défend l'idée que Nguyen Xich Hong a été attaqué uniquement parce qu'il est Vietnamien. De plus, le journal défend la qualité du travail des Vietnamiens mais aussi la légalité de l'adjudication respectant la concurrence commerciale. Quelques jours plus tard, le 12 septembre, un autre article publié dans la *Tribune indigène* complète l'argumentaire. Il évoque d'abord la propreté des hôtels vietnamiens et français: « nous ne voyons pas pourquoi un Annamite, parce qu'Annamite, ne saurait tenir un hôtel, ni pourquoi il suffirait que le gérant fût Français pour que l'hôtel fût bien tenu. Les exemples ne manquent pas en Indochine d'hôtels français aussi mal tenus que possible, sales, sans confort, avec mauvaise nourriture, visites nocturnes contraires aux bonnes mœurs etc. d'autre part il y a aussi pas mal de petits hôtels dont les propriétaires français laissent à un personnel annamite l'initiative la plus complète, ne s'occupant eux-mêmes de rien »<sup>395</sup>. Concernant le manque d'autorité d'un gérant annamite, la *Tribune* précise qu'en cas de problème le gérant pourra toujours avoir recours aux forces de l'ordre. Pour finir, la *Tribune* répond sur le manque de connaissance des raffinements de la cuisine française : « comme si dans les hôtels européens, sauf une ou deux exceptions, la cuisine n'était pas confiée à des cuisiniers annamites ! »<sup>396</sup>. Cette polémique aura toutefois raison de l'adjudication de Nguyen Xich Hong ; la gérance sera accordée à Ange Frassetto et Eugène Sicé en 1918.

Précisons cependant que les établissements d'importance constituent des cas particuliers, leur gérance est réservée aux Européens. Il faudra attendre le milieu des années 1920 pour que des Asiatiques présentent leur soumission aux appels d'offres. Dans un premier temps, face à des Européens, ils ne remportent que rarement l'adjudication, c'est le cas en 1924 de Tran Van Thang (gérance de Long Xuyen), en 1927 de Huyen Kim Nam (gérance de Chau Doc), en 1928 de Nguyen Van Dau (gérance de Kompong Cham). Progressivement un basculement des pratiques s'effectue, au cours duquel les établissements reculés et peu rentables sont plus facilement concédés à des Asiatiques. Cette décision s'impose parfois de fait lorsqu'il n'y a aucun soumissionnaire européen : c'est le cas pour le bungalow de Pursat en 1926 où le Chinois Chong Hiv obtient la gérance face à trois autres Vietnamiens, en 1927 pour celui de Sisophon octroyé aussi à un Chinois. La même année, le bungalow de Napé au Laos est donné à Truong Thi Phu, et celui de Kratié à Au Thinh. A cette

---

<sup>395</sup> ANV2, GC VIA 8/016, *La Tribune indigène*, 12 septembre 1918

<sup>396</sup> ANV2, GC VIA 8/016, *La Tribune indigène*, 12 septembre 1918

liste, nous pouvons ajouter les gérances des bungalows de Ha Tien (1924), de Baria (1925), de My Tho (1926), de Ca Mau (1926), de Ben Tre (1927) et Go Cong (1927). Mais dans la plupart des cas, cette évolution est due au manque de rentabilité de certains établissements et à l'abaissement des subventions, conduisant les autorités à préférer un adjudicataire asiatique pour un établissement dont elles jugent les revenus insuffisants pour faire vivre un colon. La lecture du procès verbal pour la gérance du bungalow de Sisophon, refusée à la veuve Paim et accordée à Ung Hay, est révélatrice de cette réalité : les recettes du bungalow sont insuffisantes pour permettre à un gérant français de vivre : « *considérant que les recettes que peut effectuer le gérant un bungalow de Sisophon sont insuffisantes pour permettre à un gérant français de vivre, considérant que l'ex gérant Ung Hay offre toutes les qualités professionnelles et les garanties financières requises* »<sup>397</sup>. Par ailleurs, l'octroi à des Asiatiques de nombreux bungalows administratifs de second ordre, n'empêche pas la discrimination « raciale » de certains colons. Ainsi le Gouverneur général demande aux Résidents de province « *de ne pas manquer cependant de s'inquiéter de la situation des gérants, notamment des gérants indigènes des bungalows, qui n'ont pas l'autorité suffisante pour faire respecter les règlements* »<sup>398</sup>.

Les critères raciaux sont présents dans le choix du concessionnaire, et sont associés à des critères sociaux-économiques. Les établissements prestigieux sont laissés à la gestion des Européens tandis que les établissements de second ordre passent progressivement, à partir du milieu des années 1920, sous la gestion des Asiatiques en raison de leur importance moindre et du peu de revenus qu'ils génèrent.

### **c) Concessionnaires collectifs**

Pour répartir les coûts d'équipement et favoriser l'émergence d'un secteur privé hôtelier, le Gouvernement a tenté plusieurs associations avec des partenaires variés : groupements d'hôteliers, ou compagnies de mines. Le but étant de trouver des collaborateurs aussi bien pour la construction que pour la gérance. Nous verrons les différentes collaborations mises en place dans les années 1920 et 1930, en insistant particulièrement sur la collaboration avec la Société des grands hôtels indochinois (SGHI).

---

<sup>397</sup> ANV1, GGI 5018, 1930.11.16, appel d'offres pour le bungalow de Sisophon

<sup>398</sup> ANOM, FOM 547, 1935.2.24, rapport au ministre des Colonies des travaux du Conseil supérieur des colonies, Section tourisme

Le 14 décembre 1923<sup>399</sup>, André Lochard passe un accord original avec la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine, afin de développer le circuit touristique des lacs Babé [voir chapitre 4], pour la construction d'un bungalow à Nadon et l'aménagement du bâtiment du lieu-dit le Plateau en bungalow. La compagnie s'engage à effectuer les travaux, suivant les plans de l'administration, dans un délai de douze mois ; à mettre à disposition une voiture de location pour les touristes ; à réparer la route d'accès. En contre partie, le Gouvernement général meuble et équipe en petit matériel (linge, vaisselle) les établissements et verse une subvention annuelle de 10 000 piastres.

Cependant, les partenariats les plus importants sont passés avec les groupements d'hôteliers et notamment avec la SGHI. Nous reviendrons sur les étapes ayant abouti à la convention de 1924, sur les difficultés rencontrées pour son application et la faillite de la société en 1931.

La mise en place de partenaire est ardemment souhaitée par le Gouverneur général Maurice Long<sup>400</sup> et par André Lochard en charge de l'organisation touristique. En février 1922, André Lochard est en pourparler pour la construction et l'exploitation des nouveaux hôtels en Annam, avec trois groupements de professionnels du tourisme. Le groupe Frasseto&Sicé (locataire et exploitant de l'hôtel Continental à Saigon, propriétaire de l'ancienne villa du duc de Montpensier à Phan Thiet), le groupe Walthausen (ancien propriétaire de l'hôtel du commerce à Haiphong) et le groupe François Bernard qui vient d'acquérir l'hôtel du Commerce et l'hôtel de l'Europe (à Haiphong). Des représentants des différents groupes sont envoyés pour expertiser les besoins hôteliers de la route mandarine. André Lochard envisage la possibilité d'offrir des terrains aux groupements, d'élaborer les plans et de financer la construction à hauteur de 20 à 35 %. L'exécution et la propriété des hôtels reviendraient aux groupements. Mais cette possibilité, trop coûteuse pour l'administration, est abandonnée et l'administration décide de prendre à sa charge la construction de ces infrastructures [voir chapitre 4].

Cependant, les pourparlers avec le groupe Frasseto&Sicé [Annexe.19 Historique de la SGHI] devenue la SGHI, se poursuivent et débouchent sur la signature d'une convention le 30

---

<sup>399</sup> ANV1, RST 75 204-1, 1923.12.14, convention entre le directeur des Services économiques (Lochard) et le directeur général Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine

<sup>400</sup> Gouverneur général de l'Indochine de décembre 1919 à février 1922

janvier 1924<sup>401</sup>, entre le Gouverneur général Martial Merlin<sup>402</sup> et la SGHI, complétée, par la suite, par des avenants. La convention prévoit l'exploitation d'établissements déjà construits et la construction d'hôtels à des points touristiques stratégiques. Ces établissements sont classés en deux catégories : les hôtels principaux, Phnom Penh (58 chambres), Angkor (40 chambres), Huê (40 chambres) ; et les hôtels secondaires ou bungalows à aménager ou construire Phan Thiet (douze chambres) et Djiring (huit chambres). Les dépenses totales sont plafonnées à 1 200 000 piastres. L'administration établit les plans (bâtiments, décoration intérieure, canalisation, plans d'installation de l'éclairage, de ventilation, du chauffage, des ascenseurs et monte-charges, et des appareils sanitaires et d'hydrothérapie) et fait l'avance des frais, tandis que la Société est chargée de leur exécution et de leur contrôle. Les travaux doivent être exécutés dans un délai de 30 mois. L'administration procède, après la réalisation, à la réception provisoire des bâtiments, tandis que la réception définitive se fera un an après. A partir de la remise provisoire, la SGHI a 20 ans pour rembourser l'intégralité des sommes avancées par l'administration.

L'exécution de la convention se heurte à différents problèmes : délais non respectés, divergences de point de vue sur les plans, conflits sur les emplacements devant accueillir les constructions (à Angkor s'opposent les partisans de la construction du nouvel hôtel à Siem Reap, à ceux favorables à son édification directement sur le site d'Angkor). Cette période de difficultés et d'hésitations prend fin avec la signature de deux avenants dont le premier, datant du 28 avril 1928<sup>403</sup>, prévoit, selon l'article 13, en plus de l'agrandissement du bungalow initial d'Angkor de 25 à 50 chambres, la construction du Khmer Palace de 70 chambres à Siem Reap aussi appelé le Grand Hôtel [voir chapitre 6]. De plus, le programme de construction est adapté, des hôtels sont exclus de la convention comme ceux de Huê et Djiring, quand d'autres l'intègrent comme l'hôtel du Parc à Dalat (68 chambres). En 1930, les constructions sont terminées, mais deux hôtels demeurent inachevés, le Grand Hôtel de Siem Reap et l'hôtel du Parc à Dalat. La crise économique et les erreurs de gestion viennent à bout de la santé financière de la SGHI. Incapable de pourvoir à la totalité des dépenses d'équipements et aux frais d'assurance, elle dépose son bilan. Un plan d'assainissement intégrant une souscription publique et gouvernementale est projeté, cependant les difficultés sont telles qu'à la fin de l'année 1930, la Société est mise en liquidation judiciaire, résiliant automatiquement la convention passée avec l'administration. Le syndic de faillite donne

---

<sup>401</sup> ANOM, GGI 59 875, convention le 30 janvier 1924 entre SGHI et le GGI

<sup>402</sup> Gouverneur général de l'Indochine février 1923 à avril 1925

<sup>403</sup> ANOM, GGI 66 743, 1928.4.28, avenant à la convention du 30 janvier 1924 entre SGHI et le GGI

l'ordre de cesser l'exploitation de tous les hôtels, mais un incident regrettable (touristes étrangers restés sans gîte bien que munis de billets) s'étant produit à Angkor, la réouverture des hôtels est faite sous la responsabilité d'un séquestre judiciaire (24 novembre 1930). Le syndic et l'administration procèdent à l'inventaire du matériel et du mobilier des hôtels. Il s'en suit une longue et fastidieuse négociation entre la Société et le Gouvernement général concernant le prix de rachat du mobilier et du matériel. Un accord est passé le 29 décembre 1931 fixant à 102 000 piastres le rachat de l'ensemble.

La faillite de la SGHI marque un véritable coût d'arrêt dans l'effort financier du Gouvernement général concernant l'organisation touristique. L'administration est toutefois contrainte de financer l'achèvement des hôtels de Siem Reap et du Parc à Dalat et de trouver des concessionnaires pour les établissements gérés par la Société. En effet, au moment de la faillite, la Société exploite : le bungalow d'Angkor, le Royal Hôtel de Phnom-Penh, le bungalow de Phan Thiet, le grand hôtel de Nha Trang et le Langbian Palace. Après le *fiasco* de la SGHI, les autorités hésitent entre une direction unique pour le groupe d'hôtels et/ou une gérance différente pour chacun. Elle se décide à adopter une solution mixte consistant à rassembler les hôtels par région touristique, afin de permettre à l'exploitant de répartir son personnel dans divers hôtels selon les saisons touristiques. Cette décision favorise la création de groupements hôteliers comme la Compagnie hôtelière indochinoise (1931), la Société foncière du Tonkin<sup>404</sup> et de l'Annam (1930) et la Société hôtelière du Cambodge<sup>405</sup> (1930).

Le désir de trouver à tout prix des partenaires et de favoriser le développement d'un secteur privé a conduit le Gouvernement général à s'associer avec la SGHI. Cette décision a fait l'objet de nombreuses critiques, et, son relatif échec (retard de construction et faillite) a fortement pénalisé le développement touristique de la colonie, accélérant le désengagement du Gouvernement général en matière de construction d'infrastructures touristiques.

---

<sup>404</sup> En 1937 la Société foncière du Tonkin possède l'hôtel des mines (16 chambres) et son annexe à Hon Gay (7 chambres) ainsi qu'une petite hôtellerie connue sous le nom de la Chaumière située à Cam Pha Port (3 chambres).

<sup>405</sup> Elle est créée grâce à l'entrée dans le capital de Ordioni (exploitant du Select à Phnom Penh) pour sauver de la faillite Baluteig (exploitation du Grand Hôtel à Phnom Penh) et nouveau gérant du Royal Hôtel à Phnom Penh.

## 2. L'aide apportée à l'hôtellerie privée

En 1930, la crise économique fragilise autant les hôteliers privés que l'Etat ; l'achèvement du programme entrepris ainsi que la nouvelle orientation politique (désormais tournée vers la propagande) [voir chapitre 3] ont contribué à limiter l'effort financier pour la construction d'infrastructures hôtelières. L'administration prévoit d'achever les constructions entreprises (Khmer Palace, Hôtel du Parc, les bungalows de Dong Ha et de Vientiane) et de soutenir l'initiative privée grâce à l'établissement du crédit hôtelier. Elle ne souhaite plus se substituer à l'initiative privée mais choisit de soutenir, par des facilités financières, les établissements qui répondent aux besoins permanents du tourisme dans la colonie, et désirent améliorer leurs aménagements. Reprenant le modèle de la métropole (décret du 30 novembre 1923), le ministre des Colonies lance le 5 juillet 1930<sup>406</sup> le crédit hôtelier. Il permet de faire un emprunt à 6 % sur dix ans au lieu des 12% de la Banque d'Indochine, auxquels il faut ajouter 8% de frais. L'effort personnel des demandeurs ne peut être inférieur au montant même du prêt sollicité, de plus les prêts doivent être garantis (hypothèques, nantisements des titres ou garantis de l'état). Les prêts étant exclusifs de toute subvention, ils ne concernent que l'hôtellerie privée. Les demandes doivent être accompagnées d'un devis des constructions, travaux ou aménagements projetés, et de justificatifs des garanties financières. Un nombre important de demandes a été envoyé, mais seulement quinze ont été retenues pour examen : quatre pour Saigon, trois pour Haiphong et neuf dans le reste de l'Union. Les demandes ont été étudiées les 9 et 10 mars 1931<sup>407</sup> durant la réunion du Comité du tourisme. Le crédit hôtelier permet d'évaluer le désengagement du Gouvernement ; les conditions sont volontairement restrictives, le secrétaire général fait observer que : « *les finances ne sont pas bonnes et que le crédit hôtelier répond à des buts volontairement restreints. Il ne vise que l'équipement moderne du tourisme en Indochine* »<sup>408</sup>, et aucune demande n'aboutit, éconduite pour vices de formes relatifs à la nationalité, aux garanties financières, aux programmes incomplets. Ces conditions témoignent d'une évolution de la conception des établissements : après le « tout touristique » des années 1920, désormais le Gouvernement est plus attentif à discerner la réalité de la fonction touristique. Aucun prêt n'a été consenti, les 320 000 piastres allouées au crédit sont attribuées à l'achèvement du Khmer Palace et de l'hôtel du Parc. Dès août 1931, le crédit hôtelier est supprimé en raison du manque de moyen. Dans un premier

---

<sup>406</sup> ANOM, FOM 594, 1930.7.5, arrêt du crédit hôtelier

<sup>407</sup> ANOM, FOM 594, 1931.3.9-10, réunion du Comité du tourisme

<sup>408</sup> ANOM, FOM 594, 1931.3.9-10, réunion du Comité du tourisme

temps, nous reviendrons sur les raisons des différents refus, puis nous dresserons un bilan de l'aide apportée à l'initiative hôtelière privée à la fin des années 1930.

Il nous paraît ici intéressant de chercher les raisons qui ont amené toutes les demandes à être refusées. Nous les avons classées en deux groupes : vice de forme classique et non-respect de la fonction touristique.

Pour les vices de forme, nous pouvons retenir le refus de la demande de Walthauser, propriétaire de l'hôtel de la Rotonde, en raison de sa nationalité étrangère. La demande de Mateo Fanchini, propriétaire de l'hôtel Continental, est, quant à elle, refusée pour manque de garanties et devis incomplets<sup>409</sup>, tout comme celle du Saigon Palace, tenu par Patrice Luciani ou celle de la Société foncière du Tonkin et de l'Annam qui souhaite créer un hôtel à Vinh, ainsi que celle de l'hôtel de la Madeleine et celle de la pension de famille Morellon situés à Cha Pa.

Des demandes sont refusées en raison de l'absence de fonction touristique, c'est le cas de l'hôtel de la Rotonde à Saigon et du Saigon Palace, considérés comme non touristique, alors même que le Continental, hôtel urbain du même type, est lui considéré comme touristique. Sur le même principe, les demandes de Mme Nguyễn Thi (pour l'agrandissement de son bungalow à Bac Kan), celle Dao Thien Toan (hôtelier à Rach Gia) et de Thin Lan (gérant l'hôtel du Lion d'or à Quang Tri) sont rejetées par le Comité, considérant que les établissements ne sont pas situés sur des étapes touristiques normales ; alors même que Quang Tri et Bac Kan ont bénéficié, dans les années 1920, des fonds du budget touristique pour s'équiper. Un hôtelier asiatique relève la difficulté d'évaluer la part des touristes parmi ses clients : « *Mon hôtel est installé à Quang-tri depuis 1914 et jusqu'à ce jour. J'y reçois presque tous les jours des passagers européens mais je ne peux pas distinguer s'ils sont des touristes ou des voyageurs* »<sup>410</sup>. Certains hôteliers vietnamiens mettent en valeur leur non concurrence avec les établissements hôteliers destinés aux Européens, mais la solidarité « nationale » comme Phan Thanh Khuyen propriétaire de l'hôtel Phan-Thanh à Quin Hon : « *il est en quelque sorte un exemple de l'effort à l'Annamite pour concurrencer l'Asiatique étranger dans l'industrie hôtelière de l'Annam, sans porter atteinte pour cela à l'industrie hôtelière française qui vise une toute autre clientèle* »<sup>411</sup>.

---

<sup>409</sup> Sur le Continental Palace voir Franchini P., *Le Continental Saigon*, Paris : Métailié, 1995, 287 p.

<sup>410</sup> ANOM, L5, 1931.1.2, Hoang Duc Huu à RSA, demande de crédit hôtelier

<sup>411</sup> ANOM, L5, 1931.7.11, Phan Than Khuyen à RSA, demande de crédit hôtelier

En 1937, l'OCTI ne subventionne plus d'établissements hôteliers, et la totalité de son budget est consacrée à la propagande touristique. Le Gouvernement général n'accepte qu'exceptionnellement de venir en aide à un hôtelier, il refuse les demandes au motif qu'elles ne présentent par un intérêt touristique. Désormais la mobilité touristique et la mobilité territoriale ne sont plus confondues. Ainsi, en 1937<sup>412</sup>, la demande de Meissonier, propriétaire de la veille Chaumière à Vietri, le seul établissement européen qui existe entre Hanoi et Tuyen Quang, est refusée. En revanche, le Gouvernement accepte, en 1939<sup>413</sup>, d'octroyer à Hasa une petite subvention (40 piastres par mois) pour son hôtel de Mon Cay, étant donné que c'est le seul hôtel de la ville et qu'il est parfois utilisé comme gîte d'étape pour se rendre à la plage de Traco. Le 25 avril 1939<sup>414</sup>, le Gouvernement général adresse à tous ses administrateurs un questionnaire sur la demande de Montcel inspecteur des colonies, afin de comptabiliser le montant annuel des différentes subventions allouées aux hôtels et aux bungalows appartenant à l'administration. Il résulte de cette enquête qu'aucun hôtel ou bungalow du Tonkin, appartenant ou non à l'administration, ne bénéficie de subvention administrative, ce qui prouve bien le désengagement du Gouvernement en la matière. Les bungalows établis dans certaines provinces excentrées sont gérés directement par les chefs de province. Notons que les administrateurs ne prennent en compte que le parc hôtelier destiné aux Européens. Ainsi le Résident de Ninh Binh répond qu'il n'existe aucun établissement de ce type dans sa province précisant que « *les rares logeurs indigènes ne sauraient être assimilés à des hôteliers et ne disposent pas de ressources suffisantes pour loger des Européens* »<sup>415</sup>. Mais la Seconde Guerre mondiale légitime de nouveau la confusion des genres : certains établissements dépourvus de tout intérêt touristique se trouveront subventionnés en raison de la proximité d'une garnison. C'est le cas de l'hôtel des mines à Tuyen Quang tenu par la veuve de Guiguen. Elle reçoit une subvention pour la période allant du 1er novembre 1940 au 31 décembre 1941, subvention qui sera suspendue lorsque les troupes auront regagné leur garnison à Tuyen Quang.

Le crédit hôtelier n'a, en aucun cas, soutenu l'initiative privée et de manière générale, le Gouvernement général n'est jamais venu en aide à ces établissements, ce qui explique le peu d'information retrouvée dans les archives administratives. Cependant, la consultation de

---

<sup>412</sup> ANV1, RST 75 204 -4, 1937.7.9, Meissonier à RSA, demande de subvention

<sup>413</sup> ANV1, RST 75 204 -4, 1939. 10.27, RSA à Hasa, demande de subvention

<sup>414</sup> ANV1, RST 75 204 -1, 1939.4.25, GGI à Administrateur local circulaire

<sup>415</sup> ANV1, RST 75 204 -1, 1939.4.25, GGI à Administrateur local circulaire

brochures, comme celle intitulée *Liste des hôtels et bungalows de l'Indochine*<sup>416</sup>, ainsi que l'étude des demandes de crédit hôtelier nous permettent d'affirmer qu'il existe bien un secteur privé destiné principalement à une clientèle asiatique, qui émerge dans les années 1930 sous l'effet de l'amélioration des voies de communication.

## **II. La gestion du parc hôtelier étatique**

Dans cette seconde partie, il s'agira d'étudier la gestion du parc hôtelier étatique en analysant : l'état d'esprit ayant orienté sa construction (influence du directeur des Services économiques), la gestion technique (bâtiments, équipements), la gestion touristique (personnel, menus), les conditions particulières des établissements de second rang (approvisionnement et services divers), et les mesures de contrôle assurant théoriquement l'application des conditions de gérance.

### **1. Gestion technique**

Dans cette partie, nous reviendrons sur l'état d'esprit dans lequel a été constitué le parc étatique à travers deux exemples : celui des bungalows de la route mandarine (Tuy Hoa, Quang Ngai, Dong Hoi) et celui du Bockor Palace [Annexe 22. Exemples d'infrastructures hôtelières]. Ensuite, nous nous intéresserons aux conditions d'entretien de ce parc. Enfin, nous aborderons la question de l'équipement en mobilier et matériel.

En 1922, lorsque André Lochard est chargé de l'organisation du tourisme, il bénéficie d'un budget important et se lance dans la construction d'établissements de prestige. Son but est de doter l'Indochine d'équipements modernes (électricité et sanitaires) et luxueux<sup>417</sup>. Pour mener à bien son dessein, il souhaite ériger les trois petits bungalows de Tuy Hoa, de Quang Ngai et de Dong Hoi en prototypes sur lesquels seront calqués les prochains bungalows d'état et qui serviront d'exemple aux entreprises privées<sup>418</sup>. Dans le même esprit, il choisit aussi d'édifier un palace au Bockor, à la place du petit hôtel projeté. Ce projet va à l'encontre de ce

---

<sup>416</sup> Office indochinois du tourisme et de la propagande, *Liste des hôtels et bungalows de l'Indochine*, Hanoi, 1931, 16 p.

<sup>417</sup> ANOM, GGI 66 731, 1922.4.29, directeur des Services économiques à inspecteur général des Travaux publics

<sup>418</sup> ANOM, GGI 66 731, 1922.4.29, directeur des Services économiques à inspecteur général des Travaux publics

qui se fait dans la colonie où les établissements sont majoritairement rudimentaires et dépourvus de confort moderne.

En 1922, André Lochard, récupère la construction des bungalows de Tuy Hoa, de Quang Ngai et de Dong Hoi. Souhaitant édifier des établissements modernes modèles, il apporte des modifications aux plans établis par le service de l'Annam, liste les caractéristiques à intégrer et transmet le dossier au directeur du Service de l'architecture Ernest Hébrard. André Lochard souhaite : séparer les touristes des locaux en dissociant la salle de café de la salle à manger et de la salle de lecture (« *l'existence d'une maison unique dans les petits centres expose ses habitants à des promiscuités qui leur sont épargnées dans les grandes villes où existent des hôtels de diverses catégories* »<sup>419</sup>) ; apporter un confort sanitaire en fournissant à chaque chambre l'eau courante et en les dotant d'une douche, d'un lavabo et de toilettes séparés, pour ne pas exposer les ménages « *à des intimités d'un autre siècle* »<sup>420</sup> ; équiper les chambres d'un éclairage et d'une ventilation électrique. Ernest Hébrard ajoute à ces contraintes son désir de construire des édifices neufs (et non de rénover d'anciens bâtiments), et de les orienter afin qu'ils reçoivent largement les vents régnant de la contrée ou de la mer. Pour le Bockor Palace, André Lochard modifie les plans établis par les services de la Résidence du Cambodge et transforme le petit hôtel en palace. Il charge Gilles, architecte de l'Inspection générale des travaux publics, de rectifier les plans. La difficulté est d'intégrer les constructions déjà entreprises. En coopération et sur les conseils d'André Lochard, Gilles établit le plan d'un palace, comme le précise une note Service local des bâtiments et du cadastre au Cambodge « *Il s'agit à présent de construire au Bockor un véritable palace sur des données nouvelles. Ce projet exigera la démolition d'une partie des travaux déjà exécutés, alors que, d'après la correspondance échangée jusqu'à l'arrivée de cet architecte, nous pensions qu'il s'agissait uniquement de remanier les installations intérieures dans le cadre antérieurement prévu pour le gros œuvre du bâtiment* »<sup>421</sup>. Mais André Lochard n'est pas satisfait, les travaux sont suspendus et Bérard, ingénieur en chef, est chargé d'améliorer le projet. Les travaux reprennent le 9 décembre 1922. Mais le budget s'envole à cause des modifications multiples et d'une mauvaise estimation prévisionnelle : dépassement pour l'installation de l'eau, des appareils sanitaires et des persiennes métalliques,

---

<sup>419</sup> ANOM, GGI 66 731, 1922.4.29, directeur des Services économiques à inspecteur général des Travaux publics

<sup>420</sup> ANOM, GGI 66 731, 1922.4.29, directeur des Services économiques à inspecteur général des Travaux publics

<sup>421</sup> ANOM, GGI 66736 1922.7.8, Service local des bâtiments et du cadastre au Cambodge à inspecteur général des Travaux publics

ainsi que pour le béton et l'enduit (erreurs de métrage). Au final, le Palace aura donc coûté 311 872 piastres.

André Lochard a été vivement critiqué, notamment par la Section du tourisme, pour ses choix, et, accusé d'avoir dilapidé l'enveloppe allouée à l'organisation touristique ; une enquête est même diligentée pour déterminer les responsables. Les bungalows sont trop coûteux et ne peuvent en aucun cas servir de modèles, ils restent durant quelques années les seuls bungalows équipés de la sorte sur le territoire. Ainsi en 1931, la demande du Comité du tourisme de moderniser les bungalows d'Etat en y installant la lumière électrique, une petite machine à glace ou un réfrigérateur, est rejetée par la direction des finances. En 1932, un rapport, rédigé par la direction des Affaires économiques et administratives, atteste du manque de confort des établissements : « *Si jusqu'ici ces touristes étrangers n'ont pas compris l'Indochine dans leurs itinéraires, c'est qu'à leur connaissance, nous n'étions pas en mesure de les recevoir au moins de leur donner le confort auquel ils étaient habitués* »<sup>422</sup>. Ce manque de confort est accompagné d'un manque d'esthétisme. En 1926, le conservateur du Musée économique du Cambodge souligne la banalité dans la décoration de tous les bungalows : « *peinture jaune avec une vague fresque dans la chambre à coucher représentant de lamentables glycines ou toutes autres fleurs décorées* »<sup>423</sup>. Il souhaite que les bungalows, surtout dans les salles de restaurant, possèdent un cachet personnel, grâce à une décoration et un mobilier appropriés. D'après lui, cela ne coûterait pas plus cher et valoriserait le bon goût français auprès de la clientèle étrangère.

En matière de travaux et d'entretien, tous les établissements d'Etat ont deux clauses communes : l'obligation d'effectuer les réparations locatives et l'entretien courant des bâtiments, et l'interdiction d'exécuter, sans y avoir été autorisé, des travaux modifiant l'aménagement intérieur de l'hôtel. En cas de non respect de cette clause, l'administration bénéficie de toutes les améliorations de l'immeuble, sans que l'exploitant ne puisse prétendre à une indemnité. C'est l'administration, sauf accord spécifique, qui assure les travaux de grosses réparations et de transformations des bâtiments sans que l'exploitant puisse s'y opposer ou réclamer une indemnité pour inconvénients d'exploitation. Cette clause est valable pour les établissements d'importance pour lesquels les autorités ont projeté des travaux,

---

<sup>422</sup> ANOM, Sup 27, 1932, direction des Affaires économiques et administratives, rapport de présentation au Comité central du tourisme sur la situation actuelle du tourisme en Indochine

<sup>423</sup> NAC, RSC 31 430, 1926.2.20, Conservateur du Musée économique du Cambodge à RSC, bungalow de Kampot

comme pour le Langbian Palace en 1923 et 1926, et le Khmer Palace en 1931. Cependant il existe des cas particuliers, lorsque l'administration construit des établissements en coopération avec les privés. Le principe est le suivant : l'administration paie les travaux (en avance ou après), établit les plans et le concessionnaire se charge des travaux. Pour la SGHI, l'avance est faite par l'administration tandis que, pour l'hôtel de la cascade d'Argent au Tam Dao, c'est le concessionnaire qui fait l'avance. Dans le deux cas, la somme des dépenses à rembourser est plafonnée (23 000 piastres en 1924 pour l'hôtel de la cascade d'Argent<sup>424</sup>).

Les clauses concernant l'équipement en mobilier et en matériel d'exploitation varient en fonction de la période et de l'importance de l'établissement. Nous verrons le cas des établissements de second ordre, avant de nous intéresser aux établissements d'importance comme ceux confiés à la SGHI.

Au début des années 1920, l'administration locale pourvoit à l'ensemble de l'équipement (linge, argenterie, vaisselle) de ces petits et moyens établissements, notamment en Cochinchine. Cependant, la dégradation progressive du matériel et son non-remplacement obligent l'administration à demander aux concessionnaires de se munir de leur propre matériel : argenterie, batterie de cuisine, vaisselle, moustiquaires, rideaux, garnitures de toilette, linge de chambre et de table. Au moment de l'entrée en gérance, la commission dresse un inventaire de l'équipement présent, et agréé l'équipement apporté par le gérant (parfois énuméré dans le cahier des charges). Dans le cas où le concessionnaire pourvoit au matériel et mobilier, il est prévu une clause de rachat en fin de gérance, le montant est évalué par une commission et prend en compte son usure. Ainsi en 1922, l'administration propose à Desanti de racheter le matériel dans lequel il a investi pour la gérance du Langbian Palace.

Dans les cas des hôtels confiés à la SGHI, la convention du 30 janvier 1924 oblige la Société à fournir à ses frais le mobilier et matériel d'exploitation, conformément aux types et modèles agréés par l'administration. Un investissement minimum est prévu pour l'équipement de chaque hôtel (hôtel Royal de Phnom Penh 105 000 piastres, les hôtels du groupe d'Angkor 80 000 piastres, hôtel de Huê 75 000 piastres, hôtel de Phan Thiet 18 000 piastres, hôtel de Djiring 20 000 piastres). En cas de résiliation du contrat, il est prévu que le mobilier et le matériel doivent être rachetés par l'Etat, après inventaire, à un prix ne pouvant être inférieur au prix d'achat, diminué de 5% par année d'usage. La faillite de la Société en 1931 provoque l'application de cette clause. L'inventaire engendre des polémiques : le

---

<sup>424</sup> ANOM, GGI 66 743, cahier des charges de l'Hôtel restaurant de la cascade d'Argent, 1924

meuble et matériel étant dépareillés, composés de lots disparates récupérés dans différents établissements<sup>425</sup>, n'ayant jamais été soumis à l'approbation de l'administration et surtout ne disposant pas de facture, chaque pièce dut être estimée. Les établissements sont donc fermés pour permettre aux experts d'apprécier la valeur du mobilier et du matériel. Suite à cette faillite et aux dépenses non prévues pour l'achèvement des deux établissements, les autorités décident que, dans le cas du Khmer Palace et de l'hôtel du Parc, le gros œuvre (travaux de menuiserie, vitreries, installations électriques des cuisines et des appareils sanitaires), ainsi que le mobilier et matériel (le gros et petit matériel de vaisselle, verrerie, argenterie, linge de table et de literie, batterie de cuisine) seront à la charge du concessionnaire, en échange d'une exploitation longue durée. L'administration étant dans l'obligation, en fin de contrat, de racheter le mobilier et le matériel fournis, compte tenu du coefficient de dépréciation par année d'usage. De plus, pour éviter les polémiques au moment du rachat et s'assurer que le matériel détérioré en cours d'exploitation est remplacé, l'administration s'engage à faire un inventaire annuel.

Les conceptions d'André Lochard sont à l'origine du relatif échec de l'organisation touristique qui lui a été confiée. Il a privilégié l'édification d'établissements de luxe et de grand confort, au détriment d'établissements plus simples qui auraient été moins coûteux et auraient permis de multiplier les installations sur une période plus courte. En ce qui concerne les conditions de gérance, elles protègent le parc hôtelier contre les dégradations, mais aussi contre toutes les améliorations venant du concessionnaire. La fourniture du mobilier et du matériel est, quant à elle, à l'image du désengagement progressif du Gouvernement général en matière d'infrastructures hôtelières.

## **2. Le service hôtelier**

Les cahiers des charges précisent les conditions d'exploitation en termes de service. Ils détaillent les périodes d'ouverture, le personnel minimum obligatoire, les tarifs des pensions, la composition des repas, ainsi que l'hygiène des locaux.

---

<sup>425</sup> L'administration accorde pour les établissements qu'elle construit directement ou avec le soutien d'un groupement hôtelier, un souci constant au fait que le mobilier et le matériel ne soient pas dépareillés, voire que les établissements aient un mobilier uniformisé entre eux. Par exemple pour l'ameublement du Bockor Palace, Lochard transmet les planches à dessin de Sabrié, architecte diplômé de l'école des Beaux Arts, en service au Tonkin, qui a réalisé le mobilier des bungalows de la côte d'Annam.

La plupart des hôtels et des bungalows sont ouverts toute l'année, en particulier ceux qui assurent la fonction de gîtes d'étape. En revanche, les établissements connaissant un accroissement de fréquentation sur une période définie, comme ceux dont l'accès est conditionné par la saison (c'est le cas des hôtels du site d'Angkor) ou encore ceux situés dans les stations touristiques dont les saisons touristiques sont assujetties aux conditions climatiques et aux vacances scolaires, sont ouverts par intermittence. C'est le cas du Bockor Palace dont le cahier des charges de 1930 prévoit une ouverture de cinq mois (1<sup>er</sup> février au 1 juin) ; le reste du temps, le concessionnaire est dans l'obligation de recevoir les touristes qui se présentent mais garde son établissement fermé. D'autres hôtels mettent en place un service minimum, comme l'hôtel de la cascade d'Argent au Tam Dao (cahier des charges, 1924) ouvert du 15 mai au 15 octobre, et seulement les week-ends et les jours fériés pendant la saison morte. Progressivement les hôtels des stations les plus importantes, comme Dalat, s'affranchissent de cette contrainte et demeurent ouverts toute l'année. Avant l'ouverture de la desserte routière, les ruines d'Angkor étaient accessibles uniquement par bateau durant la saison des hautes eaux, et le bungalow n'était ouvert que durant cette période, le reste du temps (de mai à décembre) une permanence était assurée par un gérant asiatique. La construction de la desserte et l'ouverture de l'accès par le Siam ont permis de s'affranchir du service fluvial, d'où l'engagement, en 1935, d'Alfred Messner à ouvrir toute l'année le Khmer Palace et à mettre à disposition le bungalow en cas d'affluence importante.

Le cahier des charges fixe toujours un personnel minimum qui varie en nombre et en compétence en fonction de la taille de l'établissement. Le nombre et la tenue du personnel sont agréés par une commission de surveillance ; une place particulière est accordée au choix du gérant pour les établissements d'importance.

Si le cahier des charges ne l'oblige pas, le concessionnaire peut se substituer à un gérant pour l'exploitation de l'établissement. Les qualités professionnelles du gérant (qu'il soit concessionnaire ou simple gérant) sont autant d'atouts pour obtenir une concession, c'est pourquoi, dans leurs soumissions, les demandeurs précisent qui exercera la gérance de l'hôtel. Ainsi en 1932, Alfred Messner s'engage à exploiter personnellement les hôtels du groupe d'Angkor et à prendre comme maître d'hôtel Legrand, gérant du restaurant la Pagode à Saïgon, parlant couramment l'anglais, et comme cuisinier Guichard, chef du même restaurant. On accorde une attention particulière au cuisinier des petits et moyens bungalows en exigeant leur agrément par la commission et, dans la mesure du possible, une solide expérience.

Le nombre d'employés minimum des établissements de second ordre est faible (deux *boys* en moyenne) ; mais au fur et à mesure que la fonction touristique s'affirme, l'accueil se professionnalise, et la liste du personnel obligatoire s'allonge et se complexifie. En 1931, le cahier des charges de Kompong Thom oblige le concessionnaire à employer dix personnes (un directeur-gérant, un secrétaire-adjoint, un cuisinier, un marmiton, deux *boys-chambres*, deux *boys-restaurants*, deux *coolies*.) ; la même année pour l'établissement de Nha Trang, le concessionnaire doit embaucher un gérant européen secondé de quatorze personnes ; en 1932, le personnel minimum en haute saison pour le Khmer Palace et le Royal est de vingt-quatre personnes (un gérant ou maître d'hôtel ou chef cuisinier d'origine européenne, deux cuisiniers, un pâtissier boulanger, six *boys-chambres*, six *boys-restaurants*, trois *coolies*, une couturière-lingère, un blanchisseur, deux jardiniers, un gardien de nuit)

Pour le personnel asiatique, le cahier des charges précise la tenue : « *le gérant devra veiller à ce que les clients ne puissent être choqués et soumis à des vexations par suite de manquement commis par son personnel. Leur congédiement sera prononcé d'office par l'administrateur, chaque fois que de besoin* »<sup>426</sup>. Dans certains établissements, il est demandé que le personnel parle des rudiments de français comme à Pursat (cahier des charges, 1926) et à Kompong Cham (cahier des charges, 1928). Dans les établissements d'importance, tels que le Royal Hôtel, le Khmer Palace, le Langbian, il est spécifié que la tenue du personnel doit être soignée et propre, le costume blanc est de rigueur pour servir à table, et le personnel en charge de l'accueil doit parler correctement le français.

Les cahiers des charge, quelle que soit la taille de l'établissement, précisent toujours les tarifs : prix de la chambre, des repas et des pensions. Ils constituent un prix maximum à ne pas dépasser et font l'objet de nombreux avenants pour être réévalués. Pour simplifier ces ajustements, le cahier des charges de 1932 du Royal Hôtel et du groupe des hôtels d'Angkor introduit une nouvelle clause précisant que, dans le cas d'une variation de 10% en plus ou en moins du prix actuel de la vie en Indochine (calculé d'après le Bureau de la statistique officielle du gouvernement général), le concessionnaire, en accord avec l'administration, doit mettre ses prix en harmonie. De plus, à la fin des années 1920, des tarifs spéciaux (remise entre 10 et 25%) pour les fonctionnaires, officiers et leurs familles tentent de favoriser le déplacement des colons. Dans les établissements à vocation touristique, les enfants bénéficient d'un tarif préférentiel ; en 1932, dans les hôtels du groupe d'Angkor, ils ne payent

---

<sup>426</sup> ANOM, GGI 66 743, marché de gré à gré bungalow de Ben Tre, 1927

plein tarif qu'à partir de douze ans. Plus anecdotique, le bungalow de Kep possède, en 1930, un tarif de chambres louées pour la sieste de 12 h à 15h30.

La composition des menus est toujours définie, leur complexité varie en fonction du standing. Dans les établissements de second rang, la composition reste simple ; dans les hôtels de prestige, le choix est varié et les mets plus raffinés [annexe 21. Tableau comparatif des menus]. Dans les Palaces, notamment au Khmer Palace, il est précisé que la cuisine doit être faite exclusivement au beurre et non à la graisse ; les fruits doivent être variés et abondants ; le café ou le thé toujours de bonne qualité. Dans les établissements de moindre importance, les horaires des repas sont précisés : à Bac Lien (cahier des charges, 1925), les repas sont servis de 6 heures à 7h30, de 11 heures à 13 heures, de 19 heures à 21 heures. Les gérants sont obligés de servir une collation aux touristes en dehors des repas. Cependant on constate que, plus la fonction touristique de l'établissement s'affirme, moins les horaires sont fixes.

Tous les cahiers des charges précisent également les mesures d'hygiène à respecter : l'eau doit être filtrée, la nourriture saine, les toilettes, le linge et la cuisine propres. Les produits utilisés pour nettoyer sont mentionnés : les sols doivent être désinfectés au crésyl et les parquets cirés ; ces obligations s'appliquent quelle que soit l'importance de l'établissement, du bungalow de Pursat (1926) aux hôtels du groupe d'Angkor (1933). Les commissions de surveillance sont particulièrement soucieuses du respect de ces règles.

Le service, dans les établissements étatiques, bénéficie d'une attention particulière ; il varie cependant en fonction de l'établissement. Dans les établissements d'importance, l'administration, via le cahier des charges, tente d'imposer un service haut de gamme afin de se conformer à l'image de luxe et du bon goût à la française, en matière d'accueil et de cuisine. En imposant un degré de sérieux aux établissements, ces obligations pénalisent leur exploitation parce qu'elles alourdissent les charges en personnel, en denrées.

### **3. L'implication des établissements dans la vie locale**

Ces attributions particulières, imposées par le cahier des charges, concernent principalement les petits et moyens bungalows. Elles révèlent le détournement de la fonction touristique de ces établissements. Les chambres sont louées pour de longues durées par les habitants du lieu et les hôteliers multiplient les services à la communauté, en ajoutant à leur fonction celle de boucher, d'épicier etc. La diversité, dans les attributions des établissements et des gérants, montre leur implication dans la vie locale. Pour étayer notre propos, nous

analyserons différentes clauses régissant la gestion des chambres (limitation du séjour, possibilité de les réquisitionner) et la diversité des services (approvisionnement en essence, glace, gestion d'un commerce et du cercle) ; avant de nous intéresser, dans un dernier temps, à des services annexes à vocation plus touristique.

La gestion des chambres est conditionnée par deux principes : la possibilité pour l'administration de les réquisitionner et l'interdiction pour les colons d'y résider en permanence. Le cahier des charges donne à l'administration la possibilité de réquisitionner, des chambres, gratuitement ou contre paiement. Par exemple, pour le bungalow de Can Tho, le cahier des charges de 1921 autorise la réquisition de deux chambres, gratuitement sur simple préavis de douze heures ; celui de My Tho (cahier des charges, 1926) octroie quatre chambres sur le même principe ; tandis que pour les bungalows de Sadec et Rach Gia (cahier de charges, 1924) l'administration est autorisée à réquisitionner une à deux chambres contre paiement du tarif ordinaire. De plus, le cahier des charges interdit systématiquement au gérant de louer des chambres pour une longue durée sans autorisation du chef de province et parfois de louer aux fonctionnaires et aux habitants de la ville. La durée autorisée varie entre cinq et quinze jours et jusqu'à trente jours dans certains cas. Le but de ces interdictions est de réserver les chambres aux voyageurs. L'administration est obligée d'intégrer cette mesure dans le cahier des charges car il est plus rentable, pour le concessionnaire, d'accepter une location longue durée à un résident de la ville que de louer ponctuellement ses chambres. Précisons que les subventions sont en partie accordées pour compenser ce manque à gagner ; l'administration étant consciente que, dans certains cas, le flux de voyageurs est insuffisant pour assurer la viabilité de l'établissement. En revanche, l'administration autorise les Européens à prendre une pension pour leurs repas, c'est le cas pour Bac Lieu (cahier des charges, 1925), Can Tho (cahier des charges, 1921) ou Kompong Cham (cahier des charges, 1928).

Les concessionnaires, en plus de leur gestion hôtelière, sont dans l'obligation d'assurer des services (gestion de commerce et de cercle) et des approvisionnements en denrées alimentaires : glace, viande, pain, pour les touristes, les résidents, les prisons et les établissements médicaux. Ces obligations varient en fonction du rôle que les autorités souhaitent qu'ils jouent dans la vie locale. Dans les localités isolées, les autorités, via le cahier des charges, les incitent à diversifier leurs activités tandis que dans les localités mieux desservies elles les obligent à se limiter à une fonction d'hôtelier.

La glace est la denrée la plus demandée aux concessionnaires, elle doit être vendue aux touristes et aux résidents, mais aussi aux établissements médicaux (hôpital, infirmerie, maternité). Les défaillances d'approvisionnement peuvent être sanctionnées par des amendes (Bren Tre 1927) ; dans certains cas une clause indique que le médecin de l'assistance a l'autorisation de réquisitionner toute la glace, comme à Sadec (cahier des charges, 1924) pour les besoins de la maternité. A partir des années 1930, compte tenu de l'amélioration des conditions de vie, l'approvisionnement n'est plus obligatoire : les hôteliers des bungalows de Kep et de Kompong Cham sont libres de vendre la glace aux habitants à la condition que ce commerce ne porte pas préjudice aux pensionnaires de l'hôtel. Au cas par cas, il existe d'autres types d'approvisionnement, le cahier des charges de 1927 de Kompong Cham oblige le concessionnaire à fournir du pain frais ; à Baria (cahier des charges, 1925) c'est de la viande ; à Go Cong des légumes frais (cahier des charges, 1927). Les gérants de Bac Lieu (cahier des charges, 1925) et de Chau Doc (cahier des charges, 1927) sont, eux, dans l'obligation de livrer aux Européens des prisons voisines leurs repas.

Les hôteliers sont parfois obligés ou interdits d'exercer une fonction de commerçant. Ainsi le cahier des charges de l'hôtel de la cascade d'Argent en 1924 interdit au gérant d'utiliser les lieux pour tenir un commerce, mais paradoxalement l'autorise à ravitailler les habitants de la station. Au contraire à Can Tho (cahier des charges, 1921) et Djiring (cahier des charges, 1926), le gérant s'engage à mettre à disposition une cave et un dépôt de marchandises pour les touristes. Les concessionnaires de Rach Gia et de Long Xuyen (cahier des charges, 1924), de Tay Ninh (cahier des charges, 1927) sont autorisés à tenir dans les salles du bungalow un magasin d'épicerie et un débit de boisson ; au bungalow de Go Cong (cahier des charges, 1927), le gérant est autorisé, en plus de l'épicerie, à tenir une mercerie et une boucherie.

Pour satisfaire à ces demandes et à l'exploitation hôtelière, certains établissements bénéficient de l'autorisation de faire un potager, un poulailler et un parc à bestiaux. Les concessionnaires de Pursat (cahier des charges, 1926), du Beau Site (cahier des charges, 1926) et de Kompong Cham (cahier des charges 1928) se voient céder gratuitement la jouissance d'un terrain, à charge pour eux de l'aménager et à condition que les touristes n'aient à souffrir du bruit et de l'odeur. Cependant dans les années 1930, ces autorisations disparaissent et certaines clauses restrictives apparaissent témoignant certainement d'abus. Le cahier des charges (cahier des charges, 1930) du bungalow de Battambang précise que les pelouses doivent être en parfait état de propreté et qu'il est interdit au gérant de les

transformer en champ d'élevage ; les volailles lui appartenant devront être enfermées dans un poulailler éloigné du bâtiment principal.

De plus, certaines concessions sont associées à l'approvisionnement et à la gestion de la buvette ou de la bibliothèque du cercle situées à l'intérieur de l'établissement ou à côté, comme aux bungalows de Can Tho (cahier des charges, 1921), Rach Gia (cahier des charges, 1924), Sadec (cahier des charges, 1924), Soc Trang (cahier des charges 1925), Go Cong (cahier des charges, 1927). Dans ce cas, les tarifs et heures de service sont fixés par le cahier des charges.

Pour finir, le concessionnaire peut être responsable de services plus directement touristiques comme la fourniture d'essence ou de moyens de transport. Une grande majorité des établissements sont tenus de vendre de l'essence et de l'huile-moteur aux touristes. Les concessionnaires des établissements cochinchinois sont obligés de vendre l'essence au prix fixé à Saigon. Certains hôtels dont la fonction touristique est affirmée sont dans l'obligation de mettre en place un service automobile régulier ou de location de véhicule. En 1918, le concessionnaire de l'hôtel du Cap Saint-Jacques doit mettre à disposition des touristes un autobus pour ceux désirant faire une promenade ou pour aller les chercher à l'arrivée des bateaux au Rach Dua. Le gérant du l'hôtel de la cascade d'Argent (cahier des charges, 1924) est tenu d'avoir un service de transport par automobile reliant la station à la gare de Vinh Yen pour des voyageurs, des bagages, des denrées alimentaires. La fréquence est imposée : service régulier de six voyages (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre), service réduit (du 15 mai au 15 octobre) et intermittent (du 15 octobre au 15 mai). Alfred Messner, concessionnaire des hôtels du groupe d'Angkor, propose librement, l'organisation d'un service automobile régulier entre Angkor et Aranya (frontière siamoise). D'autres établissements bénéficient de la possibilité de louer des véhicules (à un tarif agréé), comme à Pursat (cahier des charges en 1926) ou à Kompong Cham (cahier des charges, 1928) ; ce dernier est aussi autorisé à louer les services d'un guide *indigène*. Certaines obligations sont moins courantes : le concessionnaire du Bockor Palace (cahier des charges, 1930) doit mettre à disposition un cabinet noir pour la photographie. Alfred Messner (soumission de 1932<sup>427</sup>) s'engage, quant à lui, à installer un bureau de renseignements, un cinéma, et à organiser des fêtes et des danses.

---

<sup>427</sup> ANOM, FOM 25, cahier des charges, Hôtel de Siem Reap et du bungalow d'Angkor, 1932

Ce catalogue, à première vue anecdotique, est pourtant capital pour comprendre la participation des gérants d'établissements secondaires à la vie locale. D'ailleurs, la présence de ces conditions dans le cahier des charges témoigne de leur importance aux yeux des autorités qui peuvent alors sanctionner tout contrevenant.

#### **4. Le contrôle des gérances**

L'application des clauses du cahier des charges est contrôlée par une commission de surveillance. Elle vérifie particulièrement la propreté, la qualité de l'alimentation, l'entretien des locaux, l'attribution des chambres, le respect des clauses particulières d'approvisionnement et de services. En plus de ses inspections, elle relève aussi les plaintes des clients répertoriées dans le registre de réclamation mis à leur disposition. Pour assurer la bonne tenue de leur établissement, certains gérants mettent en place un règlement intérieur agréé par la commission. Les établissements jouent aussi un rôle de surveillance civile ; ils sont dans l'obligation de déclarer leurs clients aux autorités de police.

Tous les établissements sont assujettis au contrôle d'une commission de surveillance. En théorie, elle effectue une inspection et des prélèvements (contrôle de la qualité de l'eau) tous les mois, mais aussi de manière impromptue. En cas de manquements, elle a la possibilité de mettre des amendes pour mauvaise tenue ou non-respect du cahier des charges, ce qui peut entraîner la résiliation du contrat. Dans les établissements de petite taille, elle est en général composée de trois membres : le Résident de province, un médecin (pour l'hygiène) et un agent des travaux publics (pour vérifier l'état du bungalow). Pour les établissements de premier ordre, elle rassemble des personnalités plus importantes, comme pour le groupe des hôtels d'Angkor (cahier des charges, 1932) soumis à une commission réunissant : l'inspecteur des Affaires politiques et administratives, l'ingénieur chef de la circonscription des Travaux publics, le Résident de France à Siem Reap. Dans les années 1930, les établissements payant une redevance en fonction de leur chiffre d'affaires sont contrôlés, en plus de la commission de surveillance, par un fonctionnaire en charge de l'examen des registres et des documents comptables.

Afin d'assurer la sécurité et la tranquillité, certains établissements sont dans l'obligation d'instaurer un règlement intérieur validé par la commission, c'est le cas des bungalows de Long Xuyen (cahier des charges, 1924) et de Tay Minh (cahier des charges, 1927). Les règlements interdisent la tenue de jeux et la réception de femmes seules ne

présentant pas les garanties de moralité suffisantes. Les concessionnaires sont dans l'obligation de mettre à disposition un registre de réclamation et, dans certains cas, de le présenter chaque mois au chef de province comme à Go Cong (cahier des charges, 1927). Pour les hôtels du groupe d'Angkor (cahier des charges, 1933), un extrait du registre des réclamations est transmis chaque mois par les soins du résident de Siem Reap au Résident supérieur au Cambodge et au Gouverneur général (Bureau du Tourisme).

Parallèlement à ce contrôle de gérance, les concessionnaires sont soumis à une surveillance policière. Le gérant est dans l'obligation de tenir un registre stipulant l'identité, la situation, le domicile des clients ainsi que leur heure d'arrivée et de départ. Le registre doit être signé à fréquence variable par le commissaire ou le chef de province : une fois par mois pour le gérant de Bac Lieu (cahier des charges, 1925), tous les jours pour celui de Quang Tri (cahier des charges, 1931). Cette obligation est délicate à appliquer pour le gérant, en 1930, le cahier des charge de l'hôtel de Kep stipule que : « *le concessionnaire devra faire preuve de tact et de discrétion en invitant les intéressés à se conformer à ce règlement, afin de ne pas blesser la susceptibilité de certains touristes, notamment des étrangers. Au cas où un incident n'aurait pu être évité au sujet de ces formalités il devra être porté à la connaissance du résident* »<sup>428</sup>.

Les commissions de surveillance se sont révélées dans bien des cas inopérantes et n'ont jamais sanctionné de concessionnaires pour leur mauvaise gestion ; aucune résiliation anticipée prononcée par la commission n'a été retrouvée dans les archives. En revanche, l'obligation de déclaration des clients a, quant à elle, été respectée et a même été intensifiée dans les années 1930, afin de mieux surveiller le déplacement des opposants politiques.

---

<sup>428</sup> ANOM, GGI 66 742, cahier des charges du bungalow de Kep, 1930

Par conséquent, la distinction entre privé et étatique dans notre analyse du parc hôtelier indochinois a permis de mettre en évidence les différences de traitement. Et c'est le parc étatique qui a retenu toute notre attention : nous avons ainsi mieux cerné l'instrumentalisation de l'activité par l'Etat colonial, objet de notre thèse. L'examen de l'attribution des concessions étatiques a démontré la part des critères raciaux et socio-économiques pris en compte en fonction de l'importance des établissements. On a observé aussi la volonté d'initier des partenariats avec des groupements touristiques. L'attention apportée aux conditions énoncées par André Lochard en termes de confort, et à son souhait d'édifier des infrastructures modèles et luxueuses, nous a permis d'appréhender les difficultés et les coûts de construction en Indochine, notamment pour les édifices luxueux et d'expliquer le relatif échec de son projet ; les contraintes de réalisation étaient trop importantes, peu d'établissements ont pu voir le jour, alors même que l'enveloppe budgétaire a été dépassée. Enfin à travers l'étude des conditions de gérance, nous avons perçu l'évolution des fonctions des établissements hôteliers : les plus importants s'orientant vers un tourisme de luxe, parfois au péril de leur viabilité en raison des coûts de gestion ; les établissements de second ordre se destinant clairement à favoriser la mobilité intérieure et la vie locale.

**CHAPITRE SIXIEME**  
**LA CARTE POSTALE INDOCHINOISE,**  
**UN OUTIL DE COMMUNICATION**

Dans ce chapitre, il s'agira d'analyser l'offre touristique, sa diffusion au monde et son instrumentalisation par les autorités. Le tourisme est perçu comme un outil de propagande<sup>429</sup> permettant d'évoquer l'Indochine et plus largement l'Empire français, d'en magnifier la puissance, la renommée, de démontrer l'œuvre civilisatrice accomplie par la France qui construit des routes, assainit et équipe les villes, protège les sites naturels et historiques des dégradations du temps et des hommes. Nous verrons comment ces deux projets - promotion de la destination touristique indochinoise et valorisation de la colonisation française en Indochine - s'instrumentalisent et se complètent. En plus de l'analyse du projet global de communication, nous nous poserons la question des moyens mis à la disposition des touristes pour organiser leur voyage. Sur quels outils peuvent-ils s'appuyer pour le planifier et s'orienter durant leur séjour ? Que viennent-ils voir, quelles images ont-ils de l'Indochine ?

La première partie sera consacrée à l'offre touristique indochinoise telle qu'elle est présentée dans les guides francophones de l'époque, que nous analyserons en fonction du degré d'altérité ressenti par les Occidentaux. La deuxième portera sur la sélection de l'offre touristique effectuée par l'Etat. Quels sont les sites choisis par les autorités pour symboliser l'Indochine ? Comment ont-ils été aménagés et comment ont-ils été médiatisés ? Dans une troisième partie, nous nous intéresserons aux vecteurs de diffusion de cette offre au monde : presse, radio, manifestations, et relations diplomatiques. Il s'agira de déterminer si la communication touristique sert uniquement les intérêts du tourisme ou si elle sert un projet plus global de diffusion d'une image positive de l'Indochine française ?

Nous commencerons dans les années 1910, années marquées par la constitution d'un corpus informatif et iconographique et par la création des premiers musées ; et nous poursuivrons jusqu'aux années 1930 où la diffusion de l'offre touristique est particulièrement intensive.

---

<sup>429</sup> Le terme de propagande est chargé de connotations négatives depuis l'utilisation qui en a été faite par les régimes totalitaristes. A l'époque coloniale il est largement utilisé, au sens de communication.

## I. Altérité et exotisme en Indochine

L'altérité constitue un des moteurs de la pratique de l'activité touristique qui, rappelons le, repose sur le différentiel entre les lieux, ressort structurant du déplacement touristique<sup>430</sup>. Elle est vécue différemment par les touristes : certains la recherchent quand d'autres la limitent à son minimum. Elle varie en fonction des situations : certains colons confrontés en permanence à l'altérité préfèrent retrouver des lieux qui leur rappellent la métropole, comme les stations leur permettant un repli régénérateur sur eux-mêmes ; quand d'autres, tels les touristes occidentaux, enclins à la rencontre avec l'Autre sont désireux d'altérité, d'exotisme et de dépaysement. Dans une première partie, nous évoquerons les outils mis à disposition des touristes pour organiser leurs voyages : les guides touristiques. Puis dans un second temps, nous analyserons l'offre proposée par les guides en fonction du degré d'altérité, autrement dit de l'exotisme, ressenti par les touristes occidentaux (colons ou étrangers). [Annexe 25. L'offre touristique en Indochine]

### 1. Les guides touristiques : des « passeurs d'altérité »<sup>431</sup>

Cette partie est élaborée à partir des trois principaux guides francophones utilisés dans le premier tiers du XX<sup>ème</sup> siècle, que sont les guides Madrolle<sup>432</sup>, Norès<sup>433</sup> et Taupin. Les guides ont la fonction de « passeurs d'altérité », ils préparent le terrain de l'altérité en présentant l'histoire, la géographie, l'ethnographie des lieux. Leur étude nous permet d'évaluer l'offre touristique indochinoise, mais aussi l'évolution de la pratique touristique au

---

<sup>430</sup> Altérité, « concept permettant l'exploitation dynamique d'un différentiel d'identité géographique ou social à travers la mise en relation d'un individu avec les lieux ou des individus qui lui sont autres, dans un processus de mobilité. L'altérité est relative à un capital spatial accumulé au cours des déplacements. Elle exprime toutes les facettes de ce qui est autre : divers, disparate, dissemblable, différent, hétéroclite, hétérogène et étranger, voire autrui. Elle s'applique tant aux lieux qu'aux êtres humains. Constitutive des pratiques touristiques, elle implique une rencontre avec un autre soi-même, d'autres lieux, d'autres personnes, d'autres temps, un ailleurs, à la faveur du déplacement. L'altérité des lieux est un élément de définition de l'identité des lieux, laquelle est relative et évolutive des lieux (l'altérité des lieux évolue, selon l'accessibilité et les pratiques). Dans le domaine du tourisme, l'ailleurs joue un rôle essentiel dans l'imaginaire et la pulsion d'aller dans des lieux autres » [Equipe MIT, *Tourismes 2. Moments de lieux*, Paris : Belin, 2005, p.339]

<sup>431</sup> Expression empruntée à Equipe Mit *Tourismes 1. Lieux communs*, Paris : Belin, 2002, p.150

<sup>432</sup> Claudius Madrolle a servi en Indochine de 1902 à 1937, avant cela il a effectué des missions d'exploration (1892-1893) en Casamance, en Guinée, au Fouta Djallon [ANOM, Papiers Madrolle, 42 PA 1 Papiers de famille Claudius Madrolle : cv.]

<sup>433</sup> Inspecteur général des colonies, directeur du contrôle financier de l'Indochine.

travers des transformations opérées dans la conception des guides<sup>434</sup>. Nous reviendrons sur la nature des informations qu'ils délivrent et sur les outils touristiques qu'ils proposent.

Madrolle<sup>435</sup> est le premier à rédiger des guides sur l'Indochine bien qu'aucun ne traite exclusivement d'elle. Lorsqu'il l'aborde dans son ensemble, il l'associe à d'autres territoires (en 1902 son premier guide intègre le canal de Suez, Djibouti, Harar, Les Indes, Ceylan, Siam, Chine méridionale), un autre en 1926, évoque la traversée de France en Indochine dans sa totalité, *Marseille à Saïgon, les escales de la traversée de France en Indochine, Djibouti, Ethiopie, Ceylan, Malaisie* ; et lorsqu'il traite uniquement de l'Indochine, il ne considère qu'une région (en 1906, il publie un guide sur le Tonkin du Sud, puis élargit en divisant ces ouvrages entre Indochine du Nord et du Sud). Ces divisions géographiques obligent le touriste à acheter plusieurs guides s'il veut bénéficier d'informations sur l'ensemble de l'Indochine. Par la multitude des informations délivrées, ces guides constituent de véritables encyclopédies difficiles à utiliser. Dans la préface, de *l'Indochine du Nord* publié en 1932, Madrolle justifie ce choix : « *un guide ne s'établit pas seulement sur des croquis, sur des impressions, il demande une documentation scientifique. (...) Les sujets, intéressant les voyageurs, sont infiniment variés, mais nous avons dû nous limiter à l'histoire, à la géographie, à la géologie, à l'ethnographie, aux religions, à l'archéologie, à la chasse, à la climatologie, aux ressources thérapeutiques, en plus des descriptions d'itinéraires, des villes, des monuments, des sites pittoresques, historiques et religieux, qui sont les buts ordinaires du tourisme. Nous avons appris à connaître l'Indochine en parcourant la colonie et en étudiant ses populations. Les itinéraires ont été agrémentés de notices historiques* »<sup>436</sup>. Dans son guide Indochine du Nord, Madrolle consacre 75 pages sur 384 aux informations générales, il insiste sur la géographie, la climatologie, l'histoire, les religions et les ethnies. Ensuite, il découpe son guide en zones

---

<sup>434</sup> « C'est entre 1830 et 1860 que parurent les premiers guides touristiques : de l'Anglais Murray dès 1838, du libraire belge Karl Baedeker, installé à Coblenze, puis du français Joanne. « Un usuel est né » (Rauch, 2000), un usuel qui devient un objet familier des touristes : « le Baedeker », le « red book » (de Murray) ou « le Joanne ». Ces pionniers d'une nouvelle littérature donnaient des conseils techniques (distance, conversions de monnaies, formalités pour les passeports, moyens de transports, etc.) et apprirent à leurs contemporains les usages de la nature et les techniques qui leur permettaient d'accéder à certains milieux : la montagne, la mer ou les routes. Les guides Joannes, ancêtre des Guides Bleu, s'apparentent à de véritables encyclopédies, permettant aux touristes-lecteurs de savoir tout sur le moindre recoin de France. (...) Puis, selon les périodes, selon les touristes, la forme du guide imprimé a sensiblement évolué, montrant l'adaptation permanente de ce passeur aux transformations des populations touristiques. Mais globalement, son objectif est resté inchangé : il donne des informations pratiques sur les logements, les transports, la restauration » [Equipe MIT Tourismes 1. Lieux communs, Paris : Belin, 2002, p.150]

<sup>435</sup> Claudius Madrolle a publié de nombreux guides sur l'Indochine dont nous avons dressé la liste des sources primaires.

<sup>436</sup> Madrolle C., *Indochine du Nord*, Paris : Hachette, 1932, préface

géographiques : Tonkin, (Est, Nord-est, Nord, Nord-ouest, Ouest, Sud), Annam (Nord et Sud), Laos (centre et Nord) et Yunnan. Il établit une centaine d'itinéraires de ville en ville et, pour chacune, il précise les conditions d'accès, insère des caractéristiques géographiques, ethniques, des données économiques (industries, cultures), des anecdotes historiques et des légendes, et répertorie tous les monuments religieux, coloniaux, archéologiques et les particularités géographiques. Il accompagne son texte d'un répertoire des infrastructures hôtelières présentes dans les principales villes auquel il associe une liste des codes télégraphiques internationaux utilisés pour réserver une chambre, quelques plans des principales villes, ainsi qu'une carte de localisation couvrant l'ensemble de la région traitée, indiquant les routes, les voies ferrées, les voies d'eau, les villes, les frontières, les sanatoriums et les montagnes. Les seuls indices touristiques figurant sur cette carte sont le report des paginations situé en dessous des villes et renvoyant au texte du guide. Pour finir, Madrolle fait figurer un index des lieux, néanmoins il n'opère aucune hiérarchisation en fonction de l'intérêt des sites et la profusion des détails rend difficile son utilisation.

En 1930, Norès<sup>437</sup> publie un guide en trois tomes sur les itinéraires automobiles en Indochine. Dans son avant-propos, il précise que son guide est à but exclusivement pratique. Contrairement à Madrolle qui valorise la diversité des connaissances, Norès souhaite donner, sous une forme aussi condensée que possible, des indications utiles pour établir un plan de voyage et pour circuler en Indochine. Son guide rassemble une série de cartes schématisées où figurent les bacs, les croisements de voie ferrée, les cours d'eau, les cols, les villes, les sites pittoresques en plus d'un profil topographique de la route. Les cartes sont complétées par les plans des villes les plus importantes, et par un texte livrant des indications d'ensemble sur chaque trajet, des appréciations sur les points les plus pittoresques, en plus des informations pratiques (marchand d'essence, mécanicien, bureau de télégraphe ou de téléphone, hôpital et hébergement). L'information délivrée aux touristes est plus condensée et plus pratique, à l'image du nombre d'itinéraires proposés : onze pour le tome sur le Tonkin, dix pour celui sur la Cochinchine et le Cambodge, et dix pour le dernier consacré à l'Annam et au Laos. Pour faciliter l'utilisation du guide, un index alphabétique des localités est présent.

Enfin, le dernier guide étudié, publié en 1937, est le guide Taupin<sup>438</sup>. Ce guide souhaite répondre aux besoins des touristes désirant disposer d'un guide en un seul volume, traitant de l'ensemble de l'Indochine, complet mais pas trop détaillé, d'un format pratique et à un prix abordable. La première partie du guide présente l'Indochine, la deuxième partie liste

---

<sup>437</sup> Norès G., *Itinéraires automobiles en Indochine*, 3 tomes, Hanoi : IDEO, 1930

<sup>438</sup> Taupin G., *Guide touristique général de l'Indochine*, Hanoi : Edition Taupin, 1937, 507 p.

alphabétiquement les villes et localités, enfin la troisième propose des excursions. Le guide est accompagné des cartes routières des cinq territoires et des plans de Saigon, Haiphong et Hanoi.

Cette brève étude des guides francophones, à disposition des touristes, permet de saisir l'évolution de la pratique du tourisme en Indochine. Du Madrolle encyclopédique au Taupin alphabétique en passant par le Norès et ses itinéraires automobiles, nous assistons à une sélection et une hiérarchisation de l'information touristique ainsi qu'à un perfectionnement de l'utilisation pratique des guides avec l'introduction de cartes où figurent, en plus des informations géographiques, des informations touristiques [Annexe 37. Etude comparée de l'itinéraire Lang Son - Mon Cay à travers les guides : Madrolle, Norès, Taupin]. La multitude des sites et des informations touristiques contenues dans les différents guides peut être analysée en fonction de l'altérité qu'ils suscitent pour les touristes occidentaux.

## **2. Altérité forte : la découverte de l'Autre**

L'altérité peut être de différentes natures<sup>439</sup> : temporelle lorsque le touriste plonge dans l'atmosphère passée, mais aussi géographique et ethnographique.

Les territoires formant l'Union indochinoise possèdent une histoire riche dont il reste des nombreux vestiges. Les patrimoines khmers, chams, sino-vietnamiens et laotiens sont révélés par les scientifiques de l'EFEO, archéologues et historiens, dont les travaux vont de pair avec la mise en tourisme de certains sites.

Les guides répertorient un nombre important de vestiges khmers qui comptent parmi les plus anciens et sont présents un peu partout au Cambodge et dans le Sud du Laos [Annexe 26. L'offre touristique khmère]. Le site le plus important est celui d'Angkor, ancienne capitale de l'Empire khmer<sup>440</sup> datant du XII<sup>ème</sup> siècle, dont les principaux édifices sont les temples d'Angkor Vat, Angkor-Thom et du Bayon. Au site d'Angkor s'en ajoutent d'autres, dont une note, datant de 1924<sup>441</sup>, souligne la possible exploitation « *la campagne*

---

<sup>439</sup> Equipe MIT, *Tourismes 2. Moments de lieux*, Paris : Belin, 2005, p.275

<sup>440</sup> Angkor est fondée par Yasovarman Ier (889-910), elle fut mise à sac en 1177 par les Chams, puis reconstruite sous le règne de Jayavarman VII (1181-vers 1218), mais les invasions siamoises du XIII<sup>e</sup> siècle entraînent la chute de la capitale en 1431, la ville est alors abandonnée au profit de Phnom Penh.

<sup>441</sup> NAC, RSC, 9534, 1924, note sur le tourisme au Cambodge

*cambodgienne est couverte de ruines chams ou Khmers à demi ensevelies sous la luxuriante végétation. (...) Au mois de mai de l'année 1924, quatre monuments contenant des sculptures gigantesques du même style que les colosses accroupis d'Angkor, ont été découverts au nord de la région des grands lacs, à proximité des anciennes carrières qui ont fourni la pierre d'Angkor. Le site de Sambor [VII<sup>ème</sup> siècle] à 27 kilomètres du chef lieu de la circonscription de Kompong Thom, déjà remarquable par le nombre et la beauté de ses ruines, vient de s'accroître de monuments récemment débroussaillés qui lui donne un caractère de grandeur vraiment impressionnant»<sup>442</sup>. Citons pour exemple les ruines de Wat Nokor à proximité de Kompong Cham, et celles disséminées sur tout le territoire, comme les ruines de Sambor, Beng Mealla (Nord-est d'Angkor), Koh Ker, Banteai Chmar, Prah Vihéar, etc. Aux sites khmères anciens, nous pouvons ajouter d'autres plus récents, comme ceux de Phnom Penh : le Palais royal, la Salle du Trône, la pagode royale, la salles des fêtes, celles des danses, le Phnom et le Vat-Phnom.*

Les guides soulignent aussi la richesse du patrimoine cham localisé dans le centre et le sud de l'Annam et révélé par les travaux de l'EFEO [Annexe 27. L'offre touristique cham]. Ces vestiges sont très nombreux (« *tout le long de la route on remarquera les tours, élevées sur des hauteurs par les Chams, anciens possesseurs du pays* »<sup>443</sup>) parmi les plus connus citons le Po Nagar à Nhatrang, les ruines du monastère bouddhique de Dong-Duong à proximité de Tourane, mais surtout le site My Son possédant les ruines les plus importantes du Champa.

Autre patrimoine très largement détaillé dans les guides, le patrimoine sino-vietnamien, visible à travers l'architecture militaire et urbaine (citadelle), religieuse (temples, pagodes) mais aussi impériale (les tombeaux des rois et la cité impériale) [Annexe 28. L'offre touristique sino et franco vietnamienne]. L'ensemble le plus important est celui de la citadelle et des tombeaux de Huê. Les guides ne manquent pas de souligner les vestiges des citadelles (comme à Quang Tri, Dong Hoi, Vinh) mais aussi les temples et les pagodes présents dans la majorité des villes. Les plus célèbres sont en général situés dans les villes importantes comme Huê, Hanoi (les pagodes du Grand Bouddha, de Vien Minh, du pilier unique, la citadelle et le temple de Bach Ma), Nan Dinh, ancien centre littéraire, une des principales villes du Tonkin (pagodes de Tuc Mac et de Phu Giay). Deux villes possèdent un patrimoine majoritairement chinois : Faifoo, port de commerce aussi surnommé la petite Chine<sup>444</sup> (citadelle, pont

---

<sup>442</sup> NAC, RSC, 9534, 1924, note sur le tourisme au Cambodge

<sup>443</sup> *Le tourisme en Indochine (coup d'œil sur)*, Saigon, OCTI, 1935, 15 p.

<sup>444</sup> Taupin G., *Guide touristique général de l'Indochine*, Hanoi : Edition Taupin, 1937, pp.87-88

japonais, maisons de style chinois, pagodes chinoises) qui est peu fréquenté, et Cholon.

D'autre part, les guides répertorient aussi le patrimoine lao, ses vestiges archéologiques comme la plaine des jarres (à proximité de Xieng Khouang) et ses monuments. Parmi les plus importants, citons le temple de Vat Sisaket à Vientiane, le seul monument à avoir été épargné par les Siamois en 1828, le That Luong rénové en 1901 par l'EFEO, et la richesse de Luang Prabang possédant un palais royal, de nombreux temples et *stupas* (le Vat Xieng Thong, le Vat Mai, le Vat That, le Vat Keo, le Vat Manorum, le Vat Visoun et le That Chomsi sur le mont Phou Si, montagne sacrée en plein cœur de la ville), à proximité, les grottes de Pak Ho contiennent une collection de Bouddhas. D'autres villes, d'importance moindre, possèdent aussi un patrimoine indiqué par les guides, comme Thakhek et ses ruines de Vat Keng Muong [Annexe 29. L'offre touristique lao].

Pour conclure sur cette quête d'altérité temporelle, nous avons remarqué que les guides faisaient une large place au souvenir de la conquête française. Les sites sont principalement localisés à proximité de Saigon dans la plaine des tombeaux (tombeau de l'évêque d'Adran, tombeau de Lé Van Duyêt), leur visite est appelé le tour de l'Inspection. A ces sites, les guides ajoutent les nombreuses statues présentes dans les villes, comme Saigon qui possède un monument du Souvenir français élevé à la mémoire des soldats morts pendant la conquête, les statues de Mgr Pigneau de Béhaine, Francis Garnier, Doudart de Lagrée, un mausolée du marin et de l'explorateur [Annexe 35. Les attraits de la modernité coloniale].

Dans la continuité de cette brève présentation des potentialités touristiques indochinoises, nous évoquerons l'exotisme environnemental dont bénéficie l'Union et qui est décrit dans les guides. L'altérité géographique repose sur divers composants : les caractéristiques environnementales (végétation propre aux climats tropicaux et équatoriaux), géologiques (grottes), topographiques (cordillère annamitique), hydrologiques (chutes, cascades, rapides), mais aussi fauniques et ethnographiques. Le guide Taupin résume en ces termes ces attraits : « *l'Indochine française est un des pays du monde les plus riches en sites et panoramas merveilleux, et en monuments grandioses. Les ruines d'Angkor (Cambodge), les grottes de la baie d'Along (Tonkin), les tombeaux en Annam, les chutes de fleuves, les cascades, les torrents, les montagnes couvertes de forêts vierges ou tapissées d'abondante brousse* »<sup>445</sup>. Les guides accordent une importance particulière à ces éléments, symboles de l'exotisme sauvage. La nature constitue une composante importante de l'offre touristique, son attrait se base aussi bien sur ces caractéristiques réelles que sur ces caractéristiques

---

<sup>445</sup> Taupin G., *Guide touristique général de l'Indochine*, Hanoi : Edition Taupin, 1937, p.3

fantasmées émanant du contexte historiques et culturel<sup>446</sup>. La valorisation de la nature est un héritage du courant romantique qui a sorti la nature de son carcan maléfique et d'une réaction à la modernisation et à l'urbanisation des sociétés. Elle n'est pas propre au monde colonial : née en Europe cette conception se reprend dans le monde<sup>447</sup>.

Parmi les particularités géologiques répertoriées, nous trouvons les montagnes de Marbres (collines de calcaire proche de Huê) et de nombreuses grottes dont les plus importantes sont celles de la baie d'Along (la grotte des merveilleux et la grotte des surprises). La baie d'Along, située dans le golfe du Tonkin, abrite quelques 2 000 îles karstiques et est célèbre pour la beauté de ses paysages et de ses baies (Marionnette, l'Arche, la Fraise, le Chandelier, le Tunnel de la Douane) [Annexe 32. Les paysages de la baie d'Along]. Les guides évoquent également les îles comme Poulo Condor (visite des alentours du pénitencier) et Phu Quoc. Ils cataloguent les particularités hydrauliques comme les chutes (chutes de Khone, de Trian, de Khe Phô du Camly), mais aussi les cascades (cascade d'Argent à proximité du Tam Dao), les rapides (rapides de Kemmara sur 100 kilomètres). Les points de vue recommandés sont innombrables, particulièrement sur la route mandarine (Cap Varella, col des Nuages), mais aussi à l'intérieur des terres (col Sam-Neua). L'Indochine possède des montagnes comme le Fan Si Pan (3 143 mètres) [Annexe 33. Les paysages des stations d'altitude et des hautes régions en général, Annexe 34. Les paysages des stations balnéaires]. Les guides soulignent la richesse faunique en faisant remarquer que l'Indochine constitue une grande réserve de chasse<sup>448</sup>, cependant certaines régions sont plus réputées que d'autres en raison de leur accessibilité et d'un gibier important. Les régions les plus fréquentées par les chasseurs sont le Nord du Cambodge, la Cochinchine (région de Bien Hoa), le sud de l'Annam (région du Lang Bian) et le Laos (alentours de Savannakhet et de Thakhek). Le Tonkin, quant à lui, est moins bien doté, car il ne possède pas un nombre suffisant d'animaux exotiques tels que l'éléphant, le gaur (buffle sauvage), la panthère, le tigre [Annexe 31. La chasse].

Pour finir, les guides, et particulièrement ceux publiés par Claudius Madrolle insistent sur la diversité ethnique et les particularités culturelles des peuples majoritaires (Vietnamien,

---

<sup>446</sup> « Or, pour réelle que soit la nature saisie comme un équivalent du monde non humain, sa conceptualisation et ses définitions ne peuvent exister sans égard au contexte historique et culturel qui les met au jour et en définit les contours » [Dagenais M, « Fuir la ville : villégiature et villégiateurs dans la région de Montréal, 1890-1940 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 58, 3 (hiver 2005), pp. 315]

<sup>447</sup> Voir Patricia Jasen, *Wild Things. Nature, Culture and Tourism in Ontario 1790-1914*, University of Toronto : Toronto Press, 1995, 194 p. L'auteur étudie le rapport entre le tourisme et la nature en Ontario de 1790 à 1914.

<sup>448</sup> « chasse : terrains un peu partout, gros et petit gibier, des plus variées (saison de chasse de février à août) » Taupin G., *Guide touristique général de l'Indochine*, Hanoi : Edition Taupin, 1937, p.3

Cambodgien, Thai) auxquels s'ajoutent les peuples minoritaires regroupés sous l'appellation de Moïs tels que les Yaos et les Mias [Annexe 30. A la rencontre des populations colonisées]

Avec ce catalogue très succinct des sites et particularités de l'Union, nous avons un aperçu des richesses dont disposent les autorités coloniales pour entreprendre leur communication touristique et nous pouvons mesurer le degré d'altérité présenté dans les guides<sup>449</sup>.

### **3. Altérité faible : se recréer et se retrouver**

Tous les touristes ne cherchent pas une altérité aussi forte, certains désirent, le temps d'une escale, retrouver un lieu ayant un confort et un environnement connu leur rappelant leurs lieux de vie habituels voire d'origine. Cette faible altérité est recherchée par certains touristes coloniaux. En contact permanent avec l'exotisme de la colonie, ils souhaitent retrouver un environnement connu où ils pourront pratiquer une activité sportive récréative afin de se régénérer. Il s'agira dans un premier temps, de présenter les réalisations françaises mises en avant dans les guides, puis dans un second temps, d'étudier les pratiques sportives et sociales de récréation, caractéristiques des pratiques touristiques [Annexe 35. Les attraits de la modernité coloniale].

La valorisation des réalisations coloniales a plusieurs buts : elle prône les bienfaits de la mission civilisatrice en même temps qu'elle fournit aux Occidentaux un environnement connu et rassurant.

La modernité, présente dans les grandes réalisations architecturales et urbanistiques, fait partie des atouts touristiques des villes, tout comme leur patrimoine et l'exotisme de leur vie locale<sup>450</sup>. En Indochine, peu de villes possèdent tous ces attraits hormis Hanoi. Elle associe à son quartier artisanal, considéré comme authentique, l'agrément d'une grande ville occidentale, bien tracée, dotée de jardins et d'édifices importants. Les autres villes sont dominées par leur aspect asiatique (pagode, habitations typiques, quartiers pittoresques, vestiges archéologiques) comme Phnom Penh, Huê, Luang Prabang, Cholon, ou leur aspect moderne comme Saigon, Tourane, Haiphong, Vientiane, Nha Trang. Cette modernité

---

<sup>449</sup> Preuve de l'importance de ces sites touristiques indochinois, l'UNESCO a classé au patrimoine mondial, la baie d'Along, les temples d'Angkor et la ville de Luang Prabang.

<sup>450</sup> Duhamel Ph., Knafou R., *Mondes urbains du tourisme*, Paris : Belin, 2007, p.10

s'explique par des raisons historiques : soit ces villes ont été détruites par des guerres comme Vientiane, soit elles se sont développées grâce à la colonisation française. La plus emblématique en la matière est Saïgon. Elle présente l'aspect d'une grande ville européenne, avec de larges rues bordées d'arbres, de grandes avenues bordées de façades européennes, des jardins publics (jardin Maurice Long, jardin botanique) et des édifices d'importance (théâtre municipal, cathédrale Notre-Dame, Hôtel de Ville, halles centrales, Palais du Gouverneur général etc.). En dehors de ces villes, d'autres sont aussi typiquement françaises ; ce sont les stations touristiques construites *ex nihilo* par les Français suivant les critères de modernité de l'époque pour permettre la récréation. Elles attirent grâce à leur modernité, mais aussi grâce à leurs paysages composés de forêts de conifères rappelant celles des régions tempérées, la plus représentative étant Dalat. En 1937, l'Annuaire de l'Union des fédérations des syndicats d'initiative, dans sa partie consacrée à l'Indochine, décrit en ces termes la route pour Dalat « *Le parcours (...) conduisant à Dalat, présente une succession de sites merveilleux depuis la luxuriante Cochinchine jusqu'aux paysages de montagnes et de forêts du Lang Biang. La station de Dalat est bâtie sur un plateau dont les pentes sont couvertes de forêts de pins. La vue y est superbe et embrasse un immense panorama qui s'étend jusqu'aux Pics du Lang Biang 2 220 mètres* »<sup>451</sup>. Les guides insistent aussi sur la possibilité de visiter les plantations, emblème du développement économique de la colonie et de la maîtrise par les colons de cette nature sauvage. Les plantations sont présentes partout sur le territoire, dans certaines régions elles sont particulièrement signalées, comme dans le Sud de l'Indochine, cœur agricole de l'Union : plantations de caoutchouc et de canne à sucre de Thudaumot et de Baria, plantations de thé (Entrerays), de café (Djiring), de quinquina (Dran) aux alentours de Dalat. Enfin, les guides indiquent les grandes réalisations comme les barrages (Bai Thuong à côté de Thanh Hoa), les ponts et ouvrages d'art en général.

En plus d'un environnement à l'exotisme altéré, les guides valorisent aussi les pratiques touristiques de jeu (sociabilité, sport) présentes dans la colonie. Nous pouvons distinguer les pratiques sportives des pratiques de divertissement culturel et de sociabilité [Annexe 12. Distractions dans les stations].

---

<sup>451</sup>Union des Fédérations des Syndicats d'initiatives et de l'Office du Gouvernement Général de l'Indochine, *Indochine, Annam, Cambodge, Cochinchine, Laos, Tonkin, la France touristique, thermale, climatique* ; Paris : Editions de l'Union des Fédérations des Syndicats d'initiatives et de l'Office du Gouvernement Général de l'Indochine, 1930, p. 56

Les guides informent sur les promenades mais aussi les randonnées, voire l'alpinisme. Les stations touristiques aménagent des sentiers équipés de points d'étape, d'un marquage, d'abris placés aux points de vue, et, pour celles qui le peuvent, des circuits d'ascension, comme pour le Fan Si Pan (station de Cha Pa)<sup>452</sup> ou les pics du Langbian (2200 mètres) à Dalat. Pour le Fan Si Pan, un dépliant touristique consacré à Cha Pa précise : « *La grande attraction de Chapa est l'ascension du Fan-Si-Pan (3142 mètres de hauteur). Des refuges pour la nuit et le jour ont été construits par le Touring Club de France et le Syndicat d'initiative aux côtes 2 000, 2 800 et 3 000 m. Le panorama à partir de 2 000 m est superbe et plus haut, il s'étend à perte de vue, sur le Tonkin* »<sup>453</sup>. La pratique de la baignade et de la natation en mer est également valorisée et les plages sont systématiquement indiquées : plage de Quat-Lam, du Cap Saint-Jacques, de Traco, de Kep, la plus réputée étant celle de Nha Trang. Les guides évoquent les équipements sportifs des villes et des stations<sup>454</sup> qui varient en fonction de l'importance de la communauté coloniale. Chaque ville importante possède son court de tennis, son terrain de football, certaines y ajoutent une piscine (Phnom Penh, Saigon) ou un hippodrome (Haiphong, Saigon). Saigon et Dalat restent les mieux dotées. Saigon possède des terrains de tennis, de rugby, de football, des salles de billards et d'escrime, une piscine à ciel ouvert, un hippodrome, un golf et un terrain de Polo. Quant à Dalat, elle bénéficie de terrains de tennis, d'un golf (19 trous achevé en 1930), de la possibilité de faire du canotage, de la natation (en piscine ou dans le lac). Les stations organisent des manifestations sportives : les coupes du Têt et de Pâques (golf) et le tournoi de tennis, pendant les fêtes de Pâques, rythment la vie de Dalat. Les équipements jouent un rôle majeur dans les stations puisqu'ils contribuent à recréer l'ambiance de la métropole et favorisent la bonne santé des pratiquants<sup>455</sup>.

Les guides ne manquent pas non plus de mentionner les activités culturelles occidentales, réservées aux grandes villes et aux stations. Le composant culturel le plus

---

<sup>452</sup> Salles L., « A l'Assaut du Fan Si Pan, petite guide pratique à l'usage des touristes », d'après la communication faite à la Société de Géographie de Hanoi, le 29 novembre 1935, Hanoi, *Cahiers de la Société de Géographie de Hanoi*, n°29, 1936, 62p.

<sup>453</sup> *Chapa, les Alpes tonkinoises*, (vers 1935) (dépliant)

<sup>454</sup> Voir Larcher-Goscha A., « Sports, colonialisme et identités nationales : premières approches du "corps à corps colonial" en Indochine (1918-1945) », in Bancel N. (dir.), *De L'Indochine à L'Algérie : la jeunesse en mouvements des deux côtés du miroir colonial, 1940-1962*, Paris : Editions la Découverte, 2003, p. 15-31.

<sup>455</sup> Sur le sport voir l'article d'Agathe Larcher dans Bancel Nicolas, Blanchard Pascal, Gervereau Laurent (dir.), *Images d'empire : 1930-1960, trente ans de photographies officielles sur l'Afrique française*, Paris : Editions de la Martinière, 1997, pp. 15-31. L'auteur évoque à la fois la naissance du sport dans les colonies, engendré par le transfert de ces pratiques entre métropole et colonie, et les implications sociales : outil de normalisation sociale et d'affirmation de la domination.

répandu est le cinéma présent à Huê, Phnom Penh, Saigon, Haiphong et Dalat ; certaines villes y ajoutent une programmation musicale, musique militaire ou mondaine (Saigon, Haiphong, Hanoi, Huê) et théâtrale, troupes venant de France (Saigon, Hanoi, Haiphong). Notons aussi l'organisation de festivités, comme les bals, les fêtes annuelles des stations comme Do Son, Cha Pa, Tam Dao et Dalat. De plus, la vie mondaine est animée par les cercles sportifs et philharmoniques.

Dans le contexte colonial où deux sociétés (colons et colonisés) coexistent, l'altérité a plusieurs acceptions. Nous nous sommes exclusivement placés du point de vue occidental et colonial cependant, si nous avons considéré le point de vue des populations colonisées, les conclusions auraient été inversées. Les autorités vont orienter la valorisation des sites en fonction du public concerné : ainsi les sites à l'origine d'une altérité forte sont destinés majoritairement aux touristes internationaux tandis que les lieux où l'altérité est moins forte sont orientés vers les touristes coloniaux.

## **II. Promouvoir les sites touristiques**

Tous les sites répertoriés par les guides ne peuvent pas faire l'objet d'une promotion. L'Etat, à travers ses organismes de tourisme et de communication, les a hiérarchisés afin de choisir les plus emblématiques. Pour assurer leur communication et leur exploitation, les sites ont été aménagés, une documentation touristique a été rédigée et des reproductions ont été réalisées (exposition). Nous étudierons les sites sélectionnés ainsi que la communication entreprise pour les promouvoir.

### **1. La sélection des sites à promouvoir**

Parmi les thèmes précédemment évoqués – historique (khmère, cham, sino-vietnamien), géographique (lac, chute, point de vue), géologique (baie d'Along), ethnique (particularité culturelle des peuples de l'Union) – nous verrons lesquels ont été mis en valeur et quels sites ont été retenus pour les symboliser. Nous nous intéresserons à leur traitement par l'image (publication de brochures officielles) ainsi qu'aux aménagements entrepris.

Dans le domaine historique et archéologique, l'Etat valorise principalement le patrimoine khmer (Angkor) et le patrimoine sino-vietnamien (cité impériale et tombeaux de

Huê) ; les sites cham, quant à eux, sont plus en retrait et il faudra attendre 1938 pour qu'une route desserve My Son.

Angkor bénéficie, en plus des guides, de publications scientifiques<sup>456</sup> auxquelles s'ajoutent des brochures touristiques précisant l'accès, l'hébergement, les principaux sites à visiter. La primauté et le nombre de brochures publiées témoignent de l'importance du site [Annexe 38. Exemples de documentations touristiques relatives aux temples d'Angkor, annexe 44. Présentation de brochures touristiques]. Leur étude démontre l'affirmation de la fonction touristique d'Angkor. Dès 1909, Léon de Beylié commande une affiche bilingue (anglais-français) résumant les conditions d'excursion sur le site<sup>457</sup>. Cependant, la brochure la plus ancienne (*Livret du passager, excursions aux temples d'Angkor*) que nous ayons retrouvée, date de 1922 et a été éditée en anglais et en français par les Messageries fluviales qui assurent le transport, l'hébergement et la visite, de 1910-1926. La brochure, bien que consacrée en théorie à Angkor, décrit les atouts touristiques de Saigon, Phnom Penh, en plus de ceux d'Angkor, et répertorie les lignes fluviales et les conditions de transport. Dans les années 1930, le Bureau du tourisme en Indochine publie *Le petit guide d'Angkor*. Uniquement consacré à Angkor, il précise l'hébergement, les moyens d'accès, livre une brève description des monuments, précise les circuits touristiques (petit et grand) et donne pour la première fois un plan du site. En 1935, Alfred Messner, gérant du groupe des hôtels d'Angkor, publie à ses frais un dépliant : *Ruines d'Angkor* composé d'un plan (du site), de deux photos (l'une d'Angkor et l'autre du bungalow) et des tarifs. Par la suite, il ajoute un tableau récapitulant les monuments principaux et enrichit la carte touristique en resituant Angkor au sein de l'Indochine et l'Indochine par rapport aux routes maritimes. En 1939, l'OCTI publie une brochure bilingue (anglais/français) *Images d'Angkor*, revenant sur l'histoire d'Angkor, sa redécouverte et l'action de l'EFEO, complétée d'un plan du site, d'un encart sur les circuits, les moyens d'accès et les hébergements. De 1922 à 1939, nous notons une professionnalisation dans l'utilisation des brochures de plus en plus aptes à servir le touriste ; elles font l'objet d'importants tirages et sont régulièrement rééditées.

En complément de la création d'une documentation touristique, les autorités

---

<sup>456</sup> Dès 1912, Henri Gourdon, membre correspondant de l'EFEO entre 1926 et 1943, fait paraître un *Guide aux ruines d'Angkor* qui est immédiatement traduit en anglais. En 1916, Georges Groslier publie à son tour, *A l'ombre d'Angkor. Notes et impressions sur les temples inconnus de l'ancien Cambodge* ; puis Georgette Naudin, membre correspondant entre 1934 et 1943, publie à Saigon, *Le groupe d'Angkor vu par les écrivains et les artistes étrangers* (1928)

<sup>457</sup> Léon de Beylié (26.11.1849 – 15.7.1910) Général de brigade, archéologue, il fait carrière principalement en Indochine, voir Collectif, « *Le Général De Beylié, 1849-1910, Collectionneur Et Mécène* », Musée de Grenoble (éd.), Grenoble: 5 Continents, 2010, p. 39

organisent les visites pour préserver les sites des détériorations. Un rapport, datant des années 1910 commandé par le Gouverneur général, considère qu' « [Il faut] *prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation de monuments également menacés par les envahissements de la végétation et par le vandalisme de visiteurs peu scrupuleux* »<sup>458</sup>. Les premiers circuits sont créés en 1923 par les Messageries fluviales : le petit circuit<sup>459</sup> et le grand circuit<sup>460</sup>. La visite se fait au début en charrette, à dos d'éléphants, puis des chemins sont aménagés pour permettre le passage des véhicules [Annexe 26. L'offre touristique khmère]. Par arrêté du 30 octobre 1925<sup>461</sup>, le Gouvernement général crée le « Parc d'Angkor ». Le parc est une zone réservée ayant pour fonction d'assurer la conservation et l'entretien des monuments, leur gardiennage ainsi que les conditions d'accès. Le Gouverneur prévoit la formation de guides, la mise en place d'une taxe de séjour de cinq, dix, quinze ou trente jours et un permis spécial pour les moulages, les prises cinématographiques, les productions peintes (le site est très fréquenté par les artistes). En 1935, un arrêté réaffirme cette taxe (21 septembre 1935<sup>462</sup>). L'OCTI y est opposé considérant que les productions constituent une publicité gratuite. La formation des guides pose problème. En 1931, Alfred Messner<sup>463</sup> souhaite la création d'une école de guides parlant plusieurs langues (français, anglais, cambodgien, thaïlandais, malais), formés par les membres de l'EFEO. Cependant, les guides non qualifiés indépendants sont nombreux. En 1938<sup>464</sup>, l'OCTI reconnaît que les professionnels disponibles sont malheureusement en nombre insuffisant, l'activité touristique ne suffit pas à les faire vivre durant toute l'année. Il précise cependant que de nombreuses brochures ont été publiées pour faciliter la visite, notamment les petits livrets de la collection l'Art en Indochine d'Henri Parmentier. En octobre 1936, l'OCTI, qui a publié dix-huit fascicules et en a vendu 1 067 exemplaires<sup>465</sup>, débute leur traduction en anglais. L'OCTI s'attache aussi à entretenir et à développer les chemins d'accès aux sites. En 1938<sup>466</sup>, il obtient la réfection de la piste reliant Angkor à Banteay Srey, dont le site vient d'être restauré par l'EFEO.

<sup>458</sup> Rapport au gouverneur général de l'Indochine sur le développement de l'EFEO de 1902 à 1907, cité dans Mangin F., *Le patrimoine indochinois : Hanoi et autres sites*, Paris : Editions Recherches/IPRAUS, 2006, p. 211

<sup>459</sup> Visite guidée des ruines d'Angkor Thom, du Bayaon, de Takéo, de Ta Prom, de Bantéai-Kdey et de Sras-Sreng.

<sup>460</sup> Visite guidée des ruines de Préráp, de Mébou, de Ta-Som, de Niak-Péau et de Prah-Khau

<sup>461</sup> NAC, RSC 11403, 1925.10.30, création du parc d'Angkor

<sup>462</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV, 1937.6.6, OCTI

<sup>463</sup> ANV1, RST 75 215, 1931.11.9, Messner à Outrey député de la Cochinchine

<sup>464</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.3.29, OCTI

<sup>465</sup> ANV1, RST 75 217-1, PV, 1936.11.1, OCTI

<sup>466</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1939.1.9, OCTI

Outre l'organisation de la visite, la question de l'hébergement des touristes se pose et l'on voit poindre le problème de la cohabitation entre touristes et scientifiques. Deux points de vue s'opposent : celui des partisans de la construction d'un hôtel à Siem Reap (six kilomètres d'Angkor) ce qui permettrait de protéger les édifices d'une pression touristique trop importante, point de vue défendu par l'EFEO, et celui des adeptes de la construction d'un hôtel au pied des ruines dont la proximité constituerait un formidable atout touristique. Dans un premier temps, les autorités décident l'agrandissement du bungalow en face d'Angkor Vat et la construction d'un hôtel adjacent. En 1928, les travaux n'ont toujours pas été effectués, les autorités tranchent et décident l'agrandissement du bungalow d'Angkor de 25 à 50 chambres et la construction du Khmer Palace à Siem Reap (70 chambres), donnant ainsi raison à l'EFEO. En 1934, le bungalow d'Angkor est fermé au profit de l'hôtel de Siem Reap, les partisans de l'exploitation touristique des ruines ont définitivement perdu ; la Section du tourisme métropolitain le regrette « *La proximité immédiate des ruines est particulièrement appréciable le soir au clair de lune et le matin au lever du soleil. Le bungalow est à 3 kilomètres du temple. Siem Reap est distant d'environ cinquante kilomètres. Les amateurs de souvenirs archéologiques trouvent, au bungalow, une liberté bien supérieure. La réouverture de cet établissement présente un réel intérêt pour la visite des ruines* »<sup>467</sup>.

En complément d'Angkor, les autorités mettent en valeur la cité impériale de Huê et ses tombeaux. Cette mise en tourisme est due à l'action des résidents supérieurs de l'Annam. En plus du site de Huê, ils valorisent l'Annam dans son ensemble. En 1926, la résidence publie *Voyages et tourisme en Annam*, présentant l'Annam, ses principales attractions touristiques (sites archéologiques, chutes, cascades, gibiers), ses moyens de communication et d'hébergement ; mais aussi *Huê merveilleuse capitale* ; complétée en 1939, par une publication de l'OCDI, *Huê, captive capitale de l'Annam* [Annexe 40. Exemples de documentations touristiques relatives à la ville de Huê]. En 1936, la Résidence publie, pour chacune des provinces, des dépliants touristiques contenant des informations générales, des itinéraires touristiques et une carte [Annexe 43. Exemple de dépliant touristique relatif à une province de l'Annam]. Elle publie aussi un dépliant sur la route mandarine (depuis la frontière du Tonkin jusqu'à celle de la Cochinchine) pour mieux guider les voyageurs [Annexe 19. Venir en Indochine]. Elle accompagne cette publication d'une signalisation de poteaux touristiques indiquant les sites et les points de vue, les embranchements touristiques, les

---

<sup>467</sup> ANOM, Sup 27, PV, 1934.6.4, Section du tourisme

bungalows, les postes de secours, les ravitaillements en essence. Afin d'éviter les gaspillages, les brochures touristiques publiées par la Résidence sont payantes. Par exemple, les dépliants sur les provinces sont à 0,003 piastres par exemplaire. Cette documentation est vendue dans les gares, les bungalows et hôtels, les bureaux des compagnies de navigation et au Bureau officiel du tourisme de la Résidence supérieure de l'Annam. L'attraction principale de l'Annam reste la cité impériale et ses tombeaux. Cette visite est soumise à l'obtention d'une autorisation délivrée par le Bureau officiel du Tourisme. Le fait que la cité soit habitée et que les tombeaux soient ceux des ancêtres de la dynastie régnante oblige la Résidence à en réglementer l'accès. Huê est l'objet d'une riche documentation (brochures et dépliants). A la fin des années 1920, un dépliant touristique est édité ; il propose au recto trois circuits possibles sur un, deux et trois jours, et, au verso, un plan de situation numéroté des tombeaux et de la citadelle. En 1939, des dépliants bilingues (anglais/français) présentant et décrivant les tombeaux, le tout accompagné d'un plan, viennent le compléter.

En plus des attractions touristiques historiques, l'Etat met aussi en valeur les attractions naturelles, à savoir la baie d'Along et, dans une moindre mesure, les lacs Babé ainsi que la chasse.

Entre 1929 et 1931, l'*Office indochinois du tourisme* publie une brochure intitulée la *Baie de Halong* [Annexe 41. Brochure touristique sur la baie d'Along]. Elle présente la baie, ses curiosités, sa faune, des renseignements d'ordre pratique concernant les excursions, les moyens d'accès au Tonkin, les formalités d'entrée en Indochine des touristes étrangers et donne une carte de localisation sans indication touristique. La brochure est tirée à 20 000 exemplaires en 1929 ; en 1930 l'Office indochinois passe une commande de 30 000 exemplaires en anglais, en 1938 l'OCTI en fait imprimer 5 000 exemplaires en français. Le format de la brochure a été pensé pour mieux répondre à l'usage d'un dépliant touristique. Dès 1916<sup>468</sup>, l'armateur Paul Roque organise, sur des vapeurs, des excursions touristiques dans la baie d'Along. Elles se tiennent ponctuellement au moment des fêtes (Toussaint, Noël, Pâques et Pentecôte), leur appel est diffusé par voie de presse, il faut vingt personnes minimum pour qu'elles soient maintenues ; le prix est de 20 piastres par personne pour deux jours. Il est aussi possible, sur demande, d'organiser une excursion privée. Au fur et à mesure, les excursions deviennent plus régulières et sont le fait des armateurs et des industriels établis à Haiphong qui profitent des équipements. Dans les années 1930, c'est la Société Sacric (en

---

<sup>468</sup> Roque P., *Excursion en baie d'Along, Service fluvial subventionné du bas-Tonkin, Service postal subvention, Saigon-Bangkok*, s.l., s.éd., 1916, 55 p.

charge des relations fluviales entre Hon Gay et Mon Cay) qui assure l'excursion en chaloupe au départ de Haiphong, ou la location à des particuliers. Il est aussi possible d'entreprendre une excursion au départ de Hon Gay au moyen de sampans ou de canots à moteur. A partir de 1937, Dufaut, gérant de l'hôtel des mines et de Hon Gay, met en place un service privé d'excursion. Il est difficile d'évaluer le nombre de touristes visitant la baie d'Along cependant en 1937 Dufaut atteste que 272 touristes ont séjourné dans son établissement et 800 à 900 s'y sont restaurés le temps d'une journée. Outre le service d'excursion, les autorités sont soucieuses de faciliter la visite du site. En 1930, sur demande de l'*Office indochinois du tourisme et de la propagande*, l'inspecteur général des Travaux publics inscrit un crédit de 1 000 piastres pour les travaux d'aménagement et la réfection de la grotte de la Surprise (comblement des fissures) et de la grotte des Merveilles (désensablement de l'accès). Pour compléter l'offre touristique en attractions naturelles, le Gouvernement a aussi tenté de promouvoir le circuit des lacs Babé dans une région surnommée la « *Suisse tonkinoise* » [voir chapitre 4]. En 1931 pour l'Exposition coloniale internationale de Paris, l'OCTI réédite 5 000 exemplaires de la brochure *Excursion aux lacs Babé* publiée par le Résident de Bac Kan, tout comme en 1937 [Annexe 42. Dépliant touristique portant sur les lacs Babé].

Faisant l'objet de demandes régulières, la chasse est largement mise en valeur par l'Etat et bénéficie, en plus des publications officielles, d'une littérature abondante. En 1929, le Bureau du tourisme en Indochine publie *La grande chasse en Indochine, le guide du chasseur* rédigé par Tiran. Il détaille les espèces, les moyens d'accès, la législation et accompagne son propos d'une carte cynégétique du Sud de l'Indochine. En 1937, l'OCTI publie *Les grandes chasses en Indochine* à l'occasion de l'Exposition coloniale internationale de Paris de 1931, complétée en 1938 par une version anglophone *Big Game Hunting*, publiée pour l'Exposition de San Francisco [Annexe 44. Présentation de brochures touristiques]

Enfin, les autorités favorisent la publication des fascicules sur les stations climatiques, preuve de l'action de la France outre-mer, comme celui intitulé *Les stations climatiques de l'Indochine* publié par l'Agence économique ou celui du docteur Gaide pour l'Exposition coloniale de 1931 présentant une à une les stations. Ces fascicules sont complétés par des dépliants produits par les syndicats d'initiative et l'OCDI, comme celui du Tam Dao, de Cha Pa, du Bockor. La station bénéficiant du nombre de publications le plus important reste Dalat : *Petit guide illustré de Dalat* 1930, en 1938 le *Livret de Dalat*, publié en français, anglais et hollandais, *Dalat* dépliant publié en 1938 par l'OCDI [Annexe 44. Présentation de brochures touristiques]. La communication autour des stations est principalement destinée à un public d'Occidentaux vivant en Asie (tourisme intérieur et tourisme inter-colonial). En

1938, l'OCTI, avec le soutien du conseiller commercial de France en Chine, entreprend une campagne de communication dans la presse à l'attention de la communauté occidentale de Chine dont les familles sont, en raison des événements politiques, privées de leur villégiature habituelle sur les plages du nord de la Mandchourie ou du Japon. Cette campagne porte ses fruits car l'OCTI note une augmentation sensible des demandes : plus de 200 demandes de renseignements et plus de 40 demandes de villégiature lui ont été adressées venant de Shanghai et de Hongkong<sup>469</sup>.

Tous les sites étudiés sont aussi rassemblés dans des brochures généralistes diffusées à grande échelle. En 1936, l'Agence économique de l'Indochine réédite 10 000 exemplaires de OCTI, *Le tourisme en Indochine française* et 15 000 exemplaires d'*Indochina as it is*. Elle comprend une carte, des renseignements pour se rendre en Indochine et une présentation des différents territoires de l'Union, enrichie d'illustrations. En 1938, l'OCTI fait imprimer 10 000 exemplaires du dépliant *Visitez l'Indochine*. A ces publications s'ajoutent des publications plus techniques comme la brochure sur les hôtels indochinois publiée en 1931 et rééditée en 1936 et en 1938 [Annexe 44. Présentation de brochures touristiques].

L'Etat a opéré une sélection parmi les sites à sa disposition afin de recentrer ses efforts et de diriger l'attention des médias et des touristes sur un nombre limité de lieux.

## **2. Musée, exposition, artisanat : la vitrine du tourisme indochinois**

Pour accentuer la communication autour de ces sites, les autorités créent en Indochine des musées (résumant les attraits historiques et ethnographiques), favorisent le développement de l'artisanat (pour permettre aux touristes de repartir avec un souvenir) et folklorisent la vie locale. En dehors de la colonie (métropole ou étranger) elles tentent, lors de manifestations, de reproduire l'ambiance et les monuments emblématiques de la colonie.

L'Indochine compte six musées d'art indochinois<sup>470</sup> alimentés par les trouvailles de l'EFEO. Leur création est soutenue par Albert Sarraut, dans sa circulaire du 2 octobre 1922 : « *L'un des moyens d'attirer cette clientèle serait l'organisation bien comprise et attrayante de musées d'ethnographie dans nos escales maritimes permettant en quelques heures de se*

---

<sup>469</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.7.5, OCTI.

<sup>470</sup> Commissariat général, *Exposition coloniale internationale de Paris*, Paris : Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1931, 8 vol.

*faire une idée des races et des types qui peuplent nos colonies, de leur histoire, de leur évolution* »<sup>471</sup>. Les musées constitués grâce aux recherches archéologiques et historiques de l'EFEO vont servir de vecteurs de connaissance mais aussi d'outils de propagande en faveur du tourisme puisqu'ils résument l'offre touristique culturelle et ethnographique disponible en Indochine. Le musée archéologique Albert Sarraut de Phnom Penh présente les monuments khmers disséminés sur le territoire. Le musée de l'EFEO, à Hanoi, comprend une partie des inscriptions khmères et la plupart des inscriptions chams trouvées en Indochine, des débris de la citadelle de Hanoi, un groupe de sculptures annamites anciennes, une importante collection préhistorique (pierre et bronze), des fonds siamois, birman, javanais, chinois, tibétain, coréen, japonais. Le musée cham de Tourane est consacré à l'art cham. Le musée Khai Dinh est réputé pour sa collection d'art annamite : meubles anciens, porcelaines, émaux, laques, bronzes, incrustations, dessins et peintures, broderies, bijoux, objets de culte et d'usage familial, et quelques sculptures chams. A Vientiane, le musée laotien rassemble une collection de spécimens d'art laotien et le musée Blanchard de la Brosse à Saigon attribue une place particulière à l'ethnographie dans ses salles chams, khmères, sino-vietnamiennes. L'objectif est de permettre aux touristes, d'un simple coup d'œil, de se faire une idée de la civilisation et des coutumes de toute la péninsule indochinoise. Les musées proposent une lecture orientée de l'Indochine catégorisant les ethnies et livrant une histoire partisane de la conquête française et des territoires formant l'Union. A ces musées d'art s'ajoutent aussi des musées économiques (à Nha Trang, à Phnom Penh) qui présentent les ressources et le développement économique de la colonie.

Les autorités mettent aussi en scène les mœurs et les coutumes locales, conduisant à une certaine folklorisation. Trois types d'attraction font recette : les fêtes annuelles de la cour de Huê (escale de la croisière *Franconia* en 1938 pour y assister), les danses khmères d'Angkor et de Phnom Penh et la visite des villages minoritaires aux alentours des stations<sup>472</sup>. Généralement, les guides touristiques incitent les touristes à se promener dans les quartiers traditionnels des villes pour en percevoir l'ambiance. Les touristes peuvent admirer les danses khmères à Phnom Penh et à Angkor. Celles d'Angkor sont les plus réputées, elles touchent un nombre important de touristes. En 1938<sup>473</sup>, l'OCTI finance le maintien d'une troupe locale à

---

<sup>471</sup> ANOM, FOM 594, 1922.10.2, circulaire, ministre des Colonies à GGI

<sup>472</sup> Néanmoins précisons qu'à cette époque le tourisme ethnique est nettement moins développé et exploité qu'il ne l'est actuellement, notamment par les autorités vietnamiennes.

<sup>473</sup> ANV1, RST 72 710-2, 1938.1.26, rapport OCTI

Siem Reap. Alfred Messner, hôtelier à Angkor, souhaite diversifier cette offre en organisant des illuminations nocturnes des temples et en favorisant les pèlerinages religieux des bonzes pour renforcer l'exotisme du site et accroître son aura religieuse auprès des bouddhistes des pays avoisinants [Annexe 26. L'offre touristique khmère].

Pour permettre aux touristes d'emporter un souvenir de leur voyage (objet qui sera montré à leur retour et contribuera à faire connaître l'Indochine), les autorités favorisent également l'artisanat. Cette valorisation de l'artisanat s'inscrit dans le contexte politique particulier de l'entre-deux-guerres marqué par la revalorisation des cultures locales associées aux politiques associationnistes et à l'émergence d'une opinion publique « indigène »<sup>474</sup>. Hanoi est la ville la plus réputée en la matière grâce à son quartier d'artisans. On y trouve des sculptures sur bois, des objets en cuivre, des meubles en rotin, des dentelles, des tissus, des bijoux en argent et en jade, des poteries, des porcelaines. Phnom Penh possède, quant à elle, l'École des Beaux-arts cambodgiens adjacente au Musée Albert Sarraut, dont la mission est de restaurer l'art original du Cambodge et dont la spécialité est de reproduire des statues et des bas reliefs. Globalement, l'artisanat est présent dans toutes les villes, comme Thanh Hao réputée pour ses poteries. Huê est recommandée pour ses objets et bijoux en or et en argent ainsi que pour ses objets d'art ancien. La Cochinchine possède trois écoles provinciales où l'on enseigne les arts qualifiés de mineur. La première à Bien Hoa forme des artisans au travail du bronze et de la céramique, la deuxième à Giadinh est spécialisée dans les arts décoratifs (dessins, décoration, gravure et lithographie) et la dernière à Thudaumot se concentre sur le travail du bois (ébénisterie, sculpture, incrustation de nacre et marqueterie).

Pour finir, à l'extérieur de la colonie, les autorités tentent de recréer de façon ludique le cadre colonial le temps d'une exposition dans le but d'interpeller le public. L'accent est mis sur la diversité ethnographique, les éléments architecturaux marquants, les denrées que la colonie produit. Ces reproductions permettent de donner une idée de l'Indochine et contribuent à standardiser l'image des sites touristiques indochinois et de l'Indochine en général.

Dès l'Exposition Universelle de 1889 à Paris, des reconstitutions de monuments indochinois sont réalisées : une pagode bouddhique, un village tonkinois auxquels s'ajoute la pagode d'Angkor Vat. L'utilisation de reproduction se prolonge lors de l'Exposition Universelle de Paris en 1900. La section indochinoise comprend, entre autre, la reproduction

---

<sup>474</sup> Sur la restauration de l'artisanat d'art et la modernisation de l'enseignement artistique voir Brocheux Pierre, Hémyer Daniel, *Indochine : la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris : La Découverte, rééd. 2001, pp. 224-227

des monuments, des grands travaux publics, des villes, des temples, des habitations, le tout illustré d'une série de dioramas représentant la rue Catinat à Saïgon, les bords du Mékong à My Tho, le tombeau de Tu Duc à Huê, la baie d'Along et le chantier du Pont-Doumer à Hanoi. Mais c'est en 1922, à l'Exposition coloniale de Marseille, que naît l'idée de reconstituer, grandeur nature, le troisième étage du temple d'Angkor Vat. Devant l'engouement du public, les organisateurs de l'Exposition coloniale internationale de Paris de 1931 vont encore plus loin dans la reproduction en construisant à échelle réelle une réplique de la partie supérieure du temple d'Angkor Vat [Annexe 36. Tourisme et exposition, l'exemple de l'Exposition internationale coloniale de 1931 Paris]. De plus, ils décident que tous les bâtiments de la section doivent évoquer le milieu indochinois et recréer son ambiance exotique. Une seule exception est admise pour le pavillon de la Cochinchine dont le style montre l'action de l'influence occidentale sur l'architecture locale<sup>475</sup>. Les choix des reproductions font écho au patrimoine indochinois mis en tourisme. Le pavillon du Laos est la reproduction de la pagode de Xieng Thong à Luang Prabang ainsi que celle de sa bibliothèque et de sa chapelle. La section d'Annam restitue deux pavillons célèbres du palais impérial de Huê, celle du Cambodge est construite d'après le style cambodgien moderne (la façade reproduit celle du Musée Albert Sarraut à Phnom Penh). A côté est édifié un pavillon d'habitation et d'étude pour les danseuses cambodgiennes. La section tonkinoise reproduit l'ambiance d'une rue commerçante vietnamienne. Le pavillon de la Cochinchine, construction de style annamite moderne, est précédé de bassins, œuvre de l'école d'arts appliqués de Bien Hoa. Les trois petits pavillons relatifs à la pêche, la faune et les forêts restituent les styles rustiques rappelant ceux des habitations des ethnies minoritaires. Celui de la faune comprend un diorama représentant différents paysages du haut Tonkin, de la brousse d'Annam, des lacs du Cambodge, etc. agrémenté de près de 200 échantillons de la faune locale, la plus belle pièce étant un gigantesque gaur (bœuf sauvage). Une carte cynégétique donne la répartition des principales espèces et des principaux centres de chasse<sup>476</sup>.

Les expositions ont des retombées directes sur le tourisme. Celle de Marseille en 1922 a fait naître un mouvement touristique, comme en témoigne une note sur le tourisme de 1924 : « Grâce à l'active propagande menée par des revues touristiques et littéraires, à la suite de

---

<sup>475</sup> Gouverneur général Olivier, *Rapport général exposition coloniale internationale de 1931 les sections coloniales*, Paris : Imprimerie nationale, tome 5, p.670

<sup>476</sup> Sur l'architecture et l'organisation spatiale de l'Exposition coloniale de Paris voir Morton Patricia, *Hybrid Modernities: Architecture and Representation at the 1931 Colonial Exposition*, Massachusetts : MIT Press, 2000, 380 p. L'auteur revient sur l'exotisme véhiculé par l'exposition et démontre le décalage entre l'intention de Hubert Lyautey de faire une exposition « sans exotisme vulgaire » et la réalité de l'exposition.

*l'exposition coloniale de Marseille, les monuments d'Angkor, jadis peu connus, ont été signalés à l'attention du monde. (...) Angkor est aujourd'hui en pleine vogue et, l'année écoulée, plus de 150 touristes l'ont visité, dont quelques caravanes dirigées par l'agence Cook* »<sup>477</sup>. Mais l'exposition, ayant les répercussions les plus importantes, est celle de 1931. Les effets sur l'activité touristique sont immédiats. Le Bureau du tourisme de Saïgon voit ses demandes de renseignements tripler<sup>478</sup>. Plus généralement, les articles de presse et les conférences sur l'Indochine se multiplient. Notons que ces répercussions sont orchestrées par l'Etat. Dans la section indochinoise, se trouve un pavillon du tourisme et des transports avec les stands des principales compagnies (navigation maritime et fluviale, chemins de fer de l'Etat indochinois et de la compagnie du Yunnan, Compagnie des transports aériens Air-orient) et une grande carte touristique précisant les sites, les monuments touristiques, les moyens d'accès et d'hébergement<sup>479</sup>.

Après l'Exposition de 1931, la participation aux expositions et aux manifestations en tout genre se limite souvent à l'ouverture d'un stand illustré de photos et de dépliants. Ainsi en 1937<sup>480</sup>, à l'Exposition internationale des arts et techniques de Paris, un pavillon est réservé au tourisme indochinois, il contient des agrandissements photographiques, cartes, affiches, dioramas, des brochures et des dépliants. L'exposition est jumelée avec l'organisation d'un congrès international sur le tourisme, le thermalisme et le climatisme, incluant une section tourisme colonial, grandes chasses et croisières maritimes. Pour l'OCTI, c'est l'occasion de publier une brochure sur la question des grandes chasses. En 1939, à l'Exposition internationale de San Francisco, le pavillon indochinois comprend une salle d'information sur l'Indochine dominée par la reproduction monumentale d'un motif de porte cham et un bureau de renseignements tenu par une jeune indochinoise en costume. Une deuxième salle réunit des tableaux de la vie locale, en plus d'une section des grandes chasses illustrée de trophées et de fresques où sont représentés de discrets rappels ethnographiques (tombeaux moï, jarres et vanneries). Enfin une salle est réservée à la vente des produits de l'artisanat vietnamien et cambodgien : laque, bijouterie d'argent, soie teintée ou brochée. Le

---

<sup>477</sup> NAC, RSC 9534,1924, note sur le tourisme

<sup>478</sup> ANV1 RST, 75 215, 1931.11.23, Messner, rapport sur le tourisme réceptif indochinois au Comité central du tourisme indochinois

<sup>479</sup> Voir l'article Furlough Ellen, « Une leçon des choses: Tourism, Empire, and the Nation in Interwar France », *French Historical Studies*, vol.25, 2002, pp. 441-473. L'auteur s'interroge sur la possibilité de considérer l'exposition coloniale de Vincennes comme une forme de tourisme. Plus largement, elle établit un lien entre le tourisme, l'Empire et l'identité française de l'entre-deux-guerres.

<sup>480</sup> ANOM, FOM 547, 1937, Exposition internationale de Paris 1937 Arts et Techniques dans la vie moderne, rapport de Pierre Audigier président de la classe « Tourisme international », adressé au Commissaire général de l'exposition.

produit de ces ventes a atteint 100 000 piastres, laissant un bénéfice net de 23 000 piastres au budget général.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, les organisateurs constatent un certain essoufflement de ce mode de communication, en raison du développement de la radio et du cinéma : « *Le développement des communications rapides, l'avènement et la large diffusion du cinéma et de la radio ont certainement émoussé la curiosité individuelle. Ils ont, d'un autre côté, dévalorisé l'effort que comporte le déplacement nécessaire à la visite d'une exposition en amenant à portée immédiate de tous, des substituts acceptables des agréments qu'offrent ces rassemblements internationaux* »<sup>481</sup>. Néanmoins, l'objectif est atteint dans son ensemble : les principaux sites touristiques représentant chacun un des domaines majeurs de l'offre touristique indochinoise ont été sélectionnés et leur diffusion au monde amorcée. Les temples d'Angkor ont été particulièrement médiatisés : représentés sur toutes les brochures, ils sont indissociables de l'Indochine ; ils évoquent à la fois la richesse historique de l'Union et l'action civilisatrice de la France qui a su préserver ce patrimoine. Les outils de promotion du tourisme indochinois servent, en effet, aussi bien l'image touristique de l'Indochine que l'image politique de la colonisation dans ces territoires.

### **III. La diffusion au monde**

Jusqu'en 1930, la propagande se limite aux expositions et à quelques brochures mais la modernisation de moyens de communication, l'affirmation de l'Indochine comme une destination touristique et le transfert des compétences de la métropole à la colonie vont permettre la mise en place d'une communication plus offensive. Il s'agira d'analyser les enjeux de la propagande touristique et les outils techniques sur lesquels elle s'appuie. Puis nous étudierons les vecteurs de la diffusion au monde de cette propagande en insistant particulièrement sur l'action de l'OCTI<sup>482</sup> dans les années 1930.

#### **1. Des organismes de tourisme et de propagande**

---

<sup>481</sup> Bonfils CH.H., « L'Indochine à l'Exposition internationale de San Francisco », in *Bulletin économiques de l'Indochine*, 1940, IDEO, p.14

<sup>482</sup> Cette partie est essentiellement documenté par les procès-verbaux de l'OCTI consultés au centre d'archives n°1 à Hanoi

L'objectif de la propagande est de faire connaître l'Indochine par l'évocation de ses richesses touristiques. Les services s'occupant des questions touristiques ont pour mission de communiquer sur l'ensemble de l'Indochine, ainsi pour l'*Office indochinois du tourisme et de la propagande* « le gouvernement général a voulu grouper un ensemble d'activités comprenant non seulement la propagande touristique proprement dite mais encore la réunion et la diffusion de la documentation et des informations de toutes natures relatives à l'Indochine. Les moyens de diffusion envisagés sont essentiellement : les brochures, tracts, dépliants, l'édition des numéros spéciaux de revues, consacrés à l'Indochine, l'insertion d'articles ou de pages de foires et expositions »<sup>483</sup>. Les sites touristiques constituent un moyen ludique d'évoquer l'Indochine, de la faire connaître et d'y associer une image positive « l'entreprise [faire connaître l'Indochine] était d'autant plus considérable et nécessaire que le nom même d'Indochine française n'évoquait à peu près rien dans l'esprit du plus grand nombre de visiteurs [visiteurs de l'Exposition de San Francisco en 1939] (...). Il pouvait paraître d'autant plus déplorable que des ensembles monumentaux comme ceux d'Angkor (pour ne parler que d'une richesse touristique de l'Indochine) devraient suffire à déclencher dans toutes les têtes l'association immédiate du mot Indochine à quelque chose de précis. Pour répondre au dessein de propagande que l'on s'était fixé, l'effort de présentation de la colonie avait donc été limité et orienté dans trois voies : tourisme, grandes chasses, artisanat »<sup>484</sup>. Le tourisme est utilisé dans de nombreux cas pour communiquer, notamment dans les écoles<sup>485</sup>. Ernest Outrey, membre de la Section du tourisme, souhaite envoyer des représentations des monuments afin de faire connaître la colonie aux enfants : « il serait très désirable qu'on put envoyer dans les écoles et dans les bibliothèques étrangères, des gravures représentant des monuments et des sites coloniaux ce serait un excellent moyen de faire connaître nos colonies »<sup>486</sup>. A partir du milieu des années 1930, de nombreuses conférences sont organisées dans les milieux scolaires indochinois (vietnamien ou français). Ainsi en 1938, l'OCTI prête au lycée Pétrus Ky des films pour faire découvrir l'Union aux élèves. Ces

---

<sup>483</sup> ANOM, Sup 27, 1932, direction des Affaires économiques et administratives, rapport de présentation au Comité central du tourisme sur la situation actuelle du tourisme en Indochine

<sup>484</sup> Bonfils CH.H., « L'Indochine à l'Exposition internationale de San Francisco », in *Bulletin économiques de l'Indochine*, 1940, IDEO, p.8

<sup>485</sup> Voir Thomas M., *The French Empire Between the Wars : Imperialism, Politics and Society*, Manchester, New York : Manchester University Press, 2005, 408 p. L'auteur revient sur la perception que les Français ont de leur Empire. Il évoque la place de la presse, du cinéma, l'introduction dans les manuels scolaires des connaissances géographiques et historiques des possessions d'Outre-mer.

<sup>486</sup> ANOM, GGI 66 729, PV, 1926.1.18, Section du tourisme

films présentent la baie d'Along, les régions du haut Tonkin, du Laos et la capture des éléphants sauvages en Annam<sup>487</sup>.

Pour mener à bien cette communication, l'Etat va créer un corpus photographique, informatif et cinématographique géré par des organismes, comme l'Agence économique de l'Indochine, relayé ensuite par des organismes locaux tels l'OCTI<sup>488</sup>. Ce corpus est d'autant plus utile que, durant le premier tiers du XX<sup>ème</sup> siècle, les déplacements restent longs et coûteux ce qui gêne l'enquête journalistique. La maîtrise des informations mises à la disposition des médias permet à l'Etat d'orienter l'image de l'Indochine.

L'Agence va rassembler des connaissances mais aussi des documents photographiques (à partir de 1922) et cinématographiques grâce au contrat passé en 1924 avec la société Indochine films et cinémas ; en 1931 le fond de photos et de films est estimé à 50 000 photos. En 1937, l'OCTI l'enrichit par l'organisation de concours photographiques comme avec le soutien de la Résidence supérieure au Cambodge<sup>489</sup> ou encore à Dalat en 1938 avec l'aide du syndicat d'initiative. En 1926<sup>490</sup>, le directeur de l'Agence a communiqué à environ 150 personnes 477 clichés de projections, 254 films cinématographiques et 1 181 photos. La photo tient une place centrale dans la communication et conduit à une standardisation des imaginaires associés à l'Indochine<sup>491</sup> au sein desquels les temples d'Angkor sont surreprésentés. La standardisation est aussi visible au niveau de la presse ; les articles utilisent les mêmes photos et les mêmes informations, certains sont mêmes directement rédigés par l'Agence. En 1926<sup>492</sup>, le directeur de l'Agence explique que de nombreux articles de presse portant sur le tourisme ont été rédigés ou documentés par l'Agence. Il cite en exemple un numéro de l'*Illustration Economique Et Financière* consacré à l'Indochine et dont plusieurs articles ont été rédigés par l'Agence. La pratique de l'article « clés en main » est aussi adoptée par l'OCTI qui rédige des articles destinés à être publiés notamment dans les revues des voyageurs, comme en 1938 pour l'article *Happy holidays in French Indochina* de la revue

---

<sup>487</sup> ANV1, RST, 75 217-3, PV, 1938.6.7, OCTI (nous n'avons pas pu retrouver ces films pour les analyser)

<sup>488</sup> Voir Bancel Nicolas, Blanchard Pascal, Gervereau Laurent (dir.), *Images d'empire : 1930-1960, trente ans de photographies officielles sur l'Afrique française*, Paris : Editions de la Martinière, 1997, 335 p. Cet ouvrage bien que portant sur l'Afrique analyse le traitement de l'iconographie et la naissance des « clichés ».

<sup>489</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV, 1937.10.5, OCTI

<sup>490</sup> ANOM, GGI 66 729, 1926.12.17, Agence économique à ministre des Colonies

<sup>491</sup> Voir Norindr P., *Phantasmatic Indochina: French Colonial Ideology in Architecture, Film and Literature*, London, Durham, Duke University Press, 1996, 205 p. Tout comme Edouard Saïd défend l'idée, que l'Orient a été inventé par l'Occident Norindr Panivong affirme que l'Indochine politique et géographique est une invention, un fantasme, un mythe politique élaboré entre autre à partir de la littérature, des expositions et du cinéma.

<sup>492</sup> ANOM, GGI 66 729, 1926.12.17, Agence économique à ministre des Colonies

*The oriental traveller's gazette* édité par l'agence Cook à Bombay, et rédigé par le directeur de l'OCTI<sup>493</sup>. Cependant, la majorité des articles sont payants, dans certains cas l'Etat soucieux de promouvoir l'Indochine assume ce coût. Le 1<sup>er</sup> novembre 1936, le *Monde illustré* sort un numéro spécial sur l'Indochine contre l'assurance que le Conseil colonial achètera 1 000 numéros. Le numéro est rédigé par l'OCTI, il relate toutes les activités de l'Indochine y compris l'organisation et le développement du tourisme. Autre exemple, en 1938 la revue belge *Mer et Tourisme* accepte de publier un article sur l'Indochine contre un crédit de 1 000 francs. En 1936, l'Union des fédérations des syndicats d'initiative, qui publie chaque année son annuaire, propose contre paiement l'insertion d'une section coloniale de 190 pages dont une partie est consacrée à l'Indochine. Cependant, les budgets sont limités et les différents organismes de propagande touristique ont du mal à financer la publication d'articles, voire l'envoi de documentations et ce malgré l'important corpus mis à leur disposition. L'OCTI se plaint constamment de son manque de moyen « *le bureau a eu depuis la dernière séance à répondre à de nombreuses demandes de renseignements et de photographies, destinées à faciliter l'organisation de tournées de conférences, la publication d'articles dans des journaux et des périodiques, la confection d'un atlas géographique aux Straits Settlements, la préparation d'une série de cours dans un collège des Etats-Unis, etc. Bien que les photographies ainsi envoyées, représentent pour notre office une dépense d'un ordre relativement élevé, notre bureau saisit avec empressement de telles occasions qui permettent de répandre de plus en plus dans le monde la connaissance de l'Indochine* »<sup>494</sup>. Pour faire face à ces difficultés budgétaires, l'OCTI tente de diversifier ses sources de revenus en vendant des timbres souvenirs et des cartes postales, sur lesquels figurent les principaux sites touristiques indochinois. En 1938, il édite 12 000 cartes postales représentant des monuments khmers dont une partie est destinée à l'Exposition de San Francisco et l'autre est mise à la disposition des touristes<sup>495</sup>.

En plus de leur fonction de communicant, les organismes d'Etat gèrent l'image de l'Indochine dans les médias. En 1938<sup>496</sup>, le directeur de l'EFEO s'élève contre un film récemment diffusé dans la colonie dont l'action se déroule en Indochine<sup>497</sup>. Il s'insurge contre l'image donnée : on y montre des sites sans rapport avec la réalité, des acteurs n'ayant pas le

<sup>493</sup> ANV1, RST, 75 217-3, PV, 1938.8.2, OCTI

<sup>494</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV, 1937.8.3, OCTI

<sup>495</sup> voir Vincent T., *Pierre Dieulefils, photographe-éditeur de cartes postales d'Indochine : plus de 4800 références sur le Tonkin, Annam, Cochinchine, Cambodge, Yunnan, Chine*, Gignac-la-Nerthe, Impr. Borel et Feraud, 1997, 255 p.

<sup>496</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.11.7, OCTI

<sup>497</sup> Nous n'avons malheureusement pas retrouvé le titre du film.

type ou le costume des populations, une excursion à Angkor comme dangereuse... Bref, la colonie y est décrite comme un lieu périlleux et sauvage. L'OCTI souhaite interdire la projection, tout au moins dans les territoires français, à moins qu'une inscription soit incorporée au titre du film spécifiant qu'il s'agit d'une fiction n'ayant aucun rapport avec la réalité. Cette anecdote montre l'importance accordée à l'image de l'Indochine, les autorités souhaitent certes valoriser son exotisme mais aussi la sécurité de cette destination.

A travers la communication touristique, l'Indochine française apparaît divertissante, vidée de toutes critiques. Cette image provient de l'important corpus constitué par les autorités et largement diffusé dans les médias. Cette centralisation a conduit à une standardisation de l'information sur l'Indochine et par la même occasion des imaginaires qui lui sont associés.

## **2. Les sphères de diffusion de l'OCTI**

Au lendemain de l'Exposition coloniale internationale de 1931, en raison de la baisse générale des budgets et en particulier des subventions allouées au développement touristique, l'Etat délègue à l'OCTI la responsabilité de la propagande, c'est-à-dire de la communication touristique. L'OCTI dont les moyens sont limités va se focaliser sur les principaux pays émetteurs de touristes en Asie que sont l'Australie, les Etats-Unis ainsi que sur les Occidentaux résidant en Asie (notamment en Chine). L'instabilité politique de la fin des années 1930 est perçue comme une chance par l'OCTI, qui souhaite récupérer les nombreux touristes (Américains et Australiens) ayant l'habitude de se rendre au Japon et en Chine. Les actions de l'OCTI sont multiples : elle intensifie la publicité et la diffusion d'articles de presse, intervient dans des manifestations asiatiques sur le développement touristique. Son manque de moyens l'incite à multiplier les partenariats pour baisser ses coûts et à optimiser sa collaboration avec les organes diplomatiques français tels que les ambassades et les attachés commerciaux.

L'OCTI tente de mettre en place une publicité active voire offensive dans la presse internationale, cependant son manque de moyens se fait durement ressentir ; ainsi en 1937 lorsque le Consul général de France aux Indes néerlandaises interpelle l'Office sur la nécessité de placer des publicités dans les revues des Indes néerlandaises, il répond en ces termes : « *ce n'est certes pas l'envie qui nous manque de placer à l'étranger une publicité*

dont nous connaissons les avantages. Nous avons d'ailleurs pendant longtemps mis des annonces dans des journaux de différents ports voisins. Ces annonces, qui n'étaient cependant que de modeste format, n'ont pas été renouvelées. La raison en est simple : la publicité n'est pas faite à titre gratuit et notre budget n'est pas en mesure de faire face à ces dépenses, qui semblent pourtant indispensables. Nous sommes donc obligés de nous cantonner dans les moyens de propagande qui n'entraînent que peu de frais »<sup>498</sup>. En 1937<sup>499</sup>, l'Office est contraint de ne pas renouveler sa publicité dans des revues spécialisées comme le *Travelers Guide and Oriental Topics* de Manille et le *Pacific Empress* journal publié à bord des paquebots de *Canadian Pacific* en raison des coûts de publication. En compensation, l'OCTI met en place des partenariats de toutes sortes afin de diffuser gratuitement ses publicités. Ainsi en 1936, il obtient de la *Bank of New South Wales*, possédant des succursales dans les grandes villes australiennes, qu'elle diffuse à ses guichets du *travel department* (bureau de voyage) une documentation touristique. Il espère ainsi toucher la clientèle aisée de la banque, mais aussi se servir des correspondants avec lesquels le *travel department* correspond (agences de voyages et compagnies de transports). L'Office passe aussi des accords avec les services ferroviaires néerlandais pour qu'un nombre égal d'affiches soit réciproquement placé dans les gares des deux pays. L'OCTI arrive aussi à diffuser gratuitement des articles dans des revues étrangères secondaires, et répond à des commandes. Ainsi, il diffuse, quand il le peut, des articles en anglais dans des journaux sportifs de Shanghai, Manille, Bangkok, Hongkong et Java. En 1936, la revue américaine *Mid-Pacific magazine* de Honolulu lui commande une série d'articles afin de constituer un numéro spécial de 80 pages sur le tourisme en Indochine ; d'autres demandent de la documentation, comme le magazine américain *Globe* en 1936. Il met en place des échanges avec la presse étrangère, comme avec la revue *Austral-Asiatic Bulletin* de Melbourne<sup>500</sup>. Ces échanges d'articles se font aussi entre les colonies ; l'OCTI s'accorde avec l'Office algérien d'action économique et touristique sur l'échange d'articles et d'illustrations pour la revue *Algérie*<sup>501</sup>. Afin d'intéresser la presse étrangère, l'Office met en avant l'actualité de l'Union ; en 1936 pour les festivités de l'achèvement du Trans-indochinois, il envoie à tous ses contacts une notice en anglais sur l'événement, notice qui est gracieusement reprise dans certains journaux comme dans la revue chinoise *The China Reconstruction et Engineering Review* (deux pages) ou encore par des

---

<sup>498</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV, 1937.12.7, OCTI

<sup>499</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV, 1937.6.6, OCTI

<sup>500</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV, 1937.7.6, OCTI

<sup>501</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV, 1937.8.3, OCTI

quotidiens de Shanghai tels que le *Nord China Daily News*, le *China Press* et le *Journal de Shanghai*. Pour compléter son action, l'OCTI publie, à partir de janvier 1937, sa propre revue *Bulletin du tourisme* ; l'objectif est de l'éditer en anglais afin de la répandre à l'étranger. La revue est financée majoritairement par la publicité et les abonnements. Le Bulletin publie une liste des fêtes, cérémonies et manifestations diverses prévues pendant l'année, sous forme de calendrier.

L'OCTI est aussi présent dans les manifestations, congrès, expositions, foires afin de faire connaître l'Indochine et son offre touristique. Cependant, faute de moyens et compte tenu de l'évolution des modes de communication, la participation à ces manifestations est moins importante. Il ne s'agit plus de communiquer autour de reproductions mais grâce à des agrandissements photographiques, des films, des brochures, tout le matériel devant tenir sur un stand de plus en plus réduit. L'intérêt de participer à ces manifestations est double : toucher les visiteurs mais aussi bénéficier de la couverture radio-télévisée des manifestations. En 1937, lors de la Foire Internationale de Los Angeles, le Gouverneur de la Cochinchine Pages prononce une communication en anglais sur les ondes américaines. Il présente les attraits touristiques de l'Indochine (paysages, monuments, grandes chasses), les facilités de transport ainsi que les potentialités économiques de la colonie<sup>502</sup>. L'OCTI concentre ses efforts sur les manifestations asiatiques. En 1935, il est présent à la première conférence internationale du tourisme extrême-oriental rassemblant une quinzaine de pays à Tokyo, ainsi qu'à la deuxième de 1937 à Hongkong. L'Office tente d'imposer l'Indochine comme pays organisateur, l'objectif est d'attirer la presse dans la colonie et de démontrer aux organismes officiels sa richesse touristique et la viabilité de ses aménagements<sup>503</sup>. En 1938, l'OCTI est sollicité par les chemins de fer royaux du Siam pour participer à l'Exposition internationale de tourisme à Bangkok organisée à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la constitution siamoise. Cette sollicitation s'explique par la présence de la transversale reliant Saigon à Bangkok, via Angkor<sup>504</sup>.

Enfin l'Office s'appuie aussi sur les relations diplomatiques et commerciales françaises à l'étranger, transformant les ambassades et les consulats en agence de voyages. Cette relation est renforcée par la présence des Agents commerciaux présents pour favoriser l'activité économique de la France. En 1937, l'Agent commercial de Singapour remercie l'OCTI pour l'envoi d'albums photographiques et d'agrandissements et précise qu'ils sont

---

<sup>502</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV, 1937.6.6, OCTI

<sup>503</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV, 1937.7.6, OCTI

<sup>504</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.11.7, OCTI

exposés sur une table spéciale dans son bureau. L'Attaché commercial à Calcutta demande l'envoi de prospectus afin de les distribuer aux principales agences de voyage, compagnies de transports, grands hôtels des Indes, de Birmanie et de Ceylan. Il en va de même pour les attachés commerciaux présents au Japon, en Australie et aux Etats Unis. En Chine, l'Office peut compter sur l'action de l'Attaché commercial de Hong Kong qui, par exemple, organise en 1932 une exposition des produits indochinois<sup>505</sup> ; sur celle de l'Attaché commercial de Shanghai qui propose de faire passer des articles illustrés gratuitement dans la presse de langue anglaise des grands centres de Chine (Shanghai, Tien Tsin, Pékin, Hong Hong). En 1937, il obtient du grand journal de langue anglaise, le *China Press*, l'édition d'un supplément spécialement consacré à l'Indochine. En Australie, l'Office arrive à nouer des relations privilégiées avec le Consul de France à Sydney qui, grâce à son action, obtient la publication d'articles dans l'hebdomadaire français *Le courrier d'Australie* et dans divers journaux et revues locales en langue anglaise<sup>506</sup>. Le rôle des Consuls est aussi de faire remonter les articles négatifs sur l'Indochine. En 1937<sup>507</sup>, le Consul général aux Indes néerlandaises signale une interview, publiée dans un quotidien de Batavia<sup>508</sup>, du directeur de l'Agence de tourisme Nitour à la suite d'un récent voyage en Indochine. Dans cette interview, le directeur expose que le seul point positif de son voyage a été la visite des ruines d'Angkor, pour le reste il a trouvé inintéressant le parcours entre Penang et Saigon, précisant que Phnom Penh ne possède aucun intérêt touristique et que son palais n'est qu'une pâle copie de celui de Bangkok ; il juge les routes poussiéreuses et dangereuses, les hôtels chers et mal tenus ; il conclut que l'organisation touristique de l'Indochine est défectueuse.

Le bilan de l'OCTI est somme toute positif en matière de communication. Malgré la faiblesse de ses moyens, il a su diversifier ses partenaires. Il est vrai qu'il a bénéficié, grâce à la propagande entreprise durant les années précédentes, du développement général du tourisme et d'une visibilité accrue de la destination indochinoise.

L'Indochine touristique est une création, certes basée sur des réalités, mais la sélection de ces réalités, opérée par l'Etat, révèle l'artificialité et l'instrumentalisation de

---

<sup>505</sup> ANOM, Sup 27, 1932, direction des Affaires économiques et administratives, rapport de présentation au Comité central du tourisme sur la situation actuelle du tourisme en Indochine

<sup>506</sup> ANV1, RST, 75 217-3, PV, 1938.8.2, OCTI

<sup>507</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV, 1937.3.2, OCTI

<sup>508</sup> Nous n'avons pas pu retrouver cette interview.

l'offre touristique. La mise en tourisme de l'Indochine s'appuie sur des monuments historiques, des sites naturels, des représentations ethniques perçus comme les plus emblématiques. Elle est réalisée par les autorités suivant les repères culturels européens et conformément à l'image qu'elles voulaient donner de l'Indochine. Elle est diffusée au monde grâce à des outils de communication comme les brochures, les musées, les expositions s'appuyant sur une documentation iconographique, informative et cinématographique produite par l'Etat. En métropole, la propagande touristique participe au même titre la littérature populaire et juvénile, les chansons, les musées, les noms de rue, les affiches, les monuments, les manuels, la danse ... à l'émergence d'une culture d'empire<sup>509</sup>. Le tourisme constitue un révélateur de l'Indochine rêvée et fantasmée décrite par Norindr Panivong.

---

<sup>509</sup> Voir Jennings E., « Visions and Representations of French Empire », in *The Journal of Modern History*. vol. 77, 2005, pp. 701-721. Sur l'influence de la littérature dans la constitution d'une culture d'Empire dans l'entre deux guerres voir Ezra E., *The Colonial Unconscious: Race and Culture in Interwar France*, Ithaca : Cornell University Press, 2000, 173 p.

## CHAPITRE SEPTIEME

### LA DEMOCRATISATION DU TOURISME INDOCHINOIS

La crise de 1929 marque un coup d'arrêt dans le tourisme international, conduisant les Etats à se recentrer sur leur tourisme intérieur. Ce repli est possible étant donné que de nombreux pays, possédant une clientèle touristique, ont su moderniser leurs équipements et leurs voies de communication. En Indochine, les autorités contrôlent mieux l'espace, les communications ont été nettement améliorées et leurs utilisations démocratisées. Par ailleurs, les colonisés maîtrisent mieux le système colonial et s'approprient les aménagements ainsi que les pratiques coloniales. Le tourisme n'échappe pas à cette appropriation, d'autant que le ministre des Colonies et le Gouverneur général y sont favorables. Les autorités souhaitent démocratiser le tourisme et incitent les colons et les colonisés à pratiquer cette activité, en priorité dans la colonie (découverte ou repos) ou en métropole mais aussi à l'étranger. Une attention particulière est accordée aux classes moyennes coloniales et aux classes aisées colonisées.

Pourquoi et comment les autorités favorisent-elles le tourisme intérieur ? Toutes les composantes de la population indochinoise sont-elles ciblées, quelle place accorde-t-on aux touristes issus de la population colonisée ? Toutes les pratiques touristiques sont-elles mises en valeur ? C'est ce à quoi tente de répondre ce chapitre, en dressant un état des lieux des politiques touristiques consacrées au tourisme intérieur indochinois dans les années 1930<sup>510</sup>.

Dans une première partie, nous nous intéresserons aux raisons qui motivent l'Etat à privilégier le tourisme intérieur, principalement le tourisme de découverte, ainsi qu'aux outils de communication mis en place pour le promouvoir. Ensuite, il s'agira d'étudier les résultats de cette politique au sein de la communauté coloniale et colonisée, par l'analyse des déplacements touristiques et des moyens mobilisés pour les faciliter. Dans un dernier temps, nous focaliserons notre attention sur le tourisme de repos dont l'élitisme est dénoncé.

#### **I. La promotion du tourisme intérieur par l'Etat**

Au milieu des années 1930, le tourisme intérieur est en forte croissance passant, par exemple pour la Résidence de l'Annam, de 650 touristes indochinois en 1933-34, à plus de 3 000 en 1937-1938, alors que sur la même période le tourisme international (français de

---

<sup>510</sup> Ce dernier chapitre est plus court que les autres, car les politiques mises en place ont été interrompues par la Seconde Guerre mondiale, date à laquelle nous avons choisi d'arrêter notre étude.

métropole et étrangers) est passé de 650 à 1 800<sup>511</sup>. Afin de mieux comprendre cette évolution nous reviendrons sur les motivations des autorités à développer le tourisme intérieur et les moyens mis en œuvre pour l'encourager.

### 1. Les motivations de l'Etat en matière de tourisme intérieur

Dans un premier temps, nous verrons les raisons qui incitent les autorités à développer le tourisme intérieur, puis la place et le traitement des touristes issus des populations colonisées.

La crise économique des années 1930 a conduit à une réduction des budgets métropolitains et à un repli sur l'économie locale. Par ailleurs, elle provoque une baisse de la fréquentation touristique internationale. Les autorités indochinoises tentent de compenser ce recul en favorisant le tourisme intérieur et notamment la pratique du tourisme de découverte, « *Les difficultés croissantes dans les échanges internationaux ont incité tous les pays, y compris ceux d'Extrême Orient à développer le tourisme à l'intérieur de leur frontière en tant qu'élément favorable de leur balance commerciale* »<sup>512</sup>. L'objectif est avant tout pécuniaire, il s'agit de favoriser le développement économique de la colonie : « *son développement entraînera un emploi plus intense de la main d'œuvre indochinoise dans ses divers aspects, une augmentation de débouchés pour l'artisanat, l'utilisation des loisirs de nos autochtones en voyages et distractions touristiques, et par répercussion et conséquence, un accroissement de notre mouvement économique profitable au pays et à ses habitants* »<sup>513</sup>. La tâche est grande comme en témoigne le rapport d'Alfred Messner, datant de 1931, sur le tourisme indochinois : « *Combien sont les Indochinois qui ne connaissent pas Angkor, qui voudraient connaître Angkor ? Ils sont légion. Combien rentrent en France définitivement sans avoir eu l'occasion ou le temps nécessaire de faire un voyage semblable ?* »<sup>514</sup>. Mais, les autorités rencontrent des difficultés à initier les populations coloniales à cette activité en raison de leur manque de moyens et de leur désintéressement : « *L'Indochine manque de rentiers et de gens riches, tous les Européens travaillent et sont occupés la majeure partie de l'année. Les plus libres sont les fonctionnaires de l'enseignement, mais leurs vacances coïncident précisément*

---

<sup>511</sup> Protectorat de l'Annam, *Rapport d'ensemble sur la situation du protectorat juin 1937-mai 1938*, Huê : Imprimerie Phuc Long, 1938.

<sup>512</sup> ANV1, RST 72 715-01, 1936, note sur le tourisme rédigée par l'OCTI

<sup>513</sup> ANV1, RST 75 217-2, 1937.3.11, rapport de Brunet agent général de la compagnie des Chargeurs réunis à GGI, sur le tourisme indochinois

<sup>514</sup> ANV1, RST 75 215, 1931.11.23, Messner, rapport sur le tourisme réceptif indochinois au Comité central du tourisme indochinois

avec la saison des pluies. De plus, ils préfèrent se reposer, aller à la mer, par exemple, plutôt que de voyager à l'intérieur. Il ne semble pas qu'ils puissent fournir au tourisme des possibilités bien intéressantes »<sup>515</sup>. Ce constat est réitéré en 1935 dans un rapport sur le tourisme<sup>516</sup>. Les difficultés, pour développer le tourisme intérieur, conduisent le Gouvernement général à minimiser les retombées économiques de cette activité : « Je suis tout à fait d'accord avec le Conseil colonial dans son désir de voir développer en Indochine le tourisme intérieur. Il est exact que cette catégorie de tourisme ne produit pas dans le pays une augmentation de richesse, elle ne lui apporte pas des ressources fraîches, au point de vue économique, elle se traduit par un simple déplacement d'argent d'un point à un autre »<sup>517</sup>. Cependant, il n'abandonne pas le projet, compte tenu de l'œuvre sociale et éducative qu'il revêt : « le côté social et éducatif de la question a son importance et je suis le tout premier à en apprécier la valeur »<sup>518</sup>. Les colons ne sont pas la seule communauté visée par l'Etat. Brunet, agent général des Chargeurs réunis, dans son rapport sur le tourisme indochinois, daté du 11 mars 1937 et commandé par le Gouvernement général, définit les différents types de tourisme pouvant être mis en valeur : le tourisme extérieur, le tourisme local ou encore intérieur, le tourisme « indigène », le tourisme religieux (pèlerinages), le tourisme cynégétique et le tourisme intellectuel (« dont le but est de faciliter la connaissance de la civilisation dans notre colonie, ainsi que ses manifestations artistiques et archéologiques, et à inclure le développement du pays comme centre intellectuel et scolaire international »<sup>519</sup>).

Les autorités vont également cibler les touristes issus des populations colonisées, pour autant, leur accueil en tant que touristes au sein des établissements hôteliers se fait progressivement. Il n'existe pas de lois d'exclusion, chaque établissement, via son cahier des charges, édicte ses règles. Dans les années 1920, sauf présentation d'une autorisation spéciale délivrée par le chef de la province, certains cahiers des charges obligent les gérants à réserver, en priorité, les chambres aux touristes européens ; dans d'autres cas l'accès est interdit aux

---

<sup>515</sup> ANOM, Sup 27, PV, 1934.6.4, Section du tourisme

<sup>516</sup> « Un développement du tourisme local permettrait sans doute d'atténuer la crise de l'industrie hôtelière, mais en Indochine, les Européens sont peu enclins à circuler au moment des congés, cherchant plutôt un repos qu'ils trouvent de préférence au bord de la mer. Le représentant du Touring Club de France au Tonkin a cependant réussi à organiser déjà quelques voyages collectifs de deux à trois semaines », [ANOM, FOM 547, 1935.2.24, rapport au ministre des Colonies sur les travaux du Conseil supérieur des colonies pendant la session 1932-1933 et 1933-1934]

<sup>517</sup> ANV1, RST 75 215-2, 1938.6.30, GGI note sur le tourisme intérieur

<sup>518</sup> ANV1, RST 75 215-2, 1938.6.30, GGI note sur le tourisme intérieur

<sup>519</sup> ANV1, RST 75 217-2, 1937.3.11, rapport de Brunet agent général de la compagnie des Chargeurs réunis à GGI, sur le tourisme indochinois

populations colonisées ainsi qu'à tous les Asiatiques. En fonction de l'importance sociale, certains établissements font une exception pour les notabilités colonisées ou asiatiques. En revanche, la plupart les autorise à se restaurer à condition qu'ils portent une tenue convenable et observent une attitude correcte. Des clauses particulières existent, le cahier des charges de Hatien (1924) prévoit que le gérant pourra, à ses risques, faire préparer et servir dans un local spécial et avec des ustensiles autres que ceux de la cuisine européenne, des mets de la cuisine asiatique ; celui de Rach Gia (en 1924) oblige le gérant à recevoir tous les touristes issus de la communauté colonisée ainsi que les Chinois dans une salle à manger spéciale consacrée à cet usage. A partir des années 1930, l'administration, qui rédige ces cahiers des charges, supprime ces restrictions et ces interdictions, les remplaçant par la clause suivante : « *Les Asiatiques de bonne tenue et de bonne éducation seront admis au bungalow dans les mêmes conditions que toute autre personne* »<sup>520</sup>. Cependant, cet assouplissement n'est pas de mise dans tous les établissements et les avancées de la législation ne font pas disparaître les reflexes racistes de certains hôteliers. Ainsi le 4 juin 1934, lors d'une réunion de la Section du tourisme, à laquelle assiste le Gouverneur général, Bui Quang Chieu<sup>521</sup>, membre de l'intelligentsia indochinoise et constitutionnaliste, profite de l'occasion pour déplorer les traitements dont les touristes appartenant aux populations colonisées et les touristes asiatiques font l'objet : « *C'est ainsi que, dans certaines localités, les Annamites et Asiatiques assimilés devaient prendre l'autorisation auprès du résident pour occuper une chambre ou prendre un repas dans le bungalow. Un industriel annamite a été ainsi chassé de la chambre qu'il occupait* »<sup>522</sup>.

Compte-tenu de ces différences de traitement, les colonisés ont de plus en plus recours à leur propre hôtellerie comme le précise un article de l'*Eveil économique* de 1928 « *et voici en troisième lieu une construction d'un caractère nouveau pour le pays, étant ce qui n'existait pas il y a dix ans, un hôtel annamite. Il n'en manque pas aujourd'hui car l'Annamite voyage, et lorsqu'il sort de son village pour aller à la ville, il ne se croit plus perdu s'il couche*

---

<sup>520</sup> Cette clause est présente, par exemple, dans les cahiers des charges du bungalow de Sisophon en 1927 [ANOM, GGI 66 743], mais également dans celui du bungalow de Battambang en 1930 [ANOM, GGI 66 742] et du Grand hôtel de Nha Trang en 1931 [ANOM, GGI 66 743]

<sup>521</sup> Au début des années 1920, il défend les politiques d'association, en 1923 il est nommé inspecteur des Services agricoles. Néanmoins, l'affirmation de ses opinions politiques, (il devient constitutionnaliste et souhaite que les autorités française dote l'Indochine d'une charte constitutionnelle), fait qu'en 1925 il est officiellement considéré comme un opposant. Mis à la retraite par l'administration, il se consacre pleinement à sa fonction de directeur de la *Tribune indigène*, journal d'opposition considéré comme modéré. [voir Morlat P., *Indochine années vingt : le rendez-vous manqué (1918-1928, la politique indigène des grands commis au service de la mise en valeur*, Paris : Les Indes savantes, 2006, pp. 454-455)]

<sup>522</sup> ANOM, Sup 27, 1934.6.4, PV, Section du tourisme

*ailleurs que chez des gens de son village établis dans cette ville. C'est toute une évolution dans les mœurs que traduit cet hôtel meublé, aux chambres individuelles confortables, qui se dresse route mandarine à côté de la gare »*<sup>523</sup>. L'hôtel, évoqué dans cet extrait, a été construit à Hanoi par l'AFIMA (Formation Intellectuelle et Morale des Annamites)<sup>524</sup>. Cette association nationaliste, fondée en 1919 par Louis Marty et Pham Quynh attachés à la direction des Affaires politiques, prône le rapprochement culturel entre Français et Vietnamiens. De façon générale, la tutelle de la France devait permettre au Vietnam de se moderniser et d'atteindre un niveau de développement suffisant pour acquérir, à terme, son indépendance. Les statuts de l'association prévoyaient sa construction pour accueillir les membres de passage.<sup>525</sup>

Le développement du tourisme intérieur des colons et des colonisés fait partie intégrante des politiques touristiques ; les autorités ont tenté, grâce à des structures appropriées, de favoriser sa diffusion dans la colonie.

## **2. Le promotion touristique de l'OCTI en Indochine**

En plus de la propagande à l'internationale (développée dans le chapitre sixième), l'OCTI est chargé de la promotion du tourisme au sein de la colonie. L'Office organise des expositions, il est présent dans des manifestations de toutes sortes dans le but de toucher le plus grand nombre d'Indochinois.

Les statuts de l'Office central du tourisme indochinois (créé par l'arrêté du 6 janvier 1935) précisent qu'il a pour mission principale d'organiser la propagande et de diriger le mouvement touristique. Le tourisme intérieur, notamment le tourisme pratiqué par les populations colonisées, fait partie de sa mission. Il doit informer les touristes sur les facilités qui leur sont offertes pour entreprendre des voyages en groupe et les soutenir dans la préparation matérielle et le montage financier des excursions. Pour encourager cette activité, les autorités ont recours à des initiatives originales comme celles du Gouverneur de la Cochinchine, Pierre Pages, qui décide, suite à son allocution radiophonique lors de

---

<sup>523</sup> « Nouvelles constructions à Hanoi », dans *L'Eveil économique*, 1928.10.21

<sup>524</sup> Statuts publiés dans l'article « Hội khai trí tiến đức (traduction Formation Intellectuelle et Morale des Annamites) » in *Nam Phong*, 1919.2.5

<sup>525</sup> Voir Morlat Patrice, *L'Indochine années vingt : Le rendez-vous manqué (1918-1928) : la politique indigène des grands commis au service de la mise en valeur*, Paris : Les Indes savantes, 2006, 553 p. 59

l'Exposition internationale de Los Angeles (1937), de mettre en place, dans la colonie, un programme d'émission radiophonique hebdomadaire sur le tourisme<sup>526</sup>.

L'OCTI est présent grâce aux stands qui lui sont réservés dans de nombreuses manifestations d'importances variables et aux manifestations qu'il organise. Il possède, par exemple, chaque année un stand à la Kermesse du timbre antituberculeux de Saigon et un pavillon du tourisme à la foire de Hanoi. Il est également présent dans les concours agricoles, comme en 1938, au Concours agricole et artisanal des provinces de l'Est cochinchinois de Gian Dinh<sup>527</sup>. Ces stands permettent de présenter l'offre touristique grâce à des affiches et des photographies, et de donner des informations pratiques par la distribution de brochures et de dépliants. La présence de l'Office à ces manifestations, d'importances variables, n'est pas anecdotique, elle montre la volonté des autorités de démocratiser l'activité et de toucher le plus grand nombre d'Indochinois. En parallèle, l'OCTI organise ses propres manifestations. En 1936, il réalise une exposition touristique de quinze jours. Il reprend les affiches utilisées lors du Congrès du tourisme extrême-oriental de Tokyo (qui s'est tenu en mai 1935), auxquelles il ajoute quatre panneaux en bois sculpté d'époque ancienne, des étoffes, des poignards et un plan en relief de l'Indochine. L'affluence du public est importante : du 27 août au 7 septembre, plus de 1 300 visiteurs sont venus voir l'exposition, preuve de l'intérêt porté au tourisme<sup>528</sup>. L'Office organise également des expositions d'art qui lui permettent d'attirer un public différent dans ses locaux et de véhiculer l'idée que l'Indochine est un pays d'art moderne. Ainsi en 1936<sup>529</sup>, il expose les œuvres « *de type ethnique* »<sup>530</sup> de Ho Van Lai<sup>531</sup> : l'exposition est vue par plus de 1 150 visiteurs, majoritairement des touristes internationaux en escale à Saigon. La galerie de l'Office accueille aussi une exposition de dessins sur la Cochinchine, réalisés par l'association corporative de Gia Dinh, ainsi que des concours photos qui attirent un public important, comme le concours Nadal en 1937, rassemblant 220 clichés d'amateurs.

---

<sup>526</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV, 1937.9.7, OCTI

<sup>527</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.1.11, OCTI

<sup>528</sup> ANV1, RST 75 217-1, PV, 1936.9.8, OCTI

<sup>529</sup> ANV1, RST 75 217-1, PV, 1936.11.1, OCTI

<sup>530</sup> Les archives que nous avons consultées ne nous ont pas donné plus d'indication sur l'expression « *type ethnique* ».

<sup>531</sup> Nous supposons qu'il s'agit Ho Van Lai, professeur du secondaire, membre de l'Association Duc Tri The du Sud, sympathisant du Viêt-minh [Trinh Van Thao, *Les compagnons de route de Hồ Chí Minh, histoires d'un engagement intellectuel au Viêt-nam*, Karthala, 2004, 318p.]

L'Office cherche aussi à favoriser la naissance d'un flux touristique vietnamien grâce à une propagande ciblée. En 1938, il organise des causeries touristiques « *il s'agirait de faire faire dans les centres, par un employé de notre bureau rompu aux questions à traiter, une tournée de causeries qui, en familiarisant le public indigène avec l'idée, encore neuve pour lui, de déplacements à caractère touristique (d'agrément, éducatif, religieux, sportif, climatique, etc.), l'inciterait sans aucun doute à mieux connaître son propre pays, en le parcourant grâce aux conditions abordables procurées par l'organisation collective. Cette propagande, rentrant dans le cadre des efforts d'éducation et de développement moral poursuivis actuellement, trouverait un terrain favorable et ses résultats ne tarderaient pas à se manifester* »<sup>532</sup>. Ces causeries prônent les avantages financiers du tourisme collectif permettant de négocier des tarifs de groupe. Elles sont illustrées de projections et accompagnées de distribution de tracts, itinéraires, cartes et affiches. Il organise aussi des « *conférences-promenades* ». En juin 1938, l'OCTI reçoit un groupe d'une trentaine d'élèves vietnamiens du lycée Pétrus Ky. Le directeur de l'Office fait la promotion des sites touristiques cochinchinois, mais aussi des sites de Huê et d'Angkor et précise les modalités pratiques pour les visiter. L'objectif étant « *de contribuer à éveiller chez les jeunes gens le goût des voyages et les instruire sur les facilités données aux touristes de toutes les catégories de la population* »<sup>533</sup>. Un mois plus tard l'Office est visité par un groupe de 38 instituteurs et institutrices, membres de l'amicale des fonctionnaires indochinois de l'enseignement en Annam.<sup>534</sup>

L'engouement des Vietnamiens pour le tourisme s'accompagne de la publication d'ouvrages touristiques en quoc ngu. Ainsi en 1921, Vu Dinh Phieu fait paraître un récit touristique sur le Cambodge et la Cochinchine<sup>535</sup>. En 1936, Bui Van Dang publie un guide de la Cochinchine. En 1938, Ho Van Cam et Tran Van Nhan publient un livre sur la chasse contenant de nombreux renseignements sur les armes à feu, la réglementation, les chiens et le gibier<sup>536</sup>. Les publications se multiplient, mais l'OCTI, soucieux de la qualité des informations délivrées aux touristes vietnamiens, déplore des inexactitudes. C'est le cas en 1938<sup>537</sup> : l'Office constate dans un guide en quoc ngu<sup>538</sup> des noms de rues mal orthographiés

<sup>532</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.8.2 OCTI

<sup>533</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.6.7, OCTI

<sup>534</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.8.2, OCTI

<sup>535</sup> Goscha C., « Récits de voyage vietnamiens et prise de conscience indochinoise (1920-1945) », in Claudine Salmon, *Récits de voyage des Asiatiques : Genres, mentalités, conceptions de l'espace*, Paris : EFEO, 1996, p.258

<sup>536</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.8.2, OCTI

<sup>537</sup> ANV1, RST, 75 217-3, PV, 1938.10.3, OCTI

et des erreurs dans les tarifs de location des voitures publiques, les horaires de trains, les distances routières et les tarifs postaux. C'est l'occasion pour l'office d'attirer l'attention des autorités locales sur les négligences dans la publication des guides, si utiles aux touristes vietnamiens. Les colonisés, lisant le français, ont également recours aux guides francophones classiques comme les guides Madrolle ou encore ceux de Norès. L'afflux de cette littérature de voyage donne aux lecteurs vietnamiens une bonne connaissance de leur territoire au niveau des moyens de communication, de la géographie et de l'histoire : « *le développement du tourisme avait sans doute contribué à cette ouverture vietnamienne sur l'Indochine. Les guides Madrolle, par exemple, furent lus par beaucoup de Vietnamiens désireux d'en savoir plus sur la péninsule, son histoire, ses peuples et ses routes* »<sup>539</sup>. En complément de ces guides, les organismes de tourisme militent pour que les panneaux indicateurs soient bilingues français / quoc ngu. Une demande est formulée en 1938<sup>540</sup>, par le directeur de l'Office privé du tourisme cochinchinois (*Nam Ky Du Lich Tu So*) Ho Van Lang. Le directeur prend l'exemple des locations de canot de la baie d'Along pour lesquels une affichette en français spécifie aux touristes que la vérification de l'état des embarcations doit être faite par eux en présence du loueur. Cette indication montre le handicap de la langue dans la pratique du tourisme.

Grâce à la diversité de ses activités l'OCTI pour promouvoir les séjours touristiques, l'OCTI s'adresse à une partie importante de la population, et particulièrement aux classes moyennes indochinoises. A cette sollicitation s'ajoute des mesures pratiques pour faciliter la mobilité et l'organisation des séjours, ce qui contribue à démocratiser l'activité.

## **II. L'essor du tourisme de découverte dans la colonie**

La démocratisation des moyens de communication et les faveurs accordées aux touristes favorisent l'essor de l'activité. Nous verrons, dans un premier temps, le développement des séjours touristiques, en distinguant les touristes issus des communautés coloniales et colonisées ; puis nous aborderons le rôle joué par les organismes de tourisme dans la régulation des difficultés inhérentes aux déplacements automobiles.

---

<sup>538</sup> Nous n'avons pas retrouvé les références du guide en question

<sup>539</sup> Goscha C., « Récits de voyage vietnamiens et prise de conscience indochinoise (1920-1945) », in Claudine Salmon, *Récits de voyage des Asiatiques : Genres, mentalités, conceptions de l'espace*, Paris : EFEO, 1996, p.259

<sup>540</sup> ANV1, RST 75 200-2,1938.6.16, Office privé du tourisme cochinchinois, directeur Ho Van Lang à GGI

## 1. Le développement des séjours touristiques

Grâce à la promotion entreprise, les séjours touristiques collectifs de colons et de colonisés se multiplient. Ils sont le fait de l'Office, mais aussi d'associations, de groupes de presse et d'agences de voyage : « *Des croisières organisées par des associations ou par des agences locales, ont lieu à l'heure actuelle d'une façon courante, ce qui dénote un véritable démarrage du tourisme intérieur, ce dont il y a lieu de se féliciter. Notre office, dans chaque cas où il est approché, fournit itinéraire, renseignements divers, cartes, etc. et prête des clichés pour les prospectus. Plus de 25 excursions collectives, ont eu lieu en 1937 et 1938. Celles en cours de préparation pour la période des grandes vacances, dont nous avons connaissance, sont déjà au nombre de 11* »<sup>541</sup>. Précisons que les archives administratives évoquent principalement les voyages organisés en groupe. Les touristes individuels sont eux absents, et ce d'autant plus que les autorités favorisent les séjours collectifs, plus faciles à encadrer et moins coûteux à organiser. Nous verrons, dans un premier temps, les voyages organisés dans la colonie, puis ceux organisés en Asie et vers la métropole, en distinguant à chaque fois les séjours destinés aux colons de ceux destinés aux colonisés.

Les séjours destinés aux colons sont en général prévus durant les fêtes (fête de fin d'année, Pâques, Pentecôtes, Têt<sup>542</sup>...). L'Office, avec l'aide des syndicats d'initiative, organise, en 1937, pendant les vacances du Têt, la visite de Ban Me Thuot, de Phnom Penh, du Bockor et d'Angkor, de la baie d'Along. En 1938<sup>543</sup>, pendant le Têt, il met en place, pour 110 piastres par personne, un circuit en autocar Saigon-Huê, d'une durée de huit jours, faisant des arrêts à Phan Thiet, Nha Trang, Quin Hon, Quang Ngai et Tourane. Pour les fêtes de fin d'année en 1936<sup>544</sup>(du 24 décembre au 31 décembre), le délégué du TCF à Hanoi propose une excursion allant de Hanoi aux ruines d'Angkor ; la Société des Etudes indochinoises de Saigon organise un tour de Saigon jusqu'aux rapides du Mékong (Paské). Les comités de foire, pour attirer des visiteurs, conçoivent des circuits : lors de la foire de Hanoi en 1936, les organisateurs prévoient un billet incluant une excursion à Yunnanfou. Cependant, tous ces séjours ne rencontrent pas l'engouement du public. En 1937, une excursion dans la baie d'Along, organisée par l'Office et l'Union des syndicats touristiques du nord Indochine, ne

---

<sup>541</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.7.5, OCTI

<sup>542</sup> « Nouvel an » en vietnamien

<sup>543</sup> ANV1, RST, 75 217-3, PV, 1938.1.11, OCTI

<sup>544</sup> ANV1, RST, 75 217-1, PV, 1936.12.1, OCTI

reçoit qu'une seule demande malgré la publicité qui en a été faite dans la presse<sup>545</sup>. Pour éviter ces déconvenues, notamment lorsque les séjours sortent de l'offre habituelle, les organisateurs diffusent des propositions et attendent de voir s'il y a suffisamment de demandes pour organiser le séjour. Ainsi, le Comité du tourisme au Laos avec l'aide du TCF, propose de mettre en place une excursion, destinée principalement aux touristes du nord. Le circuit au départ de Vinh, passe par Xieng Khouang, Luang Prabang, et prévoit la descente des rapides du Mékong jusqu'à Vientiane. De même le bureau du tourisme en Annam envisage, s'il y a suffisamment de demandes, une excursion dans la province de Quang Nam (près de Faifo), pour la grande fête moï du 20 décembre : « réunissant plus de 500 guerriers dont beaucoup insoumis. Concours de tir à l'arbalète, danse, jeux divers, déjeuner champêtre »<sup>546</sup>.

Les séjours touristiques collectifs se développent au sein des communautés colonisées comme l'atteste cet extrait du rapport de fin d'année (1937) de l'OCTI : « l'intérêt de la population indigène pour les voyages organisés s'éveille peu à peu. Il n'est pas rare actuellement de la voir participer à des voyages collectifs éloignés, d'une extrémité à l'autre de l'Union »<sup>547</sup>. Ces voyages sont le fait d'associations, de groupes de presse mais aussi d'agences tenues par et pour des Asiatiques. Ces séjours sont très surveillés par la Sureté générale, preuve que le déplacement touristique n'est pas anodin, servant parfois de prétexte à des activités politiques.

En 1935, le quotidien d'information en langue vietnamienne, Bao Dong Phap, se propose d'organiser régulièrement des voyages excursions pour : « permettre aux Indochinois annamites de voir les beaux sites du pays, dans le cadre de leurs disponibilités : temps et argent »<sup>548</sup>. Le premier voyage, est prévu à Pâques. Il va de Hanoi à Huê afin de visiter la cité impériale et les tombeaux. Il peut accueillir entre 20 et 23 personnes et se déroule en autocar de luxe. En 1937, une note confidentielle envoyée par le Service de la sureté à la Résidence supérieure du Tonkin informe de l'organisation, par les journalistes Ho Van Lang<sup>549</sup> et Ho

---

<sup>545</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV, 1937.2.2, OCTI

<sup>546</sup> ANV1, RST, 75 217-1, PV, 1936.12.1, OCTI

<sup>547</sup> ANV1, RST 72 710-2, 1937, OCTI rapport de fin d'année

<sup>548</sup> ANV1, RST 75 210, 1935.3.5, Bao Dong Phap à RST

<sup>549</sup> M. Ho Van Lang, est né le 15 février 1887 à Tan Qui Dong, (Sadec), ancien secrétaire de la mairie de Saigon, révoqué de son emploi pour concussion (malversation dans le maniement des fonds publics). Il a été secrétaire du syndicat d'initiative de l'Indochine et du syndicat des planteurs de Caoutchouc, directeur gérant du journal Thoi Ba à Saigon, directeur d'une imprimerie à Sadec, rédacteur du journal Luc Tinh, Tan Van et gérant d'immeubles de la société foncière Saïgonnaise. Il est actuellement [1937] directeur du journal Tan Tien » Note rédigée par la Sureté [ANV1, RST 70 124, 1938.1.4, note confidentielle Service de la sureté à RST, croisières touristiques organisées par Ho Van Lang]

Van Sao<sup>550</sup>, d'une croisière touristique composée de 19 touristes cochinchinois. Les visites prévues montrent l'ambiguïté des voyages touristiques et leur possible utilisation comme prétexte au déplacement et à la réunion. Ainsi le groupe visite-t-il la foire de Haiphong, la baie d'Along, et Hanoi. Cependant, Ho Van Sao profite aussi d'une soirée pour organiser une causerie intitulée « *le commerce de la Cochinchine* » au siège de l'association mutuelle des employeurs indigènes de commerce, d'industrie et d'agriculture de l'Annam et du Tonkin. Au terme de leur voyage, la Sureté précise que leur séjour au Tonkin n'a donné lieu à aucune remarque particulière. Durant la Seconde Guerre mondiale, en 1941<sup>551</sup>, une nouvelle note de la Sureté à la Résidence supérieure du Tonkin précise la tenue d'une excursion collective à Huê, organisée par le journal *Veit Boa*, dans le but de visiter les monuments historiques et le musée de Khai Dinh. Notons que le directeur du journal Phan Le Bong est aussi président de la chambre des représentants du peuple. En quelques années, le nombre de participants a considérablement augmenté, puisque la Sureté informe la Résidence supérieure d'Annam qu'environ 300 personnes sont déjà inscrites.

L'Office favorise également le déplacement des touristes indochinois en Asie et en métropole. Les séjours en Asie sont, généralement, organisés pendant la période des grandes vacances scolaires et ceux vers la métropole, principalement destinés aux colonisés, sont prévus à l'occasion des manifestations importantes (Exposition coloniale internationale de Paris de 1931, l'Exposition internationale des arts et techniques de Paris en 1937).

En Asie, l'Office accepte de faire la promotion de la croisière organisée par Diethelm pour le congrès eucharistique de 1937<sup>552</sup>, à Manille, mais aussi des croisières que la compagnie organise au départ de Saïgon pour Java et Bali, et celles que l'Union des syndicats touristiques du nord Indochine met en place vers la Chine, la Corée, le Japon. Cependant, leur organisation est freinée par les modalités du congé annuel des fonctionnaires français hors du territoire indochinois. Ils peuvent demander la permission de passer leurs 30 jours annuels dans les pays limitrophes de l'Indochine mais se voient alors supprimer leur solde coloniale. L'Office demande que cette mesure soit suspendue. C'est chose faite en 1937<sup>553</sup> : le Gouverneur général Jules Brévié décide que les fonctionnaires, lorsqu'ils bénéficient soit de

---

<sup>550</sup> ANV1, RST 70 124,1938.1.4, note confidentielle du Service de la sureté à RST, croisières touristiques organisées par Ho Van Lang

<sup>551</sup> ANV1, RST 75 210, 1941 note du Service de la sureté à RST, contrôle de la circulation intérieure, excursion à Huê organisée par le journal de Veit Boa

<sup>552</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV, 1937.7.6, OCTI

<sup>553</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV, 1937.7.6, OCTI

congés scolaires soit de permissions régulières, pourront se rendre à l'étranger à titre purement privé sans que cela ne modifie leur solde.

L'Office défend aussi les droits des touristes Indochinois. En 1938<sup>554</sup>, il tente d'obtenir des Travaux publics métropolitains l'extension de la carte touristique aux « *voyageurs Français et indigènes* » en provenance de l'Indochine. Cette carte permet aux étrangers et aux Français, ayant leur principal lieu de résidence dans un pays étranger, d'obtenir des réductions sur les tarifs de chemin de fer et sur le prix de l'essence. La même année<sup>555</sup>, il obtient, pour tous les touristes indochinois, une réduction du prix du visa (de dix à deux piastres) pour les séjours de moins de deux semaines dans les provinces chinoises limitrophes du Tonkin.

Pour les séjours en métropole, les autorités organisent des voyages collectifs lors des expositions de 1931 et de 1937. Le but est de faire découvrir la métropole à l'élite indochinoise, mais peut-être aussi de faire découvrir ces élites à la métropole. Ces séjours constituent pour les touristes un voyage d'agrément et pour les autorités un outil de propagande illustrant la mission civilisatrice et la bonne entente entre les communautés coloniales et colonisées. Le ministre considère que les personnalités les plus en vue, de part leur situation et leur fortune, doivent assister à ces manifestations. Il charge le Gouverneur général d'organiser des voyages de groupe et fait publier plusieurs annonces dans la presse locale<sup>556</sup>. En 1937, à l'occasion de l'exposition internationale de Paris, des croisières en métropole sont de nouveau organisées à l'intention des colonisés avec le soutien du ministre des Colonies relayé par le Gouverneur général. Sartor, administrateur de services civils en retraite, organise une croisière<sup>557</sup> d'une durée de quatre mois et demi dont 30 jours sont prévus à Paris pour visiter les monuments historiques ainsi que l'exposition. Une autre est organisée pour 20 personnes par Nguyen Khanh Ky, gérant de l'agence « Le voyage moderne » à Paris. Les inscriptions peuvent se faire chez Phan Ha Huyên à Saigon ou chez Louis Chuc à Hanoi, les deux agents de Nguyen Khanh Ky en Indochine. L'organisation de cette croisière est l'occasion de souligner la naissance d'une industrie touristique vietnamienne entre la métropole et la colonie.

---

<sup>554</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.7.5, OCTI

<sup>555</sup> ANV1, RST, 75 217-3, PV, 1938.12.5, OCTI

<sup>556</sup> Cette publicité est, par exemple, publiée dans le numéro du 11 avril 1931 de *France-Indochine*.

<sup>557</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV, 1937.3.2, OCTI

Les autorités ont favorisé le développement du tourisme intérieur notamment celui des peuples colonisés. Elles ont été motivées par les possibles retombées économiques mais aussi sociales, voire identitaires (volonté de provoquer l'adhésion des populations locales au projet colonial). Cependant, les autorités avaient-elles réalisé que le tourisme, à fortiori le tourisme collectif, permettait le déplacement, la réunion, les échanges d'idées, et que la visite des sites culturels, symboles de leur histoire passé, donnerait corps aux sentiments patriotiques, favorisant l'émergence des nationalismes. John Tully, un des spécialiste de l'histoire coloniale cambodgienne revient dans sa conclusion sur la restauration d'Angkor et son impact sur l'élaboration du nationalisme : *“France’s second great achievement was the restoration of aspects of Khmer culture, most importantly, the restoration of Angkor, the very symbol of Khmer nationhood. Although it is true that in doing so, Angkor’s glory rubbed off on France, it was a genuinely selfless project of benefit to the Khmer nation and to all of humanity. It is also entirely possible that many of the ancient Khmer arts crafts would have died out but for French efforts to preserve them, although it is also true that these had fallen victim to cheap, mass-produced European commodities in the first place”*<sup>558</sup>. Le constat de Martin Stuart-Fox sur la réhabilitation des sites archéologiques laotiens est le même : *“In two areas, however, French initiatives did provide some stimulus to Lao nationalist sentiment. These were the restoration and preservation of ancient monuments, and scholarly research into Lao history and literature. In Viang Chan the That Luang and Vat Phra Kaeo were restored with the assistance of the Ecole Française d’Extrême Orient”*<sup>559</sup>.

## **2. Une meilleure prise en compte de la mobilité touristique**

Dans les années 1930, l'amélioration des réseaux de communication entraîne une multiplication des transports collectifs destinés aussi bien aux populations colonisées qu'aux colons. L'Etat, par le biais de l'Office, encourage la mobilité en subventionnant les services de transport, en accordant des tarifs réduits pour le train et en améliorant la sécurité routière. L'étude de ces mesures permet d'évaluer le développement et la prise en compte par les autorités de la mobilité touristique et témoigne d'un accroissement de l'activité.

---

<sup>558</sup> Tully J., *France on the Mekong: a History of the Protectorate in Cambodia, 1863-1953*, Lanham : University Press of America, 2002, p. 486

<sup>559</sup> Stuart-Fox M., *A history of Laos*, Cambridge, New York : Cambridge University Press, 1997, p. 45

Des services collectifs sont instaurés pour desservir les sites touristiques. En 1932, une ligne d'autocars de luxe est mise en place entre Angkor et Aranya. Mais ce sont les stations, qui les premières, bénéficient de ces aménagements. Elles sont majoritairement desservies par une voie ferrée complétée d'une route reliant la gare à la station, obligeant les touristes à recourir aux services collectifs, exception faite de Dalat dont le réseau ferré dessert directement la station. L'instauration rapide de ce service commun conditionne le développement de la station, ainsi, en 1925, à Cha Pa, le service est tellement déplorable (accès difficile, retard des bagages, approvisionnement insuffisant) « *que les gens montant à Cha Pa, ou en redescendant, juraient de ne plus y revenir* »<sup>560</sup>. Le Tam Dao est relié dès 1905 à la gare de Vinh Yen ; la liaison entre Kampot et le Bockor est effective dès 1919. L'Etat essaie, au moyen de subventions, de soutenir ce service.

Outre les services subventionnés, l'OCTI favorise les déplacements grâce à la négociation de trains et d'horaires spéciaux durant les fêtes et les vacances scolaires. L'Office obtient en 1936 entre Dalat et Saigon un horaire spécial à l'occasion du pont du 11 au 14 juillet ; l'année d'après, une liaison journalière durant les grandes vacances. Des tarifs réduits sont instaurés, comme le tarif de groupe (à partir de dix personnes, puis de 30 en 1938<sup>561</sup>) et les billets aller-retour à moitié prix.

L'augmentation du trafic et la multiplication des accidents et des plaintes de touristes contraignent les organisations touristiques (l'Office et les Automobiles Clubs), soucieuses de sécurité, à réglementer la circulation. Précisons que l'implication des Automobiles clubs dans la mise en place d'une réglementation et d'une signalisation n'est pas propre à l'Indochine, leur action a été étudiée dans le cas de la métropole par Catherine Bertho-Lavenir<sup>562</sup>. Deux domaines sont privilégiés : la sécurité (signalisation des dangers) et l'orientation, afin de faciliter le déplacement des touristes ne connaissant pas le territoire. L'Office souligne lors de sa réunion du 6 avril 1937 que : « *cette amélioration [signalisation] très désirée des touristes répondra à ce principe que la signalisation est destinée à ceux qui ignorent le trajet* »<sup>563</sup>.

L'Office et les Automobiles Clubs transmettent les plaintes aux Résidences. Par exemple, en 1936, un usager est victime d'un accident qu'il attribue à un virage non signalé au Sud de Huê ; l'Office envoie sa plainte au Résident supérieur de l'Annam afin qu'un

---

<sup>560</sup> ANOM, GGI 59 881, hôtel de Cha Pa, 1922-1929

<sup>561</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.8.2, OCTI

<sup>562</sup> Bertho-Lavenir C., *La roue et le stylo : comment nous sommes devenus touristes*, Paris : O.Jacob, 1999, 438 p.

<sup>563</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV 1937.4.6, OCTI

poteau de signalisation soit installé. En ce qui concerne l'orientation des touristes, l'Office demande que le nom des grandes villes ou des directions principales soient inscrits sur des panneaux en très gros caractères placés aux carrefours. Afin d'unifier et de normaliser la circulation, les autorités promulguent un décret relatif à la signalisation routière en Indochine, le 12 septembre 1936, en application de la convention internationale de Gènes. L'application du décret revient à l'inspecteur des Travaux Publics secondé par l'Office et les Automobiles Clubs<sup>564</sup>.

Cependant, les incidents restent nombreux, notamment ceux mettant en contact les populations locales et les automobilistes. Ils témoignent des conflits inhérents au partage de la route entre les usagers traditionnels et les nouveaux venus<sup>565</sup>. En mars 1938, au Cambodge, 198 infractions, pour divagation d'animaux sur la route, ont été sanctionnées. L'Office demande, pour lutter contre ces incidents, que soient instaurées des méthodes répressives et qu'on entreprenne l'éducation des populations riveraines, par exemple au moyen de notices en langues locales<sup>566</sup>. Au Tonkin, un arrêté du 14 septembre 1938 crée un corps de lieutenants de route bénévoles. Choisis exclusivement au sein de la communauté coloniale, et placés sous l'autorité directe du résident, ils sont chargés de l'éducation progressive des populations colonisées en matière de circulation, et d'assurer la répression des infractions à la circulation routière.

L'Etat favorise la mobilité touristique intérieure grâce à l'octroi de tarifs préférentiels et de subventions. Comme dans autres pays, les touristes et les organismes touristiques ont joué un rôle primordial dans l'instauration d'une signalisation routière. Ce constat permet de souligner les relations privilégiées existant entre les Automobiles Clubs et les organisations de tourisme, la voiture étant, dans les années 1930, un des moyens privilégiés du déplacement touristique.

---

<sup>564</sup> ANV1, RST 75 217-2, PV, 1937.6.6, OCTI

<sup>565</sup> Sur la modernisation des moyens de communications et les conflits qu'elle engendre voir Catherine Bertho-Lavenir, *La roue et le stylo : comment nous sommes devenus touristes*, Paris : O.Jacob, 1999, 438 p.

<sup>566</sup> ANV1, RST 75 217-3, PV, 1938.7.5, OCTI

### III. Des stations pour tous !

Dès le milieu des années 1920, l'élitisme des grandes stations (Dalat, Cha Pa, Tam Dao) est dénoncé par certains colons et dans la presse. Outre l'impossibilité pour les classes moyennes coloniales et une partie des classes aisées colonisées de bénéficier d'un repos touristique, certains s'insurgent contre le coût des installations qui, rapporté à la population concernée, est jugé immoral. Cette vision est défendue par l'*Eveil économique* qui produit de nombreux articles sur le sujet, prônant l'ouverture des stations tant au niveau social que ethnique : « Depuis des années l'*Eveil économique* soutient cette théorie que nous n'aurons jamais de belles et confortables villes d'eaux, d'altitude ou de bains de mer si nous n'avons, pour les patronner, que la clientèle européenne. Il faut, pour justifier certaines dépenses : routes, tramways, funiculaires, éclairage électrique, etc. qu'il y ait un nombre suffisant d'usagers. (...) Les grandes stations estivales doivent être rendues moins inaccessibles aux petites bourses et à une certaine classe d'Indigènes quelque peu modernisés»<sup>567</sup>. L'*Eveil économique* voit dans le tourisme un moyen de rapprocher les peuples : « Ce sera un moyen d'amener Annamites et Français à se fréquenter, à se mieux connaître. Ce sera un moyen plus efficace que les AFIMA et toutes autres associations, car ce sera un moyen naturel et non un moyen artificiel. Que cinq ou six familles annamites se trouvent dans un hôtel au milieu de quinze ou vingt familles françaises et l'entrée en relations cordiales sera inévitable, ce qui ne se produira jamais dans une association créée dans ce but »<sup>568</sup>. Précisons que la rencontre et la sociabilité sont une partie intégrante des ressorts du tourisme.

Nous verrons, dans un premier temps, les mesures prises par les autorités pour ouvrir les stations d'importance aux classes moyennes, puis il s'agira d'analyser le manque de considération accordé aux stations de second ordre, pourtant accessibles au plus grand nombre. L'attention apportée aux stations d'importance, notamment Dalat, s'explique par le désir des autorités de faire taire les critiques concernant leur élitisme, le souhait de ne pas disperser les fonds, mais témoigne aussi des différences de traitement entre les différents territoires de l'Union.

---

<sup>567</sup> « Les indigènes et les stations d'altitude et de bains de mer », dans L'*Eveil économique*, 1928.8.26

<sup>568</sup> « Les indigènes et les stations d'altitude et de bains de mer », dans L'*Eveil économique*, 1928.8.26

## 1. La remise en cause de l'élitisme dans les stations d'importance

Etant moins bien considérées, les stations maritimes sont les premières, notamment le Cap Saint-Jacques, à se démocratiser grâce à la construction d'aménagements spécifiques. Dès le milieu des années 1920, les autorités aménagent un établissement destiné aux fonctionnaires vietnamiens, puis à partir de 1930, des villas sont mises à la disposition des fonctionnaires indochinois possédant de faibles revenus. Les stations d'importance, que sont Dalat, Cha Pa, Tam Dao, restent difficilement accessibles aux classes moyennes en raison de leur cherté et du manque de place. Il faut attendre le blocus maritime de la Seconde Guerre mondiale, qui retient les familles dans la colonie, pour que leur élitisme soit remis en cause et que des projets de logements « sociaux » émergent.

En 1923<sup>569</sup>, l'administration locale achète l'hôtel Beau Rivage au Cap Saint-Jacques. Cet immeuble est destiné à être loué aux fonctionnaires annamites et témoigne de l'évolution des mœurs ; de plus en plus de colonisés s'adonnent à la pratique du repos touristique comme en témoigne *La Tribune indigène* en 1923 : « *Nos patriotes commencent, à l'exemple des Européens à se familiariser avec les stations balnéaires du Cap Saint-Jacques et de Long Hai. Ils se rendent compte que sur ces plages, face à la mer de Chine (...) on y trouve le repos du corps et de l'esprit, en même temps que nos poumons se remplissent d'air pur si bienfaisant pour l'organisme anémié. Grâce à la prospérité croissante de la fortune publique, les moyens de communication se sont multipliés dans une très large mesure, qui permettent de se déplacer à peu de frais et rapidement ; le nombre des Annamites qui possèdent une automobile suit une courbe ascendante et dans l'ensemble le goût du voyage s'est considérablement développé dans toutes les classes sociales, notamment chez les femmes. (...) Il n'est qu'un malheur à cela, c'est que le séjour à Long Hai comme au Cap ne soit pas encore suffisamment populaire, surtout à cause de la cherté du séjour et de l'organisation notoirement insuffisante de ces stations.* »<sup>570</sup>. Il est géré par un comité élu annuellement par les représentants du personnel *indigène* des divers services de la Cochinchine. L'établissement bénéficie d'une subvention (1 500 piastres) octroyée sur les fonds du budget local de la Cochinchine. Le comité la justifie par des raisons sanitaires : « *en raison du*

---

<sup>569</sup> ANV2, GC VIA 8/163, 1923.11.12, acquisition de l'immeuble Mercier sis au Cap Saint-Jacques pour l'aménagement en maison de repos pour les fonctionnaires annamites

<sup>570</sup> 1923 *Tribune Indigène*, cité « Les indigènes et les stations d'altitude et de bains de mer », dans *L'Eveil économique*, 1923.8.26

*caractère humanitaire de la maison de repos dont la création a été accueillie avec reconnaissance par les fonctionnaires et employés indigènes de tous les services administratifs et dont la fréquentation est de jour en jour plus nombreuse* »<sup>571</sup>. Cependant, l'immeuble se dégrade, sur 18 chambres seulement cinq possèdent un mobilier complet et peuvent recevoir des touristes. En 1932<sup>572</sup>, le comité demande l'autorisation de lancer une souscription volontaire auprès des fonctionnaires vietnamiens de la Cochinchine et de percevoir une redevance sur la location des chambres une fois qu'elles auront été remises en état. En 1935, les travaux n'ont toujours pas été réalisés.

Dans les années 1930, les autorités tentent de favoriser l'accès du Cap Saint-Jacques aux classes moyennes. En 1930<sup>573</sup>, le Gouverneur général, sur proposition du Gouverneur de Cochinchine, accepte d'acquérir des villas<sup>574</sup> au Cap pour les louer aux fonctionnaires européens et vietnamiens à petite solde et ayant au moins trois enfants. En 1931<sup>575</sup>, le Gouverneur général loue trois villas aux employés de commerce, aux colons, aux chefs de familles nombreuses, ayant une solde modeste. Le Gouverneur de Cochinchine, lui, loue quatre villas dont trois sont réservées aux fonctionnaires français des services locaux, une au personnel vietnamien des mêmes services. Quelle que soit leur origine, les touristes payent deux piastres par jour. La location est obligatoirement comprise entre cinq et vingt jours. Les pièces à fournir pour les demandes de location soulignent la vocation sociale de ces villas. Le demandeur doit préciser sa situation de famille, le nombre et l'âge de ses enfants, sa solde et ses accessoires de solde, et joindre un certificat médical si un membre de sa famille est malade. Les locations sont délivrées en fonction de l'ordre de réception : en cas de concurrence, la préférence est accordée au demandeur ayant le plus d'enfants et la plus petite solde.

Les autorités tardent à démocratiser l'accès des stations d'altitude et ne le font que contraintes et forcées par le blocus maritime de la Seconde Guerre mondiale. Les stations ne possèdent, de toutes les façons, pas les structures nécessaires pour accueillir ces populations.

---

<sup>571</sup> ANV2, GC VIA 8/163, 1926.12.27, Comité de gérance de la maison de repos au Cap Saint-Jacques du personnel indigène des divers services en Cochinchine à GC

<sup>572</sup> ANV2, GC VIA 8/163, 1932.11.23, Comité de gérance de la maison de repos au Cap Saint-Jacques du personnel indigène des divers services en Cochinchine à GC

<sup>573</sup> ANV2, GC VIA 8/126, 1930.10, GC à GGI, location de villas au Cap Saint-Jacques pour fonctionnaires à petite solde

<sup>574</sup> Villas meublées comprenant deux chambres, une salle à manger, un salon, des dépendances.

<sup>575</sup> ANV2, GC VIA 8/163, 1931.8.3, GC à Résident du Cap Saint-Jacques, villas de repos de Cap Saint-Jacques

Déjà en 1927, Cha Pa ne peut recevoir toutes les familles qui en font la demande (« *En 1927, les hôtels et les villas sont insuffisants et chaque année de nombreuses familles ne peuvent obtenir un logement, même dans une maison indigène. Cinquante familles restent ainsi dans le delta faute de place.* »)<sup>576</sup>, les autorités sont donc obligées de construire des logements, par exemple sous forme de lotissements, comme à Dalat. En 1941, les plans d'urbanisme conçus par Cerruti et par Lagisquet accordent une place importante au développement des zones résidentielles et prévoient le lotissement de nombreux terrains. Ces mesures répondent à la volonté de faire de Dalat une véritable ville et pas seulement une station touristique, ainsi qu'à la nécessité d'ouvrir la station aux classes moyennes. Pour ce faire les autorités décident, chose nouvelle, de financer la construction de plusieurs lotissements et non plus seulement d'en concéder les terrains. Dans les années qui suivent, elles édifient la Cité-Amiral-Jean-Decoux (en 1943) composée de 50 villas de type chalets entièrement équipées. Les villas sont destinées à des séjours courts et réservées à des familles modestes (payant moins de 35 piastres d'impôt<sup>577</sup>). D'autres lotissements voient le jour, la plupart sont réservés aux fonctionnaires vietnamiens : la Cité des Travaux Publics, la Cité des Postes Télégraphes et la Cité dite des Indochinois. Les populations colonisées mettent plus de temps à accéder aux stations d'altitude, l'*Eveil économique* évoque, à propos du Bavi, une appropriation plus tardive des pratiques de repos touristique en milieu montagnard : « *Sans doute les facilités plus grandes que trouveront au Bavi les ménages modestes attireront-elles aussi des familles annamites et feront-elles naître chez une race qui avait une véritable frayeur de la montagne, de nouvelles habitudes de vie, tout comme en Europe les grands hôtels des Alpes et du Jura ont habitué à la vie de plein air, dans le froid et la neige, des milliers de villégiateurs qui jadis s'enfermaient l'hiver dans leur appartements douillets des villes de la plaine. (...) Dès lors il n'est pas inconcevable que les Annamites eux aussi, voyant les heureux effets sur les Européens, de la vie à la montagne, ne veuillent y goûter puis, y ayant goûté, perdent leurs craintes et leurs préventions et cessent d'être si exclusivement la race des plaines basses* »<sup>578</sup>, nous y voyons le résultat de la ségrégation régnante.

Cependant, la construction de ces logements ne suffit pas. Toutes les tranches de la population, notamment celles ne dépendant pas de la fonction publique, ne peuvent pas en bénéficier. Ces mesures montrent aussi les différences de traitement entre les territoires : la

---

<sup>576</sup> ANOM, GGI 59 881, hôtel de Cha Pa, 1922-1929

<sup>577</sup> Ce qui équivaut à un emploi d'administrateur de 3<sup>e</sup> classe ayant deux enfants

<sup>578</sup> « Une nouvelle station d'altitude », dans *L'Eveil économique*, 1923.5.13

Cochinchine reste, comme au début de notre étude, privilégiée par rapport aux autres entités [voir chapitre 2].

## **2. Des stations de second ordre délaissées, exemple de la station franco-annamite de Bach Ma**

S'agissant du tourisme de repos, tous les Indochinois ne bénéficient pas des mêmes équipements. Certains territoires sont délaissés en raison de la faible représentation coloniale. C'est le cas de l'Annam : « *Ici (centre Annam) moins que partout ailleurs, il n'est permis de compter sur le concours de l'administration quand il ne s'agit que du bien être ou de la santé des 3 ou 400 européens appelés par les circonstances à vivre dans cette sorte de pays neutre* »<sup>579</sup>. Cette faiblesse est liée au relatif désintéressement des autorités pour cette région, elle s'accompagne d'une faible représentativité du personnel administratif et spécialement des hauts fonctionnaires. En 1929, seulement 50% de la communauté coloniale de l'Annam est rattachée à l'administration, ils occupent majoritairement des postes en bas de l'échelle administrative dans les secteurs des douanes et des travaux publics. Les fonctionnaires de haut-rang ne représentent que 14,5%, contre 35% en moyenne dans les autres territoires de l'Union. En dehors du personnel administratif, la communauté coloniale est dominée par les agriculteurs (39%), les ecclésiastiques (27%), les employés de commerce ne sont que 15%<sup>580</sup>. La faiblesse numérique et la modeste représentativité de l'administration, notamment des hauts fonctionnaires, expliquent que l'Etat reste sourd aux demandes d'aide, considérant, à juste titre, ces stations comme étant de second rang et d'intérêt exclusivement local. Pourtant, leur moindre importance les rend accessibles au plus grand nombre et permettrait de démocratiser le tourisme de repos. Nous reviendrons sur l'émergence de ces stations secondaires dans les années 1920, puis nous analyserons le cas de Bach Ma, station franco-annamite, pour laquelle le Gouvernement général refuse son aide.

Au début des années 1920, deux stations d'altitude de second rang émergent : le Bavi et Bana. Au Tonkin, l'éloignement de la station de Cha Pa, l'exiguïté de la station du Tam Dao ainsi que le coût du séjour, privent les classes moyennes de la pratique de repos

---

<sup>579</sup> « Bana : station d'altitude du Centre Annam », dans *L'Eveil économique*, 1924.8.3

<sup>580</sup> Cooke Nola J. (1991), *Colonial Political Myth and the Problem of the Other: French and Vietnamese in the Protectorate of Annam*, Australian national University, Canberra p.279 cité par Fife L. R., *Bach Ma: History and Archeology at a French Colonial Hill Station, Central Vietnam, 1930-1991*, thèse de doctorat, University of the New England, 2009, p. 141

touristique. C'est pour compenser cet élitisme que la station du Bavi se développe, nettement moins haute (600 mètres), elle est également plus proche de Hanoi (56 kilomètres). L'émergence de la station de Bana, découverte par Debay [voir chapitre 2] et située à 43 kilomètres de Tourane et 103 kilomètres de Huê, tente de remédier au manque d'intérêt des autorités à créer des établissements de repos en Annam (exception faite de Dalat destinée en priorité aux Cochinchinois et non aux habitants du nord de l'Annam). En 1924, elle compte quinze villas, un hôtel de seize chambres, ouvert en 1922 par Morin frères.

Dans les années 1930, les besoins en équipements touristiques de repos sont importants. Pour y répondre les autorités locales tentent, sur leur budget, de soutenir leur développement, c'est le cas de la station de Bach Ma<sup>581</sup> bâtie pour compenser l'étroitesse du Bana, suffisant tout juste à Tourane et aux provinces du Sud de la ville. Explorée en 1932, elle est située à 1400 mètres d'altitude et est distante de 40 kilomètres de Huê. En 1933, le Service des travaux publics y fait construire un chalet. En 1934 un chemin accessible aux chaises à porteurs est tracé. En 1936, le budget local et le *Gouvernement annamite* construisent une piste et élaborent un projet de lotissement. Les premières adjudications de terrains sont prononcées ; en 1937, la station compte 28 chalets et une vingtaine de demandes de construction pour 1938.

La station s'affirme comme une station franco-*annamite* familiale et bon-marché par rapport aux grandes stations. La proximité de la cour impériale favorise la présence d'une communauté vietnamienne. La station est facile d'accès, située à 1 heure 15 de Huê (par la route) et à trois kilomètres de la voie ferrée passant à Cau Hai. Au niveau financier, la flexibilité du système de concession adoptée (location des terrains avec possibilité d'y édifier des villas en bois, propriété du terrain accordée en cas de construction en maçonnerie) a favorisé l'installation des classes moyennes indochinoises. La station revêt également une fonction sociale : des institutions privées (congrégations religieuses) et publiques établissent des écoles, internats, des camps de vacances destinés aux enfants des familles les plus modestes. Bach Ma abrite un important camp de scouts. L'implantation du mouvement scout a débuté à Hanoi en 1930, à Huê le premier groupe est constitué en 1934. Leur installation a été favorisée par les autorités coloniales. En 1935 lors de sa visite en Indochine, le directeur des Fédérations de scoutisme français initie une coopération avec les mouvements de scoutisme indochinois. A cette occasion, il s'entretient avec Bao Dai qui lui propose d'établir

---

<sup>581</sup> ANOM, GGI 1 522, 1937.12.1, Président du groupement d'initiative de Bach-Ma à GGI, aménagement de la station d'altitude de Mui Bach Ma

un camp de formation à Bac Ma. La construction débute en 1937 et s'achève en juillet 1938. Le camp ouvre pendant l'été (juin à août) et durant les vacances scolaires. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le mouvement est renforcé par les mesures pétainistes d'encadrement de la jeunesse, relayé en Indochine par Decoux<sup>582</sup>. Malgré le caractère populaire, le rôle social et l'appui du Résident supérieur en Annam, le Gouverneur général refuse d'accorder une aide à la station pour consolider la route existante et la prolonger jusqu'à la station (16 000 piastres) et pour les travaux d'aménagement et d'hygiène publique de première nécessité (2 000 piastres). Affirmant que Bach Ma ne possède qu'un intérêt local, il ne souhaite pas disperser les efforts du budget général sur un trop grand nombre de stations.

Bac Ma se développe grâce à l'action de l'administration locale, du *Gouvernement annamite* et de l'initiative privée. En 1938 la route est achevée. En 1939, les autorités militaires installent un camp militaire. Au début des années 1940, un plan d'aménagement<sup>583</sup> est élaboré. Sur ce plan, certaines parcelles portent les noms de leurs propriétaires permettant de mieux cerner la répartition sociale et ethnique des estivants propriétaires. Nous dénombrons cinquante-six lots appartenant à des Français : enseignants du Lycée Khai Dinh de Huê (Jean Conti professeur d'agronomie, Jules Vidal professeur de biologie, Richard professeur d'anglais), médecins (Hasle et Mathieu), pharmaciens (Imbert propriétaire de la plus importante pharmacie de Huê) ; vingt-deux parcelles ont été concédées à l'administration accueillant, par exemple, un chalet pour la Résidence supérieure en Annam. De plus, nous pouvons noter la présence d'une dizaine de lots appartenant à des Vietnamiens : membres de la famille impériale, des familles de la cour comme les Than Trong Ninh et des grandes familles d'Huê comme les Than Trong. A cela, il faut ajouter deux parcelles concédées à des institutions vietnamiennes<sup>584</sup>. Durant la guerre, la station continue à se développer, elle est équipée d'une piscine, d'un court de tennis et d'un service de transport collectif entre la station et Huê. En 1943, elle compte 130 habitations et deux hôtels.

Les classes moyennes coloniales et les classes aisées colonisées sont victimes des luttes d'influence entre les territoires et entre les stations. Les stations les plus importantes bénéficient d'aménagements spécifiques pour les recevoir, tandis que celles jugées

---

<sup>582</sup> Fife L. R., *Bach Ma: History and Archeology at a French Colonial Hill Station, Central Vietnam, 1930-1991*, thèse de doctorat, Universtiy of the New England, 2009, p.148

<sup>583</sup> *Station d'altitude Nui Bach Ma plan d'aménagement* cité par Fife L. R., *Bach Ma: History and Archeology at a French Colonial Hill Station, Central Vietnam, 1930-1991*, thèse de doctorat, Universtiy of the New England, 2009, pp.101-103

<sup>584</sup> Fife L. R., *Bach Ma: History and Archeology at a French Colonial Hill Station, Central Vietnam, 1930-1991*, thèse de doctorat, Universtiy of the New England, 2009, p.139

secondaires ne peuvent compter que sur l'administration locale et l'initiative privée quelle que soit la nature de leur projet.

Notre étude se clôture sur les politiques touristiques étatiques mises en place au milieu des années 1930 qui valorisent le développement du tourisme intérieur grâce à sa démocratisation. Les Indochinois sont sollicités pour pratiquer une activité touristique de découverte, la promotion est faite par l'Etat via son Office qui soutient et organise des excursions. Les populations colonisées sont ciblées par les autorités. Cependant cette incitation à découvrir leur territoire, via les sites touristiques, contribue à raviver des sentiments patriotiques. Ce patriotisme va à l'encontre des objectifs des politiques touristiques qui sont soucieuses de renforcer l'activité économique et de faire naître un sentiment d'appartenance à l'Union.

Le tourisme de repos bénéficie d'une attention particulière, sa démocratisation est plus timide. A l'origine, destiné aux colons, il se révèle élitiste et constitue l'apanage des classes aisées. Sa démocratisation tant sociale et que ethnique demande des moyens financiers pour construire des structures destinées à loger les populations à bas revenu, mais aussi une ouverture d'esprit de la part des élites habituées à vivre au sein de leur communauté.

## CONCLUSION GENERALE

L'analyse géo-historique du tourisme en Indochine française démontre que ce domaine d'activité a été instrumentalisé par les autorités coloniales et utilisé comme un outil de colonisation et de manière indirecte de domination. Ainsi, l'intégration du tourisme aux outils technologiques de domination défini par Daniel Headrick<sup>585</sup> paraît exagérée dans le cas du tourisme. Certes cette pratique, elle-même héritée d'un transfert, s'appuie sur la mise en place de technologies routes, chemins de fer, outils de communication, cependant elle n'a qu'indirectement participé à la domination coloniale. C'est pour souligner cette distinction que nous n'avons pas utilisé le terme de « *tourisme colonial* » au cours de notre thèse. Pour mener à bien notre démonstration, nous avons concentré nos recherches sur les politiques coloniales en matière de tourisme ainsi que sur les populations ciblées par les politiques touristiques étatiques, c'est-à-dire les touristes occidentaux, mais aussi, à partir des années 1930, les touristes indochinois (colons et colonisés). Il s'agissait d'évaluer l'implication de l'Etat en matière de tourisme en s'appuyant sur l'analyse des archives d'administratives. Cette analyse nous a permis de valider les quatre hypothèses de travail formulées dans l'introduction générale, à savoir : l'utilisation du tourisme dans la maîtrise spatiale du territoire, le bien-être de la société indochinoise, plus particulièrement de la communauté coloniale, le développement économique de la colonie et la fabrication d'une identité indochinoise.

La mise en place d'équipements touristiques (de moyens d'accès et d'hébergements) a bien favorisé la mobilité et le bien-être de la communauté coloniale. Ces équipements ont permis de recréer dans certains lieux un environnement climatique, social et architectural rappelant les stations touristiques de la métropole. Ils ont favorisé la découverte et l'appropriation du territoire grâce à la valorisation de sites emblématiques, comme les temples d'Angkor, la baie d'Along, la cité impériale et les tombeaux de Huê. L'examen des logiques d'aménagement touristique a souligné une dualité entre les projets métropolitains de la Section du tourisme et ceux du Gouvernement général, et a révélé le détournement des fonds alloués à l'équipement touristique au profit de l'équipement destiné prioritairement à la mobilité intérieure - et donc non spécifiquement touristique. Il nous paraît nécessaire de

---

<sup>585</sup> Headrick D., *The Tools of Empire: Technology and European Imperialism in the Nineteen Century*, New York : Oxford University Press, 1981, 221 p.

rappeler que les autorités coloniales, en lien direct avec le territoire, se voient dans l'obligation d'adapter les intentions initiales de la Section du tourisme aux contraintes techniques de la colonie et qu'elles n'ont atteint que partiellement leur objectif. Le prix élevé des séjours dans les stations ou les sites touristiques a empêché certaines couches de la société de bénéficier des équipements. D'où la tentative, dans les années 1930, de démocratisation du tourisme intérieur par les autorités qui ont pris conscience de ces inégalités et du manque à gagner pour le secteur touristique.

Au niveau du développement économique, le constat est mitigé. Le tourisme a, certes, constitué un secteur pouvant favoriser l'activité économique d'un territoire. Néanmoins, les difficultés techniques et le désir, dans les années 1920, d'édifier des établissements de luxe ont conduit les autorités à investir des sommes disproportionnées que la durée de la colonisation (qui s'achève en 1954) et les événements historiques (Seconde Guerre mondiale 1939-1945, Guerre d'Indochine 1946-1954) ne lui ont pas permis d'amortir. En ce sens, le souhait de tirer profit à court terme de l'activité touristique fut un échec pour les autorités. De plus, ces investissements ne s'accompagnaient pas d'une volonté politique de rendre plus accessible aux paquebots de croisière la colonie, en substituant l'escale indochinoise de Saigon à une autre plus proche comme Cam Ranh, privant ainsi l'Indochine d'un flux important de touristes étrangers.

Dernière hypothèse d'étude qu'il nous fallait analyser : la fabrication d'une identité touristique. Durant la période coloniale et plus particulièrement au cours des décennies 1920 et 1930, les outils de communication (photos, films et reproductions pour les expositions) ont permis de constituer, principalement auprès des Occidentaux, un imaginaire touristique autour de sites symboliques, imaginaire qui conditionne encore l'offre touristique de ces pays. Les sites les plus emblématiques et sur lesquels les autorités avaient focalisé leur communication étaient les temples d'Angkor, la baie d'Along, la cité et les tombeaux impériaux de Huê. Dans ce domaine, l'action menée par les autorités fut couronnée de succès. De façon générale, la fabrication d'une identité touristique renvoie à l'élaboration de l'identité nationale, cette thématique a été évoquée en substance dans cette thèse, car elle ne s'insère pas dans notre problématique de recherche. Elle aurait demandé un travail d'archives de nature différente,

privilégiant la presse, notamment la presse en langue locale, et aurait nécessité de poursuivre notre analyse au-delà de la Seconde Guerre mondiale<sup>586</sup>.

Outre la vérification des hypothèses de travail, les objectifs scientifiques, énoncés dans l'introduction de notre thèse bi-disciplinaire, étaient doubles : apporter des connaissances nouvelles aux champs des études coloniales et des études touristiques.

Sur le plan colonial, notre étude a démontré l'importance du tourisme dans les politiques coloniales, symbolisée par l'action du ministre Albert Sarraut au début des années 1920. Le tourisme a contribué également à mettre en exergue les nouvelles conceptions de l'organisation spatiale inhérente à toute colonisation. L'Union indochinoise était une entité territoriale et politique nouvelle, encore en construction au début de notre période d'étude, assujettie à des besoins inédits dictés par les colons. Les pratiques touristiques ont fait partie des pratiques transférées par les colonisateurs, leur instauration a contribué à une nouvelle lecture du territoire, tant au niveau des caractéristiques géo-climatiques (création de stations climatiques) que culturelles (vestiges khmers, patrimoine sino-vietnamien etc.) conduisant à la mise en tourisme de lieux.

Sur le plan touristique, nous espérons avoir contribué à l'ouverture d'un champ nouveau à savoir l'analyse des mécanismes de diffusion et d'adaptation des pratiques européennes dans les territoires colonisés ce qui permettra de mieux appréhender l'organisation touristique actuelle de ces pays. Toutefois, dans les pays formant l'ancienne Union indochinoise, il ne faut pas oublier que les Français n'ont pas été les seuls vecteurs du transfert des pratiques touristiques. En effet, en 1954, la décolonisation s'était accompagnée du départ de la majeure partie de la communauté coloniale et du retrait de l'administration française, elle avait été suivie, quelques années plus tard, par le déclenchement de la guerre du Vietnam (1959-1975) et l'arrivée de nouvelles populations occidentales. Ces populations, appartenant à l'Union soviétique pour le Nord-Vietnam et aux Etats-Unis pour le Sud-Vietnam, pratiquaient également des activités de tourisme, et contribuèrent, dans un climat certes particulier, à poursuivre ce transfert. Ainsi les Américains, mais surtout les Soviétiques présents dans le Nord-Vietnam, fréquentèrent certains sites touristiques et plus particulièrement ceux dédiés au tourisme de repos tels que les lacs Babé et les stations

---

<sup>586</sup> Précisons que cette étude fait l'objet d'une thèse « The History of Travel in Colonial Central Vietnam, 1917-1943 », poursuivie par Erich DeWald à la SOAS, devant aboutir dans les mêmes délais que la nôtre.

balnéaires, comme celles de la baie d'Along. Il n'y a pas, à notre connaissance, d'étude sur le sujet ; toutefois les témoignages informels des Vietnamiens recueillis durant nos séjours de recherche et l'existence de guides touristiques rédigés dans plusieurs langues des pays de l'Union soviétique induisent le maintien d'une activité touristique axée principalement sur le repos.

Au début de la décennie 1990, les anciens pays de l'Union sortaient de leur isolement. Le Cambodge, ensanglanté par le régime des Khmers Rouges et la guerre civile qui s'en suivit, entreprit en 1993, sous contrôle de l'ONU, des élections législatives. Le Vietnam décida, à partir de 1986, le *Doi Moi* c'est-à-dire à la réouverture, tandis que le Laos, dès 1979, s'ouvrit lentement sur l'extérieur et arrêta sa politique collectiviste. Ces changements politiques s'accompagnèrent d'un redémarrage progressif de l'activité économique et d'une relance du secteur touristique basée sur l'offre d'avant guerre. Le Cambodge s'appuya principalement sur les temples d'Angkor, accessibles directement grâce à la présence d'un aéroport, tandis que le Laos, en marge de l'organisation touristique coloniale, resta en retrait<sup>587</sup>. Au Vietnam, la réouverture s'accompagna, sur la demande des autorités vietnamiennes, de l'envoi de missions conjointes de l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme) et du PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement) en charge d'établir un plan directeur du développement touristique. Les premières missions datent de 1990, elles ont été dirigées par deux Français<sup>588</sup>. A la suite de ces missions, les autorités vietnamiennes mirent en place une offre touristique reprenant majoritairement celle proposée à l'époque coloniale<sup>589</sup>.

La comparaison de l'offre et des circuits touristiques de l'époque coloniale avec celle d'aujourd'hui révèle la permanence des lieux touristiques [Annexe 45. Carte de synthèse sur le tourisme à l'époque coloniale et annexe 46. Cartes touristiques actuelles]. Elle est due à la

---

<sup>587</sup> Le développement du tourisme au Laos est récent et a bénéficié du boom touristique du Vietnam particulièrement intense depuis la fin de la décennie 2000.

<sup>588</sup> Clin d'œil de l'histoire et symbole de la filiation entre le tourisme pratiqué à l'époque coloniale et le tourisme pratiqué actuellement dans ces pays, l'un des Français en charge du projet, nous a dit avoir accepté cette mission en partie pour des motivations personnelles. Il souhaitait amener sa femme, issue de la communauté coloniale, sur les lieux de son enfance et découvrir avec elle les sites qu'elle lui avait décrits et qu'ils s'étaient imaginés.

<sup>589</sup> Sur l'impact de la période coloniale dans la structuration des réseaux touristiques actuels voir Reed Robert, «From Highland Hamlet to Regional Capital: Reflections on the Colonial Origins, Urban Transformation, and Environmental Impact of Dalat », in *The Challenges of Highland Development in Vietnam*, Honolulu, Hawaii : ed. A. Terry Rambo, 1995, pp. 39-62

volonté des touristes occidentaux de voir les lieux ancrés dans leur imaginaire<sup>590</sup>, ainsi qu'au souhait des autorités nationales à tirer profit des aménagements entrepris durant la colonisation et de la notoriété de certains sites. Dans le catalogue touristique actuel des anciens pays de l'Union, nous n'avons relevé que deux sites parmi les plus fréquentés, connus mais peu mis en valeur durant la période coloniale, les sites de Faifoo et de la baie d'Along terrestre à Tam Quoc (dans les environs de Nam Dinh). Ce dernier a été médiatisé par le film *Indochine* de Régis Wargnier<sup>591</sup> dont certaines scènes ont été tournées à Tam Quoc. Néanmoins, certains lieux, tout en maintenant une fonction touristique, ont opéré une mutation de leur pratique. Citons l'exemple de Sa Pa (Cha Pa), ancienne station d'altitude dont le passé colonial a été en partie détruit durant la guerre mais qui connaît une activité touristique florissante, grâce à l'attrait des touristes occidentaux pour la découverte des minorités ethniques et au développement du tourisme sexuel transfrontalier qui attire les touristes Chinois. De façon générale, les stations touristiques se maintiennent et se développent grâce à l'essor, au sein de la communauté nationale mais aussi asiatique (Chinois, Coréens du Sud...), de pratiques de loisirs et de tourisme<sup>592</sup>. A cette offre touristique traditionnelle héritée de la période coloniale, s'ajoutent également des lieux de mémoire consacrés aux guerres comme Dien Bien Phu, lieu du dernier affrontement armé de la Guerre d'Indochine (en 1954) s'achevant sur la défaite de la France et qui accélère les accords de Genève en juillet 1954 ; le tunnel de Cu Chi, haut lieu de la guerre du Vietnam, symbole de la lutte des Viet Cong ; et la Prison S-21, le plus grand centre de détention et de torture du Cambodge sous le régime des Khmers Rouges, devenue le Musée Tuol Sleng.

Les connaissances apportées par l'étude du tourisme dans les anciennes colonies sont donc variées et peuvent renseigner plusieurs champs d'étude. Il serait souhaitable d'étendre cette étude à d'autres territoires afin de mener des comparaisons mais aussi de mieux cerner les filiations entre le tourisme pratiqué à l'époque coloniale et celui pratiqué actuellement. Ainsi, conformément à notre projet initial, nous souhaiterions mener une étude comparative

---

<sup>590</sup> Cette nostalgie de l'époque coloniale a été analysée à travers l'exemple de l'architecture par Maurizio Peleggi, « Consuming Colonial Nostalgia: The Monumentalisation of Historic Hotels in Urban South-East Asia », in *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 46, 2005, pp. 255-265 ; sur la réhabilitation des grands hôtels coloniaux voir Sanjuan Thierry, Fiévé Nicolas, Cody Jeffrey W., *Les grands hôtels en Asie : modernité, dynamiques urbaines et sociabilité*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2003, 272 p.

<sup>591</sup> Sorti en 1992, il raconte l'histoire d'une famille française propriétaire de plantations d'hévéas, des années 1920 à la décolonisation.

<sup>592</sup> Voir Emmanuelle Peyvel « *L'émergence du tourisme domestique au Vietnam : lieux, pratiques et imaginaires* », thèse de doctorat, Nice Sophia-Antipolis, 2009.

avec les autres territoires formant l'Empire colonial français, plus particulièrement avec l'Afrique Occidentale française (AOF) et l'Afrique Orientale française (AEF), sur lesquels les autorités françaises ont recentré leur attention au lendemain du déclenchement de la Guerre d'Indochine<sup>593</sup>. En AOF et AEF, l'organisation du tourisme a également été impulsée par le ministre Albert Sarraut qui, le 2 octobre 1922, envoie à tous les administrateurs de l'Empire la circulaire sur l'organisation du tourisme. Le développement du tourisme demeure différent de celui de l'Indochine en raison de l'étendue des territoires et des particularités de leur offre touristique (les autorités focalisent leur attention sur le tourisme cynégétique), mais les demandes de renseignements émanant du Gouvernement général de l'AOF au Gouvernement général de l'Indochine, notamment sur la construction d'infrastructures hôtelières, témoignent des liens entre ces colonies. De plus, la décolonisation progressive et le maintien d'une population issue de la communauté coloniale font de ces territoires des terrains de recherche privilégiés du post-colonialisme pour lequel le champ des études touristiques pourrait se révéler prometteur. Par ailleurs, nos recherches sur le tourisme indochinois nous invitent à dépasser le cas français et à poursuivre une histoire comparative à l'échelle impériale. A ce titre, l'analyse des pratiques de découverte touristique dans les Indes britanniques, et de façon générale dans les autres colonies, constitue un riche terrain de recherche. En effet, si des études sur la pratique touristique de repos ont été menées, l'organisation générale du tourisme à l'époque coloniale n'a, à notre connaissance, pas fait l'objet d'étude approfondie. L'évocation des pistes possibles pour des recherches à venir montre la richesse de la thématique touristique pour l'analyse des colonisations, l'élaboration d'une histoire mondiale du tourisme et la compréhension des phénomènes touristiques actuels.

---

<sup>593</sup> Nous laissons volontairement de côté les protectorats du Nord de l'Afrique (Tunisie et Maroc) ainsi que l'Algérie dont la proximité avec la métropole et les particularités politiques en font des cas particuliers en cours d'étude par des chercheurs comme Habib Kazdaghli ou Colette Zytnicki.

## BIBLIOGRAPHIE

Comme précisé dans notre introduction générale, il n'existe que peu d'études sur le tourisme à l'époque coloniale, particulièrement dans l'Empire français. Ainsi, nos recherches bibliographiques, menées, notamment, dans le cadre de l'examen de synthèse de l'Université de Montréal qui sanctionne l'entrée en doctorat, nous ont conduites à parcourir des champs d'études variés, souvent indirectement liés à notre sujet, mais utiles pour saisir les enjeux historiographiques et méthodologiques des études coloniales et des études touristiques. Toutefois, l'hétéroclisme de nos lectures et le double champ bibliographique, inhérent à une thèse bi-disciplinaire, nous ont contraint à sélectionner uniquement les ouvrages les plus utiles à notre réflexion, laissant de côté des ouvrages, parfois incontournables dans leurs champs, mais qui nous ont semblé trop éloigné de notre sujet.

Les sources secondaires sont réparties en deux thèmes : le tourisme et la colonisation en Indochine. En effet, compte tenu de la variété des thèmes et de la sélection menée, la division en sous-thème aurait fait apparaître, dans certaines catégories, trop peu d'ouvrages et aurait compliqué la consultation de notre bibliographie. De plus, pour respecter la pluridisciplinarité des études touristiques, nous n'avons pas établi de sous-parties, séparant les ouvrages en fonction des disciplines telles que la géographie, l'histoire et la sociologie. Toutefois, nous avons souhaité présenter, succinctement, les principaux thèmes qui ont régi le choix de nos lectures.

Le premier thème porte sur la colonisation en Indochine. Il est constitué autour d'ouvrages de référence sur le renouveau des études coloniales, l'histoire de l'Indochine et d'ouvrages thématiques spécifiques abordant : l'histoire culturelle, utile pour analyser les implications culturelles du tourisme ainsi que la constitution d'un imaginaire touristique ; l'histoire sociale pour confronter le tourisme à la problématique de la domination coloniale ; l'impérialisme technologique dans le but de cerner le contexte dans lequel les pratiques touristiques et les outils de communication et d'hébergement, régissant le déplacement touristique, ont été instaurés ; la médecine pour appréhender la situation sanitaire et la démedicalisation de certaines pratiques à l'origine du repos touristique ; le thermalisme livrant une analyse sur la place des pratiques hydrothérapeutiques dans l'acclimatation des populations coloniales à leur nouvel environnement ; et l'urbanisme pour comprendre les enjeux urbains de l'organisation des stations climatiques, notamment à travers les plans d'urbanisme.

Le second thème porte sur le tourisme. Il rassemble des ouvrages sociologiques, historiques et géographiques. Les ouvrages sociologiques et géographiques ont été utiles pour définir nos concepts et nos outils méthodologiques, tandis que les ouvrages d'histoire nous ont permis d'établir des comparaisons et d'enrichir nos connaissances utiles pour évoquer les transferts entre l'Europe et les territoires colonisés. Une mention particulière doit être faite aux ouvrages anglo-saxons relatifs aux *hill's stations*, bien qu'ils délaissent souvent la dimension touristique, et abordent leur objet d'étude essentiellement sous l'angle sanitaire, urbanistique et politique (intégration au projet colonial britannique).

Précisons que ces ouvrages n'ont pas nécessairement été cités au cours de notre thèse, mais que leur lecture nous a permis de nous interroger sur la place du tourisme dans les études coloniales et de positionner nos recherches par rapport aux thèmes qu'ils abordent.

Pour finir, le référencement des sources primaires a été entrepris de façon plus exhaustive, en raison de l'importance de la documentation et de son lien direct avec notre sujet. Nous avons établi une division en six sous-parties (colonisation en Indochine, récits d'exploration, stations et conditions sanitaires, publications touristiques, guides touristiques, périodiques consultés) conformément aux thèmes abordés durant notre thèse. Bien que nous ayons consulté des récits, nous avons choisi de ne pas les faire figurer dans nos sources, car nous ne les avons pas utilisés.

Pour certaines références directement touristiques, nous avons précisé leur nature : dépliant ou brochure. Toutes les informations : prénoms des auteurs, éditions, nombre de pages, lieux et dates d'édition, n'ont pu être retrouvées, cependant, lorsque cela était possible, nous avons donné, à titre indicatif, une estimation de la date d'édition.

## Instruments de travail

- Auvade Robert, *Bibliographie critique des œuvres parues sur l'Indochine française*, Paris : Maisonneuve-Larose, 1965, 153 p.
- Borgé Jacques, Viasnoff Nicolas, Viollet Roger, *Archives de l'Indochine*, Paris : M. Trinckvel, 1995, 219 p.
- Boudet Paul et Bourgeois Rémi, *Bibliographie de l'Indochine française*, Paris : EFEO, 1967, 4 tomes.
- Brébion Antoine et Cabaton André, *Dictionnaire de bio-bibliographie générale, ancienne et moderne de l'Indochine française*, Académie des Sciences Coloniales, Annales t. VIII, Paris : Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1935, 476 p.
- Broc Numa, *Dictionnaire illustré des explorateurs et grands voyageurs français du XIX<sup>ème</sup> siècle, Asie*, Ed. du CTHS, Paris, 1992, 452 p.
- Collectif, *Sách chỉ dẫn các phòng lưu trữ thời kỳ thuộc địa bảo quản tại Trung tâm Lưu trữ Quốc gia I- Hà Nội*, *Guides des fonds d'archives d'époque coloniale, Conservés au centre n°1 des archives nationales à Hanoi*, Hà Nội : Nhà xuất bản văn hoáhôngtin, 2001.
- Collectif, *Sách chỉ dẫn các phòng sưu tập lưu trữ bảo quản tại Trung tâm Lưu trữ Quốc gia II-*, *Guides des fonds d'archives, Conservés au centre n°2 des archives nationales à HCMV*, Thành Phố Hồ Chí Minh, Nhà xuất bản tổng hợp, 2006.
- Descours-Gatin Chantal, Villiers Hugues, Boudarel Georges, Brocheux Pierre et Hémerly Daniel, *Guide de recherches sur le Vietnam : bibliographies, archives et bibliothèques de France*, Paris : Editions l'Harmattan, 1983, 259 p.
- Gazquez Denis et Larcher-Goscha Agathe, *Publications officielles de l'Indochine coloniale, Inventaire Analytique (1859-1954)*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 2004, 259 p.

Lévy Jacques et Lussault Michel, *Dictionnaire de la géographie*, Paris : Belin, 2003, 1033 p.

### **Sources primaires**

#### ***Colonisation en Indochine (généralités)***

Anonyme, « Ernest Hébrard en Indochine », *Urbanisme*, n° 2, janvier 1933, pp. 170.

Bonfils CH.H., « L'Indochine à l'Exposition internationale de San Francisco », in *Bulletin économique de l'Indochine*, 1940, Hanoi : IDEO, 25 p.

Brenier Henri, *Essai d'atlas statistique de l'Indochine française*, Hanoi-Haiphong : IDEO, Haiphong, 1914, 256 p.

Brien J., *Notice sur la province de Battambang*, [extrait de la *Revue indochinoise* du 30 avril, 15 et 30 mai 1906], s.l. : Imprimerie Typo-lithographique E.H Schneider, 1906

Commissariat général, *Exposition coloniale internationale de Paris*, Paris : Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1931, 8 vol.

Doumer Paul, *Situation de l'Indochine française de 1897 à 1901*, Hanoi : Imp.-éd. F.-H. Schneider, 1902. 554 p.

Dupuis Jean, *Le Tonkin de 1872 à 1886, histoire et politique*, Paris : A.Challamel, 1910, 579p.

Enjoy Paul, *La colonisation de la Cochinchine (manuel du colon)*, s.l. : Soc. D'éd. Scient, 1898, 390 p.

Exposition coloniale de 1931, *Rapport général présenté par le Gouverneur général Olivier, les sections coloniales*, tome 5, Paris : Imprimerie nationale, 1933, 845 p.

Exposition coloniale internationale de Paris 1931, Direction générale de l'Instruction publique, *Le petit lycée de Dalat*, Hanoi : IDEO, 1931, 28 p.

Exposition coloniale internationale de Paris 1931, *La Cochinchine*, Saigon : P. Gastaldy, 1931, 165 p.

*Exposition coloniale internationale de Paris en 1931, l'Indochine*, 26 p.

- Exposition coloniale internationale Paris 1931, *Indochine française, Annam*, Hanoi : IDEO, 1931 227 p.
- Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes Paris 1925, Sections coloniales Indochine*, Paris, Mulhouse : Braun et Compagnie, 23 p.
- Foire de Hanoi, Guide de la ville*, Hanoi : IDEO, 1918, 32 p.
- Galembert J. de, *Les Administrations et les services publics indochinois*, Hanoi : Impr. de Mac Dinh-Tu, 1924, 888 p.
- Garros Georges, *Les usages en Cochinchine*, Saigon : Coudurier et Montégout, 1905, 476 p.
- Gouvernement général, direction des services économiques, service de la statistique générale, *Résumé statistique relatif aux années 1913-1940*, Hanoi : IDEO, 1941, 48 p.
- Guide des français arrivant en Indochine*, Hanoi : s.éd., 1935, 72 p.
- Joyeux A., *La vie large des colonies*, Paris : M. Bauche, 1912.
- L'Indochine française, Annam*, clichés de la Mission photo-cinématographique du Gouvernement général de l'Indochine, publications du gouvernement général de l'Indochine, s.l. : G. de Malherbe et compagnie, 1919, 200 p.
- L'Indochine française*, Paris : Imprimerie nouvelle, s.d. (entre 1920-1930), 82 p.
- L'Indochine*, collection des « Terres françaises », Paris : Société française d'Éditions, 1932, 266 p.
- La première foire de Saigon, 17 décembre 1927-17 janvier 1928*, publication de la Société d'Édition et de la publicité indochinoise (SEPI) en collaboration avec la Revue « Extrême-Asie » et le Journal la Presse Indochinoise », Saigon : A. Portail, 1927, 173 p.
- Le Cambodge notice à l'usage des émigrants*, Melun : Impr. Administrative, 1902, 9 p.
- Loubet J., Taboulet G., *L'Indochine française*, collection Encyclopédie par l'image, Paris : Hachette, 1931, 64 p.

- Maisonneuve-Lacoste R., *Création d'un musée indochinois à Saigon*, Tulle : Imprimerie  
 Chauffon administrative et commerciale, 1881, 19 p.
- Maspero Georges (dir.), *Un empire colonial français : l'Indochine*, Paris : G. Van Oest, 1929-  
 1930, 330 p.
- Meyer Roland, *Le Laos*, Hanoi : IDEO, 1930, 111 p.
- Nguyen Van Que, *Histoire des pays de l'Union indochinoise (Vietnam, Cambodge, Laos)*,  
 Saigon : Nguyen Khac, 1932, 221 p.
- Nicolas Pierre, *Notes sur la vie française en Cochinchine*, Paris : E. Flammarion, 1900, 315 p.
- Nicolas Pierre, *Notices sur l'Indo-Chine, Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin, Laos,  
 Kouang-Tchéou-Ouan, publiées à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900*,  
 Paris : Impr. de Alcan-Lévy, 1900, 320 p.
- Pouyanne Albert-Armand, *Les Travaux publics de l'Indochine*, Hanoi : IDEO, 1926, 338 p.
- Protectorat de l'Annam, *Rapport d'ensemble sur la situation du protectorat juin 1937-mai  
 1938*, Huê : Imprimerie Phuc Long, 1938.
- Sarraut Albert, *Indochine*, collection Images du monde, Paris : Firmin-Didot, 1930, 24 p.
- Sarraut Albert, *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris : Payot et Cie, 1923, 653 p.
- Teston Eugène, Percheron Maurice, *L'Indochine moderne, encyclopédie administrative,  
 touristique, artistique et économique*, Paris : Libr. de France, 1931, 1028 p.

### ***Récits d'exploration***

- Andlauer (Général ), « “ Carnet de route” de la croisière du Touring-Club en Indochine », in  
*Au-delà des mers*, TCF groupe colonial et cynégétique, Paris, février 1933.
- Garnier Francis, *La Cochinchine française en 1864*, Paris : E. Dentu, 1864, 54 p.
- Garnier Francis, *Voyage d'exploration en Indochine effectué pendant les années 1866, 1867,  
 1868 par une Commission Française présidée par M. le capitaine de frégate Doudart*

- de Lagrée, sous la direction de M. le lieutenant de vaisseau Francis Garnier, avec le concours de M. Delaporte et de MM. Joubert et Thorel, 2 tomes, Paris : Hachette, 1873, 580 p., 523 p. [Première publication : « Voyage d'exploration en Indo-Chine », in *Le Tour du Monde*, vol. XXII-XXV, 1870-1873.]*
- Harmand Jules, « Voyage au Cambodge », in *Bulletin de la société de géographie de Paris*, 1876, pp. 337-367
- Harmand Jules, *L'homme du Mékong : un voyageur solitaire à travers l'Indochine inconnue*, Paris : Phébus, 1994, 253 p.
- Mouhot Henri, « Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge, de Laos et autres parties centrales de l'Indo-Chine », in *Le Tour du Monde*, 1863.
- Pavie Auguste, *Au pays du million d'éléphants et du parasol blanc : à la conquête des cœurs*, Rennes : Terre de brume, 1995, 309 p.
- Pavie Auguste, *Excursion dans le Cambodge et le royaume de Siam*, Saigon : Impr du gouvernement, 1884, 165 p.
- Pavie Auguste, *Mission Pavie en Indochine, 1879-1895*, Paris : E. Leroux, 1898-1919, 11 volumes
- Roy Jules, *Les Franc-comtois en Orient : Henri Mouhot, premier explorateur du Laos (Indo-Chine) : 1826-1861*, Dole : Vernier-Arcelin, 1884, 29 p.
- Yersin Alexandre, *Voyage de Nha Trang à Stung-Treng par les pays Moïs*, s.l. : s.éd., s.d.

### ***Stations<sup>594</sup> et conditions sanitaires***

- Autret M., *Les sources thermales et minérales du Tonkin*, [extrait du *Bulletin économique de l'Indochine*], s.d. : s.éd., 1941, 48 p.

---

<sup>594</sup> Les brochures abordant les stations sous l'angle exclusivement touristique ont été placées dans la catégorie « publications touristiques »

- Baudrit A., *Le sanatorium militaire de Baria 1870*, Société des Etudes indochinoises, 1933, 4p.
- Berret, *Popok-vil et le Mont Bockor, station climatérique d'altitude maritime au Cambodge*, Hanoi : IDEO, 1920, 73 p.
- Bordes Léon André, *Le paludisme en Indochine*, Hanoi : IDEO, 1931, 34 p.
- Brochier A., *Au Tam Dao, flore et faune, cascade d'Argent, valeur sanitaire*, Hanoi : Imprimerie indépendante, 1906, 37 p.
- Candé Jean- Baptiste, *De la mortalité des Européens en Cochinchine, depuis la conquête jusqu'à nos jours, avec une description de la ville de Saigon et des plans de la caserne d'infanterie et de l'hôpital de la marine*, Paris : Challamel Aîné, 1881, 68 p.
- Coste Armand, *Petit manuel d'hygiène coloniale à l'usage des Européens habitant le Tonkin, l'Indochine, Madagascar et tous autres pays chauds*, Paris : C. Bayle, 1887, 40 p.
- Gaïde, *Les stations climatiques en Indochine*, Exposition coloniale internationale Paris 1931, Hanoi : IDEO, 1930, 49 p.
- Grall Charles, *Hygiène coloniale appliquée, Hygiène de l'Indochine*, Paris : Baillière, 1908, 483 p.
- Grall Charles, *Pathologie exotique, Etudes et statistiques cliniques Indo-Chine*, Paris : Octave Doin éd., 1900, 196 p.
- Guès Adrien, *Etude sur les transports de malades et des convalescents de la Cochinchine*, Thèse de doctorat, Montpellier, 1871
- Kermogant A., *Instructions concernant les mesures à reprendre contre les maladies endémiques, épidémiques et contagieuses*, Paris : Doin, 1903.
- Kermogant A., *La médecine et la prophylaxie en Indochine*, Conférences faites à l'Ecole coloniale, 29 janvier 1912 et 10 mars 1913.

Le Chemineau, Constantin, « Le Lang-Bian », « Le sanatorium du Lang-Bian », *La revue Indochinoise*, Hanoi : IDEO, 1916, 42 p.

Nguyen-Van François, *Stations climatiques et sources hydrominérales dans l'Indochine du Sud*, Thèse de médecine, Paris : éd. Marcel Vigne, 1932, 54 p.

Ormay de Lalluyaux, *Cochinchine française : statistiques médicales de 1863 à 1870*, Saigon : Impr. coloniale, 1885, 194 p.

### ***Publications touristiques***

About Michel, *Faire connaître l'Indochine par la chasse*, Haiphong-Hanoi : IDEO, 1917, 56p.

Agence économique de l'Indochine, *Les stations climatiques de l'Indochine*, Paris, s.d. (vers 1930), 34 p.

Anonyme, « Le thermalisme et le climatisme en Indochine », in *Le monde thermal*, avril 1930, pp. 15- 17

Archimbaud Léon, « L'action officielle et privée dans l'aménagement hôtelier de l'Indochine », in *Revue du pacifique*, 1932, pp. 385-396

Bontoux Henry, *L'inauguration du tourisme aérien en Indochine, de la rivière de Saigon aux douves d'Angkor-Vat à tire d'aile*, Saigon : les Editions d'Extrême Asie, 1929, 12 p. (existe aussi en langue anglaise *The opening of Aerial Tourisme in Indochina; from Saigon river to Angkor Vat on a straight wing*)

Bordeneuve J, *Les grandes chasses en Indochine*, Saigon : A. Portail, 1925, 134 p.

BOTA, *Huê, merveilleuse capitale*, Bureau officiel du tourisme en Annam, 1928 (dépliant)  
*Itinéraire de la route mandarine*, Edition du Bureau officiel du tourisme de la Résidence supérieure de Huê, 1937, (dépliant)

BOTA, *Notice sur le Tombeau de Đông-Khanh neuve et fils adoptif de Tu-Duc (1885-1889)*, Editions du Bureau officiel du Tourisme de Huê, 1939 (dépliant)

BOTA, *Notice sur le Tombeau de Gia-Long fondateur de la dynastie actuelle des Nguyễn (1802-1820)*, Editions du Bureau officiel du Tourisme de Huê, 1938 (dépliant)

BOTA, *Notice sur le Tombeau de Thiên-Tri fils de Minh-mang (1841-1847)*, Editions du Bureau officiel du Tourisme de Huê, 1939 (dépliant)

BOTA, *Notice sur le Tombeau de Tu-Duc, 2<sup>e</sup> fils de Thiêu-Tri (1848-1883)*, Editions du Bureau officiel du Tourisme de Huê, 1939 (dépliant)

- BOTA, *Province de Binh Dinh voies d'accès au Pays Moi*, édition du Bureau officiel du tourisme en Annam de la Résidence supérieure de l'Annam, collection « Notices touristiques sur les provinces de l'Annam », s.d. (décennie 1930) (dépliant)
- BOTA, *Province de Darlac*, édition du Bureau officiel du tourisme en Annam de la Résidence supérieure de l'Annam, collection « Notices touristiques sur les provinces de l'Annam », s.d. (décennie 1930) (dépliant)
- BOTA, *Province de Kontum et de Pleiku*, édition du Bureau officiel du tourisme en Annam de la Résidence supérieure de l'Annam, collection « Notices touristiques sur les provinces de l'Annam », s.d. (décennie 1930) (dépliant)
- BOTA, *Province de Nghê-An et de Ha Tinh*, voies d'accès au Laos (2), édition du Bureau officiel du tourisme en Annam de la Résidence supérieure de l'Annam, collection « Notices touristiques sur les provinces de l'Annam », s.d. (décennie 1930) (dépliant)
- BOTA, *Province de Quang Ngai*, édition du Bureau officiel du tourisme en Annam de la Résidence supérieure de l'Annam, collection « Notices touristiques sur les provinces de l'Annam », s.d. (décennie 1930) (dépliant)
- BOTA, *Province de Thanh Hoa*, édition du Bureau officiel du tourisme en Annam de la Résidence supérieure de l'Annam, collection « Notices touristiques sur les provinces de l'Annam », s.d. (décennie 1930) (dépliant)
- BOTA, *Province de Thua Thien*, édition du Bureau officiel du tourisme en Annam de la Résidence supérieure de l'Annam, collection « Notices touristiques sur les provinces de l'Annam », s.d. (décennie 1930) (dépliant)
- BOTA, *Province du Haut-Donnai (2)*, édition du Bureau officiel du tourisme en Annam de la Résidence supérieure de l'Annam, collection « Notices touristiques sur les provinces de l'Annam », s.d. (décennie 1930) (dépliant)

- BOTA, *Province du Haut-Donnai*, édition du Bureau officiel du tourisme en Annam de la Résidence Supérieure de l'Annam, collection « Notices touristiques sur les provinces de l'Annam », s.d. (décennie 1930) (dépliant)
- BOTA, *Province du Khanh Hoa voie d'accès au Pays Moi (2)*, édition du Bureau officiel du tourisme en Annam de la Résidence supérieure de l'Annam, collection « Notices touristiques sur les provinces de l'Annam », s.d. (décennie 1930) (dépliant)
- BOTA, *Province du Ninh Thuan et de Binh Thuan, voies d'accès à la grande station d'altitude de Dalat (2)*, édition du Bureau officiel du tourisme en Annam de la Résidence supérieure de l'Annam, collection « Notices touristiques sur les provinces de l'Annam », s.d. (décennie 1930) (dépliant)
- BOTA, *Province du Phu Yen, voie d'accès au Pays Moi (2)*, édition du Bureau officiel du tourisme en Annam de la Résidence supérieure de l'Annam, collection « Notices touristiques sur les provinces de l'Annam », s.d. (décennie 1930) (dépliant)
- BOTA, *Province du Quang Binh (Dong Hoi)*, édition du Bureau officiel du tourisme en Annam de la Résidence supérieure de l'Annam, collection « Notices touristiques sur les provinces de l'Annam », s.d. (décennie 1930) (dépliant)
- BOTA, *Province du Quang Nam et concession française de Tourane*, édition du Bureau officiel du tourisme en Annam de la Résidence supérieure de l'Annam, collection « Notices touristiques sur les provinces de l'Annam », s.d. (décennie 1930) (dépliant)
- BOTA, *Province du Quang Tri, voie d'accès au Laos (2)*, édition du Bureau officiel du tourisme en Annam de la Résidence supérieure de l'Annam, collection « Notices touristiques sur les provinces de l'Annam », s.d. (décennie 1930) (dépliant)
- Bouvard Pierre, *Le Lang-Bian, sanatorium et chasses. Nouveau guide illustré*, Saigon : S. Montégout, 1917, 95 p.

- Bouvard Pierre, Millet F, *Dalat la chasse au Lang Bian, Nouveau guide illustré*, Bergerac : J. Castanet, 1920, 84 p.
- Bureau du tourisme de Huê, *Voyages et tourisme en Annam*, Hanoi : IDEO, 1926, 31 p.  
(brochure)
- Bureau du tourisme en Indochine, *Petit Guide d'Angkor*, Hanoi : IDEO, 1929, 39 p.  
(brochure)
- Carrere, « De Saigon à Angkor », in *Bulletin de la société des Etudes indochinoises de Saigon*  
2<sup>e</sup> semestre 1896, pp. 25-36
- Centre (le) d'estivage de Chapa, villa Mangin*, Hanoi : IDEO, 1938, 32 p. (brochure)
- Chapa, les Alpes tonkinoises*, (vers 1935) (dépliant)
- Cheminaud Guy, *Mes chasses au Laos : les bêtes sauvages de l'Indochine*, Tome I, Paris :  
Payot, 1939, 138 p.
- Cochinchine, Laos, Tonkin*, Paris : Imprimerie Dubois et Baner, 1937, 56 p.
- Compagnie des Messageries maritimes, *Escale de Haiphong, Hanoi, renseignements à  
l'usage des passagers*, 1932, 40 p. (dépliant)
- Compagnie des Messageries maritimes, *Escale de Saigon, renseignements à l'usage des  
passagers*, 1932, 40 p. (dépliant)
- Compagnie des Messageries maritimes, *Escale de Tourane, Quinhon, Huê, Nhatrang,  
renseignements à l'usage des passagers*, 1932, 20 p. (dépliant)
- Compagnie des Messageries maritimes *La Malaisie, le Siam, l'Indochine*, 1932, 31 p.  
(dépliant)
- Compagnie Française Immobilière, *Hôtel de la Cascade d'Argent au Tam Dao*, IDEO, 1924  
(dépliant)
- Hôtel Métropole Hanoi*, IDEO, 1924 (dépliant)
- Cothonay Le P. Bertrand, *Souvenirs de Do Son*, Lyon : Imprimerie Jevain, 1903, 64 p.

- Dalat Indochine française*, (vers 1935), 5 p. (dépliant)
- Dienlefil Pierre, Vivien Paul, *Indochine pittoresque et monumentale, Cambodge et ruines d'Angkor*, Paris : E. Le Deley, s.d., 50 p.
- En route pour l'Indochine*, Paris, (décennie 1910), 39 p. (brochure)
- Excursion aux lacs Babé, Province de Bac Kan*, Hanoi : IDEO (dépliant)
- Ganesco Fernand, « Notice sur le tourisme en Indochine », in *Bulletin de la société des Etudes indochinoises de Saigon*, 2<sup>e</sup> sem, 1910, pp. 5-16
- Ganesco Fernand, *Notice sur le tourisme en Indochine considérations générales, attractions touristiques, cynégétiques, etc.*, s.l., s.éd., s.d., 16 p.
- Garnier A., *Indo-China as a tourist resort*, reprinted from the "Asiatic review", July 1924, London: East and West, 1924, 6 p.
- Garnier Ch M., *Le tourisme en Indo-Chine*, [Conférence faite à l'Ecole coloniale le 15 janvier 1912], s.l. : Chaix, 1912, pp. 28-32
- Gastaud, « Stations climatiques de l'Indochine », in *L'hygiène sociale*, mars 1939, pp. 87-90
- Gauthier A., *Le tourisme en Indochine itinéraires*, Paris : Agence économique de l'Indochine, 1933, 31 p.
- Glaize Maurice, *Les monuments du groupe d'Angkor*, 2<sup>e</sup> éd, Saigon : A. Portail, 1948, 289 p.
- Gourdon Henri, « Le tourisme en Indochine », in *Colonies et Marine*, Novembre 1920, pp. 689-710
- Gourdon Henri, *Le tourisme en Indochine*, Paris : Agence économique de l'Indochine, 1920, 23 p.
- Gouvernement général de l'Indochine, Office indochinois du tourisme et de la propagande, *Listes des hôtels et bungalows de l'Indochine*, Hanoi, 1931, 16 p., réédité par l'OCTI en 1935, sous le titre *Les hôtels en Indochine*, (brochure)

- Gouvernement général de l'Indochine, Office Indochinois du tourisme, *Baie de Ha Long*, 14p.  
(entre 1928-1931), (brochure)
- Gouvernement général de l'Indochine, Office indochinois du tourisme, *Angkor*, Hanoi :  
IDEO, (entre 1928-1931), (dépliant)
- Gouvernement général de l'Indochine, Office indochinois du tourisme, *Huê, ville impériale*,  
Hanoi : IDEO, 1930, réédition Huê, *Captivante capitale de l'Annam*, OCTI, Saigon,  
réd.1939 et réd. 1941, 21 p. (brochure)
- Haiphong*, Bobigny : Société nationale des entreprises de presse, 1937, 21 p. (brochure)
- Jabouille Pierre, *Musée Khai-Đinh, Huê : historique du musée, sélection d'objets d'art et de  
meubles conservés au Musée Khai-Đinh*, s.l. : Impr. Dac-Lap, 1930.
- Jacob, *Bungalow de Tuy-Hoa, Annam* (dépliant)
- Jardel E., « La Cochinchine, Saigon et Cholon », in *Bulletin de la société de géographie de  
Toulouse*, 1913, pp. 76-86
- Lachapelle E., Fontaine F., « De Saigon à Kratié », in *Bulletin de la société des Etudes  
indochinoises de Saigon*, 1896, pp. 13-20
- Lamarre, *Le tourisme en Indochine*, [conférence du 25 février 1925], s.l. : s.éd., s.d., 17 p.
- Laugier Edmond, *Cambodge de la mer d'Opale à la montagne d'Emeraude, Bokor, Kep-  
Ream*, Saigon : Imprimerie du centre, 1925, 57 p.
- Le Breton H, *La province de Thanh-Hoa*, Hanoi : La revue indochinoise, 1918, 84 p.
- Le tourisme en Indochine*, (entre 1920 et 1924), (dépliant)
- Les routes automobilables de l'Indochine*, Société d'éd. Géographie, Challamel, s.d.
- Marchal Henri, *Angkor, la résurrection de l'art khmer et l'œuvre de l'Ecole française  
d'Extrême-Orient*, Paris : Office français d'Édition, sd, 32 p.
- Meggie Arnand, *L'Indochine*, s.l. : Société d'Ed. Française, 1931, 270 p.
- Messageries fluviales, *Livret du Passager, excursion aux temples d'Angkor*, Paris, 1922, 94 p.

- Messner Alfred, *Grand Hôtel d'Angkor – Siem Reap, Tarifs*, 1935 (dépliant)
- Messner Alfred, *Ruines d'Angkor Cambodge, Indochine, carte touristique d'Angkor et de la région avec itinéraires et renseignements généraux*, (double édition en anglais et en français) (vers 1932), réédité par l'OCTI, 1937 (dépliant)
- Notice sur le Tam Dao, Hanoi : IDEO, 1935 (brochure)
- OCTI, *Images d'Angkor*, Hanoi : IDEO, 1937, 21 p. (version anglaise : *Angkor French Indochina*) (dépliant)
- OCTI, *Coup d'œil sur le tourisme en Indochine*, Saigon, 1935, 15 p. (brochure)
- OCTI, *Glimpses of a great tourist country French Indo-China at the beginning of 1938*, Saigon, (vers 1938), 68 p. (brochure)
- OCTI, *Le tourisme en Indochine française*, (vers 1935), 26 p. (brochure)
- OCTI, *Les grandes chasses en Indochine*, Saigon : A. Portail, 1937, 48 p. (brochure)
- OCTI, *Un beau pays : la Cochinchine Saigon*, [extrait du *Monde colonial illustré*, n° 146 septembre 1935], 16 p. (brochure)
- Office (l') central du tourisme indochinois son organisation, ses méthodes, ses travaux, Saigon : impr, J. Asper, sd, (vers 1938), 44 p.
- Office (l') central du tourisme indochinois, sa tâche, ses réalisations, Saigon : Impr. Portail, 1936, 16 p.
- Office local du tourisme, *Kep station balnéaire du Cambodge, Angkor Wat pèlerinage d'art unique au monde*, Phnom Penh, vers 1925 (dépliant)
- Petit guide illustré de Dalat*, Hanoi : IDEO, 1930, 36 p. (brochure)
- Plas A., *Les grandes chasses en Indochine*, Mulhouse : Presse de Braun, 1932, 237 p.
- Protectorat du Tonkin, Syndicat d'initiative de Chapa, *Livret-Guide de la station d'altitude de Chapa*, Hanoi, Haiphong : IDEO, 1924, 16 p. (brochure)

- Raffégeaud S., « De Saigon à Angkor-What et Angkor-Thom (17 décembre 1887- 5 avril 1888) », in *Bulletin de la société des Etudes indochinoise de Saigon*, 1888, pp. 44-51
- Rondet-Saint Maurice, *Choses de l'Indochine contemporaine*, Paris : Plon, 1916, 300 p.
- Roque Paul, *Excursion en baie d'Along, Service fluvial subventionné du bas-Tonkin, Service postal subvention, Saigon-Bangkok*, s.l. : s.éd , 1916, 55p.
- Roux L.C., « Quinze jours au Cambodge, excursions dans les provinces de Rolea-Paier et de Compong-Peng », in *Bulletin de la société languedocienne de géographie*, 1884, pp. 221-256
- Rozario E. de, *Chapa station d'altitude* [conférence faite à la société de géographie de Hanoi le 13 avril 1935], Hanoi : Cahier de la société de géographie de Hanoi, 1935, 14 p.
- Saint-Sernin (Lt de Vaisseau de), « Voyage aux lacs du Cambodge », in *Revue maritime et coloniale*, 1888, pp. 369-410
- Salles L., *A l'Assaut du Fan Si Pan, petite guide pratique à l'usage des touristes*, [d'après la communication faite à la Société de Géographie de Hanoi, le 29 novembre 1935, Hanoi], Hanoi : Cahiers de la Société de Géographie de Hanoi, 1936, 62 p.
- Sarraut Albert, *Les merveilles de l'Indochine*, [conférence fait à Paris le 2 décembre 1916], Hanoi : La Revue indochinoise, 1917, 39 p.
- Service photographique du Musée économique du Cambodge, *Visitez le Cambodge pays d'art et de tourisme*, Phnom Penh : Editions Khmers, 1925, (dépliant)
- Société coopérative militaire du sanatorium de Chapa, *Règlement intérieur*, Hanoi : imprimerie G. Taupin et cie, 1934, 36 p. (brochure)
- Syndicat d'initiative de Chapa, *Statuts*, 1916 modifié 1926, Hanoi : s. éd., 1934, 12 p.
- Syndicat d'initiative de la ville Hanoi, *Hanoi*, (dépliant)
- Syndicat d'initiative des pèlerins d'Angkor des provinces de Siem Reap, Kompong Thom, Kompong Cham, et Battambang*, Saigon : C. Ardin, 1936, 11 p.

Syndicat touristique du nord-Indochine, *Touriste visitez le Tonkin, Tuyên Quang, Ha Gianc*,  
Hanoi : IDEO (dépliant)

*The ruins of Angkor* [reprinted from the “*China Journal*”, September 1927, Shanghai, pp.128-  
142] (dépliant)

Tiran G., *La grande chasse en Indochine, le guide du chasseur*, Saigon : Bureau du tourisme  
en Indochine, (vers 1937), 48 p. (brochure)

Touring-Club de France, *L'Indochine, sites monuments, types forêts vierges*, Paris, 1<sup>ère</sup> éd.  
1913, 2<sup>ème</sup> éd. 1931, 52 p. (brochure)

Union des Fédérations des Syndicats d'initiatives et de l'Office du Gouvernement Général de  
l'Indochine, *Indochine, Annam, Cambodge, Cochinchine, Laos, Tonkin, la France  
touristique, thermale, climatique* ; Paris : Editions de l'Union des Fédérations des  
Syndicats d'initiatives et de l'Office du Gouvernement Général de l'Indochine, 1930,  
66 p. rééditer en 1939

Union des syndicats touristiques du Nord Indochine, *Statuts*, Hanoi : s.éd., 1932, 12 p.

Valette, *Grand Hôtel de Vinh Annam* (dépliant)

*Voyages d'excursions en Indochine, organisés par l'Agence économique de l'Indochine et la  
compagnie française de Tourisme, avec le concours des Maritimes*, Paris : s.éd., 1923,  
8 p. (brochure)

### ***Guides touristiques***

Eberhardt (Ph), *Guide de l'Annam*, s.l. : Augustin Challamel, 1914, 173 p.

Faraut Emile, *Guide-annuaire de la ville de Pnom-Penh et des environs, excursion à Angkor*,  
Phnom Penh : Coudurier et Montégout, 1907, 74 p.

Gourdon Henri, *Guide to the ruins of Angkor*, Hanoi: IDEO, 1913, 83 p.

Groslier George, *Angkor*, Paris : Laurens, 1<sup>ère</sup> éd. 1924, 160 p., 2<sup>e</sup> éd. 1931, 156 p.

- Guide G.B, tonkinois*, Hanoi : G.B éd, 1924, 240 p.
- Linage J., Vivien P., *Guide-Annuaire illustré de la Cochinchine*, Saigon : Claude et Compagnie, 1901, 439 p.
- Madrolle Claudius, *Annam central, Hué, tombes royales, Tourane Mi-son*, Paris : Hachette, s.d., 16 p.
- Madrolle Claudius, *Baie de Ha-Long, ligue de Lang-Son*, Paris : s.éd., 1914
- Madrolle Claudius, *Climatologie, sources thermales d'Indochine*, Paris : s.éd., 1931, 12 p.
- Madrolle Claudius, *De Marseille à Canton, Guide du voyageur, Indo-Chine, canal de Suez, Djibouti et Harar, Indes, Ceylan, Siam, Chine méridionale*, Paris : Comité Asie Française, 1902, 214 p.
- Madrolle Claudius, *De Marseille à Saigon, les escales de la traversée de France en Indochine : Djibouti, Ethiopie, Ceylan, Malaisie*, Paris : Hachette, 1926, 90 p.
- Madrolle Claudius, *De Saigon à Tourane, la route mandarine du Sud-Annam. Les monuments Cham, le circuit des monts Pandarang, Dalat et le Lang-Biang*, Paris : Hachette, 1926, 78 p.
- Madrolle Claudius, *Hanoi et ses environs*, Paris : Hachette, 1912, 96 p.
- Madrolle Claudius, *Indochine du Nord : Tonkin, Annam, Laos*, Paris : Hachette, 1<sup>ère</sup> éd. 1923, 2<sup>e</sup> éd. 1925, 369 p. réédition 1932 *Indochine du Nord : Tonkin, Annam, Laos, Yunnan, Kouang-Tcheou Wan*, Paris : Société d'éditions géographiques, 1932, 384 p.
- Madrolle Claudius, *Indochine du sud. De Marseille à Saigon. Djibouti, Ethiopie, Ceylan, Malaisie. Cochinchine, Cambodge, Bas-Laos, Sud-Annam, Siam*, Paris : Hachette, 1<sup>ère</sup> éd. 1926, 344 p., 2<sup>ème</sup> éd. 1928, 344 p. ; réédition augmentée *Indochine du Sud (manuel du voyageur en Indochine du Sud) de Marseille à Saigon... Cochinchine, Cambodge, Bas-Laos, Sud-Annam, Siam*, Paris : Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1939, 344p.

- Madrolle Claudius, *Indochine : Cochinchina, Cambodia, Annam, Tonkin, Yunnan, Laos, Siam...*, Paris: Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1939, 280 p.
- Madrolle Claudius, *Indochine*, Hanoi : EFEO, 1954, 2 vol. 354p. , 267 p.
- Madrolle Claudius, *La ligne du Yun-nan, Tonkin, Chine, Excursions et itinéraires*, Paris : Hachette, 1913, 152 p.
- Madrolle Claudius, *To Angkor*, Paris : Société d'éditions géographiques maritimes et coloniales, 1939, 89 p.
- Madrolle Claudius, *Tonkin du sud*, Hanoi : Comité de l'Asie française, 1907
- Madrolle Claudius, *Vers Angkor, Saigon, Phnom Penh, Cochinchine, Cambodge*, Paris : Hachette, 1<sup>ère</sup> éd. 1913, 52 p., 2<sup>ème</sup> éd. 1925, 84 p.
- Norès Georges, *Itinéraires automobiles en Indochine*, I *Tonkin*, II *Cochinchine, Cambodge*, III *Annam, Laos*, 3 tomes, Hanoi : IDEO, 1930, 110 p., 142 p., 116 pp.
- Taupin G., *Guide touristique général de l'Indochine*, Hanoi : Edition Taupin, 1937, 507 p.
- Tourist's Guide to Saigon Pnom-Penh and Angkor*, First Edition, A. Portail, 1930, 165 p.

*Périodiques consultés*

*Bulletin de l'Agence économique de l'Indochine*

*Bulletin de la société des Etudes indochinoises de Saigon*

*Bulletin économique de l'Indochine*

*Courrier de Saigon*

*L'Eveil économique de l'Indochine*

*L'Illustration*

*L'Impartial*

*Le Courrier de Haiphong*

*Le Tour du Monde*

*Revue du pacifique*

*Revue maritime et coloniale*

## Sources secondaires

### *Colonisation et Indochine*

Aldrich Robert, *Vestiges of the Colonial Empire in France. Monuments, Museums and Colonial Memories*, New York : Palgrave Macmillan, 2005, 383 p.

André-Pallois Nadine, *L'Indochine : un lieu d'échange culturel ?*, Paris : EFEO, 1997, 363 p.

Arnold David, *Imperial Medicine and indigenous Societies*, New York : Manchester University Press, Manchester, 1988, 231 p.

Balandier Georges. « La situation coloniale : approche théorique », in *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 51, 1951, pp. 44-79, actualisé en 2002, « La situation coloniale. Ancien concept, nouvelle réalité », in *French Politics, Culture and Society*, vol.20, 2002 pp. 4-10.

Bancel Nicolas, Blanchard Pascal, Gervereau Laurent (dir.), *Images d'empire : 1930-1960, trente ans de photographies officielles sur l'Afrique française*, Paris : Editions de la Martinière, 1997, 335 p.

Blais Hélène, *Voyages au grand océan. Géographies du Pacifique et colonisation, 1815-1845*, Paris : éditions du CTHS, 2005, 351 p.

Bois Paul, *Le grand siècle des Messageries maritimes*, Marseille : Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence, réd. 1992, 413 p.

Brocheux Pierre, « Le colonialisme français en Indochine », in Ferro Marc (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVIe-XXIe, de l'extermination à la repentance*, Paris : Robert Laffont, 2003, pp. 351-372.

Brocheux Pierre, Hémery Daniel, *Indochine : la colonisation ambiguë, 1858-1954*, Paris : La Découverte, réd. 2001, 447 p.

- Bruneau Michel, Dory Daniel, *Géographies des colonisations, XVe-XXe siècle*, [actes du Colloque « Géographie, colonisations, décolonisations XVe-XXe siècles », Talence, mars 1992], Paris : L'Harmattan, 1994, 420 p.
- Chafer Tony, Sackur Amanda, *Promoting the Colonial Idea, Propaganda and Visions of Empire in France*, New York : Palgrave MacMillan, 2001, 248 p.
- Chandler David P., *A History of Cambodia*, Boulder : Westview Press, rééd. 2010, 296 p.
- Collectif, « Le Général De Beylié, 1849-1910, Collectionneur Et Mécène », Musée de Grenoble (éd.), Grenoble: 5 Continents, 2010, pp. 164
- Conklin Alice L., *A Mission to Civilize: the Republican Idea of Empire in France and West Africa, 1895-1930*, Stanford : Stanford University Press, 1997, 367 p.
- Conklin Alice, Clancy-Smith Julia, « Writing Colonial Histories », in *French Historical Studies*, vol. 27, 2004, pp. 497-505
- Cooke Nola J., *Colonial Political Myth and the Problem of the Other: French and Vietnamese in the Protectorate of Annam*, Australian national University, Canberra, 1991
- Cooper Frederick and Stoler Ann Laura, *Tensions of Empire: Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley: University of California Press, 1997, 470 p.
- Cooper Frederick, *Colonialism in Question: Theory, Knowledge, History*, Berkeley: University of California Press, 2005, 327 p.
- Cooper Nicola, « Urban Planning and Architecture in Colonial Indochina », in *French Cultural Studies*, n°11, 2000, pp. 75-99.
- Copin Henri, *L'Indochine dans la littérature française des années vingt à 1954 : exotisme et altérité*, Paris : l'Harmattan, 1996, 319 p.
- Culas Christian, Klein Jean-François (dir.), « Viet Nam. Histoire et perspectives contemporaines », in *Moussons*, Recherches en sciences humaines sur l'Asie du Sud-Est, n° 13-14, 2008-1, 426 p.

- Del Testa David, « “Imperial Corridor”: Association, Transportation and Power in French Colonial Indochina », in *Science, Technology and Society*, vol. 4, 1999, pp. 319-345.
- Paint the Trains Red: Labor, Nationalism, and Railroads in French colonial Indochina, 1898-1945*, thèse de doctorat, Université de Californie, 2001
- Dirks Nicholas B., *Colonialism and Culture*, Ann Arbor : University of Michigan Press, 1992, 402 p.
- Dulucq Sophie, Zytnicki Colette, « Penser le passé colonial français, entre perspectives historiographiques et résurgence des mémoires », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°86, 2005, pp. 59-69
- Dunn Kevin, « Lights...Camera...Africa: images of Africa and Africans in western popular films of the 1930s », in *African Studies Review*, vol 39, 1996, pp. 149-175
- Edwards Penny, *Cambodge : the Cultivation of a Nation, 1860-1945*, Honolulu: University of Hawai'i Press, 2007, 349 p.
- Evans Martin, *Empire and Culture, the French Experience, 1830-1940*, New York : Palgrave Macmillan, 2004, 212 p.
- Ezra Elizabeth, *The Colonial Unconscious: Race and Culture in Interwar France*, Ithaca: Cornell University Press, 2000, 173 p.
- Fife Lawrence Raymond, *Bach Ma: History and Archeology at a French Colonial Hill Station, Central Vietnam, 1930-1991*, thèse de doctorat, University of the New England, 2009
- Forest Alain, *Le Cambodge et la colonisation française : histoire d'une colonisation sans heurts (1887-1920)*, Paris : l'Harmattan, 1980, 542 p.
- Franchini Philippe, *Le Continental Saigon*, Paris : Métailié, 1995, 287 p.

- Gantes Gilles de, « Coloniaux, gouverneurs et ministres, l'influence des Français du Vietnam sur l'évolution du pays à l'époque coloniale, 1902-1914 », thèse de doctorat, Université Paris 7, 1994.
- Goscha Christopher E., *Vietnam or Indochina ? Contesting Concepts of Space in Vietnamese Nationalism, 1887-1954*, Copenhagen : NIAS, 1995, 154 p.
- Goscha Christopher, « Récits de voyage vietnamiens et prise de conscience indochinoise, 1920-1945 » in *Récits de voyages des Asiatiques: Genres, mentalités, conceptions de l'espace*, Paris : EFEO, 1996, pp. 253-279
- Greenhalgh Paul, *Ephemeral Vistas: the Expositions Universelles, Great Exhibitions, and World's Fairs, 1851-1939*, Manchester, New York : Manchester University Press, 1988, 245p.
- Grove Richard H., *Green Imperialism; Colonial Expansion, Tropical Island Edens and the Origins of Environmentalism, 1600-1860*, Cambridge : Cambridge University Press, 1995, 540 p.
- Ha Marie-Paule, « "la Femme française aux colonies : Promoting colonial Female Emigration at the Turne of the Centery" », in *French Colonial History*, vol. 6, 2005, pp. 205-224
- Headrick Daniel, *The tools of Empire: Technology and European Imperialism in the Nineteen Century*, New York : Oxford University Press, 1981, 221 p.
- Herbelin Caroline, « Dalat : modèle d'urbanisme colonial ou anecdote architecturale (1897-1945) », *Cahiers d'études vietnamiennes*, n° 20, 2008, pp. 19-43.
- Herbelin Caroline, « L'architecture de la section indochinoise à l'Exposition coloniale de Paris 1931 », *Ultramarines* n°24, Aix-en-Provence, pp. 33-39.
- Herbelin Caroline, *Architecture et urbanisme en situation coloniale : le cas du Vietnam*, Thèse de doctorat, Paris IV, 2010.

- Jennings Eric Thomas, « Remembering "other" Losses: the Temple du Souvenir Indochinois of Nogent-sur-Marne », in *History & Memory*, vol. 15, 2003, pp. 5-48.
- Jennings Eric Thomas, « Urban Planning, Architecture, and Zoning at Dalat, Indochina, 1900-1944 », in *Historical reflections*, vol. 33, 2007, pp. 327-362.
- Jennings Eric Thomas, « Visions and Representations of French Empire », in *The Journal of Modern History*, vol. 77, 2005, pp. 701-721.
- Jennings Eric Thomas, « From Indochine to Indochic : The Lang Bian/Dalat Palace Hotel and French Colonial Leisure, Power and Culture » in *Modern Asian Studies*, vol. 37, 2003, pp. 159-194
- Jennings Eric Thomas, *Curing the Colonizers: Hydrotherapy, Climatology, and French Solonial Spas*, Durham : Duke University Press, 2006, 264 p.
- Jennings Eric Thomas, *Imperial Heights : Dalat and the Making and Undoing of French Indochina*, University of California Press, 2011, 376 p.
- Klein Jean-François, « L'historiographie de l'Indochine française. Entre orientalisme et histoire », in Oissila Saadia, Laurick Zerbini (dir.), *La construction du discours colonial ; L'Empire français aux 19e et 20e siècles*, Paris : Karthala, 2008, pp. 89-123.
- Klein Jean-François, Suremain Marie-Albane, Singaravélou Pierre (dir.), *L'Ère des Empires. Impérialisme et partage du monde XIXe /milieu XXe siècle*, Paris : Autrement, (à paraître)
- Koninck Rodolphe, *L'Asie du Sud-Est*, Paris : A.Colin, 2009, 362 p.
- Larcher-Goscha Agathe, « Sports, colonialisme et identités nationales : premières approches du "corps à corps colonial" en Indochine (1918-1945) », in Bancel Nicolas (dir.), *De L'Indochine à L'Algérie : la jeunesse en mouvements des deux côtés du miroir colonial, 1940-1962*, Paris : La Découverte, 2003, pp. 15-31.

- Leprun Sylviane, *Le théâtre des colonies : scénographie, acteurs, et discours de l'imaginaire dans les expositions, 1855-1937*, Paris : l'Harmattan, 1986, 308 p.
- Lorcin Patricia, «Teaching Women and Gender in France d'Outre-Mer: Problems and Strategies », in *French Historical Studies*, vol. 27, 2004, pp. 293-310
- Mangin France, *Le patrimoine indochinois : Hanoi et autres sites*, Paris : Editions Recherches/IPRAUS, 2006, 381 p.
- Meyer Charles, *La vie quotidienne des Français en Indochine (1860-1910)*, Paris : Hachette, 1985, 223 p.
- Monnais Laurence, *Médecine et colonisation : l'aventure indochinoise 1860-1939*, Paris : CNRS éditions, 1999, 489 p.
- Morlat Patrice, *Indochine années vingt, Tome 1, le balcon de la France sur le Pacifique*, Paris, Les Indes Savantes, 2001, 610 p. ; *Tome 2, le rendez-vous manqué (1918-1928) : la politique indigène des grands commis au service de la mise en valeur*, Paris : Les Indes savantes, 2006, 553 p.
- Morton Patricia, *Hybrid Modernities: Architecture and Representation at the 1931 Colonial Exposition*, Massachusetts : MIT Press, 2000, 380 p.
- Murray Alison, « Teaching Colonial History through Film », in *French Historical Studies*, vol. 25, 2002, pp. 41–52.
- Norindr Panivong, *Phantasmatic Indochina: French Colonial Ideology in Architecture, Film and Literature*, London, Durham : Duke University Press, 1996, 205 p.
- Osborne Michael, *Nature, the Exotic, and the Science of French Colonialism*, Indiana Bloomington : University Press, 1994, 216 p.
- Papin Philippe, *Histoire de Hanoi*, Paris : Fayard, 2001, 404 p.
- Papin Philippe, *Viêt-Nam: parcours d'une nation*, Paris : La Documentation française, 1999, 179 p.

- Pratt Mary Louise, *Imperial Eyes: Travel Writing and Transculturation*, London, New York : Routledge, 1992, 257 p.
- Pyenson L., *Civilizing Mission: Exact Sciences and French Overseas Expansion, 1830-1940*, Londres, Baltimore : John Hopkins University Press, 1993, 380p.
- Quella-villéger Alain, *Indochine : un rêve d'Asie*, Paris : Omnibus, 1995, 999 p.
- Radar Emmanuelle, « “Putain de colonie!” anticolonialisme et modernisme dans la littérature du voyage en Indochine (1919-1939) », thèse de doctorat, Université de van Amsterdam, 2008.
- Said Edward, *Culture et Impérialisme*, Paris : Editions Fayard, 2000
- Sibeud Emmanuelle, « Du postcolonialisme au questionnement postcolonial : pour un transfert critique », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 54, 2007, pp. 142-155.
- Singaravélou Pierre (dir), *L'Empire des géographes. Géographie, exploration et colonisation (XIXe-XXe siècles)*, [actes du colloque, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 13-15 octobre 2005], Paris : Belin, 2008. 288 p.
- Singaravélou Pierre, *L'Ecole française d'Extrême-Orient ou L'institution des marges, 1898-1956 : essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris : l'Harmattan, 1999, 382 p.
- Spurr David, *The Rhetoric of Empire: Colonial Discourse in Journalism, Travel Writing, and Imperial Administration*, Durham : Duke University Press, 1993, 212 p.
- Stuart-Fox Martin, *A History of Laos*, Cambridge, New York : Cambridge University Press, 1997, 253 p.
- Thomas Frédéric, *Histoire du régime et des services forestiers français en Indochine de 1862 à 1945: sociologie des sciences et des pratiques scientifiques coloniales en forêts tropicales*, Hanoi : Ed. The Gioi, 1999

- Thomas Martin, *The French Empire between the Wars : Imperialism, Politics and Society*, Manchester, New York : Manchester University Press, 2005, 408 p.
- Thomas Nicholas, *Colonialism's Culture : Anthropology, Travel and Government*, Princeton : Princeton University Press, 1994, 238 p.
- Tully John, *France on the Mekong: a History of the Protectorate in Cambodia, 1863-1953*, Lanham : University Press of America, 2002, 562 p.
- Vann Michael, « Building colonial whiteness on the Red River : race, power, and urbanism in Paul Doumer's Hanoi, 1897-1902 », in *Historical réflexions/Reflexions Historiques*, vol 33, 2007, pp. 277-302.
- Vann Michael, *White City on the Red River: Race, Power and Culture in French Colonial Hanoi, 1872-1954*, thèse de doctorat, University of California Santa Cruz, 1999.
- Vincent Thierry, *Pierre Dieulefils, photographe-éditeur de cartes postales d'Indochine : plus de 4800 références sur le Tonkin, Annam, Cochinchine, Cambodge, Yunnan, Chine*, Gignac-la-Nerthe : Impr. Borel et Feraud, 1997, 255 p.
- Warwick Anderson, *Colonial Pathologies: American Tropical Medicine, Race, and Hygiene in the Philippines*, Durham : Duke University Press, 2006, 335 p.
- Wright Gwendolyn, *The Politics of Design in French colonial Urbanism*, Chicago : University of Chicago press, 1991.
- Yee Jennifer, « Recycling the “colonial Harem”? Women in Postcards from French Indochina », in *French Cultural Studies*, vol. 15, 2004, pp. 5-19
- Yee Jennifer, *Clichés de la femme exotique : un regard sur la littérature coloniale française entre 1871 et 1914*, Paris, Montréal : l'Harmattan, 2000, 378 p.

## *Tourisme*

- Aiken S. Robert, *Imperial Belvederes: the Hill Stations of Malaya*, Kuala Lumpur, New York : Oxford University Press, 1994, 84 p.
- Baranowski Shelley, Furlough Ellen, *Being elsewhere : Tourism, Consumer Culture, and Identity in Modern Europe and North America*, Ann Arbor : University of Michigan Press, 2001, 382 p.
- Bertho-Lavenir Catherine, *La roue et le stylo : comment nous sommes devenus touristes*, Paris : O.Jacob, 1999, 438 p.
- Bhatt Vikram, *Resorts of the Raj: Hill Stations of India*, Middletown : Grantha Corps, Chidambaram : Mapin, 1998, 192 p.
- Boyer Marc, « Le tourisme, une épistémologie spécifique en quête de paradigme », in *Loisir et société*, 20, 1997, pp. 455-477.
- Boyer Marc, *Le tourisme de l'an 2000*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1999, 265 p.
- Cazes Georges, *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Rosny : Breal, 1992, 189 p.
- Chatterrji Aditi, *Landscape of Power: the Indian Hill Stations*, Oxford : School of geography, University of Oxford, 50 p.
- Christin Rodolphe, *L'imaginaire voyageur ou l'expérience exotique*, Montréal, Paris : l'Harmattan, 2000, 238 p.
- Comité populaire de Dalat, *Dalat ville d'altitude, centenaire de Dalat (1893-1993)*, Ho Chi Minh ville : éditions Ho Chi Minh ville, 1993, 350 p.
- Corbin Alain, *Le territoire du vide : l'Occident et le désir du rivage (1750-1840)*, Paris : Flammarion, 1990, 407 p.

- Cronon William, dir., *Uncommon Ground. Rethinking the Human Place in Nature*, New York : Norton, 1995, 561 p.
- Crossette Barbara, *The great Hill Stations of Asia*, Boulder Colo : Westview Press, 1998, 259p.
- Dagenais Michèle, « Fuir la ville : villégiature et villégiateurs dans la région de Montréal, 1890-1940 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 58, 3 (hiver 2005), pp. 315-345
- Demay Aline, « Cha Pa, le tourisme créateur de lieux urbains », communication 3<sup>e</sup> congrès du Réseau Asie - IMASIE, Paris, 26-27/09/2007.
- Demay Aline, « De la Sala de voyageur au Palace : l'industrie hôtelière à Angkor », in *Siksacakr*, (à paraître)
- Demay Aline, « Saïgon, une métropole touristique ? » in *French Colonial History*, n°12, pp.123-143
- Demay Aline, « Tourisme culturel dans l'Indochine coloniale », in *Destinations et territoires, Tourisme sans limites*, Editions Téoros - Presses de l'Université du Québec, 2009, pp. 232-239
- Demay Aline, « Tourisme sanitaire au Tonkin : le cas de Cha Pa », in *Ultramarines*, n°26, 2007
- Demay Aline, *Géographie historiques de la région de Lao Kay durant la présence française*, Mémoire de maîtrise, Bordeaux III, 2004, 170 p.
- Duhamel Philippe, Knafou Rémy, *Mondes urbains du tourisme*, Paris : Belin, 2007, 366 p.
- Equipe MIT, *Tourismes 1. Lieux communs*, Paris : Belin, 2002, 320 p.
- Tourismes, 2. Moments de lieux*, Paris : Belin, 2005, 349 p.
- Furlough Ellen, « Une leçon des choses: Tourism, Empire, and the Nation in Interwar France », *French Historical Studies*, vol.25, 2002, pp. 441-473

- Furlough Ellen, « Making Mass Vacations: Tourism and Consumer Culture in France, 1930s–1970s », in *Comparative Studies in Society and History*, vol.40, 1998, pp. 247–83.
- Green Nancy L., « The Comparative Gaze: Travelers in France before the Era of Mass Tourism », in *French Historical Studies*, 2002, pp. 423-440.
- Jasen Patricia, *Wild Things. Nature, Culture and Tourism in Ontario 1790-1914*, Toronto : University of Toronto Press, 1995, 194 p.
- Kazdaghi Habib, Zytnicki Colette (dir.), *Le tourisme dans l'empire français : politiques, pratiques et imaginaires (XIXe-XXe siècles) : un outil de la domination coloniale ?*, [actes du colloque *Tourisme et fait colonial au Maghreb (XIXe et XXe siècles)*, Toulouse 7-8-9 décembre 2006], Paris : Publication de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2009, 444p.
- Kennedy Dane Keith, *The magic Mountains: Hill Stations and the British Raj*, Berkeley : University of California press, 1996, 264 p.
- King Anthony D., *Colonial Urban Development : Culture, Social Power, and Environment*, London, Boston : Routledge & K.Paul, 1976, 328 p.
- Klein Jean-François, « À l'ombre d'Angkor ? Tourisme au Cambodge », in *Diasporas : Histoire et société*, 2009, n°14, pp. 113-122.
- Knafou Rémy, « Les mobilités touristiques et de loisirs et le système global des mobilités », in Bonnet Michel, Desjeux Dominique (dir.), *Les territoires de la mobilité*, Paris : PUF, 2000, pp. 85-94.
- Knafou Rémy, « Vers une géographie du rapport à l'autre », in Knafou Rémy (dir.), *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Paris : Belin, 1998, pp.7-13.
- Lazzaroti Olivier, *Habiter : La condition géographique*, Paris : Belin, 2006, 287 p.

- MacCanell Dean, *The Tourist: a New Theory of the Leisure Class*, Berkeley : California Press, 1999, 231 p.
- Michaud Jean, *Résistance et flexibilité : le changement social et le tourisme dans un village Hmong de Thaïlande*, Thèse anthropologie, Université de Montréal, 1994
- Michaud Jean, *Sa Pa Français, une brève histoire*, édité par le support de l'Hôtel Victoria Sapa en 1999, Vietnam
- Mitchell Nora, *The Indian Hill-Station : Kodaikanal*, Chicago : University of Chicago, 1972, 141 p.
- Peleggi Maurizio, « Consuming colonial Nostalgia: The Monumentalisation of Historic Hotels in Urban South-East Asia », in *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 46, 2005, pp. 255-265
- Rauch André, *Vacances en France de 1830 à nos jours*, Paris : Hachette, 1996, 279 p.
- Reed Robert, « Remarks on the Colonial Genesis of the Hill Stations in Southeast Asia, with Particular Reference to the Cities of Buitenzorg (Bogor) and Baguio », in *Asian Profile*, n°6, 1976, pp. 545-591
- Reed Robert, «From Highland Hamlet to Regional Capital: Reflections on the Colonial Origins, Urban Transformation, and Environmental Impact of Dalat », in *The Challenges of Highland Development in Vietnam*, Honolulu, Hawaii : ed. A. Terry Rambo, 1995, pp. 39-62
- Reed Robert, «The Colonial Genesis of Hill Stations: the Genting Exception», in *Geographical Review*, vol. 69, 1979, pp. 463-468.
- Reichler Claude, « Le bon air des Alpes, entre histoire culturelle et géographie des représentations », in *Revue de Géographie Alpine*, n°1, 2005, pp. 9-20.

- Sacareau Isabelle, *Tourisme et sociétés en développement : une approche géographique appliquée aux montagnes et aux sociétés des pays du Sud*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Paris 1-Sorbonne, 2006
- Sanjuan Thierry, Fiévé Nicolas, Cody Jeffrey W., *Les grands hôtels en Asie : modernité, dynamiques urbaines et sociabilité*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2003, 272 p.
- Shaffer Marguerite S., *See America First: Tourism and National Identity, 1880-1940*, Washington : Smithsonian Institution Press, 2001, 400 p.
- Spencer J.E., Thomas W.L., « Hill stations and summer resorts of the Orient », in *Geographical review*, n°4, 1948, pp. 637-651
- Tissot Laurent, *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIXe siècle*, Lausanne : Editions Payot, 2000, 299 p.
- Urbain Jean-Didier, *L'idiot du voyage. Histoires de touristes*, Paris : Payot & Rivages, éd. 2002, 354 p.
- Urry John, *The Tourist Gaze: Leisure and Travel in Contemporary Societies*, London : Sage Publications Ltd, éd. 2002, 183 p.
- Vaj Daniela, « La géographie médicale et l'immunité phtisique des altitudes : aux sources d'une hypothèse thérapeutique », *Revue de Géographie Alpine*, tome 93, 2005, pp. 21-33.
- Walton John, « Introduction », in *Histories of Tourism: Representation, Identity and Conflict*, Toronto : University of Toronto Press, 2005, pp. 1-17.
- Walton John, *The British Seaside: Holidays and Resorts in the Twentieth Century*, Manchester: Manchester University Press, 2000, 216 p.
- Westlake Graeme D., *An Introduction to the Hill Stations of India*, New Delhi : Indus, 1993, 243 p.

## FONDS D'ARCHIVES CONSULTES

La création d'un fond spécifique au tourisme a facilité la localisation des archives, mais nous a livré un nombre très importante d'archives à traiter, plus de 1 000 dossiers d'archives ont été consultés, compte tenu de l'importance de références que cela représente nous avons choisi de faire figurer uniquement les fonds d'archives.

### **Archives nationales d'outre mer (ANOM), Aix-en-Provence**

#### Fonds ministériel (37 dossiers consultés)

Fonds de l'Agence Française d'outre-mer (fonds général et iconographique)

Fonds des Travaux publics

Fonds du Conseil supérieur des colonies (anciens et nouveaux fonds)

#### Fonds territoriaux

Fonds des Amiraux puis du Gouvernement général de l'Indochine

- série D *Administration générale* (sous série D.63 *Police des lieux publics, Jeux Mœurs*) (49 dossiers consultés)

- série L *Commerce-Industrie-Tourisme* (sous série L.8 *Tourisme-sports et chasse*) (138 dossiers consultés)

- série S *Services sanitaires et assistance publique* (sous série S.3 *Sanatoria*) (61 dossiers consultés)

Fonds de la Résidence supérieure au Tonkin (ancien et nouveau fonds)

- série L *Commerce-Industrie-Tourisme* (sous série L.8 *Tourisme-sports et chasse*) (101 dossiers consultés)

Fonds de la Résidence supérieure au Laos

- série L *Commerce-Industrie-Tourisme* (sous série L.8 *Tourisme-sports et chasse*) (3 dossiers consultés)

Fonds de la Résidence supérieure de l'Annam

- série L *Commerce-Industrie-Tourisme* (sous série L.8 *Tourisme-sports et chasse*) (2 dossiers consultés)

Fonds iconographique

Papiers privés : papiers d'agents

- Fonds Sarraut
- Fonds Madrolle

### **Archives nationales du Cambodge (ANC), Phnom Penh**

Fonds de la Résidence supérieure du Cambodge

- série L *Commerce-Industrie-Tourisme* (sous série L.8 *Tourisme-sports et chasse*) (248 dossiers consultés)

Fonds des cartes et plans

### **Archives nationales du Vietnam n° 1 (ANV1), Hanoi**

Fonds des Amiraux puis du Gouvernement général de l'Indochine (39 dossiers consultés)

- série D *Administration générale* (sous série D.63 *Police des lieux publics, Jeux Mœurs*)
- série L *Commerce-Industrie-Tourisme* (sous série L.8 *Tourisme-sports et chasse*)
- série S *Services sanitaires et assistance publique* (sous série S.3 *Sanatoria*)

Fonds de la Résidence supérieure au Tonkin (ancien et nouveau fonds)

- série L *Commerce-Industrie-Tourisme* (sous série L.8 *Tourisme-sports et chasse*) (162 dossiers consultés)

Fonds de la Direction locale de la santé du Tonkin

- série S *Services sanitaires et assistance publique* (sous série S.3 *Sanatoria*) (2 dossiers consultés)

Fonds de la Mairie de Hanoi (avant 1945) (16 dossiers consultés)

**Archives nationales du Vietnam n°2 (ANV2), Ho Chi Minh ville**

Fonds du Gouvernement de Cochinchine (118 dossiers consultés)

**Archives nationales du Vietnam n°4 (ANV4), Dalat**

Fonds de la Résidence supérieure de l'Annam (45 dossiers consultés)

## **BIBLIOTHEQUE**

Bibliothèque des sciences sociales de Hanoi

- Fonds iconographique (ancien fonds de l'EFEO)

Bibliothèque nationale de France

- Fonds des cartes et plans
- Fonds des estampes et photographies

Chambre de commerce de Marseille

Ecole Française d'Extrême-Orient (EFEO), Paris et Hanoi